This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07592796 6

John V. Sargent
Paris 1867

SEB
Chevrier

TESTAMENT POLITIQUE DU MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Rome eſt ſon héritiere :
Ses tréſors ſont vos biens, vous allez en jouir ;
Au-de-là du tombeau Céſar veut vous ſervir.
VOLTAIRE, *Mort de Céſar.*

A AMSTERDAM,
Aux dépens des Libraires aſſociés.

M. DCC. LXI.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
474264B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1948

AVERTISSEMENT DES EDITEURS.

NOus ne diſſimulerons point que nous devons l'Ouvrage qu'on va lire à l'infidélité d'une perſonne attachée au Maréchal Duc de Belle-Iſle. Malgré ce que nous aſſûrons ici, nous ne doutons pas que bien des gens s'imaginent que ce TESTAMENT POLITIQUE *eſt la production d'un de ces oiſifs, qui cherchent à piquer la curioſité du Public par un titre ſingulier, & veulent, en parlant d'affaires d'Etat, ſe donner un air de conſidération.*

On n'entreprendra point de déſabuſer les hommes prévenus. Ceux qui ont connu l'ame & le ſtyle du feu Maréchal, les retrouveront dans cet Ecrit. M. de Belle-Iſle n'étoit pas

éloquent ; mais il perſuadoit. C'étoit là ſon tour d'eſprit qu'on reconnoîtra ſans peine. On convient que de tous les Teſtamens Politiques *qui ont paru depuis un ſiécle, celui du Cardinal de Richelieu eſt le ſeul qui ne ſoit plus apocriphe *. Chevremont fut le Teſtateur de Charles V. Duc de Lorraine. Deux Ecrivains médiocres firent parler Colbert & Louvois. Un Auteur célebre par une imagination vive & des connoiſſances politiques, publia, il y a quelques années,* le Teſtament du Cardinal Albéroni; *Ouvrage intéreſſant, dans lequel on trouve de grandes vérités & de petites fautes.*

* M. de Voltaire a fait une petite Brochure pour combattre la voix publique, & ſoutenir que Richelieu n'avoit jamais fait ce Teſtament. Le Pere Griffet, Jéſuite, a répondu à M. de Voltaire, en repréſentant une copie de l'ouvrage apoſtillé & corrigé de la main du Cardinal. On ne peut repliquer à une conviction auſſi manifeſte.

Nous ignorons ce qu'on penſera de celui-ci ; mais nous avons cru que le nom de ſon Auteur le rendroit digne de l'attention de l'Europe. Cette idée & la certitude où nous ſommes que ce TESTAMENT *eſt l'ouvrage du Maréchal de Belle-Iſle, nous engagent à le publier. On n'implorera point ici l'indulgence des Lecteurs. Si le Livre eſt bon, on le recherchera : s'il ne vaut rien, on n'en dira mot ; parce qu'il n'y a pas de mérite à perſécuter les Morts.*

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER. *De l'Educati des Princes.* Page

CHAPITRE II. *De la Religion* 3

CHAPITRE III. *Du Choix des M niſtres & des Généraux* 6

CHAPITRE IV. *De la Maiſon d'A triche* 1c

CHAPITRE V. *Du Prétendant.* 11

CHAPITRE VI. *De la Guerre & de Paix.* 12

CHAPITRE VII. *Des Financiers.* 15

CHAPITRE VIII. *Des Impôts.* 15

CHAPITRE IX. *De la Diſpenſation la Juſtice.* 18

CHAPITRE X. *Des Loix néceſſaires des Etabliſſemens utiles.* 19

FIN de la Table.

TESTAMENT
POLITIQUE
DU MARÉCHAL
DUC DE BELLE-ISLE.

UN événement malheureux vient de m'enlever mon fils. Cette perte m'afflige ſenſiblement; mais elle ne m'abat point. J'étois Citoyen avant que d'être pere; & je veux vivre encore pour être utile à mon Roi & à l'Etat. J'ai fait, pendant le cours de ma vie, beaucoup de réflexions ſur le Gouvernement. Je vais les tranſcrire ici avec un peu d'ordre: trop heureux, ſi elles peuvent prouver à la Poſtérité à quel point j'aimois mon Maître & la Patrie!

Imitateur ſervile des Miniſtres qui m'ont précédé, je n'irai point, dans ce *Teſtament*, faire l'hiſtoire de mon adminiſtration, & parler toujours de moi, quand il s'agit des intérêts de l'Etat. J'ai été entiché autrefois de cet amour propre, que la conſidération & les honneurs entretiennent dans les Ames les plus modeſtes; mais on connoît, à mon âge, le néant des Grandeurs & le prix de ces miſeres ſublimes, faites pour entêter les eſprits médiocres. Après avoir vécu avec dignité, il me reſte à deſirer que mes remarques puiſſent ſervir aux Princes que la naiſſance appelle au Trône, & aux Hommes d'Etat que la confiance du Souverain éleve au Miniſtere.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Education des Princes.

LE premier pas décide du reſte de la vie, & l'éducation décide de ce premier pas : mots importans pour tous les hommes, terribles pour les Princes qu'on éleve mal, & plus critiques encore pour ceux qu'ils doivent gouverner un jour.

Entre dix Princes nés pour régner, on peut en compter neuf qui auront reçu une mauvaiſe éducation : pourquoi ? c'eſt qu'ils ſont Princes, & que la ſeule raiſon qui voudroit qu'ils fuſſent bien élevés, parle contr'eux. Il faut développer la vérité de cette réflexion.

L'éducation des Princes eſt briguée dans toutes les Cours. On deſire ardemment d'être chargé du ſoin de les inſtruire, bien moins pour goûter la ſatisfaction de former un Roi digne du Trône, que pour travailler à ſa propre fortune, & à in-

troduire dans l'Etat le Népotiſme révoltant de la Cour de Rome.

J'ai ſouvent entendu, en Allemagne, faire un crime à feu M. le Cardinal * d'avoir tiré ſes neveux du fond de leur Province, pour leur faire une fortune à la Cour. Ce reproche m'a toujours paru mal-adroit autant qu'il étoit injuſte. La fortune que M. le Cardinal fit à ſes neveux, n'a rien eu d'éclatant. Si on en excepte l'aîné, qui fut fait Duc, premier Gentilhomme de la Chambre & Gouverneur de Lorraine; les quatre autres furent condamnés à une médiocrité religieuſe : deux Evêchés, & deux Croix de Malte. Eſt-ce-là une fortune pour les neveux d'un premier Miniſtre qui gouvernoit le Royaume?

On nomme communément un Evêque, pour remplir la place de Précepteur d'un Prince deſtiné au Trône : ce choix eſt-il fait pour l'utilité de l'Eleve, ou pour l'avancement du Prélat? Les hommes

* De Fleury.

clairés répondront que le Monar-
ue qui a fait ce choix, n'a d'autre
bjet que la gloire de ſon Succeſ-
ur ; & que l'Evêque nommé n'a en
ue que ſon intérêt particulier.

Qui prendre ? un homme ver-
ieux, ſans nom, ſans parens &
ns ambition. Honoré de cette
lace, il l'occupera d'autant plus
gnement, qu'il ne ſe croyoit pas
pour elle. L'ancien Evêque de
lirepoix étoit cet homme ; mais
avoit contre lui la dignité de ſon
ractere. Prêtre particulier, ne
nant à rien, il auroit été plus utile
ſon Auguſte Eleve : ſimple Théa-
n, il auroit cherché à déplacer les
ſuites pour leur ſubſtituer ſes Con-
eres : Evêque, il fut, ſans ceſſe,
portuné par tous les Prélats du
oyaume ; & enveloppé, preſque
algré lui, dans les malheureuſes
uerelles du tems. Il ſe mêla de
ut, excepté de ce qui devoit l'in-
reſſer plus vivement.

Un Evêque-Précepteur, qui a le
mmencement d'un nom, veut
hever cet ouvrage & s'illuſtrer.

Ce projet qui le fixe uniquement, ne lui permet point de donner à ſon Eleve les ſoins importans qu'il lui doit. Occupé à épier les envieux & à les perdre, à écarter les cabales terraſſées & toujours renaiſſantes, & à oppoſer inceſſamment le manége à la brigue, il ne veille que pour ſa famille & pour lui.

J'ai remarqué, dans tous les païs que j'ai parcourus, qu'on ne néglige l'éducation des Princes, qu'à meſure qu'on développe en eux l'eſſence des Vertus & le germe des Talens. Le feu Roi a été un des plus grands & des plus mal éduqués de tous nos Princes. Le Cardinal Mazarin voulut prendre le ton de Richelieu; mais il avoit contre lui ſa propre foibleſſe & la grandeur d'ame de Louis XIV. Ce Monarque nous a dit ſouvent qu'il s'étoit apperçu dans ſa jeuneſſe qu'on le livroit aux plaiſirs, tandis qu'on auroit pu l'occuper du ſoin de ſon Royaume. Rien n'a dû prouver mieux ce que ce jeune Roi deviendroit un jour, que le mot qu'il dit à la mort de

Mazarin : *Si M. le Cardinal eût vécu davantage, je ne ſçais ce que j'aurois fait.*

Ce mot fait honneur au cœur du feu Roi, & montre que la reconnoiſſance, vertu inconnue à tant de Souverains, balançoit dans ſon ame ce qu'il devoit à ſes Peuples & à lui-même.

Dès qu'un Prince ſent ſes forces, l'intérêt de ſa gloire veut qu'il éloigne tout ce qui a l'apparence d'un Miniſtre deſpotique, & que, gouvernant par lui-même, il mérite l'eſtime de ſes Sujets, en leur apprenant qu'ils ont un Souverain digne d'eux. Si j'aimois à me venger des faiſeurs de Libelles, j'emploierois uniquement ce que je viens de dire pour confondre une foule de Brochures, dans leſquelles on a prétendu que, dévoré d'ambition, j'aſpirois à la premiere place de l'Etat. Quand j'aurois eu la manie de tenter de gouverner ſeul, Louis XIV, dont j'ai lu plus d'une fois les Mémoires écrits de ſa main, m'en auroit guéri. Ce Monarque dit en ter-

mes exprès dans le Cahier des Inſtructions qu'il remit au Duc d'Anjou partant pour Madrid : *Ne vous laiſſez jamais gouverner : n'ayez point de Favori ni de premier Miniſtre.* Il auroit bien voulu ajouter, *ni de Maîtreſſe* ; mais cette erreur eſt la derniere qu'on condamne : d'ailleurs, le Roi craignant de s'avilir aux yeux de ſon petit-fils, croyoit, avec raiſon, qu'en parlant ainſi, il dévoiloit l'état de Madame de Maintenon.

Beaucoup de Rois, perdus dans la nuit de l'oubli, auroient été célebres, ſi on avoit daigné leur faire appercevoir qu'ils pouvoient le devenir. L'avidité d'un Miniſtre & l'ambition d'une Régente ont cauſé de grands maux dans plus d'un Royaume. Voilà ce qui arriva ſous Louis XIII. Le projet de Marie de Médicis étoit de laiſſer languir ſon fils dans une enfance éternelle. Ce premier plan n'ayant pas réuſſi, elle imagina de l'écarter de la connoiſſance des affaires, en l'occupant par des fêtes & par l'amour ; mais l'eſprit mélancolique de Louis XIII

& le ton triſtement vertueux de Mademoiſelle d'Hautefort, s'oppoſerent aux deſirs de la Régente, & ſon fils devint honnête homme ſans vertus, valeureux ſans héroïſme, & grand Roi malgré lui. *

Par une ſuite de la mauvaiſe éducation qu'on donne aux Princes, on voulut, comme je l'ai remarqué plus haut, captiver le feu Roi. Né avec un cœur tendre, l'adroit Mazarin lui préſenta ſes niéces qu'il avoit appellées de l'Italie; & ce Cardinal, faiſant un métier ſi peu digne de la pourpre, fut ſur le point de réuſſir.

Louis XIV voulut dans ſa jeuneſſe épouſer une fille de *Pietre* Mazarin, Bourgeois de Rome, & dans ſon automne il épouſa la veuve du Poëte Scarron : une dé-

* Le Cardinal de Richelieu, le premier homme après Louis XI, qui tira *les Rois hors de page*, n'eut point d'ennemi plus grand que ſon Maître. Louis XIII le contrediſoit dans tout, & il manqua de faire échouer le ſiége de la Rochelle que le Miniſtre prit malgré trois Rois, comme il le diſoit lui-même, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Eſpagne & celui de France.

bauche de tendreſſe inſpira le premier deſſein, une dévotion mal entendue fit exécuter le ſecond.

Rayez ces deux anecdotes de la vie du feu Roi, vous y trouverez preſque toujours un grand Prince.

Le goût de l'amour qu'on ſe plaît à inſpirer aux jeunes Souverains, eſt d'autant plus dangereux qu'une raiſon invincible de politique ne leur permettant point de ſe marier dans leurs Etats, ils ne peuvent jamais conſulter leur cœur ſur une union que l'intérêt public forme preſque toujours malgré eux. Or, s'il arrive que ceux qui ſont deſtinés à veiller à l'éducation du Prince, ſe prêtent par une lâche complaiſance à ſes goûts, vous le verrez tel que Charles II, Roi d'Angleterre, ſe livrer aux agaceries inſolentes des femmes de ſa Cour. L'amour alors écartera la raiſon, le plaiſir fera taire la politique, & le commandement des Armées ſera remis à des hommes avides d'argent & de gloire, qui, pour ſatisfaire leurs paſſions, éloigneront la défaite totale de l'en-

nemi, parce qu'une déroute complette forçant celui-ci de demander la paix, l'autorité du Général tomberoit alors avec les moyens d'amaſſer de nouveaux tréſors. La guerre continuera donc par le crime d'un ſeul, qui a pour lui la voix de la multitude ardente à percer. Les impôts augmentent, & le Peuple, réduit à la miſere, manque de pain au milieu des *Te Deum* & des illuminations.

Ces maux affreux, qui en entraînent mille autres, n'arriveront jamais, quand on oſera apprendre à un Prince oiſif au centre de la guerre, que le repos dont il jouit, dégrade ſa dignité; que le premier ſoin d'un Roi eſt de défendre ſes Etats attaqués, & que ſa préſence, s'il eſt aimé, doublera ſon Armée: vérité que les François ont éprouvée dans les dernieres guerres de Flandres.

Je voudrois que les Souverains fuſſent environnés d'Hommes aſſez vertueux pour s'éloigner d'eux à la premiere injuſtice qu'ils voudroient commettre: il n'y auroit ni mau-

vais Rois ni Princes odieux. Les Courtiſans, qui ſe priveroient eux-mêmes de la faveur d'un Maître injuſte, deviendroient l'admiration de l'Univers & l'idole de ce même Maître qui, forcé de réfléchir ſur lui-même, verroit enfin qu'on ne l'abandonne que parce qu'il veut ſe dégrader, & rendre ſes Sujets malheureux.

Si le Prince qu'on éleve n'a pas un cœur corrompu, ni des défauts eſſentiels, il faut travailler à en former un honnête homme avant que de penſer d'en faire un Roi. La premiere qualité d'un mortel tel qu'il ſoit, eſt la Probité; elle ſuppoſe néceſſairement toutes les vertus civiles avec leſquelles il eſt aiſé de gouverner ſagement.

Il faut ſur-tout que le Roi qu'on éleve, ſçache qu'il eſt homme avant qu'on lui apprenne qu'il eſt Souverain. Ce ſentiment, fortifié par ſes vertus perſonnelles, l'engagera d'abord à regarder les autres hommes comme ſes égaux : cette conſidération le déterminera à rendre ce qu'il

doit à l'humanité; & ce Prince, inſtruit qu'il eſt Roi, ſans ceſſer d'être homme, ſera ſans contredit les délices de ſes Peuples.

M. le Cardinal me propoſa au commencement de l'année 1735, la place de Gouverneur de Mgr. le Dauphin, prêt à être tiré des mains des femmes. Le deſir de faire la guerre, & le goût du travail pendant la paix, me forcerent à refuſer les avantages qu'il me faiſoit, ſi j'euſſe voulu me livrer à cet emploi pénible. Je lui parlai de M. de Châtillon comme d'un ſujet convenable: M. le Cardinal le rejetta deux fois, ſous le prétexte qu'il étoit trop *Prévenant*. Cette remarque me fit juger pour la premiere fois du caractere de M. de Fleuri; & j'avouerai que ma déciſion ne lui fut pas favorable. Malgré l'éloignement qu'il paroiſſoit avoir pour M. de Châtillon, je fis prévenir celui-ci par ma femme, & la place lui fut donnée. L'éducation de Mgr. le Dauphin fit tout à la fois l'éloge de l'Eleve & du Gouverneur: j'avois pour homme de

confiance l'Abbé Rome, garçon d'un vrai mérite, qui m'a ſervi avec ſuccès dans des négociations délicates; je lui voulois du bien & je le propoſai pour Précepteur. Le Cardinal qui avoit ſouvent des idées neuves & bizarres qui n'étoient qu'à lui, n'en voulut pas *parce qu'il avoit trop d'eſprit*: ce furent ſes propres expreſſions: on prit M. Boyer. Le reſpect de Mgr. le Dauphin pour ſon Précepteur, m'a fait penſer que M. le Cardinal avoit pu ſe tromper ſur le compte de l'ancien Evêque de Mirepoix.

Le vice le plus commun de l'éducation qu'on donne aux Princes, provient de cette hauteur orgueilleuſe qu'on ſe plaît à leur inſpirer dès l'âge le plus tendre. Ce ſentiment déplacé en fait des Souverains inacceſſibles, ou comme l'a dit je ne ſçais quel bel Eſprit du tems, *des Tirans inviſibles*. Un Prince qui n'a pas l'aménité de ſe communiquer, connoîtra rarement la ſituation de ſes Etats, & les beſoins de ſes Sujets. Renfermé dans ſa fauſſe grandeur,

il n'aura que le petit talent de la repréſentation : mérite ſtérile, fait pour intimider les Courtiſans ſtupides, & pour flatter les Princes qui, étant nés ſans qualités eſtimables, n'ont pour eux que le hazard de la naiſſance. Les Provinces, où le Prince & le Peuple ſont leur félicité réciproque, ſont celles où les Sujets jouiſſent du plaiſir de voir leur Maître, & goûtent l'heureux avantage de porter juſqu'aux pieds du Trône leur ſituation & leurs beſoins. Un Sujet, qui voit ſon Prince entrer dans les détails de ſa miſere, trouve un ſoulagement dans cette affabilité ; & ſi par l'évenement ſes demandes ſont ſans ſuccès, il a du moins la conſolation de penſer que les circonſtances, ou des motifs à qui tout céde, n'ont pas permis qu'on remplît ſon objet ; & cette forme ayant pour elle les apparences de la juſtice, lui perſuade que ſes vœux y étoient contraires.

Ce que je dis ici ne peut guere avoir lieu chez nous, où l'abondance des affaires ne permet pas aux

Rois de voir & d'entendre tout le monde ; mais l'avis peut ſervir aux Miniſtres qui, repréſentant le Maître, doivent ſuppléer à ce qu'il auroit fait s'il l'avoit pu.

Je ne fais pas ſeulement conſiſter dans la réception des placets, ni dans les audiences, l'affabilité du Souverain : il faut qu'il ſçache ſe communiquer en tout tems à ſes Peuples avec une dignité auſſi éloignée de la hauteur, que de la familiarité. Perſonne n'avoit plus d'élévation dans l'ame, de faſte dans la démarche & d'orgueil dans le caractere que le feu Roi, & perſonne ne porta l'affabilité, je puis même dire la politeſſe plus loin : auſſi ce Monarque eut le talent rare de former ſes Courtiſans, & de leur inſpirer une douceur de mœurs & une urbanité qui ſe ſont encore accrues ſous le regne actuel.

Il y a des Souverains qui ſe dégradent, parce qu'ils n'ont pas l'art de ſe communiquer avec décence, & paſſent de l'extrême familiarité à la baſſeſſe. Le Prince Golophin m'a

dit que le Czar Pierre s'enivroit avec ſes ſoldats, les embraſſoit & finiſſoit par les battre. Ce défaut dans un Souverain devenoit eſſentiel chez l'Empereur de Moſcovie; mais on pardonne tout à un homme ſingulier qui avoit eu la force de s'appercevoir qu'il étoit un Barbare, & le courage de vouloir ne l'être plus en ſe civiliſant, lui & ſes Sujets, qui devinrent des Hommes à l'époque de ce Regne extraordinaire.

J'ai vu, dans l'Europe, des Nations malheureuſes exalter le nom de leurs Princes. Les Suédois infortunés ſous l'Alexandre du Nord, ne prononçoient le nom de Charles XII, qu'avec des expreſſions faites pour les bons Rois plus encore que pour les Héros. Pierre, dont je parlois tout-à-l'heure, ne fut connu dans ſon pays que pour y être déteſté pendant ſa vie : pourquoi? c'eſt que les Ruſſes ne voyoient dans leur Empereur qu'un vagabond, le meurtrier de ſon fils, le mari de la veuve d'un tambour, & l'ami d'un garçon Pâtiſſier qu'il avoit créé Prin-

ce & premier Miniſtre, tandis que les gens éclairés admiroient un Empereur qui avoit quitté le Trône pour s'inſtruire, & lui paſſoient quelques fureurs attachées au climat, en faveur de beaucoup de vertus qu'il avoit rapportées chez ces Barbares.

On doit apprendre à un Prince deſtiné à monter ſur le Trône, que la forme du Gouvernement qu'il trouve établi & autoriſé à ſon avenement à la Couronne, eſt la loi inviolable qu'il doit obſerver. Dites à un Roi de Suede qu'il n'eſt rien ſans le Sénat, & que s'il tente de renverſer les conventions qu'il a ſignées avec les Etats du Royaume, il court riſque de ſe perdre & de ſacrifier les amis imprudens ou les citoyens infideles qui auront eu la foibleſſe ou la lâcheté d'entrer dans un complot contraire aux loix.

Un homme que j'avois en Suede, & qui vivoit à Stockholm ſous le titre d'un Marchand bijoutier, fut le premier qui inſtruiſit M. d'Havrincourt de la conſpiration tramée contre la liberté du Royaume, l'alliance

liance de la France & la perſonne même de ſon Ambaſſadeur. Mon Eſpion me dépêcha un courier qui arriva vingt-quatre heures avant celui que le Marquis d'Havrincourt envoya au Miniſtre des affaires Etrangeres. Comme nous avions lors de l'arrivée du courier vingt-trois jours avant l'heure fixée pour le bouleverſement de l'Etat, nous eûmes le tems de faire travailler à débaucher deux des Conjurés qui s'échapperent enſuite au moyen d'un paſſe-port de l'Ambaſſadeur. Les déclarations de ces deux hommes commenſaux de la Cour, produiſirent la découverte fameuſe que la France opéra. Je rapporte volontiers cette anecdote parce que le Roi n'en a jamais parlé, & que peu de perſonnes la ſçavent. Pourſuivons maintenant le Chapitre des inſtructions qu'on doit donner aux différens Souverains de l'Europe.

Dites à un Roi de Pologne que la Diete de Varſovie & les *Pacta-Conventa* ſont des Décrets immuables dont il ne peut s'écarter ſans

crime. Elu ſolemnellement par la Nation, il doit ſuivre avec une exactitude ſcrupuleuſe les loix qu'il a jurées lors de ſon élection; & s'il fait le moindre effort pour ſecouer le joug qu'il s'eſt volontairement impoſé, il eſt coupable d'infidélité.

Dites à un Roi de la Grande-Bretagne, que les Anglois font périr ſur l'échaffaut ou détrônent ceux de leurs Souverains qui oſent changer la forme du Gouvernement ou de la Religion, que ſon autorité ne peut s'agrandir ſans violer des engagemens ſacrés, & que le Parlement eſt une Puiſſance entre la Nation & le Roi qui n'eſt que le premier Citoyen.

Dites à tous les Princes, dont les Etats ſont Monarchiques, que la moindre extenſion de leur pouvoir, déjà trop vaſte, viſe au deſpotiſme; que maîtres de publier des Edits burſaux, ils ne le ſont ni des jours, ni de la liberté de leurs Sujets; & que condamner ou enfermer un homme ſans l'entendre, eſt une méthode de procéder trop Orien-

tale pour être ſuivie en Europe : ajoutez que le Droit de faire des Rémontrances, ſuppoſe l'obligation de les entendre & la néceſſité d'y avoir égard quand elles ſont fondées ſur la juſtice & ſur la miſere des Peuples : deux motifs qui doivent toujours être la baſe des repréſentations des perſonnes en place.

Les Lettres de cachet m'ont toujours révolté, & je puis dire que j'en ai lâché très-peu pendant mon miniſtere. Le Roi, dont l'ame eſt compatiſſante, ignoroit quand je pris le Département de la Guerre, que Vincennes, la Baſtille & trois ou quatre Châteaux forts de Province étoient remplis : il m'ordonna d'approfondir les prétendus crimes de ces malheureux. Que trouvai-je ? des jaſeurs indiſcrets, des rimeurs imprudens & des Janſéniſtes pleins d'opiniâtreté & de dévotion. Le Roi qui aime à pardonner, me chargea du ſoin de rendre la liberté à ces infortunés, & je n'ai ſigné depuis ce jour que trois Lettres de cachet. Les coupables ont joui d'une trop

grande célébrité pour être nommés dans un Ouvrage où je ne veux compromettre qui que ce puiſſe être.

J'ai deux anecdotes à rapporter relativement à la Baſtille : elles pourront donner une juſte défiance aux Miniſtres.

La premiere de ces aventures me concerne, l'autre regarde un Architecte que j'ai protégé long-tems & fort mal à propos, puiſque le Parlement de Nanci l'a condamné à être pendu.

Lorſque je prévis que mes liaiſons avec M. Leblanc indiſpoſoient M. le Régent contre moi, & que le bruit de Paris annonçoit qu'on alloit me mettre à la Baſtille, je dis à mon frere que, ſi cet évenement avoit lieu, il falloit qu'il m'inſtruiſît de tout ce qui ſe paſſoit par le moyen de l'Apoticaire de la Baſtille que je chargeois de ſéduire en m'envoyant des pillules que je me ferois ordonner, & qui ſeroient enveloppées chacune dans un papier où il y auroit un mot écrit aſſez mal, avec un numéro imper-

ceptible, au moyen duquel je pourrois déchiffrer avec ordre tout ce qu'on m'écrivoit. Deux jours après je fus arrêté: le Médecin vint ſur le champ, & après quelques queſtions qu'il me fit, il m'ordonna des pilules ſtomachiques. Mon frere remplit ſa promeſſe; l'Apoticaire ſe laiſſa acheter, & ma curioſité ſatisfaite me mit dans le cas d'obtenir la permiſſion d'écrire que ma liberté ſuivit de près.

Je paſſe à la ſeconde anecdote qui regarde l'Architecte dont j'ai parlé plus haut. Cet homme s'étoit préſenté lui-même avec beaucoup de projets, & une ſorte d'eſprit qui me plurent. Le deſir que j'ai toujours eu d'embellir Metz, me détermina à lui communiquer mes idées: il les ſaiſit, les fortifia & me donna des plans que je crus bons, parce que tous les Architectes de la Province en dirent du mal. Gautier s'étant inſenſiblement apperçu qu'il réuſſiſſoit auprès de moi, me préſenta deux nouveaux projets, dignes d'attacher toute perſonne amie

jours retenu à Paris par l'eſpoir de toucher l'argent qu'on lui avoit promis, vint me trouver & m'aſſura que la veille il avoit été enlevé près de S. Euſtache, par deux hommes qui lui banderent les yeux, le conduiſirent, autant qu'il en put juger, dans la rue des deux écus, le fouillerent, lurent ſes papiers qui ne leur apprirent rien d'important, & le remenerent toujours les yeux bandés au même endroit où ils l'avoient pris, en lui jurant que *c'étoit fait de lui s'il donnoit ſon ſecret à la France.*

Cette aventure me ſurprit; j'en écrivis au Lieutenant de Police par Gautier. Les recherches qu'on fit n'ayant rien produit; cet homme m'ayant dit cent fois que ſa vie n'étoit pas en ſûreté, j'imaginai de demander à M. d'Argenſon un ordre pour faire mettre Gautier à la Baſtille. Muni de la Lettre de cachet, & d'une autre particuliere adreſſée au Gouverneur du Château qui devoit donner à ce priſonnier volontaire toutes les aiſances qu'un par-

ticulier veut avoir chez lui, comme permiſſion de voir les gens qu'il voudroit entretenir, de ſe promener, d'écrire, &c. je remis ces deux pieces à cet homme qui alla le ſoir même coucher à la Baſtille. Le Chevalier de Mouhy qui mouroit de faim depuis long-tems en faiſant des mauvais Romans, venoit d'entrer à mon ſervice. Ce pauvre diable ne cherchoit qu'à m'être utile de toutes façons. Répandu dans Paris, & faiſant aiſément parler les indiſcrets, il m'inſtruiſoit aſſidument de toutes les nouvelles courantes, des bruits du jour, & de toutes ces petites choſes que les Miniſtres ont tort de négligér. On verra tantôt que jamais Port-Mahon n'auroit été aſſiégé, ſi j'avois dédaigné les rumeurs de la multitude. J'envoyai Mouhy à la Baſtille ſans aucune recommendation. Ce garçon ſçavoit ſon métier, & le faiſoit avec tant d'intelligence, que le lendemain il m'écrivit à Verſailles que mon Protegé étoit un fourbe qui n'étoit à la Baſtille que pour ſes intérêts per-

ſonnels. Le fait étoit vrai, & Mouhy qui l'avoit trouvé environné de ſes créanciers, m'apprit que Gautier n'avoit abuſé de ma bonne foi & de mon crédit, que pour intimider ceux à qui il devoit, & avec leſquels il compoſa à très-bon compte, parce qu'ayant perſuadé à tous ces gens-là qu'il étoit enfermé pour un crime, ils crurent tous qu'il n'en ſortiroit jamais, & lui firent le meilleur parti poſſible.

On pardonnera la longueur de ces anecdotes au motif qui m'a déterminé à les rapporter. Il intéreſſe tous les Miniſtres qui doivent être très-circonſpects ſur les priſonniers d'Etat.

Il eſt tems de finir ce Chapitre ſur l'éducation des Princes par les inſtructions générales qu'on peut leur donner à la veille de régner; elles conſiſtent en deux mots : » ſça-» chez quelles ſont les Loix de vos » Etats, & faites-les exécuter : ap-» prenez ce que les Peuples vous » doivent & ce que vous leur dé-» vez, & ſoyez perſuadés qu'en

» rempliſſant vos obligations, vos » ſujets enchantés de votre fidélité, » iront toujours au-delà des leurs, » & que, de ce concours réciproque des devoirs remplis, naîtra le » bonheur commun. «

CHAPITRE II.

De la Religion.

IL eſt fâcheux que cette multitude de Religions répandues dans l'Europe, ſoit encore diviſée en différentes opinions qui forment autant de Sectes qui deviennent la ſource fatale de vaines diſputes qui ont fini plus d'une fois par le ſang.

Un Souverain doit maintenir la Religion de ſes Peres. La grande queſtion eſt de ſçavoir ſi ſa gloire & ſon intérêt exigent qu'il faſſe triompher cette ſeule Religion. Cet objet important demande un examen ſérieux.

Charles IX, guidé par les conſeils de Catherine de Médicis, voulut ex-

tirper le Calviniſme en France. Ce deſſein fomenté par la Cour de Rome, n'en étoit pas moins injuſte. Il n'eſt permis d'aſſaſſiner perſonne ; & le Pape qui demandoit qu'on égorgeât tous les Hérétiques François, étoit auſſi blâmable que le Grand Turc qui auroit voulu qu'on exterminât tous les Européens qui ne croyoient point à l'Alcoran.

Dieu ſeul eſt le juge des conſciences ; & les hommes, tout Souverains qu'ils ſont, n'ont point le droit barbare d'opérer des converſions par le fer. Charles IX fit maſſacrer des milliers de Calviniſtes. Qu'arriva-t-il de cette action exécrable ? Ce qui arrivera toujours dans les perſécutions qu'on fait aux hommes rélativement à leur croyance. Plus ils ſouffrent pour elle, plus ils s'y attachent. Le Calviniſme pourſuivi par-tout n'en devint que plus hardi à ſe montrer ; &, quoique deux de ſes plus zélés Sectateurs, le Roi de Navarre & le Prince de Condé y euſſent renoncé pour ſau-

ver leur vie le jour de *la Saint Barthélemi*, les autres n'en devinrent que plus ardens. On ſçait les progrès que la Secte fit depuis cette journée à jamais odieuſe. Ennemis jurés de Louis XIII, les Calviniſtes eurent toujours les armes à la main contre ce Monarque. Le feu Roi qui diſoit ne les *aimer* ni les *craindre*, voulut les anéantir. On employa, pour l'exécution de ce deſſein, des Prêtres, de l'argent & des Dragons. On ſçait quelles furent les ſuites funeſtes des cruautés que ces derniers exercerent. L'Angleterre, la Hollande, les Etats de Brunſwick, les Villes Anſéatiques, le Brandebourg, la Heſſe, le Dannemarck, les Comtés d'Iſſembourg & de Hanau s'enrichirent de nos pertes & de nos vexations.

Je vais maintenant examiner s'il eſt de la Politique d'un Prince de ne ſouffrir dans ſes Etats que la Religion qu'il profeſſe.

Dans le Nord de l'Allemagne, où les hommes ſont généralement peſans & moins vifs que dans les

autres climats, je crois qu'on peut continuer à y tolérer les trois Religions. Des citoyens qui ne travaillent que ſur le droit public, ou qui ne penſent qu'à leur commerce, ne verſent point de ſang pour établir leur croyance, ou pour détruire celle de leurs compatriotes. Leurs études & leurs intérêts portés vers d'autres objets, ne leur laiſſent pas le tems de ſe livrer aux diſputes de controverſe.

On dira peut-être que l'exemple du grand Penſionnaire Barnevelt qui, dans un païs où l'on ne connoît que le commerce, perdit la tête à l'âge de 72 ans, pour avoir ſoutenu en Hollande les Arminiens contre les Gomariſtes, prouve contre ma remarque. On auroit raiſon de penſer de la ſorte, ſi on pouvoit ignorer que le Prince d'Orange ne fit mourir cet illuſtre Républicain, que parce qu'il s'oppoſoit à ſes vues ambitieuſes. Le Synode convoqué à Dordrecht, fut l'ouvrage du Prince Maurice. La Religion en parut le prétexte ; l'ambition de l'oppreſ-

ſeur en fut la cauſe. Ceux qui voudroient douter de ce fait, ſuſpecteroient tous les Hiſtoriens de ce tems. Le Chevalier Temple, créature de la Maiſon d'Orange, ne dit pas, à la vérité, que le grand-Penſionnaire fut immolé au reſſentiment du Prince Maurice ; mais il aſſure poſitivement que ce ne fut point une querelle de Religion qui conduiſit Barnevelt ſur l'échaffaut. On craignoit en Hollande les Arminiens comme nous avons craint en France les Calviniſtes ; & ils étoient, dit le Chevalier Temple, en parlant des premiers, *plutôt un Parti dans l'Etat qu'une Secte dans l'Egliſe.*

N'appréhendez chez les Peuples marchands aucunes révolutions ſanglantes pour l'appui de leur Religion. Un Citoyen qui a des banques ouvertes dans les principales Villes du monde, un Sçavant qui ne connoît que les loix & le mérite glorieux de les défendre, un Armateur qui couvre de ſes voiles l'Orient & la Méditerranée, ne ſon-

gent guere à troubler le repos d
Patrie, & à perdre leur for
pour ſoutenir des queſtions de Th
logie.

Les Conſtitutions d'une gr
partie de l'Allemagne, autor
les trois Religions, je ſuis d
qu'on doit maintenir ces diffé
cultes. Une ſage tolérance cauſ
d'excès: des prohibitions affecté
ſont naître de très-odieux.

Tous ceux qui connoiſſent l
lemagne & l'eſprit de cette Na
diront avec moi qu'il ne réſult
ce mélange de Religions qu'un
qui, loin de nuire à l'Etat, f
de bons Citoyens. En effet, ce
(je l'ai remarqué ſouvent à Fr
fort) produit une obſervation
goureuſe des devoirs impoſés
croyance qu'on profeſſe. Il n
pas de meilleurs Catholiques
dans les païs où il y a des Pr
tans; & ceux-ci rempliſſent les
de leur Secte avec le plus grand
pule, lorſqu'ils vivent ſous les
des *Romains*, ou des *Réformés*
des hommes, attachés ſincére

à leur Religion, ſont toujours honnêtes, parce qu'il n'y a aucune Religion qui tende à la corruption des mœurs.

L'Angleterre inondée des Sectes, eſſuya, pendant le dernier ſiécle, des révolutions dont la Religion fut le véritable motif. Que réſulta-t-il de ces criſes ? la mort de Charles I, l'expulſion de Jacques II. & de la Maiſon de Stuard, & le Sceptre de la Grande Bretagne remis à la Maiſon d'Hanovre qui le gardera autant qu'on eſt certain de ſe maintenir ſur un Trône uſurpé ſur l'Héritier légitime qui ne vit & ne reſpire qu'une juſte vengeance. Je parlerai plus bas de l'aſyle que nous avons donné au fils du Chevalier de S. George, & du rôle que nous voulions lui faire jouer pendant cette guerre.

Les malheurs arrivés à la Maiſon de Stuard doivent ſervir à jamais d'exemple aux Rois, qui veulent détruire ou changer les Religions qu'ils ont juré de conſerver. Charles I eut l'imprudence de vou-

loir établir en Ecoſſe une Liturgie ſemblable à celle de l'Egliſe Anglicane. Ce premier pas fut l'origine des diſgraces de ce Prince. Jacques II, ſoupçonné avec raiſon de vouloir, malgré ſes ſermens, établir ſa Religion en Angleterre, fut détrôné par ſon gendre & chaſſé en France, où il vécut malheureux par lui-même, & plus malheureux encore dans ſa poſtérité. La Maiſon de Stuard perdit trois Royaumes par l'infidélité d'un Monarque qui avoit eu la petiteſſe de ſe faire Jéſuite, & la mal-adreſſe de penſer comm'eux, dans un païs où il ne devoit penſer que d'après les Conſtitutions de l'Etat.

Pourquoi peut-on, ſans crainte, ſouffrir le culte public de toutes les Sectes établies en Angleterre? c'eſt qu'une Nation convaincue qu'elle eſt l'égale des Rois, qui fait la guerre aux Puiſſances dont elle veut envahir le commerce, qui partage l'autorité Royale & donne des Loix, ne s'occupe que des grands objets de Politique, & laiſſe les ſoins des Religions aux Miniſtres nommés pour

les défendre. Les querelles qui roulent ſur ces ſortes de matieres, attachent ordinairement des eſprits oiſifs ; mais un Peuple Roi s'attache rarement à des détails minutieux, quand il ſe prévaut de l'avantage de traiter avec toutes les Puiſſances, & qu'il a l'orgueil, quelquefois juſtifié, de tenir l'équilibre entre les plus grands Rois de l'Europe.

D'ailleurs, on trouve très-peu de Religion en Angleterre ; & l'indifférence où l'on eſt généralement pour tous les cultes, y fera toujours ſupporter toutes les Sectes qui ne tendent point à changer la forme du Gouvernement. La preuve de ce que j'avance, ſe tire de la liberté que les Anglois avoient laiſſée à Jacques II de vivre dans ſa Religion. Ce malheureux Prince, animé par un faux zéle, ſe perdit, parce qu'il avoit formé le deſſein de contraindre tous ſes Sujets à penſer ainſi que lui.

Louis XIV ſe comporta de la ſorte. Eut-il raiſon ? oui, dans la Politique : la forme ſeule avec laquelle il procéda fut contre lui.

Qu'on ne m'accuſe point de vouloir partager ici l'horreur que la révocation de l'Edit de Nantes inſpira contre le Nom François. Je ſerois ſenſible à ces reproches, s'ils étoient fondés ; mais, en écartant les idées qu'on pourroit avoir de ma façon de penſer, je vais eſſayer de juſtifier le feu Roi par des raiſons que je crois ſolides.

La conduite que les Calviniſtes ont tenue en France, depuis que le Chef de cette Héréſie rompit les liens qui l'attachoient à l'Egliſe Romaine, prouve combien ces hommes étoient dangereux. Toujours ſoulevés contre leur Maître, ils formoient un Empire dans l'Empire : injuſtes & audacieux dans leurs demandes, ils oſoient propoſer de traiter en égaux avec nos Rois ; & le malheur des circonſtances a voulu plus d'une fois qu'ils réuſſiſſent. Attentifs ſur-tout à épier les querelles que le Prince pouvoit avoir avec ſes voiſins, ils ſaiſiſſoient cette circonſtance pour ſolliciter de nouveaux priviléges ; & le moindre re-

ſus augmentoit leur inſolence ; & leur mettoit les armes à la main. Etoit-on forcé d'en venir à un accommodement avec eux, ils demandoient des Places de ſûreté qui répondiſſent de l'exécution des conventions. Henri III leur en avoit donné juſqu'à dix-huit. Son Succeſſeur fit plus en leur accordant le mémorable Edit de Nantes : grace ſinguliere que les Politiques attribuerent autant à la bienveillance de ce grand Roi, qu'à un reſte d'attachement à une Secte qui devoit lui être chere, puiſqu'il étoit né parmi elle. On a voulu juſtifier Henri IV, en diſant que l'Edit de Nantes ne contenoit que la confirmation des priviléges que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient accordés aux Calviniſtes. Je crois au contraire que la raiſon miſe en avant pour diſculper Henri IV, ſert à le condamner, parce que les prérogatives qu'il accorda aux Huguenots, avoient été arrachées les armes à la main. Un auſſi grand Prince devoit-il, eſclave des rebelles, leur accorder des privi-

léges dont le premier effet étoit de ſaper les fondemens de la Monarchie?

Les troubles que le Janſéniſme a fait naître en France depuis trop long-tems, n'ont pas cauſé la moindre effuſion de ſang. La raiſon en eſt ſimple. Les Janſéniſtes aiment le Roi, l'Etat, & ne haïſſent que les Jéſuites : & on peut fort bien être Citoyen, & ne pas aimer ces Révérends Peres, parce que l'eſtime qu'on doit à leurs talens, n'eſt pas un article de foi humaine : or, des hommes qui n'ont point d'intérêts oppoſés à ceux du Gouvernement, & dont les diſputes regardent des Points de Doctrine indifférens au bonheur de la Nation, ne feront qu'une guerre de plume : querelle futile, ſuſcitée pour amuſer l'oiſiveté Françoiſe, & faite pour tomber dans l'oubli, quand de nouveaux ridicules viennent ouvrir une autre Scene.

Le Calviniſme, formé pour des Républicains, ne convenoit pas à un Etat Monarchique. La Maiſon d'Autriche le ſentit bien, en éloignant des vaſtes Provinces qu'elle

poſſédoit, les Proſélites de Calvin qui s'approchoient à petit-pas de l'Autriche & de l'Eſpagne. Jamais les Sectateurs de ce Curé de Noyon n'auroient du être ſoufferts dans le Royaume de France. Tous les excès détaillés plus haut, juſtifient la néceſſité où l'on étoit de réprimer des Sujets entêtés d'une Religion oppoſée à celle qui étoit reçue depuis tant de ſiécles. Je me ſouviens fort bien du tems où mon Régiment étoit en garniſon à Alais. Les Camiſards, dont le cri ordinaire étoit: *Point d'Impôts & Liberté de conſcience*, venoient nous défier juſques ſur les glacis de la Place.

Louis XIV fit donc ce qu'il devoit en extirpant le Calviniſme; mais, je le repete, les moyens dont il ſe ſervit, furent mal-adroits & cruels. Ce fut là le plus grand tort de ce Prince. Séduit par M. de Louvois, le feu Roi, raiſonnable dans ſon projet, fut outré dans l'exécution. Je dis, le Roi, parce que ce Prince doit répondre à la Poſtérité des actions de ſes Miniſtres & de ſes Généraux.

Comment falloit-il s'y prendre pour anéantir le Calviniſme ? par la douceur, la perſuaſion & la ſéduction des Miniſtres. Les Paſteurs une fois gagnés par la force des raiſonnemens ou par l'or, plus puiſſant que tous les raiſonnemens, auroient bien-tôt été ſuivis par leurs troupeaux. En ſuppoſant que ces moyens n'euſſent pas réuſſi généralement, il ne falloit qu'abolir les Temples, & priver les Calviniſtes du droit de prétendre à aucun Emploi de l'Etat. L'ambition céde à tout : l'orgueil & l'intérêt auroient fait, avec le tems, ce que le feu Roi, tous les Evêques de France, Tellier, Louvois, Baſville & Mrs. les Maréchaux de Montrevel, Villars & Bervick, ne purent faire avec leurs Troupes dont on connoît les exploits. Tout le ſuccès fut d'obliger Louis *Le Grand* de ſigner un Traité de Paix avec un Garçon Boulanger : humiliation qu'un Prince qui venoit de donner la loi aux Monarques les plus puiſſans, reçut dans ſes propres Etats.

Si jamais le Calviniſme exiſtant encore

encore dans quelques Provinces de France ; mais ſombre, timide & caché dans la pouſſiere, vouloit reparoître avec l'éclat qu'il eut autrefois, il ne ſubſiſteroit pas un mois, parce que le Roi régnant, éclairé par la bonté de ſon ame & par les fautes de ſon Prédéceſſeur, rempliroit ce que Louis XIV auroit ſans doute exécuté, s'il n'avoit conſulté que ſon cœur.

En chaſſant les Calviniſtes, on a perdu les Arts & les hommes qui enrichiſſoient l'Etat : malheur d'autant plus grand, que ces pertes ont frappé la France d'un double coup ; en la privant de ſes beſoins, & en portant l'or, les Manufactures & la population, plus précieuſe encore, chez ſes ennemis. Mais le Royaume a été délivré d'un million de Sujets rebelles ; &, ſi quelque avantage pouvoit compenſer ſes pertes immenſes dont je parle, ce ſeroit, ſans contredit, l'éloignement de cette foule de Séditieux.

Les Calviniſtes, on ne ſçauroit trop le redire, ne doivent être re-

lerés que dans les Républiques : leur Secte, faite pour l'extrême liberté, ſera toujours pernicieuſe dans une Monarchie, ſur-tout, ſi elle s'y trouve en force. Dans le Brandebourg, dans le Dannemarck & dans les Etats Patrimoniaux de la Maiſon d'Hanovre, les Calviniſtes y ſont tranquilles. La foibleſſe de leur nombre ne leur permet pas de rien tenter. Haïs des Luthériens qui y forment la Religion dominante, ils ne s'occupent qu'à conſerver les richeſſes qu'ils amaſſent.

Je finirai, ſur cet objet, par un mot aiſé à ſentir. Si Geneve devenoit Catholique, Geneve perdroit ſa liberté & ſa ſplendeur. Si le Calviniſme rentroit en France, l'autorité du Roi ſeroit ébranlée. Cette derniere conſidération m'a déterminé à rejetter un projet qu'on me propoſa immédiatement après la malheureuſe journée de *Crevelt*.

Un homme de la Province de Languedoc m'écrivit qu'il avoit trouvé un moyen honnête de procurer trente-cinq millions au Roi,

ſans qu'il fût queſtion d'Impôts. Il terminoit ſa lettre par me demander la permiſſion de venir lui-même à la Cour, pour me détailler toutes les branches de ſon plan. Je n'eus rien de plus preſſé que de repondre à cet homme que je l'attendois avec impatience. Il arriva effectivement. Quinze jours après ma lettre on me l'annonça, dans un moment où j'allois travailler avec le Roi. Je le fis entrer ; mais quel fut mon étonnement de le voir proſterné à mes genoux, & me demander un ſecret inviolable ſur ce qu'il alloit me déclarer. Ce début augmenta ma curioſité ; mais le Roi qui devoit, après notre travail, aller à S. Hubert, me fit appeller. Je laiſſai l'homme chez moi, en ordonnant à un de mes Secretaires de lui tenir compagnie. Ces derniers mots furent prononcés tout haut. Je lui recommandai à voix baſſe de ne point permettre que l'étranger ſortît.

Je crus qu'il étoit de mon devoir de prévenir Sa Majeſté ſur cet événement. Elle ſourit en m'écoutant,

& parut attendre avec impatience le dénouement de cette Hiſtoire. J'en promis les détails pour le ſoir-même, & je retournai dans mon Cabinet pour me mettre à portée de ſatisfaire le Roi.

Je ne fus pas plutôt rentré, que je fis éloigner mon monde & introduire mon Languedocien. Venez, lui dis-je, homme merveilleux & diſcret. A ces mots que j'avois prononcés d'un air riant, mon homme ſe proſterna pour la ſeconde fois, & me demanda la liberté de m'avouer qu'il étoit Calviniſte. Peu ſurpris de l'aveu, je lui ordonnai de ſe lever, & de me développer ſon projet. La crainte ne lui permettant pas de s'exprimer avec netteté, il me remit un papier, dans lequel je lus mot à mot ce qui ſuit.

» Les Calviniſtes François, ha-
» bitans dans les Etats de Sa Ma-
» jeſté, & refugiés dans les païs
» étrangers, ſont plus mortifiés que
» jamais d'avoir encouru l'indigna-
» tion de Louis XIV & de ſon
» Auguſte Succeſſeur, nommé par

» toutes les Nations le *Bien-aimé*. Les
» pertes que la France commence à
» eſſuyer, ſeroient moins ſenſibles,
» ſi Sa Majeſté permettoit à ſes Su-
» jets Calviniſtes de les réparer.

» Il eſt encore, nous oſons le dire,
» un moyen d'effacer les maux que
» la révocation de l'Edit de Nantes
» a fait à la France. Qu'on nous per-
» mettre ſeulement d'avoir deux
» Villes dans chaque Province, où
» l'exercice public de la Religion re-
» formée aura lieu. Nous offrons,
» pour ce bienfait digne d'un Roi
» pere de ſes Sujets, trente-cinq mil-
» lions de livres payables au premier
» Janvier 1759, & deux mille hom-
» mes armés pendant tout le cours
» de cette Guerre.

» La Cour ne doit pas s'imagi-
» ner, d'après des offres auſſi conſi-
» dérables, que les Réformés Fran-
» çois ſoient aſſez riches pour four-
» nir cette ſomme. Nos compatrio-
» tes, répandus tant dans la Hol-
» lande que dans l'Allemagne, rem-
» plis de l'amour de la Patrie, &
» du deſir de vivre ſous la domina-

» tion de Louis XV, forment plus » de trois quarts de cette ſomme. » Munis de leurs pouvoirs, les Cal» viniſtes François peuvent s'expli» quer ainſi.

» Si Sa Majeſté daigne accepter » nos offres, nous oſons lui proteſ» ter qu'Elle n'aura point de Sujets » plus fideles & plus affectionnés » que nous. Sûre de notre cœur, » nous la ſupplions de nous priver » de ſes bontés, de révoquer ſa » grace, & de nous expulſer en» core, ſi l'un de nous ſeulement » étoit aſſez malheureux pour lui » manquer «.

Ce Mémoire me donna à penſer. Je renvoyai l'Emiſſaire en lui donnant rendez-vous pour le ſurlendemain. Sa Majeſté qui n'avoit pas oublié ce que j'avois eu l'honneur de lui dire avant ſon départ pour la chaſſe, m'envoya chercher au retour de S. Hubert. Je lui lus la demande des Réformés. Elle voulut, avant que de dire ſon avis, ſçavoir ce que j'en penſois; & j'avoue avec confiance que, malgré nos beſoins d'ar-

gent & d'hommes, je fis ſentir au Roi, qu'admettre les Calviniſtes, c'étoit introduire des ennemis dans le Royaume ; & que ces gens-là, n'oubliant jamais à quel prix ils y étoient rentrés, ſeroient ſouples & dociles, tant que nous ſerions heureux ; mais qu'on auroit peine à contenir leur inſolence, ſi la fortune ſe tournoit contre nos armes. Le Roi goûta mes raiſons : *mais je veux*, dit Sa Majeſté, *que cette affaire propoſée & rejettée demain au Conſeil des Dépêches, apprenne à Mgr. le Dauphin & aux Miniſtres quels ſeront toujours mes ſentimens ſur la Religion que je profeſſe.*

Le Mémoire des Réformés fut effectivement lu & diſcuté le lendemain. Le Roi ne parut pas peu ſurpris, quand il entendit deux voix qui s'élevoient en ſa faveur ; mais cette opinion confondue par Mgr. le Dauphin fit taire ceux de Meſſieurs du Conſeil qui auroient eu l'envie d'appuyer encore la demande des Calviniſtes. J'informai le même jour le Languedocien des intentions

du Roi, & le renvoyai dans ſa Province, en lui enjoignant d'être fort circonſpect. J'ordonnai, dans le même-temps, à M. de S. Prieſt, de veiller ſur la conduite de tous les Réformés qui ſe cachent plutôt qu'ils n'habitent dans les Sévennes.

Il me reſte à parler ici de la Religion des Souverains, & de l'exemple qu'ils doivent donner relativement à la croyance qu'ils profeſſent.

Tout Roi qui n'a point de Religion, eſt bien mal-adroit. Il fournit à ſes Peuples un exemple dangereux, dont il peut devenir la premiere victime. Demandez à ces Princes qui, par une force d'eſprit qui n'eſt qu'une foibleſſe de l'amour propre, affectent de n'avoir aucune Religion, s'ils voudroient que leurs Sujets leur reſſemblaſſent. Leur ſûreté dictera leur réponſe, & ils vous diront que non.

J'ai vû, dans le Nord, un Monarque que j'eſtime; mais pas au point que mes ennemis feignent de le croire. Ce Prince, ſingulier en

tout, n'a jamais rempli aucun acte de la Religion dans laquelle il eſt né. Les uns attribuent cette conduite ridicule à la Philoſophie, d'autres à la Politique; & les deux Partis ont tort. La Philoſophie, autant que je puis m'y connoître, prêche l'amour des devoirs à tous les hommes; & veut, ſur-tout, que celui qui régne, ſuive un culte: la Politique exige qu'il établiſſe ſon autorité ſur les principes de la Religion.

Quand je demande qu'un Roi ait de la Religion, je ne veux de lui que ce qu'il exige avec raiſon de tous ſes Sujets. Les Souverains ne régnent qu'à l'ombre des Loix. La Religion qui empêche qu'on ne vole & qu'on ne maſſacre ſon ſemblable, ordonne indiſtinctement à tous les hommes un reſpect inviolable pour les Loix. De cette obſervation des Loix naiſſent la fidélité à ſes devoirs & l'amour pour le Prince qu'elles recommandent comme le premier des devoirs. Concluez de là que, ſans la Religion, les Loix tombent, & l'autorité avec elles.

Comment faire reſpecter la Religion ? en puniſſant ceux qui la détruiſent par leurs diſcours ou par leurs Ecrits. *Boindin*, très-Bel Eſprit, prêchoit publiquement l'Athéiſme en France. On m'en a ſouvent porté des plaintes ; mais je n'étois pas en place pour le réprimer. Le Miniſtère d'alors qui devoit le punir, lui permit de remplir une charge conſidérable dans la Robe : qu'eſt-il arrivé de cette condeſcendance ? *Boindin* a fait des Eleves qui honorent ſa mémoire, & ceux-ci ſont des Proſélytes.

Quand j'obſerve qu'il eſt important de punir ceux qui veulent porter atteinte à la Religion, je ne prétends pas qu'on uſe de ce droit au premier cri que jettent les Prêtres & les Dévots, trop intéreſſés ſouvent à faire ſoupçonner d'impiété, des hommes qui ne ſont que Philoſophes.

Laiſſons l'Inquiſition à l'Italie & au Portugal qui en ont peut-être beſoin. Séviſſons contre l'irréligion manifeſtée, mais n'écraſons pas les

mens de ceux qui déchirent le bandeau de l'erreur & dévoilent les abus dangereux. Ils doit être défendu de toucher à une Religion, dont les principaux objets ſont des Myſtères. L'impiété & l'indécence, même en matiere de foi, ſont punifables; mais les Lettres veulent être cultivées avec liberté. Tout le monde écrit en Hollande, & perſonne ne s'aviſe d'y traiter les matieres de controverſe. La raiſon en eſt aiſée à ſentir: elle provient de la ſcience que le Gouvernement donne. Otez en France & en Italie l'Inquiſition Littéraire, vous verrez les matieres de Religion reſpectées, & le Sçavant & l'Artiſte s'en tenir à ce qu'on appelle *la Foi du Charbonnier*.

Je veux, dans un Prince, une piété ſage & modérée. Malheureux les Peuples qui ſeroient gouvernés par un Souverain trop dévot: rempli de la piété, il donnera aux cérémonies extérieures du culte, les momens qu'il doit aux ſoins de ſon Empire, & ſemblable à ce Roi de Sicile; René Duc de Lorraine & d'Anjou,

qui a rempli la Provence de ſes pieuſes momeries, il fondera des Sermons & des Proceſſions, dans le tems que les Ennemis l'environnent.

La Religion d'un Etat eſt la même chez tous ceux qui la profeſſent; mais la dévotion d'un Roi ne doit pas être celle d'un particulier. J'aurai toujours mauvaiſe opinion d'un Prince qui n'établit dans ſa Domination que des Oratoires & des Monaſteres. Le premier ſoin d'un Souverain eſt la félicité de ſes Peuples; &, à moins qu'on ne croie à des miracles qui ne ſe renouvellent plus, on ne peut raiſonnablement penſer qu'un Prince, qui paſſe ſa vie aux pieds des Autels, gouverne ſes Finances, réprime les Pirateries des Traitans, corrige l'arrogance des Importans, modere les excès des Militaires, devenus un peu avides dans ce ſiécle, & rectifie toutes les intempérances qui ſe gliſſent dans une adminiſtration négligée.

Terminons ce Chapitre par un réſultat ſuccint: la Religion, plus encore que la Politique, a établi les

Loix, les Loix veillent à la ſûreté des Souverains, c'eſt à ceux-ci à conclure : le bonheur de leurs Peuples dépendra de la conſéquence.

CHAPITRE III.

Du choix des Miniſtres & des Généraux.

UN Prince qui veut faire fleurir ſes Etats pendant la paix, & les mettre pendant la guerre à l'abri des incurſions des ennemis, doit avoir des Miniſtres éclairés & des Généraux habiles, qui aſſurent le repos des Peuples en exécutant les ordres du Souverain : mais ſi celui-ci veut régner par lui-même, il doit bien ſe garder d'avoir un premier Miniſtre, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas que ſon fantôme couronné, il devienne l'eſclave de ſon Sujet. Un premier Miniſtre ne peut être ſupporté que dans une Minorité, ou ſous un Roi foible & toujours malade, comme étoit Louis XIII, ou ſous un Prince auſſi

imbécile que Charles VI : j'oſe même dire que tout homme qui accepte la principale place dans le Miniſtère, ſi le Maître eſt en état de gouverner, eſt un mauvais Citoyen, qui cherche à établir ſon crédit, en laiſſant languir ſon Prince dans un oubli mépriſable. Combien de premiers Miniſtres ont été dans le cas que je ſuppoſe ici ! La France, l'Eſpagne & l'Italie en fourniſſent un grand nombre d'exemples : je ne les nomme point, parce que l'opprobre de ces Uſurpateurs de l'Autorité réjaillit ſur leurs Maîtres ; & tout Souverain eſt reſpectable.

Je voudrois que le Prince ne conſultât, dans le choix de ſes Miniſtres, que la voix publique : jamais une Nation n'a nommé un Sujet à une place vacante, qu'il ne l'ait remplie avec honneur. Ce Prince unique, qui du ſein des plaiſirs tumultueux du Palais Royal, gouverna la France, & donna le mouvement au reſte de l'Europe : M. le Régent avoit pris des arrangemens pour la place de Chancelier, que

Voiſin venoit d'occuper: j'entrai alors *au Chocolat** de Son Alteſſe Royale. Elle ne me laiſſa pas le tems de lui rendre les premiers devoirs, Elle voulut abſolument que je lui diſſe qui ſeroit Chancelier : *Celui que Votre Alteſſe R. voudra*, répondis-je, *mais tout Paris nomme M. Dagueſſeau.* Ce Magiſtrat fut appellé ſur le champ à cette premiere place de la Juſtice. Je

* Le Régent n'avoit point de petit lever, parce que ce Prince moins diſcret que décent, ne vouloit point expoſer aux regards avides & malins des Courtiſans, des *Filles de l'Opéra* en déſordre, ou d'*honnêtes* femmes qui ne valoient pas mieux. Après ſon lever, l'Huiſſier de la Chambre ouvroit l'eſcalier dérobé, & Son Alt. Royale venoit alors prendre ſon Chocolat dans une grande piéce, où l'on venoit lui faire la Cour. Je me ſouviendrai toujours qu'un Auguſtin de la Place des Victoires, qui avoit le titre de *Confeſſeur* de Mr. le Régent, entra : Son Alt. Royale lui dit bruſquement : *que voulez-vous, mon Pere ?* Monſeigneur, répartit le Moine, j'ai l'honneur d'être votre Confeſſeur. *En ce cas, retirez-vous*, répliqua le Régent, *j'ai deux perſonnes dans ma maiſon dont je ne me ſers jamais, vous & ma femme.*

dois dire ici que ce Magiſtrat attaché à tous les *Fouquets*, m'a toujours ſçu un grand gré de ce mot. Je fus d'autant plus charmé de l'avoir dit, que l'adminiſtration la plus ſage & la plus glorieuſe, juſtifia le ſuffrage du Peuple.

Ce procédé fit autant d'honneur à M. Dagueſſeau qu'au Régent, qui alla contre ſon inclination pour faire un choix meilleur ſans doute que celui qu'il avoit projetté.

De cent Miniſtres placés par le ſuffrage unanime de la Patrie, il y en aura quatre-vingt dignes de cet honneur; & de cent choix faits par le Prince ſeul, il s'en trouvera quatre-vingt de mauvais.

C'eſt un homme d'eſprit, il eſt propre à tout. On m'a rabaché mille fois ce mot qui eſt faux à bien des égards. M. de Voltaire a ſûrement beaucoup d'eſprit, mais il ne ſeroit jamais ni Miniſtre, ni Général, ni même Contrôleur des Finances. Pourquoi? c'eſt qu'il n'a pas l'eſprit de ces Places.

Quand on avance qu'un homme d'eſprit eſt capable de tout, on préſuppoſe qu'il s'appliquera à acquérir

toutes les connoiſſances néceſſaires à ſa place ; & peu d'Emplois dans le Gouvernement Civil, Politique, Economique & Militaire, ſont au-deſſus de l'homme d'eſprit qui veut ſe livrer avec ardeur à l'objet qu'il doit embraſſer : je dis à l'objet, car ſi un Miniſtre veut être à la fois Contrôleur-Général des Finances & Secretaire d'Etat au Département de la guerre, il eſt preſque certain que les Peuples & le Militaire auront à ſe plaindre de lui. On a eu pendant trop long-tems en France la mauvaiſe habitude de ne choiſir les Miniſtres que dans les Gens de Robe. Pluſieurs d'entr'eux ont rempli leur poſte avec approbation, parce que toute la machine des différens Départemens étant montée par de vieux Commis, rompus dans les matieres qui leur ſont confiées, elle va comme d'elle-même, & n'a beſoin de reſſorts extraordinaires que dans les cas épineux. Du ſuccès paſſager qui a couronné les opérations de ces Miniſtres, il ne faut pas conclure qu'on a bien fait précédemment ; mais

on doit convenir que dans la diverſité des choix à faire, on a cédé au moins mauvais : je m'explique ſans compromettre perſonne.

Les ſeuls hommes qui s'appliquoient autrefois en France à acquérir des talens utiles, étoient les Gens de Robe. La haute Nobleſſe, entichée d'un orgueil barbare, croyoit qu'il étoit plus glorieux pour elle de ramper ſervilement à la Cour, que d'étudier les grands Hommes & de tâcher de mériter de la Patrie ; & remplie de cette idée digne des Viſigots, elle s'occupa entierement de l'étiquette du Louvre & des pompeuſes bagatelles qui deviennent des affaires ſérieuſes dans ce pays frivole. La Guerre ſeule put arracher les gens de Condition à cette pénible moleſſe ; mais ſi on en excepte quatre ou cinq Héros que chaque ſiécle a produits, les François braves ſans être Soldats, n'ont eu que le mérite d'affronter la mort, vertu ſans doute généreuſe, mais la derniere de l'Art de la Guerre. Qu'on m'en croye, je ſçais ce que je dis en

écrivant ceci. Le goût que Louis XIV avoit pour tous les Arts, engagea pluſieurs perſonnes de la Cour à fronder le vieux préjugé. Le Duc de la Rochefoucault publia ſes *Penſées* : les *Talons rouges* eſſayerent de jetter un ridicule ſur cet Ecrivain reſpectable, & pendant huit jours on s'écria avec dériſion à la Cour, *le Duc de la Rochefoucault eſt Auteur* : expreſſion qui fut à notre honte long-tems injurieuſe dans les plus beaux jours des Sciences & des Lettres.

Depuis le Duc de la Rochefoucault, pluſieurs perſonnes de diſtinction ont cultivé les beaux Arts ; & la Nobleſſe Françoiſe, jadis ignorante par excellence, eſt, de toutes les Nations, celle qui compte aujourd'hui le plus d'hommes célebres dans les différens genres d'écrire ou de penſer. Les Gentilshommes de Province ſçavent lire, les *agréables* de Paris étudient Puffendorff & Feuquiere. Les Ducs font des Epigrammes, les Cardinaux des Epîtres, les Colonels d'Infanterie réforment la Tac-

tique, des Marquis forment des projets de finance & de population; & moi, ſans le ſçavoir, je fais preſque un Livre. Chacun enfin cherche à s'inſtruire, pàrce qu'on a eu, après treize cens ans, le courage de ſe perſuader en France que tout ignorant avoit l'air d'un ſot.

La Nobleſſe, ceſſant de ſe livrer aux choſes futiles, eſt devenue ſuſceptible des Places Miniſtériales, & le Souverain a eu la liberté de choiſir.

Qu'on ne s'imagine pas que je vais parler de moi. Le Département de la Guerre doit être rempli dans tous les pays du monde par un Militaire conſommé que l'expérience a inſtruit des prétentions exorbitantes des Généraux, des brigandages des Chefs de Troupes légeres, des ſupercheries de l'Officier ſubalterne, des complaiſances criminelles des Commiſſaires des Guerres, * des manœu-

* Toute regle a ſes exceptions, & ſur-tout celle-ci. Les honnêtes gens qui croiroient que cette tirade les regarde chacun dans leur genre, me feroient autant de tort qu'à eux-mêmes.

s odieuſes des Traitans & de leurs
ɔpôts, & enfin de l'indiſcipline &
beſoins du Soldat. Si ce Miniſ-
eſt honnête-homme, je garantis
il n'y aura plus d'abus dans le Mi-
ıire, que la valeur & le mérite au-
ıt les graces, & qu'il ne ſuffira
ıs de payer la femme de chambre
ıne Ducheſſe, ou d'amuſer la maî-
ɛſſe d'un premier Commis pour
oir les honneurs militaires : tout
:a donné au talent, & les armes
ront moins malheureuſes, parce
ıe chacun concourant au bien de la
uſe commune, les manœuvres
énérales en iront mieux, & les
ıes ſages d'un Chef honnête-hom-
ıe ſeront remplies à la gloire de la
lation. J'étendrai d'avantage cet
ticle, lorſque dans la ſeconde par-
e je parlerai des Généraux.

La Place du Département de la
uerre, devient d'autant plus im-
ortante, que ſous un Monarque
ıdolent ou trop occupé pour tout
oir, le Miniſtre, dans la vue de
rolonger ſon autorité & de rendre
ın crédit plus eſſentiel, eſt pour

ainſi dire, le maître de ſuſciter des ennemis à ſon Prince, & à l'envelopper dans des Guerres injuſtes.

Qui croiroit que M. de Louvois, un des plus grands Miniſtres de la Guerre que la France ait eu, qui penſeroit que cet homme qui a rendu des ſervices ſi eſſentiels à l'Etat, avoit apoſtillé de ſa main un Mémoire par lequel il vouloit qu'on fît tant de mauvais traitemens à M. le Duc de Savoye, qu'on le forçât à ſe déclarer contre la France !

Madame de Maintenon m'a dit elle-même que cette Piéce lui fut remiſe par l'infidélité d'un Gentilhomme de M. de Louvois, & qu'elle la donna au Roi qui s'emporta, & travailla le même jour avec celui qu'il auroit du punir : mais les talens de ce Miniſtre étoient tels, que le beſoin qu'on en avoit, faiſoit ſupporter ſes défauts & ſes écarts : mauvaiſe politique qu'un Prince ne ſuivra qu'aux dépens de ſes Peuples & de ſa gloire.

Le principal devoir d'un Miniſtre de la Guerre, eſt d'approviſionner

les Places, & de veiller au maintien des Fortifications, d'où dépend la ſûreté de l'Etat. Sur cet objet important le Prince aura ſoin que le Miniſtre ne s'en fie qu'à lui-même; & une inſpection annuelle de toutes les Places frontieres, ne peut être que très-utile : certain que ni les Lieutenans du Souverain ni ſes Ingénieurs ne le trompent point, le Miniſtre travaillera clairement & d'après lui.

Le grand talent de M. de Louvois dans les tems critiques, étoit de remplir les magaſins des ſubſiſtances qu'il tiroit du propre pays de l'ennemi : belle conduite qui préparoît l'anéantiſſement de celui qu'on vouloit écraſer, & qui conſervoit l'abondance dans le Royaume. Lorſque le feu Roi conquit la Hollande, on ne la ſaccagea qu'avec la poudre que le Miniſtre de la Guerre en avoit tirée.

Je vais maintenant parcourir les différentes branches du Miniſtère, & indiquer les regles que je crois sûres pour guider le choix des Princes.

Après le Département de la Guerre, je paſſe à celui des Affaires

Etrangeres : ce Miniſtère eſt un des plus délicats, parce que le repos des Peuples en dépend. Il ſeroit malgré cela un des plus faciles à remplir par la raiſon que les Publiciſtes Allemands ayant formé un Code appellé du Droit des Gens *de Jure Gentium*, on y trouve preſque toutes les queſtions rélatives aux intérêts des Princes prévues & déterminées ; mais la ſupériorité des forces ayant fait naître la mauvaiſe foi, on n'employe pour réuſſir que les détours de la ſubtilité. Vient-on à échouer dans la négociation, on publie des Manifeſtes, on arme de toutes parts & on prend Dieu à témoin des maux affreux dont on va remplir la terre.

Les Allemands plus ſenſés que nous, ont de bonnes Ecoles, où les jeunes gens deſtinés aux légations politiques, vont apprendre l'art de négocier avec bonne foi & avec ſuccès : ceux qui y font plus de progrès paſſent d'abord en ſous-ordre dans les Ambaſſades qu'ils rempliſſent enſuite. Les connoiſſances qu'ils y ont acquiſes doivent, après vingt

ans de négociations, fixer le choix du Prince ; & placer celui qu'il reconnoît le plus habile à la tête du Département des Affaires Etrangeres. En Italie, où les Mitologiſtes & les Négociateurs ont placé le ſiége de la Politique, qu'ils ont confondue avec l'aſtuce & la ſupercherie, on ne cherche que des hommes fins & diſſimulés pour être employés dans le Département dont je parle : choix pernicieux, quoiqu'ils ſoient ſouvent juſtifiés par le ſuccès : avantage, au reſte, qu'on doit attribuer moins à la fourberie de celui qui triomphe, qu'à l'inexpérience ou à la bonne foi de ſon rival :

L'inexpérience indocile,
Du Compagnon de Paul Emile,
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

Ces Vers ſont, je crois, dans une Ode de *Lamotte* *. Ma ſeule fineſſe eſt de n'en avoir aucune, diſoit un Ambaſſadeur. Ces mots, toujours

* M. le Maréchal étoit trop occupé des ſoins de l'Etat, pour ſe reſſouvenir de ſes lectures : les trois Vers qu'il cite ſont tirés de la belle Ode *à la Fortune* du fameux Rouſſeau.

avoués par ſes procédés, méritoient la confiance : un Négociateur qu'on eſtime perſuade aiſément.

Une des raiſons qui empêchent la plus grande partie de l'Italie d'avoir des Miniſtres intelligens dans les Affaires Etrangeres, provient préciſément des moyens qu'on a pris pour s'en procurer. Machiavel paſſoit pour le premier Génie de la Toſcane : le Pere *Paul*, de l'Ordre des *Servites*, jouiſſoit de la même conſidération dans l'Etat de Veniſe. Ces deux hommes, chargés par leurs Maîtres de compoſer un Traité ſur la maniere de gouverner, firent de mauvais Livres : Machiavel eut des vues trop cruelles, l'autre ne les eut pas aſſez générales ; le premier écrivit pour des Tirans, le ſecond pour des Républicains ; & tous deux ignorerent l'art d'écrire pour l'inſtruction des Rois & le bonheur des Peuples. On a beau dire que *Machiavel* étoit le Précepteur des Nérons ; que *Fra-paolo* étoit un Hermite de la Vierge Marie ; qu'il n'étoit point politique par l'étendue de ſon génie ;

qu'il ne pouvoit l'être avec liberté, comme Vénitien, & moins encore comme Religieux : qu'importe : l'antique admiration a prévalu ; & ces deux Ecrivains ſont encore les modéles de la plûpart des Négociateurs Italiens.

Mazarin, ſans être cruel, admiroit Machiavel, dont Richelieu avoit été idolâtre. Il eſt vrai que Mazarin n'étoit pas un grand Miniſtre : pouvoit-il l'être ? il étoit fourbe & avare. Si le Traité des Pirénées nous fut plus avantageux qu'à l'Eſpagne, ce n'eſt pas, quoiqu'en diſe mon bon ami le Préſident Henault, que Don Louis de Haro n'eût plus de talens que le Cardinal, à qui l'Eſpagnol reprochoit un grand défaut en Politique : celui de vouloir toujours tromper ; mais nous promîmes dans ce Traité plus que nous ne voulions tenir ; & je conclus de-là, que le Cardinal dut ſa réputation plutôt à ſa mauvaiſe foi, qu'à la ſupériorité de ſes lumieres. Ce Miniſtre, le Héros de beaucoup de perſonnes, n'eſt pas le mien : j'ai beau

chercher à admirer le Cardinal Mazarin, je ne vois en lui qu'une fermeté lâche, indigne de ſon caractere & de ſa place. Inſenſible aux affronts des frondeurs, dès qu'il ne pouvoit les gagner & les réprimer ; ardent à ſe venger de *Scaron* & de *Saint-Evremont*, dont il avoit la petiteſſe de craindre les ſaillies, quoiqu'il affectât d'en ſourire : Mazarin étoit ambitieux ſans grandeur dans l'ame : c'étoit, je tranche le mot, un homme vil, qui vouloit s'élever à force de baſſeſſe, & un intriguant qui cherchoit à tromper l'Etat & nos voiſins, & à ruiner le Roi en paroiſſant le ſervir.

Le portrait que je viens de tracer eſt impartial ; & l'idée de venger une perſonne, dont la mémoire me ſera toujours chere *, n'y entre pour rien. Les dépradations de M. le Cardinal Mazarin firent le malheur de M. le Surintendant ; mais la Poſtérité l'a juſtifié autant que les Ecrits de Péliſſon.

* Nicolas Fouquet, Surintendant des Finances.

Tout Négociateur, qui n'a que de la fineſſe, nuira à ſon Maître ; & les Souverains qui ont à diſcuter de grands intérêts, ne doivent chercher que des hommes raiſonnables qui réuniſſent l'intégrité aux talens. Que des Monarques ambitieux & jaloux d'une gloire odieuſe, tâchent de s'agrandir aux dépens de leurs voiſins, les voies injuſtes leur ſont ouvertes ; mais je n'approuverai jamais des prétentions proſcrites par l'équité. On a pu me prêter d'autres vuës ; qu'importe : qu'on me nomme un ſeul Miniſtre qui n'ait pas eu d'ennemis, je me fâcherai ; mais je plaindrai beaucoup le Miniſtre qu'on me nommera.

Tout Prince qui veut régner avec dignité, doit, pour ſa tranquillité & le bien-être de ſes Peuples, ne confier le Département des Affaires Etrangeres qu'à des Sujets conſommés dans les Ambaſſades. Donnez ces Places à la faveur, vous ferez des Miniſtres Petits-Maîtres, qui mettront dans les Cours Etrangeres d'agréables Subalternes, qui auront

des caroſſes brillans, d'excellens Cuiſiniers, des Maîtreſſes importantes, qui diront factueuſement, *le Roi mon Maître*, & qui ne s'appercevront pas qu'un homme obſcur négocie un Traité contraire aux intérêts de la Puiſſance qu'ils repréſentent. Ah! que j'ai vû autrefois de Cours remplies de ces atomes brillans qui ne méritoient pas même le titre de jolis Eſpions!

Lorſque le Roi commença à goûter moins M. le Cardinal de Bernis, il me parla de lui donner un Succeſſeur: je pris la liberté de propoſer deux Sujets à Sa Majeſté; mais j'inſiſtai ſur M. de Choiſeul: je le connoiſſois peu perſonnellement: il ſervoit en Flandres, quand je commandois dans le Comté de Nice; mais ſes dépêches de Rome & de Vienne, m'avoient annoncé un eſprit étendu, rempli de connoiſſances & de bons principes: le Miniſtre, en un mot, qu'il nous falloit. Le Roi ne balança point, & M. de Choiſeul eut le Département des Affaires Etrangeres. La bonne

beſogne qu'il y fait, montre aſſez que je ne ſuis point flatteur.

J'exige auſſi, comme un point eſſentiel, que le Prince étudie le caractère de ceux qu'il deſtine au Poſte dont je parle. Un Miniſtre aura vainement des connoiſſances profondes, & l'art plus eſſentiel encore de perſuader : s'il eſt né ambitieux, ſes talens nuiront à l'Etat, parce que, voulant perpétuer ſon crédit dans les tems d'orages & d'intrigues, il indiſpoſera, par ſes dépêches, les Puiſſances que le bien de la Patrie voudroit qu'il ménageât. Les diſcuſſions naîtront d'un mot mis exprès pour donner de l'ombrage ; & le Miniſtre, mauvais citoyen, deviendra important, par le beſoin qu'on croit avoir de ſes lumières, ſans leſquelles on penſe ne pouvoir réſoudre des difficultés, que lui-même a ſuſcitées dans la vue criminelle de ſe rendre néceſſaire.

Un Miniſtre qui écrit aux perſonnes les plus ſecrettes, ne ſçauroit être trop circonſpect, quand il néglige l'uſage des chiffres. Mes lettres à M.

le Maréchal de Contades étoient, ou je me trompe fort, celles d'un Miniſtre citoyen, qui aime ſon Maître & l'Etat. M. de Contades, qui ne devoit jamais quitter ce porte-feuille, le met dans ſes gros équipages, les ennemis s'en emparent, & M. le Prince Ferdinand fait ſa charge en les rendant publiques.

Qu'arrive-t-il ? Ces piéces ſecrettes, qui pourtant tendoient toutes au ſuccès de la cauſe commune, ont aliéné contre moi les Saxons, le Militaire, la Cour Palatine & preſque toutes les Régences d'Allemagne. Piqué de ce contre-tems, j'ai juré de ne plus me compromettre, & je mets tout en chiffres.

Venons au maniement des Finances : cet objet pourra être utile à tous les Souverains, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait le droit de lever des Impôts : tant de petits Princes d'Allemagne & d'Italie qui n'ont que des querelles domeſtiques ou des procès de famille à eſſuyer, peuvent ſe paſſer de Miniſtres de la Guerre & des Affaires Etrangeres!

Je vois preſque tous les Souverains commettre une faute eſſentielle, en confiant le Département des Finances à des vieux Magiſtrats : cette Place eſt faite pour la Jeuneſſe ; & l'on doit préférer un Controlleur Général de l'âge de vingt-cinq ans, à un de ces Hommes qu'on appelle expérimentés, parce qu'ils touchent à la décrépitude. Le Département des Finances exige un Génie créateur, qui ait le talent d'imaginer les moyens de ſoulager le Prince ſans fouler le Peuple, d'écarter de la Nation tout ce qui a l'air d'Impoſition onéreuſe ; & enfin, de ſçavoir faire de bons projets & rejetter les mauvais. Cette derniere opération demande une ſagacité d'eſprit inconcevable, par la raiſon, que tous les faiſeurs de projets, connoiſſant le vice de ceux qu'ils préſentent, ont l'art de jetter un vernis qui voile non-ſeulement la partie défectueuſe de leur plan, mais qui ſouvent même donne le change ſur ce côté foible, & fait croire que le ſuccès du projet en dépend : c'eſt, ſi j'oſe me ſervir

de cette comparaiſon, une Coquette adroite qui cache une difformité de ſon viſage avec une mouche ſéduiſante.

Joignez à toutes les qualités que je crois eſſentielles à un Miniſtre des Finances, celle de connoître à fond le Commerce de ſa Nation & celui de ſes voiſins, & le talent de calculer combien vingt ſols qu'on a pris de plus ſur une aune de Drap à Paris qu'à Londres, peuvent influer ſur le Gouvernement. L'Eſprit Géométrique, ſans lequel il n'y aura jamais de bons Adminiſtrateurs des Finances, demande un Génie de combinaiſon que l'on peut avoir juſqu'à trente-cinq ans, & conſerver juſqu'à cinquante : il n'y a qu'un âge pour les Eſprits calculateurs.

On ſubſtitua il y a quelques années à un Miniſtre des Finances diſgracié, un Vieillard reſpectable, qui avoit acquis, par ſa probité & ſes connoiſſances, l'eſtime du Militaire & de pluſieurs Provinces : ce Magiſtrat, que ſa Famille & ceux qui avoient leur fortune à en eſpérer,

annoncerent comme l'eſpoir de la Nation & le ſeul Homme qui pût la relever de ſes pertes, fut appellé à la Cour contre mon avis : ſon début juſtifia ce que j'en penſois : il le perdit dans l'eſprit des gens ſenſés : en effet, la ſuppreſſion des Sous-Fermiers auroit été un coup de parti, ſi le Peuple avoit payé moins ; mais au contraire, les Impôts augmenterent, & les ſommes qui ſe répandoient chez trois cens Sous-Traitans, qui nourriſſoient dix mille familles, furent verſées dans les coffres de ſoixante hommes dont l'exceſſive opulence faiſoit murmurer depuis longtems les Grands humiliés, & irritoit la Populace indigente.

M. de Sechelles (car il faut bien le nommer) flatté de ce premier projet, en riſqua d'autres qui ne valoient pas mieux : les Approbateurs & les Enthouſiaſtes virent clair & retinrent leurs éloges ; les clameurs de la multitude ajouterent aux plaintes des perſonnes éclairées ; & le Miniſtre fut forcé de quitter ſa place avec ſa raiſon de *moins* & une penſion de

Cet inconvénient arrivera toutes les fois que les Souverains confieront leurs Finances à des hommes incapables de créer un projet & de diſcuter ceux qu'on ſoumet à leur ſagacité.

On donna, quatre années après, le Département des Finances à un grand *Penſeur*, dont M. de Noailles m'avoit parlé mille fois avec éloge. Cet homme que j'avois fait Conſeiller au Parlement de Metz, pendant la Campagne de Dettingen, lorſqu'il étoit encore Domeſtique de la Maiſon de Noailles, m'écrivoit ſouvent, & m'affectoit par une façon de narrer qui m'a toujours plû, parce qu'elle développoit de grandes connoiſſances, ſans étalage d'eſprit : M. de Silhouette me parut une trouvaille, dans le miſérable état où ſes Prédéceſſeurs nous avoient laiſſés : formé par les Voyages & par l'étude qui doit en réſulter, il étoit inſtruit de tout, & les intérêts de la France & de l'Angleterre lui étoient connus. Cet Homme d'eſprit, ce Miniſtre habile, ce Gé-

nie calculateur nous trompa tous : une opération ingénieuſe, mais mal conduite commença ſa ruine : ſon eſprit vivement tendu, fut d'abord énervé par la réflexion ; & loin de prendre un eſſort plus élevé, il s'affoiblit au point, que tous ſes projets ultérieurs, ou appéſantiſſoient un joug nouveau ſur le Peuple, ou montroient l'Etat plus foible & plus décharné qu'il n'étoit : la Vaiſſelle d'argent qu'on a eû l'air de laiſſer à la diſcrétion des propriétaires, produiſit quelques millions, & nous dégrada aux yeux de toutes les Nations ; mais la ceſſation de payement des Billets publics, mit le comble à la maladreſſe ; & ce procédé peu digne d'un Homme capable, arracha au Prince toutes les reſſources raiſonnables que nous pouvions eſpérer, & fit tomber la confiance & le Commerce qui ne ſubſiſte que par elle.

Il faut conclure de ce que je viens de dire, que le Prince auroit dû choiſir mieux, en prenant des hommes dans l'âge où l'activité de l'i-

magination, crée & ſoutient
premieres opérations par de n
veaux ſuccès.

Dans les Royaumes où le Peu
reconnoit une Puiſſance intermé
re entre lui & le Trône, le S
verain & le Miniſtre des Finar
ne devroient pas être embarraſſ
voyez la Suéde : le mot d'Im
ſi terrible à tous les Peuples,
jamais étonné cette Nation : p
quoi ? C'eſt que le Sénat les fi
& que les trois Ordres de l'Et
regardent avec raiſon, comm
Conſervateur né de leurs Privil
& de leur liberté ; & le Sénat
jamais ſoupçonné dans aucun t
d'imiter le Parlement d'Anglete
& de ſe vendre lâchement à la C
Croiroit-on que malgré cette v
lité, les Anglois auſſi épuiſés
leurs voiſins, ont une foi ave
pour tous les Bills de Weſtminſ
le Parlement n'a qu'à parler
Emprunt, ou mettre un Imp
l'empreſſement à remplir l'o
propoſé eſt unanime, & deux
lions de livres ſterlings ſe trou

déposés dans vingt-quatre heures au Tréſor public : effet de la confiance qui pourroit également avoir lieu chez nous, ſi la Cour n'avoit point la fauſſe gloire de vouloir établir tout par elle-même, & de regarder le Parlement de Paris comme une ſimple Cour de Juſtice créée pour juger des Procès, & non pour ſe mêler des Affaires de l'Etat. Le Peuple, qui regarde le Parlement comme ſon Ange tutelaire, penſe différemment ; & je ſuis certain que ſi le Parlement de Paris autoriſoit, même dans les tems les plus malheureux, des Billets de Banque, ou d'autres Papiers publics, la circulation auroit le même ſuccès qu'en Angleterre : avec d'autant plus de raiſon, que les Impôts ne venant plus du Miniſtère, l'amour que la Nation a pour ſon Souverain, agiroit efficacement. La confiance du Peuple dans des Magiſtrats qu'il révere comme ſes Protecteurs, autoriſe mon alléguation, relativement à la facilité qu'on auroit à mettre des Impoſitions ; mais l'orgueil des Miniſtres eſt offenſé

de la réflexion, & le nom du Prince qu'ils compromettent trop ſouvent pour colorer leur conduite, ſemble les autoriſer dans tout. D'ailleurs, m'a-t-on répondu mille fois, lorſqu'en plein Conſeil j'ai parlé ainſi : l'autorité du Roi eſt abſolue ; & conſulter les Parlemens, c'eſt avilir le Pouvoir Souverain.

Les Princes d'Allemagne ont aujourd'hui très-peu de Miniſtres qui connoiſſent la partie des Finances ; mais ce défaut de lumieres leur devient indifférent, parce que leurs Sujets étant ſerfs, les Impôts ſe levent au gré du Souverain. J'ai vu, pendant mon Ambaſſade à Francfort, un de ces Princes, dont les coffres vuides ne lui permettoient point de donner un *Gala* le jour de ſa fête : il impoſa cent mille *Rixdales* ſur ſon Peuple, pour donner à ſa petite Cour une repréſentation d'un Opéra de *Métaſtaſio*. Sont-ce-là des Souverains? Non : ce ſont des Tyrans ; & ce qu'ils oſent appeller Impôt, eſt une vexation cruelle.

Si ces mêmes Souverains avoient

un Miniſtre verſé dans le Département des Finances, ils en ſeroient plus riches, & leurs Peuples moins foulés ; mais la malheureuſe facilité qu'ils ont d'accabler leurs Sujets, leur ôte l'envie d'approfondir toutes les branches du Commerce qui ſe trouvent dans leurs Etats. Un des Princes de l'Empire, dont la Domination eſt moins étendue, M. de Naſſau-Sarbruch, eſt un très-grand Financier. Tout eſt mis à profit dans ſes Poſſeſſions. Le Conſeil de Régence n'eſt qu'un atôme : l'induſtrie du Maître fait tout : c'eſt dommage qu'avec tant de talens, & des revenus augmentés par la ſagacité du Prince, les Peuples n'en ſoient pas plus heureux : reſte des préjugés attachés au Gouvernement féodal, qu'on craint d'atténuer en l'adouciſſant. Les trois quarts des Princes d'Allemagne ne régnent que par la crainte qu'ils inſpirent, & le reſpect forcé de leurs Peuples leur tient lieu d'amour : idée fauſſe, qui doit faire le malheur du Maître & du Sujet.

J'ai vu, chez le Roi de Pruſſe, une

mauvaiſe Politique. Ce Monarque qui ſe croit aſſez grand pour n'avoir beſoin de Conſeil ni de Miniſtre, tire de ſes Etats le meilleur état poſſible; &, ſi l'on avoit un reproche à lui faire, ce ſeroit ſans doute d'être trop Financier. Aſſocié dans toutes les Manufactures qu'il fonde ou qu'il protége, il décourage par là l'Artiſte principal; qui voudroit toujours qu'on ignorât ſes bénéfices.

Le feu Roi, lors de l'établiſſement des Manufactures d'Abbeville, donnoit de l'argent aux Entrepreneurs & n'en tiroit pas. Ce Prince, guidé par un Miniſtre dont je ne dois dire ni bien ni mal *, ſçavoit que le ſuccès de ces Manufactures devoit enrichir le Royaume, & fournir par conſéquent de nouvelles reſſources au Souverain.

Venons à la Marine : cette partie qui paroît une des plus aiſées à remplir, exige des détails très-étendus ; & j'oſe dire que, pour occuper

* Il veut, ſans doute, parler ici de Colbert qui perdit Fouquet par une ruſe indigne d'un grand Miniſtre.

avec diſtinction ce Département, il faut unir, à des connoiſſances particulieres, les talens du Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, & ceux du Miniſtre des Affaires Etrangeres. En effet, être inſtruit en tems de paix de l'état du Commerce de vos Voiſins & de vos Alliés, connoître leurs Forces maritimes actuelles, & ſçavoir à quel point elles peuvent être augmentées en cas de rupture : voilà en partie ce qui regarde le dehors : voici pour l'intérieur.

Former des Matelots ; enclaſſer avec des gratifications honnêtes, les jeunes gens propres à la Navigation ; protéger les Ecoles de Marine, & récompenſer avec éclat ceux qui ſe diſtinguent dans cette étude, qui renferme la connoiſſance de preſque tous les Arts ; tenir dans les Ports un nombre conſidérable de Vaiſſeaux pour vous faire reſpecter, & ne point enhardir des Voiſins ambitieux, jaloux de votre Commerce ; (ſi la Marine de la France avoit été en bon état en 1755, l'Angleterre n'auroit pas violé la Paix ; & l'Europe

jouiroit aujourd'hui de l'abondance & du repos ;) avoir des magaſins remplis pour être à même d'armer & de conſtruire de nouveaux Vaiſſeaux en cas d'évenement, & ſe convaincre, par une Politique démontrée, avec quels Pirates il eſt avantageux d'être en paix ou en guerre.

Telles ſont les connoiſſances dont l'acquiſition eſt néceſſaire à un Miniſtre de la Marine. On en jugera mieux par les détails dans leſquels je vais entrer.

Il eſt de l'avantage de la Nation de ne pas être brouillée avec les Corſaires de Barbarie : je crois même qu'il ſeroit prudent d'être en paix avec toutes les Régences de cette partie de l'Afrique, parce que ces Forbans, parcourant les Mers qu'ils écument, reſpecteront nos Vaiſſeaux, attaqueront ceux de nos Voiſins, & ruineront leur Commerce, en favoriſant le nôtre. Cette raiſon, ſentie dans tous les temps par la Grande-Bretagne & par les Provinces-Unies, a toujours engagé les Anglois & les Hollandois

chercher à vivre en paix avec les Régences de Barbarie. Si l'une des deux Nations étoit en guerre avec ces Forbans, & que la Marine d'Alger & de Tunis fût auſſi reſpectable qu'elle l'a été autrefois, il eſt hors de doute que le commerce de l'Etat ennemi de ces Pirates, en ſouffriroit beaucoup, & que par une conſéquence néceſſaire, celui du voiſin en paix s'enrichiroit des pertes de l'autre.

Les Génois ſont, ainſi que Malthe, toujours en guerre avec les Deys d'Affrique, le Royaume de Maroc & les Provinces qui en ſont tributaires. L'Empereur, comme grand Duc de Toſcane, voulant profiter de cette diviſion, fit au commencement de l'année 1749, une paix générale avec les Régences de Barbarie, que le Grand-Seigneur ratifia. Il eſt dit, par un article du Traité qui me fut envoyé par le Sieur Berthelet notre Conſul à Livourne, que les Ports de la Toſcane ſeroient ouverts aux Vaiſſeaux de ces Régences. Les Corſaires flat-

tés de cet événement, dont le principal avantage devoit refluer ſur les Ports du Grand Duché, jetterent l'alarme dans Gênes, dont on n'étoit peut-être pas fâché de ſe venger. M. Sorba, leur Miniſtre, m'en parla ſouvent : l'Empereur ſenſible au Médiations de quelques Puiſſances, ne rompit pas la paix, il eſt vrai; mais l'Entrée des Ports qu'il interdit aux Corſaires Affricains, qui compromettoient tous les jours le nom de Sa Majeſté Impériale, laiſſa reſpirer Gênes, dont le Commerce reprit ſa premiere activité.

Je crois que toutes ces remarques peuvent être inſtructives pour les Rois & pour leurs Miniſtres : j'en ajouterai une qui tient peut-être un peu de l'aſtuce Italienne ; mais il y a des cas où la Politique doit en impoſer aux bienſéances.

Avez-vous un voiſin avec qui vous êtes dans une tranquillité indifférente, & qui, n'étant ni votre Allié ni votre Ami, peut épier un tems critique pour armer contre vous, & détruire votre commerce

maritime ? Il eſt un moyen de vous débarraſſer de cet ennemi dangereux; moyen que l'équité ſcrupuleuſe ne permet point, mais qu'autoriſent les Loix de la Politique ſupérieure aux évenemens.

Condamner à une *quarantaine*, très-ſtricte, tous les Vaiſſeaux qui ſortent des Ports de ce voiſin, vous verrez bientôt les Négocians & les Armateurs de l'Europe, abandonner ces Ports interdits, & porter ailleurs leur cargaiſon. J'ai vu plus d'un Souverain d'Italie employer ce ſtratagême avec ſuccès

J'en viens actuellement au choix des Généraux.

Une connoiſſance parfaite de l'Art de la guerre, & de toutes les parties qui y coopérent, un déſintéreſſement à l'épreuve, une probité ſcrupuleuſe, l'amour de la diſcipline mitigé par la raiſon & par les circonſtances *, un eſprit ſage, ferme & profond, qui n'ayant pas le ridicule amour-propre

* Un Maréchal de France, dont on n'a pas aſſez connu le mérite, paſſa pour cruel, parce qu'au commencement de cette Guerre il

de ſe croire infaillible, laiſſe l'opiniâtreté aux ſots, & profite des conſeils qu'on lui donne; une affabilité qui captive le Soldat, attache l'Officier & ſubjugue la confiance de l'un & de l'autre; une généroſité éclairée, qui ſçache récompenſer à propos un Soldat valeureux, & encourager ſes camarades; une équité ſcrupuleuſe qui expoſe à la Cour les belles actions des Officiers-Généraux & ſubalternes, (la plûpart des Princes ont le cœur bon, ils ne demandent que d'être inſtruits pour récompenſer;) en un mot, l'aſſemblage de preſque tous les talens qui forment un homme parfait: telles ſont les qualités qui conſtituent un bon Général. Je n'ignore

faiſoit pendre tous les Soldats maraudeurs. Celui qui remplaça ce Général ne les condamna qu'à la priſon, & on attribua à ſa douceur tout le brigandage qui a ſuivi dans l'Armée Françoiſe. Les deux Généraux ont peut-être été blâmés avec raiſon, faute d'avoir trouvé un juſte milieu qui auroit ſauvé l'eſpece précieuſe des hommes, & arrêté les déſordres affreux qu'ils commettoient.

gnore pas que j'ai été blâmé d'avoir mis M. de *** à la tête de l'Armée du Roi en Allemagne ; beaucoup de probité, du déſintéreſſement, un amour ſévére de la diſcipline, l'envie de bien faire, les inſtances réitérées de Madame & de M. de Sechelles, la difficulté, enfin, de trouver mieux dans un moment, où le plus ancien Lieutenant-Général de l'Armée étoit cenſé être inſtruit de tout, déterminérent le Roi à agréer le Sujet que je prenois la liberté de lui préſenter, & ſans la malheureuſe journée de *Minden*, mon choix auroit été approuvé ; mais on donne une bataille ſans diſpoſition concertée, ſans retraite aſſurée, & ſans un défilé propre au dégorgement des équipages en cas d'échec ; l'ordre de bataille que j'avoue avoir été aſſez mal arrangé, étoit le dernier Juillet, veille du combat, ſur le bureau de M. le Prince Ferdinand, à qui un déſerteur le porta ; jugez par-là du déſordre qui régnoit dans les Cabinets du Général & de ſes Secretaires, où tout étoit expoſé à la

curioſité du premier venu ; je rapporterai ici une anecdote ſinguliére, qui honorera le Prince Ferdinand, & ſervira de leçon à nos Généraux ; ce Prince, écrivit la nuit du 31 Juillet au premier Août, à *Freikag*, le *Fiſcher* des Hanovriens, ces propres mots :

» Je vous préviens que je bats demain les François près de Minden, emparez-vous, dans la matinée, des défilés marqués ſur la Carte d'autre part, & s'il échappoit un équipage François, je vous rends garant des événemens. «

Cette Lettre me fut remiſe en copie, par un homme des Vivres, priſonier de Freikag, à qui ce dernier avoit confié l'original, ce Commis, créature de M. de Richelieu, eſt actuellement Tréſorier du Régiment d'Alſace. Puiſſe ce détail, rendre les Généraux plus exacts !

Le Peuple blâme, quelquefois, les Rois, & leur impute les fautes que les Chefs des Armées commettent ; mais le vulgaire ignorant, qui raiſonne ainſi, ne ſait pas, que de vingt Géné-

faux, que le Miniſtre propoſera à un Prince, il eſt aſſez heureux, s'il s'arrête ſur celui qui paſſe pour le meilleur, quoique ſouvent ce ne ſoit pas un grand homme, parce que le hazard ſeul a pu produire les petits ſuccès, qui ont commencé ſa réputation.

Il eſt vrai, que s'il arrivoit qu'un Souverain, ſéduit par ſon amitié pour un favori ſans expérience & ſans talens militaires, lui confiât le commandement d'une Armée, il ſeroit reſponſable à ſon peuple des malheurs qui réſulteroient de ſon choix, & l'Etat lui reprocheroit, ſans injuſtice, les batailles perdues, & les braves citoyens qui y ont été ſacrifiés.

Le feu Roi eut à ſe reprocher long-tems ſon attachement pour le Maréchal de Villeroi, qui ruina les affaires du Royaume toutes les fois qu'il commanda les Armées: Villeroi, le plus honnête-homme & le plus vain de ſon ſiécle, * né-

* Ce fut le premier de ces importans, dont l'orgueil faſtueux, ſervit de Modéle à Molière.

toit aimé que du Roi, parce que les hauteurs de ce favori faiſoient un peu trop ſentir l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit du Prince ; dès qu'il étoit battu, & que Paris en fureur, s'exaltoit en injures groſſieres, Louis XIV. ſe contentoit de dire, *Villeroi eſt malheureux* : c'étoit, cependant, à ſa ſeule inexpérience qu'on devoit imputer les fautes qu'on mettoit mal-à-propos ſur le compte de *la fatalité*.

Les Princes, jaloux d'avoir de bons Généraux, devroient établir, dans leurs Etats, des Académies ſemblables aux Ecoles de l'Artillerie, du Génie & de la Marine ; ces Académies ouvertes en tout tems, pendant la paix, & l'hyver, ſeulement, pendant la guerre, ſeroient deſtinées à former, indiſtinctement, tous les Officiers, Généraux, Colonels, & tous les Capitaines qui auroient dix ans de Commiſſion ; on diſcuteroit dans ces Académies, toutes les matiéres analogues à la guerre : l'attaque, la défenſe des Places, l'art de choiſir un champ de bataille avantageux, la ſcience des campemens, le

talent de faire une retraite, & la maniére de profiter des ſuites d'une victoire : ces grands objets peſés & réfléchis par des hommes qui ont déjà l'avantage de l'expérience, & qui ſe trouvent aidés de Vauban, des Commentaires de Céſar, qu'on ne lit pas aſſez, des Mémoires de Montecuculi, de Folard, de Feuquiéres, de Puyſegur, de Bervick, du Prince Eugene, de Villars, & des *Rêveries* de M. de Saxe, ouvrages où il y a beaucoup à apprendre, malgré les ſonges creux qu'on y rencontre, *aliquando bonus dormitat Homerus.*

Cette Ecole, telle que je la propoſe, formeroit néceſſairement d'excellens Généraux, ou l'Etat n'auroit que des ſujets ineptes ; ce qu'il eſt impoſſible de penſer dans aucune des Nations policées.

La bienfaiſance du Roi, ſenſible aux repréſentations de M. d'Argenſon, & aux miennes, a fondé dans Paris une *Ecole Militaire* ; cet établiſſement, ſupérieur dans toutes ſes parties, à celui qu'on avoit fondé autre-

piration tramée contre ſa propre perſonne ; l'ame de Cinna répondoit à Auguſte de la fidélité & de la reconnoiſſance d'un conjuré, à qui il faiſoit grace, ou par généroſité, ou par politique ; les proſcriptions antérieures laiſſeront toujours des doutes ſur ce procédé d'Octave, ſi le Roi de Portugal avoit eu la foibleſſe de pardonner à ſes aſſaſſins, c'étoit fait de lui & de la Famille Royale ; le cœur lâche & féroce des conſpirateurs garantit mon aſſertion. Je ne parle point ici d'une Société de Religieux, que le Miniſtére de Lisbonne a voulu aſſocier à ce régicide ; mais j'oſe dire hautement qu'il eſt auſſi facile de prouver que les Jéſuites n'ont point trempé dans cette exécrable conſpiration, que de démontrer les reſſorts de l'accuſation, & de faire voir à l'Europe étonnée, qu'on a voulu punir en Portugal les fautes des Jéſuites du Paraguai : j'ai d'excellens Mémoires, qui éclairciſſent cette affaire ; mais comme cela n'influe pas ſur notre Gouvernement, je n'en

dirai pas d'avantage ; malheur aux Rois, qui, dans des cas auſſi graves, négligent de voir tout par eux-mêmes.

Le Cardinal, ſauveur de la France, Richelieu, à qui on a reproché d'avoir répandu trop de ſang, ſentoit les inconſéquences de l'impunité; plus le traître étoit recommandable par ſa naiſſance, par ſes alliances & ſes amis, plus le Miniſtre s'attachoit à donner un exemple à la Nation; le Maréchal de Montmorenci, favori de *Monſieur*, frere du Roi, trahit ſon Souverain, & perd la tête ſur l'échaffaut, malgré les inſtances de ſon protecteur, qui demande ſa grace; Saint-Mars & de Thou, eurent le même ſort, ils avoient conſpiré contre l'Etat, il eſt vrai; mais un Officier Général qui perd une bataille de propos délibéré, ou qui donne un avis faux qui la fait perdre, n'eſt-il pas plus coupable encore qu'un conjuré, dont le crime reſte ſans effet, parce qu'il a été découvert?

Un Roi, qui veut être ſervi fidélement dans ſes Armées, n'a que trois *objets principaux* à remplir; ré-

compenſer le mérite, corriger les fautes, & punir le crime.

CHAPITRE IV.

De la Maiſon d'Autriche.

ON s'eſt acharné, pendant vingt-cinq ans, à écrire & à publier par toute l'Europe, que toutes mes opinions étoient toujours directement oppoſées aux vûes de la Maiſon d'Autriche.

Cette allégation, mal-fondée dès qu'on la rend générale, doit être reſtreinte à de juſtes bornes.

Entrons ici dans des explications d'autant plus eſſentielles, qu'en développant mes vûes avec candeur, je me juſtifierai de toutes les imputations qu'on m'a faites, relativement aux fautes & aux malheurs de notre derniere guerre de Boheme.

En entrant dans le monde, je trouvai la Cour triſte, Madame de Maintenon étoit ſainte, & le Roi

qui vieilliſſoit ſous le poids des chagrins domeſtiques & étrangers, étoit devenu dévot juſqu'à l'auſtérité; les Courtiſans, ſinges du maître, jouoient la piété, & tous les jeunes gens, frivoles ou trop foibles pour eſſayer de ſe contraindre, s'étoient relégués à Paris; je dûs donc aux mœurs de la Cour l'avantage d'être garantis de la fatuité, la ſeule verrue des ſots.

Faiſant la guerre pendant l'été, & venant paſſer les hivers à la Cour ou à Paris, je les employois à étudier les Auteurs qui avoient écrit de la guerre & de la politique; le goût du travail joint au deſir que j'avois d'entrer dans les affaires, me détermina à étudier le ſyſtême général de l'Europe, je vis, avec étonnement, qu'on n'agiſſoit à Verſailles que d'après de vieux principes, que le tems & les circonſtances auroient dû détruire; il ſembloit que Richelieu préſidoit encore dans les Conſeils, & ſes maximes étoient toujours ſuivies, quoique les circonſtances ne fuſſent plus les mêmes.

L'ancienne politique de Ver
les, étoit l'anéantiſſement de la l
ſon d'Autriche, & long-temps
a été raiſonnable, autant que le
térêts fondés ſur la politique,
vent l'être.

Quand la Maiſon d'Autriche
niſſoit les Eſpagnes, les Indes
Franche-Comté, la Hollande
Rouſſillon, l'Autriche, la Hon
la Boheme, une partie de l'Itali
les autres Provinces connûes, in
prement ſous le nom de *Pays*
ditaires, cette Puiſſance étoit ſans
redit, trop formidable aux yeu
toute l'Europe : la cauſe général
Souverains étoit intéreſſée à l'
blir en la démembrant; les Hc
dois profiterent de leur ſituation
ſecouer le joug, & les ſujets c
branche d'Autriche-Eſpagnole e
vinrent des alliés néceſſaires ou
ennemis redoutables; la Fra
Comté, le Rouſſillon, conquiſ
le feu Roi, & cédées à ce Mon
par un Traité de paix, entamére
peu cette Puiſſance, ou pour r
dire, la chaſſerent de la Franc

elle devenoit dangereuſe malgré les obſtacles du point de réunion des parties au centre. * Le Roi de Pruſſe, jeune, guerrier & ambitieux, crut que ſon courage & un certain héroïſme, qu'il a développé de bonne heure, lui aſſuroient des droits ſur la ſucceſſion de l'Impératrice regnante; ſa volonté a fait ſon titre, & ſes conquêtes ont autoriſé ſon uſurpation: maître de l'une & l'autre Siléſie par un Traité de Paix, arraché par les circonſtances, il viſe, non pas à de nouvelles conquêtes, mais à garder ce qu'il a pris, & malgré les ſentimens enthouſiaſtes qu'on me prête pour le Roi eſtimable, à beau-

* C'eſt peut-être un avantage pour l'Eſpagne de n'avoir plus la Franche-Comté; toutes les fois qu'il auroit plû à la France de l'attaquer, comment une Province qui n'a que ſes garniſons ordinaires pourroit-elle réſiſter à une Armée de 100000 hommes? Avant que la nouvelle en vînt à Madrid, elle ſeroit conquiſe, & les Eſpagnols chargés de défendre la Franche-Comté, cherchant à ſe réunir à un corps d'Armée qui deviendroit leur point d'appui, ſeroient enveloppés & détruits avant qu'ils ſortiſſent du Royaume. Voilà ce que j'appelle les obſtacles de *réunion des parties au centre.*

coup d'égards, je ferai toujours d'avis qu'on ne peut ſigner de paix ſans la reſtitution de la Haute & Baſſe Siléſie; je ſais pourquoi je dis ceci, je l'écrirois même aujourd'hui, ſi ce n'étoit pas encore le ſecret de l'Etat; on doit m'entendre ou me deviner.

La paix d'Aix-la-Chapelle, força l'Impératrice à faire de nouveaux ſacrifices, l'Infant d'Eſpagne, gendre du Roi, à qui nous nous étions engagés de former une Souveraineté, obtint les Duchés de Parme, Plaiſance & Guaſtalla, à charge d'une reverſibilité, que M. de S. Severin mit en avant, malgré les inſtructions qu'il avoit; car enfin nous ne pouvions ignorer ce que Dom Carlos, aujourd'hui Roi d'Eſpagne, nous avoit inſinué mille fois par le canal de ſes Miniſtres, & tout annonçoit que les Napolitains ne vouloient pour Souverain, que celui qui devoit, par ſa naiſſance, regner ſur eux: Dom Philippe a fait un ſacrifice de ſon ſeul eſpoir, & la Reine de ſes Etats, je ne puis, ni ne dois encore parler ici de l'équivalent, qui aura ſon effet à la paix.

Voilà, à peu près ce que l'Impératrice a perdu de l'héritage de ſes Peres, cette Princeſſe forcée en montant ſur le Thrône, de ſoutenir une guerre contre des Puiſſances redoutables, vit, ce que ſans doute elle ne devoit point attendre, la Pragmatique Sanction rejettée par les Puiſſances mêmes qui l'avoient garantie du vivant de Charles VI.

Cette guerre, à laquelle il a plû au Teſtateur du Cardinal Alberoni de me donner une grande part; a été entrepriſe contre mon avis, je le proteſte ici à la face des Nations; lorſque M. le Cardinal, le Miniſtre le plus indécis qui fût jamais, me conſulta ſur le parti que le Roi avoit à prendre, j'opinai pour que nous nous reſpectaſſions nous-mêmes, en tenant ce que nous avions promis; il eſt vrai, qu'en ſouhaitant qu'on ſoutînt l'Héritiere de Charles VI. dans la criſe où il paroiſſoit qu'elle alloit ſe trouver, j'inſiſtai fort pour que le Grand Duc de Toſcane ne fût point Empereur, parce que ne pouvant prévoir alors le Traité *de Verſailles*, du premier

Mai 1756, il étoit naturel de penſer que François de Lorraine, une fois Empereur, feroit paſſer dans ſa famille, comme par droit de ſucceſſion, le Sceptre de l'Empire, dont l'influence peut beaucoup dans les affaires de l'Allemagne; il ſuffiſoit donc de maintenir l'Impératrice regnante dans ſes poſſeſſions; mais la politique ne vouloit point que nous rendiſſions le Thrône Impérial héréditaire dans la Maiſon de Lorraine, qui n'eſt autre que celle d'Autriche.

La pluralité des ſuffrages prévalut, parce qu'on imagina fauſſement, qu'on ne pouvoit garantir la Pragmatique Sanction, & s'intéreſſer à l'Electeur de Baviere, relativement à la dignité d'Empereur, dont M. de Fleuri flatta ce Prince. Il fut donc réſolu qu'on feroit la guerre: on me permettra de ne point parler ici de M. le Maréchal de Broglio, mon collégue & mon ancien, j'ai reſpecté ſes talens, combattu ſes plans, parce que M. de Broglio.... mais j'ai promis de n'en dire mot, je tiens parole.

Auſſi-tôt que je vis M. le Cardinal déterminé, non-ſeulement, à abandonner Marie-Thérèſe, mais même d'armer contre Elle, je dreſſai un projet de campagne, ou plutôt un plan général d'opérations; le meilleur ouvrage que j'aie fait, & que j'aurois donné dans ces Mémoires, ſi les circonſtances ne le rendoient inutile.

Nous paſſâmes, M. le Cardinal & moi, trois après-dinés à *Iſſy*, pour examiner ce projet & en concerter toutes les parties; mais l'avarice du Miniſtre, qui n'étoit autre qu'une *vertu vicieuſe*, ſi je puis me ſervir de ce terme, ou une économie mal arrangée, s'oppoſa à tout: voici quelques phraſes qui terminoient mon Mémoire: elles doivent donner à réfléchir à l'Auteur du Teſtament Politique d'Alberoni, homme d'un eſprit *peſant*, qui depuis n'a pas rougi de reconnoître ſes erreurs, & de les rectifier.

» Mes marches ſont reglées, ſi » les Cours de Berlin & de Munich » operent d'après les inſtructions de

» votre Eminence, je fais dans ſix
» mois, du jour de ma jonction, la
» paix ſous les murs de Vienne, à
» condition, & celle-ci eſt, *ſine quâ*
» *non*, que votre Eminence me don-
» nera un bon Intendant, homme
» plein de talens, déſintéreſſé & la-
» borieux : enfin, un ſujet unique ; le
» ſieur Pavé pour Munitionaire, un
» Etat-Major à ma diſpoſition, cent
» mille hommes & cent millions de
» livres ".

Ces derniers mots, firent reculer d'effroi le Cardinal, j'eus ce qui ne lui coûtoit rien, mais quarante mille hommes & dix millions, formerent le premier fond de cette Armée : erreur du Miniſtre, qui a pris ſa ſource dans une avarice, qui ne peint pas un grand homme ; ſi j'avois eu, en partant pour la Boheme, le tiers des troupes & des ſommes englou-ties inutilement dans ce Royaume, j'aurois, au nom du Roi, donné la loi à la Maiſon d'Autriche : j'ai cru devoir ce détail à ma juſtification, en fait le reſte des événemens, mais malgré nos mauvais ſuccès, je penſe

que les perſonnes ſenſées loueront ma retraite de Prague, ſeulement par les détails réfléchis qui la préparerent, & en aſſurerent le ſuccès contre toute vraiſemblance.

Les circonſtances décident preſque toujours une Nation ; l'Autriche, aujourd'hui réunie avec nous, en retire un avantage qui influera ſur le reſte de l'Europe, il faut maintenir ce Traité dans toute ſa force, il n'y a que dans un ſiécle tel que le nôtre, où l'on verra un Electeur de Brandebourg, réſiſter aux trois Puiſſances les plus redoutables de l'Europe ; je m'arrête ici, car l'humeur me meneroit peut-être trop avant.

CHAPITRE V.

Du Prétendant.

LES malheurs attachés à la Maiſon de Stuard, depuis que *Robert* de cette Famille monta en 1369

ſur le Thrône d'Ecoſſe, me feroient croire qu'il y a des races formées pour devenir les triſtes victimes de la fatalité ; preſque tous ceux de ce nom ont péri malheureuſement ; il eſt cependant certain, que malgré l'horreur de cette deſtinée, le nom & les héritiers de Stuards, ſont encore redoutables à la Maiſon d'Hanovre ; c'eſt d'après ces principes que nous voulûmes agir, lorſque l'Angleterre, violant la paix, commit, près de l'embouchure de la riviere de Saint Laurent, les premieres hoſtilités.

Le Prétendant (il n'eſt ici queſtion que du Prince Edouard ſon Fils) revenoit d'Allemagne, où ſa conduite dans pluſieurs Cours avoit attiré des reproches à la France : le Roi avoit eu le projet de lui faire épouſer une Princeſſe du Nord : le Prétendant rebuta cette idée, & fit entendre qu'il avoit des vûes ſur le Thrône de Portugal, deſſein chimérique, qui, ſans doute, lui avoit été ſuggéré par un de ces bons Prêtres Irlandois, qui le ſuivoient, en

disant la Meſſe à dix ſols par jour ; Il arriva que, dans le même temps, le Prince de Wurtemberg, qui ſert aujourd'hui comme volontaire dans l'Armée de M. le Maréchal Daun, ſubjugué par un nommé d'*Ancarville*, qu'il avoit tiré en 1750 de la Citadelle de Spandan, avoit eu le projet de ſubjuguer la Corſe avec de l'or, & de demander la Princeſſe du Bréſil en mariage. Ce d'Ancarville partit de Paris avec des pouvoirs & des lettres de credit ; la maîtreſſe de cet Emiſſaire révéla le ſecret ; le Roi qui en fut informé, envoya M. de Puiſieulx, qui n'étoit plus alors dans le Miniſtere, chez le Prince de Wurtemberg, qui rougit ſur le champ de s'être trop livré à un avanturier, envoya une perſonne de confiance après d'Ancarville, qu'on arrêta heureuſement à Marſeille, au moment où il alloit s'embarquer.

Le Prétendant ne pouvant plus nous reprocher, qu'on vouloit lui faire préférer en Portugal un Prince étranger, nous tâchames de lui faire

ſentir que l'Angleterre, à qui le miniſtere de Lisbonne étoit vendu, ſeroit un obſtacle perpétuel à cette alliance; on ſait que l'eſpoir d'être Roi de Portugal avoit flatté M. le Duc de Cumberland, je ne doute pas même que ſon deſſein auroit eu lieu, ſi les Peres Jéſuites, Confeſſeurs de la Famille ne s'y fuſſent oppoſés; voilà leur plus grand crime en Portugal.

Le Prétendant ayant refuſé de ſe marier, on fit ici de nouveaux efforts pour oppoſer, quand il en ſeroit beſoin, des fantômes à la Grande-Bretagne, le Cardinal Tencin, gagné par les Anglois, avoit déterminé le Duc d'York à ſe faire Cardinal, projet peu raiſonnable, qui entraîna la diſgrace de M. de Tencin, preuve certaine que la France n'avoit aucune part à une action qu'on reproche à notre Miniſtere comme une mal-adreſſe; ce qui fit préſumer à l'Europe qu'on avoit ſollicité de la part de la France le Chapeau de Cardinal pour le frere du Prétendant, c'eſt que le Roi

ſenſible aux beſoins de ce Prince, lui donna, quelques temps après, ſa nomination à la pourpre, l'Abbaye d'Auchin : ne falloit-il pas que le Duc d'Yorck, dont la nouvelle ſituation exigeoit une dépenſe plus conſiderable, vécut avec dignité.

Le Prétendant partit d'Allemagne dans les premiers mois de l'année 1756, & vint à Navarre, où le Duc de Bouillon ſe fit honneur de lui donner un aſyle, le Roi me chargea de le voir, & de lui propoſer les idées du gouvernement ſur ſa perſonne, j'allai cinq ou ſix fois à Navarre, où j'arrivois pendant la nuit : je trouvai ce Prince découragé & preſque inſenſible à ma premiere viſite ; il étoit alors queſtion du ſiége de Minorque, & il eſt bon de dire comment il ſe fit : le Chevalier de Mouhy, que je lâchois dans Paris pour me rapporter les bruits courans, m'aſſura pendant plus de quinze jours, qu'il étoit généralement reçu dans Paris, que nous allions aſſiéger l'Iſle de Minorque, à laquelle nous n'avions pas ſongé juſ-

ques là, tous ces bruits renouvellés, m'engagerent à propoſer ce ſiége au Roi. Sa Majeſté m'ayant demandé un Mémoire rélatif, je le dreſſai, & dans le mois de Février, l'affaire fut diſcutée au Conſeil, & généralement reçue : on convint que l'on payeroit du monde pour en ſemer le bruit par-tout, afin que l'Angleterre ne crut point une expédition que tout le monde publioit, & qui devoit être ſecrette, ſi elle étoit réelle.

L'objet étoit de ſavoir à qui on confieroit l'entrepriſe ; le Roi jetta les yeux ſur le Prétendant, j'allai à Navarre ; mais ce Prince plus décidé à ne rien faire, qu'indécis ſur les conditions de ſon ſort, battit la campagne, me rappella fort au long l'hiſtoire de ſa détention au Château de Vincennes, & finit par me dire que les Anglois lui rendroient juſtice, s'ils le jugeoient à propos ; mais qu'il ne vouloit plus être leur épouvantail ; je vis dans ce diſcours un homme rebuté, ſans ambition, ſans projet de vengeance, & digne, en un mot, de ſa mauvaiſe fortune.

Je

Je fis encore quelques voyages pour le ramener à une expédition, qui ne pouvoit que lui être favorable, puiſque la priſe de Minorque auroit néceſſairement augmenté le parti que le Prétendant pouvoit avoir en Angleterre. Mes tentatives furent vaines : ce Prince, abbatu par les malheurs multipliés de ſa Maiſon, ne vouloit rien faire pour la relever, & il me laiſſa aller, en me priant de demander au Roi la permiſſion de reſter encore quelques mois à Navarre. Sa Majeſté y conſentit, & M. le Duc de Bouillon appréhendant que les Anglois ne l'en fiſſent enlever à l'ouverture de la guerre, lui offrit un nouvel aſyle dans ſa Principauté : le Prétendant y eſt encore, & il y vit indifférent à la France, oublié de l'Ecoſſe, dédaigné de l'Irlande, & peu craint de l'Angleterre.

Je vois, avec douleur, que tous les Princes de la Maiſon de Stuart ont mérité l'horreur de leur ſituation par foibleſſe, ou par nonchalance, & je penſe qu'il faut regarder cette

Maiſon comme éteinte, par le découragement de celui qui ſeul peut la relever.

CHAPITRE VI.

De la Guerre & de la Paix.

GRotius, échappé des priſons de Louveſtein, compoſa dans Paris un Traité fort ample *de Bello & Pace* : mais je doute qu'il puiſſe être utile aujourd'hui, eu égard à la maniére dont les Souverains traitent les affaires politiques. Tout dépend moins encore des circonſtances que de la ſupériorité des forces, & le canon, que les Rois appelloient autrefois *leur derniére raiſon*, eſt devenu le début des querelles. Un Manifeſte, que perſonne ne croit, & qu'on publie encore pour ſuivre un vieil uſage, ſe répand dans les Cours étrangéres ; les hoſtilités ſuivent : telle eſt la façon de procéder de ceux que la force rend infidéles à leurs engagemens.

La petite Souveraineté d'Herſtal, péſe au Roi de Pruſſe, parce qu'elle eſt trop éloignée de ſes poſſeſſions; il croit appercevoir que ce Domaine voiſin de l'Etat de Liége, peut convenir au Prince-Evêque, qui n'en veut point. Que fait Frédéric? Il abuſe de ſa ſupériorité, & après un eſſai violent des vexations les plus grandes, il force à main armée, le Prince de Liége d'acheter Herſtal, & à lui payer le double de ſa valeur réelle. Une condition pareille dans les commencemens d'un régne, annonçoit ce que le temps n'a malheureuſement que trop confirmé : un Monarque entreprenant, dont l'Europe auroit à redouter l'exceſſive ambition.

Tous les Souverains qui agiſſent de la ſorte, peuvent compter ſur quelques ſuccès paſſagers & honteux; mais la voix unanime des Nations qui s'éléve contre eux, ternit leur réputation, éclipſe leur prétendu héroïſme, & les place au rang des uſurpateurs.

Toute guerre, ſoutenue injuſte-

ment, fait l'opprobre de celui qui la déclare : indépendamment de l'Europe qui crie contre lui, il a des reproches plus ſenſibles à eſſuyer dans ſon propre pays. Ses ſujets ruinés lui demandent les larmes aux yeux, un million de Citoyens indignement ſacrifiés à ſon orgueil ou à ſon ambition : que répondre à ces clameurs ? Charles XII. les dédaigna ; mais Louis XIV. parvenu à l'âge heureux où l'on réfléchit ſur ſes fautes, ſentit des remords qui honorerent les derniéres paroles qu'il prononça en mourant.

Les Souverains prêts de déclarer la guerre, ne ſauroient démêler avec trop de ſagacité, s'il n'y a pas un Louvois dans leur Conſeil, ou un Malbouroug dans leurs Armées : je veux dire un Miniſtre & un Général, qui, n'ayant en tems de paix, qu'un crédit médiocre, cherchent à augmenter leur autorité, en ſe rendant néceſſaires par les guerres qu'ils inſpirent, & qu'ils perpétuent. Que ce Louvois, à qui il ne manquoit que la qualité de Citoyen, pour être

le plus grand homme de ſon ſiécle, a cauſé de maux à l'Univers, en entraînant ſon maitre dans des guerres injuſtes.

Un Prince doit avoir pour maxime irrévocable, que c'eſt commettre une injuſtice, que d'intenter une guerre ſans avoir fait examiner par un Conſeil impartial ſes prétentions & les défenſes de la Puiſſance oppoſée ; conſulter les loix nationales & celles de l'Etat avec lequel on veut rompre, & ſuppoſé que, dans la circonſtance où le Souverain ſe trouve elles autoriſaſſent des hoſtilités, ne point les commencer ſans avoir tenté, par le moyen de la négociation, toutes les voyes poſſibles de conciliation.

Ce qui fait la honte des Rois, c'eſt qu'il eſt conſtant que, de toutes les guerres intentées depuis que ce malheureux fléau eſt connu ſur la terre, il n'en eſt aucune qu'on n'auroit pu éviter, ſi on avoit voulu entrer de bonne foi dans un accommodement : mais l'ambition d'un Monarque & les juſtes réſiſtances

de celui qu'on veut dépouiller, éloignent un accord facile à conclure. Si tous les Princes de l'Europe faiſoient ce qu'ils devroient dans un cas pareil, ce que je vais dire eſt d'une vérité ſimple, que les Souverains ne devroient jamais perdre de vue.

J'oſe avancer hardiement qu'il n'y auroit jamais de guerre ſi les Puiſſances réunies entr'elles vouloient faire le bonheur de leur peuple & concourir à celui du monde. Deux Souverains ont entre eux des démêlés qui tendent à une rupture : il faut dans l'occurrence tenter les voies de conciliation : ſi elles échouent par l'opiniâtreté de l'une des parties, les mêmes Puiſſances, qui ont voulu concourir à l'accommodement, doivent ſe liguer contre l'oppreſſeur en faveur de la partie opprimée. Qu'il ſeroit beau de voir les Princes agir auſſi ſagement ! Mais la Politique.... la politique eſt un maſque qui ne ſert qu'à voiler des crimes : le plus honnête-homme des Souverains ſeroit celui qui oſeroit l'arracher.

Si ce Roi de Suéde, qui faiſoit la

guerre, moins encore par caprice que par tempérament, avoit vu toute l'Europe ſoulevée contre lui à la premiere hoſtilité qu'il commit, ce Monarque terraſſé par la force, ſe ſeroit dégoûté de la guerre, & uniquement attaché à faire le bonheur des Suédois: il n'auroit pas joué à Bender le perſonnage extravagant de Dom Quichote.

Si ce que je viens de propoſer plus haut, n'a pas encore été pratiqué juſqu'ici, il ne s'enſuit pas que le bien qu'on n'a pas fait, ne puiſſe ſe faire: je viens de mettre la félicité de l'univers ſous la main des Rois, ils n'ont qu'à vouloir, le monde eſt heureux.

Inſtruiſons maintenant par des exemples toujours plus frappans, que des préceptes généraux.

Philippe IV, beau-pere du feu Roi, mourut en 1665: celui-ci oubliant que Marie-Théreſe d'Autriche, fille de Philippe, avoit fait par ſon Contrat de Mariage des renonciations expreſſes, voulut entrer en poſſeſſion de la Flandres &

de la Franche-Comté, qui étoient alors ſous la domination Eſpagnole: les prétextes que Sa Majeſté allégua, étoient frivoles, M. le Préſident Hénault les appelle des *Droits acquis*, Voltaire les atténue, & penſe mieux dans ce cas que l'Auteur de l'Abrégé Chronologique. Diſcutons cet objet important : mes réflexions toujours impartiales, démontreront aux Princes que les guerres qu'ils croyent fondées ſur la juſtice, ſont preſque toujours l'effet de l'ambition ou de la mauvaiſe foi.

On traite de *droit acquis* une prétention oppoſée à la bonne foi, au Traité des Pirenées, à un Acte ſolemnel conſacré par le ſuffrage des Nations, & par la ſignature même de Louis XIV, & enfin contraire aux loix & aux coutumes réclamées par ce Prince ; en effet le droit de *dévolution*, qui déclare habile à ſuccéder les enfans du premier lit, à l'excluſion de ceux du ſecond, ſans toutes fois que les mâles du ſecond lit, puiſſent exclure les filles du premier, loin d'être généralement ſuivi dans

les pays demandés par le feu Roi, n'avoit d'activité que dans quelques Provinces des Pays-Bas, & le mot de *dévolution* étoit abſolument ignoré dans la Franche-Comté, que Louis XIV. réclamoit comme un héritage patrimoniale que la mort de Philippe IV. avoit acquis à la Reine. Allons plus loin, & pour faire voir combien le feu Roi fut peu juſte en déclarant cette guerre; nous devons ſuppoſer, pour un moment, que le droit de dévolution ait eu une extenſion abſolue dans la Flandres & dans la Comté de Bourgogne; que Louis XIV, qui avoit renoncé, deux fois avec Marie-Thérese, aux mêmes Provinces qu'il reclamoit, pouvoit-il l'exiger? Renonciations qu'il avoit voulu rendre ſacrées en les faiſant enregiſtrer au Parlement.

Je demande actuellement à M. le Préſident Hénault, ſi, lorſqu'il étoit aſſis ſur les lys, où l'auſtere équité dicta toutes ſes opinions, il auroit prononcé dans cette affaire en faveur du feu Roi.

Je ne puis, cependant, me diſpenſer d'obſerver que cette guerre, la premiere que Louis XIV. fit depuis la mort du Cardinal Mazarin, fut précédée par des prévoyances ſages & des négociations qui ſembleroient juſtifier ce Monarque, ſi on pouvoit juger ſainement d'une machine, ſans connoître les reſſorts qui la font agir.

Le feu Roi conſulta tous ſes Miniſtres, & les Théologiens les plus éclairés de ſon Royaume; mais les Membres du Conſeil, inſtruits du deſir démeſuré que Louis avoit d'ouvrir une guerre, ſacrifierent lâchement l'humanité & le Droit des Gens à l'ambition du Maître, & les Théologiens, qui avoient des Evêchés ou des Abbayes à eſpérer, ne ſe donnerent pas la peine d'examiner une queſtion qui n'étoit pas de leur reſſort, & ils prononcerent, comme preſque tous les hommes, d'après leur intérêt. Au reſte, cette affaire étoit purement un point de coutume, ſur lequel il ne falloit conſulter que des Avocats; mais on fit, pen-

dant deux ans, une guerre de plume dans la ſeule vue d'en préparer une plus cruelle. Le feu Roi marcha en Flandres en 1667, avec l'avis de ſes Miniſtres & de ſes Théologiens, qui n'auroient rien décidé pour lui, s'il n'avoit eu des forces quatre fois ſupérieures à celles de la mere du jeune Charles ſecond : cette Reine n'avoit pour défendre les droits légitimes de ſon fils, que les conſeils d'un Jéſuite, des Places dépourvûes & des troupes indiſciplinées.

Louis XIV, maître de la Flandres & de la Franche-Comté, qui fut priſe l'hiver ſuivant, allarma toute l'Europe, & le Traité de la triple Alliance fut conclu ; le feu Roi, inquiété à ſon tour, fit une paix plâtrée : plus je l'examine, plus je vois combien il importe aux Souverains de ſe défier de l'ambition des Miniſtres, des flatteurs & des Prêtres.

Ces remarques trop vraies, doivent faire connoître aux Rois de quelle circonſpection ils doivent uſer, dès qu'il s'agit d'une déclaration de guerre. Pourſuivons, & que de nouveaux

exemples portent une lumiere nouvelle ſur l'objet intéreſſant que je traite dans ce Chapitre.

Autre guerre plus injuſte encore que la précédente ; Louis XIV. indigné que la Hollande l'eût forcé de ſigner la paix d'Aix-la Chapelle, fatigué d'ailleurs des douceurs du repos, & peut-être plus jaloux encore de remplir l'univers de ſon nom, projette de conquérir les Provinces-Unies. Louvois, qui veut colorer aux yeux des Nations, la démarche de ſon Maître, apporte dans le Conſeil une Médaille qui ne fut jamais frappée en Hollande, monument moins injurieux au feu Roi, que flatteur pour Van-Heuning, qui l'avoit contraint à reſtituer la Franche-Comté. Le Conſeil touché d'une piece auſſi déciſive, ne balança pas à prononcer qu'il falloit exterminer les Etats-Généraux, parce qu'un frondeur obſcur avoit fait frapper, on ne ſait où, une Médaille où Joſüé Van-Heuning *arrêtoit le ſoleil*, qui étoit l'emblême, un peu trop faſtueux, de Louis XIV.

Ce Monarque, redoutant, avec raiſon, la Marine des Hollandois, s'allia avec Charles II, Roi d'Angleterre, par l'entremiſe de *Madame*, cœur de ce Prince. L'Armée de Louis avance dans la Flandres Françoiſe, ans que l'hoſtilité projettée fût précédée par une plainte qui demanda atisfaction aux Hollandois, ou par ne déclaration authentique. Les Anglois de leur côté, mirent en mer : la République conſternée, ſe voyant prête à être envahie, s'informa humblement des motifs qui faiſoient agir les deux Rois; le Miniſtere de Louis ne parla que de la Médaille ; celui de Charles allégua une raiſon trop ſinguliere pour ne pas être rapportée.

La Famille de Cornelius Wit, frere du Grand Penſionnaire, avoit fait peindre cet Officier de Marine avec les attributs d'un guerrier vainqueur d'une Flote Angloiſe : ce portrait, qu'un Mylord avoit apperçu dans une chambre qu'on ouvroit rarement, allarma la grande Bretagne. Le Conſeil de Charles II. dé-

cida qu'une famille n'avoit pas le droit de faire peindre ſon parent, prenant & brûlant des Vaiſſeaux Anglois, qu'il avoit effectivement pris & brûlés, & ce Tableau fit réſoudre, par Charles II. la perte de la Hollande.

Voilà pourtant une guerre qui mit toute l'Europe en mouvement, ruina la plus grande partie des Provinces-Unies & cauſa la perte d'une infinité de Citoyens des différens partis. Cette guerre eſt d'autant plus criante, qu'en ſuppoſant que les griefs de la France & de l'Angleterre fuſſent fondés, on terminoit tout en écraſant la Médaille & en effaçant le Tableau.

Ces deux Souverains n'ignoroient pas ce qu'ils devoient faire pour laiſſer le calme à l'Europe ; mais le Roi de France étoit affamé de gloire, & celui d'Angleterre étoit avide d'argent : ces motifs, peu louables, entraînerent ces deux Princes au-delà de l'équité, & le malheur public fut le fruit de leur entrepriſe.

Si je voulois ſans ſortir du temps préſent, donner l'exemple d'une

guerre injuſte, je citerois la conduite que le Roi de Pruſſe a tenue dans l'Europe depuis la fin de l'année 1756. Peu content d'attaquer ſes voiſins à force ouverte, il viole par lui-même les dépôts publics des Chancelleries, que ſon Miniſtre Malhzan, le plus habile Serrurier du ſiécle pour la fabrication des fauſſes clefs, avoit déja violés.

Je ne connois cet Envoyé que par l'obſcurité de ſes petites démarches à la Cour de Dreſde : il ignoroit, ſans doute, que, pris ſur le fait, il auroit été pendu. Qu'on ſe récrie encore ſur mes vrais ſentimens : j'écris ici ce que j'ai toujours penſé depuis près de cinq ans, je vais plus avant.

Quelques fuſſent les craintes & les ſoupçons du Roi de Pruſſe, rien ne pouvoit excuſer ſa conduite avec l'Impératrice-Reine, ni ſon invaſion de la Saxe : je m'arrête, parce qu'en condamnant les fautes des Rois, on doit reſpecter leur perſonne ; mais étoit-ce à Frederic à donner le premier exemple de l'oppreſſion d'un Monarque, dont il ſe

dit l'ami le jour même qu'il l'expulſe de ſes États!

Quelle ame, avec tant d'élévation, de génie, & de ſublimité de talens! Sans ces derniers procédés, le Roi de Pruſſe n'auroit eu que des torts de convention, effacés avec le temps par l'éclat de ſon nom.

On a quelquefois, par une fauſſe prévention, blâmé Frédéric dans des circonſtances où il ſuivoit les loix de la guerre; telle, par exemple, que ſon entrée en Pologne, fondée ſur le Droit de la Guerre, & la néceſſité des événemens, qui n'excuſeront cependant dans aucune conjoncture les enlevemens forcés, contraires aux prérogatives primitives de toutes les Nations.

Le regne du feu Roi, que j'ai choiſi exprès pour donner des exemples récens des guerres injuſtes, en préſente pluſieurs, guidés par l'équité. Il eſt vrai qu'elles furent peu ſanglantes, parce que la bonté de la cauſe & la foibleſſe de ſes ennemis pacifierent tout; l'Eſpagne cédant la main que ſes Ambaſſadeurs diſpu-

roient à ceux de la France : Alexandre VII, humilié par une excuſe honteuſe & une pyramyde flétriſſante pour avoir permis que ſa Garde-Corſe oſât inſulter à Crequi : Alger & Gênes bombardées & dociles : toutes ces Puiſſances previnrent par leur ſoumiſſion les maux que des guerres autoriſées par le Droit des Gens, auroient entraînés.

La guerre de la ſucceſſion, la plus juſte de celles que Louis XIV. entreprit, fut la ſeule malheureuſe : il ſembloit que la fortune, qui s'étoit épuiſée pour ce Monarque, ſe repentit des faveurs dont elle l'avoit comblé, & attendit la fin de ſa carriere pour l'en punir, & l'humilier de toutes les façons. Mais ce qui avoit précédé la mort de Charles II. n'en étoit pas moins contraire aux loix, *viventi non eſt hæreditas* : le Traité de partage étoit une contravention manifeſte au Droit des Gens. Charles, ſenſible à l'affront que ce Traité lui faiſoit, conſulta des Théologiens : ſa propre conſcience, la Cour de Rome, & les Droits de la

Maiſon de Bourbon, qu'il haïſſoit, * mais à qui il vouloit rendre juſtice dans ces momens où les perſonnalités, & les querelles diſparoiſſent à la vue de l'Eternité.

Rome, les Théologiens & la conſcience de Charles s'étant réunis en faveur du Duc d'Anjou ; l'Archiduc d'Autriche, connu depuis ſous le nom de l'Empereur Charles VI, fut privé par cet Acte authentique, & par le ſort d'un Traité, de l'Eſpagne & des Indes qu'il attendoit.

Les Politiques qui ont prétendu que le Teſtament de Charles II. avoit été ſuggeré par la Cour de Vienne, ne connoiſſoient guère les vues de l'Empereur Leopold ni l'eſprit du Miniſtere Eſpagnol. Ils ſemblent qu'en avançant ce paradoxe inſoutenable, ils n'ont recherché que le vain plaiſir de mettre en mouvement toutes les cervelles ſpéculatives ; l'intérêt de Léopold étoit de tranſmettre à ſes Deſcendans les poſſeſſions immenſes de la

* Voyez les Lettres de Madame de Villars Ambaſſadrice à Madrid.

Branche Autrichienne Eſpagnole, & jamais on ne préſumera que ce Prince ait travaillé contre lui-même, en portant le Duc d'Anjou ſur le Trône des Eſpagnes & des Indes, ainſi que de tous les autres États qui étoient joints à la Monarchie Eſpagnole, & dont Philippe V devoit hériter par le Teſtament, qu'on attribue ſi mal-à-propos à la Cour de Vienne. En effet, quelle apparence que l'Empereur ait voulu enrichir la Maiſon de Bourbon d'une ſucceſſion, pour laquelle on a fait une guerre longue & diſpendieuſe ? Guerre qui fut fondée de la part de la France, & dans laquelle on retrouve tous les caracteres diſtinctifs de l'équité.

Les Souverains, qui veulent entreprendre une guerre, doivent, ſurtout, conſidérer trois choſes ; la premiere, qui devient la plus importante de toutes, eſt de ſavoir ſi la guerre qu'ils méditent, eſt juſte, la ſeconde, s'ils ont des Généraux en état de mener le ſoldat : tout dépend du Chef, & de cent batailles perdues,

il n'y en pas cinq qu'on peut imputer à la honte des troupes. *Soldats du Pape, ſoldats Génois*, dit-on, *tous mauvais ſoldats*; contes en l'air! Il n'y a pas un fantaſſin de la Sainte Egliſe, ou de la Séréniſſime République de Gênes, qui ne valut un de nos Grenadiers, s'il étoit bien mené; & il n'eſt pas un Grenadier François qui ne méritât le titre humiliant de ſoldat du Pape, s'il étoit mal-diſcipliné & mal-conduit. L'Officier fait le ſoldat; le Général forme l'Officier, vérité eſſentielle, que les Princes ne perdront jamais de vue qu'à leur détriment. La troiſieme, enfin, eſt de ſavoir, ſi les coffres de l'Etat peuvent actuellement ſuffire, au moins, à deux années; commencer une guerre ſous l'eſpoir de fouler le peuple; c'eſt commencer par une injuſtice, & il réſultera de cette mauvaiſe conduite que les ſujets ſeront vexés, le ſoldat mal payé, l'Officier ſans récompenſe, & l'Etat ruiné.

Un Prince jaloux de connoître ſi la guere qu'il médite, eſt juſte,

doit conſulter des hommes déſintéreſſés & impartiaux, qui, n'ayant rien à eſperer de la guerre ni de la paix, parleront avec la vérité que l'honneur inſpire. Il y a, d'ailleurs, bien peu de perſonnes qui ne ſoient capables par les lumieres de la conſcience, de diſcerner le caractere d'une guerre, & de voir ſi elle eſt juſte ou injuſte. Mais quelque fondée qu'elle puiſſe être ſur la juſtice, les Princes ne doivent jamais commencer les hoſtilités, qu'ils n'aient demandé la réparation des torts qu'on a eu avec eux, & prenant un refus formel pour un déni de juſtice, publier un Manifeſte, dans lequel ils juſtifient leur conduite aux yeux de l'univers, & le previennent contre la puiſſance qu'ils vont attaquer.

J'ai parlé plus haut du choix des Généraux & des Adminiſtrateurs des Finances : deux objets eſſentiels pour faire la guerre avec ſuccès : les Princes d'Allemagne, j'en excepte les Potentats du Nord, n'étant pas en état de mettre ſur pied une quan-

tité aſſez conſidérable d'hommes pour oppoſer à des forces ſupérieures, doivent avoir l'attention de s'allier par des motifs raiſonnables & réciproques à un Souverain, dont le nom & les forces en impoſent. La foibleſſe des Gênois alloit les livrer aux Autrichiens ; mais leur politique avoit été de s'unir antérieurement avec la France. Le Duc de Bouflers paſſe les Mers, met la Place en état, & meurt avec la conſolation de laiſſer à ſon ſucceſſeur les moyens de ſauver la République.

Ces Alliances, que je recommande, doivent être ménagées avec circonſpection ; il eſt quelquefois très-dangereux de vouloir jouer un rôle en s'alliant avec une Puiſſance formidable. M. le Duc de Modene, qui fournira à peine deux mille hommes ; s'il veut dévaſter ſes petits Etats, fut ruiné pendant la derniere guerre d'Italie, parce que les Autrichiens, en inondant ſon pays, diſoient : nous uſons du Droit de la Guerre, en foulant un de nos ennemis, allié de la France & de l'Eſ-

pagne ; honneur que ce Prince paya bien cherement. Il crut s'en vanger depuis en quittant ces deux Puiſſances, démarche peu meſurée qui auroit pu lui nuire encore, ſi l'alliance, qui doit faire la félicité de l'Europe, n'avoit tout réuni.

Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Duc de Brunſwik-Wolfenbutel ne ſont pas à ſe repentir de leur alliance avec le Roi d'Angleterre ; leur pays ſaccagés, & les cris douloureux de leurs peuples, réduits à la plus affreuſe miſere, doivent être la ſource éternelle de leur remords.

Les Souverains, dont les États ſont peu conſidérables, ne peuvent guère garder la neutralité ; une des deux parties belligérantes les force à ſe déclarer, ou ils deviennent la proye de toutes les deux. M. le Duc de Saxe-Gotha n'a que trop fourni dans cette guerre la preuve de ce que j'avance ; protegé par les Cours de Verſailles & de Berlin, la ſituation de ſon pays, l'a mis dans le cas de le voir maltraiter indiſpenſablement par les troupes Françoiſes & Pruſ-

ſiennes ; malheur preſque toujours attaché à la poſition d'un Prince, qui ſe trouvant dans l'impoſſibilité de réſiſter, doit obéir aux circonſtances. Je ne connois qu'un Prince aſſez grand politique pour avoir ſu maintenir le calme dans deux petits Duchés pendant un Regne de 31 ans, & dans des temps où la France & l'Allemagne, entre leſquelles ces Etats ſont enclavés, étoient en guerre ; forcé ſouvent de ſe déclarer, il conſerva toujours une neutralité qui fit le bonheur de ſes ſujets, pendant que le reſte de l'Europe gémiſſoit ſur l'embraſement général ; ce Souverain étoit formé pour regner ſur de plus vaſtes Provinces, mais jamais ſur des peuples plus fidéles.

Les Rois, qui ont la force en main, s'allient au gré de leur intérêt : mais les petits Princes n'étant que trop ſouvent les jouets de la ſupériorité, doivent éviter ces alliances brillantes qui ne leur apportent ordinairement que des malheurs, & convertiſſent le titre *d'allié* en celui de *protégé*, moins flatteur, mais plus ſolide.

La

La Principauté de Monaco ſubſiſte en ſûreté ſous la protection de la France, elle ne trouveroit peut-être pas ſon bonheur à l'abri d'une alliance.

Il y a des cas où des petits Princes peuvent rechercher l'alliance d'un Souverain puiſſant, mais il faut qu'ils conſidérent, avant de tenter cette démarche, deux choſes importantes.

Il faut, *primò*, que le Prince ſupérieur en forces, ait dans tous les tems un beſoin eſſentiel d'un Prince foible, ce qui ſuppoſera néceſſairement des ménagemens pour les ſujets, & de la bonne foi envers le maître. *Secundò*, le Prince foible doit obſerver de ne point contracter de convention offenſive ou défenſive contre une Puiſſance voiſine, ſupérieure par ſes forces perſonnelles ou par ſes alliances, au Souverain auquel il s'unit. En uſant de cette ſage précaution, il met ſon pays à l'abri de toute incurſion : effectivement, le Prince qui doit le ménager par le beſoin qu'il a de lui, le laiſſera jouir du calme ; & l'autre qui, par la poſition de ſes Provinces, doit redouter ſon alliance, ref-

pectera ſa neutralité : terminons ce chapitre par l'article de la paix.

Il eſt quelquefois plus glorieux qu'utile de donner la paix au monde ; une paix précoce ou mal-cimentée eſt ordinairement l'avant-coureur d'une guerre plus cruelle que celle qu'elle vient d'éteindre. Voyez le dernier Traité d'Aix la Chapelle, & vous conviendrai que j'ai raiſon. La Paix plâtrée, qu'on y ſigna, & qu'on m'a fort mal-à-propos attribuée, fut l'ouvrage d'une précipitation affectée, ou d'un amour propre mal-entendu. Si M. de St. Severin & Dutheil, qui n'étoient pas ſans talens, avoient eu moins d'empreſſement de briller dans les gazettes & dans les cercles des Nouveliſtes, endroits obſcurs qu'on affecte de mépriſer dans le tems même qu'on cherche à y figurer ; ſi ces deux Miniſtres avoient porté leur principale attention ſur l'Acadie ; ſi, proviſionnellement ils avoient en termes clairs & précis préparé le réglement des limites & lié la mauvaiſe foi Angloiſe par des Places de ſûreté dans le Canada ; l'Europe vivroit en paix, &

le ſang d'un million d'hommes ne crieroit pas à l'injuſtice.

On a écrit ſur cet objet de gros *Mémoires*, que le Public a lû avidement pendant cinq ans ; ces piéces, dans leſquelles M. de Silhouette a eu beaucoup de part, n'ont ſervi qu'à donner le tems à l'Angleterre de préparer ſes manœuvres, & de travailler à la deſtruction de notre commerce, par l'anéantiſſement de la Marine. L'événement a fait toucher au doigt les fautes qu'on avoit commiſes, & nous penſons, après coup, que toute paix qui prête une ouverture à une nouvelle guerre, eſt un ouvrage vicieux, le fruit de l'intérêt, ou de l'ignorance. Il faut mieux coutinuer pendant un an, une guerre commencée, que de la faire ceſſer par une paix mal-entendue.

La Convention de Cloſter-Seiven, étoit un chef d'œuvre, qui auroit approché M. le Maréchal de Richelieu, de ſon grand oncle, s'il ne l'avoit pas rendu défectueuſe par des omiſſions qui en ont, pour ainſi dire, fait tolérer la violation. Un mot de moins,

une expreſſion de plus, rendent ſouvent une paix utile ou dangereuſe.

Il y a des circonſtances fâcheuſes, où le Souverain qui n'a entrepris qu'une guerre légitime, eſt forcé de demander la paix à un ennemi victorieux : le Traité deviendra alors onéreux à celui qui a échoué ; qu'importe ? Cédés aux circonſtances avant que de réduire vos peuples à l'extrême miſére ; mais la paix que vous ſignez étant l'ouvrage de la force & de la violence, les droits que vous aviez avant le commencement de la guerre, reſtent entiers, & des événemens ſubſéquens, peuvent les faire valoir.

Il y a un autre moyen de céder aux circonſtances ; c'eſt l'uſage des *Tréves* : mais il ſe perd, parce que le plus fort a reconnu que ces paix limitées tournoient ſeules à l'avantage du foible, qui employoit le tems de la Tréve à acquérir des reſſources ſuffiſantes pour recommencer la guerre avec plus de ſuccès. D'ailleurs les Tréves ſont tombées depuis que les voies de la négociation, rendues faciles par l'eſprit philoſophique, ont

applani ſans peine de grandes difficultés. Les ſuſpenſions d'armes ont eu le même ſort, & elles n'ont lieu aujourd'hui que dans le cas d'une paix prochaine & aſſurée par la ſignature des préliminaires. Tous ces avantages manquant aux Princes, dont les forces ſont peu conſidérables, ils doivent plier ſous la néceſſité, & attendre des occurrences heureuſes pour ſoutenir la légitimité de leurs prétentions.

Il faut bien ſe garder de pourſuivre la guerre dans des momens de calamités, parce qu'un Miniſtre ou un Général la demande. Attendre, pour faire la paix, que le peuple, accablé ſous le joug, ne puiſſe plus ſubvenir aux taxes qu'on lui impoſe; c'eſt augmenter la miſere publique, & ſe mettre dans le cas d'aliéner la bonne volonté des ſujets, & d'être privé des reſſources extraordinaires auſquelles ils ſe prêtent dans des momens infortunés.

Ce que je viens de dire, regarde les Souverains malheureux; il me reſte à recommander à ceux que la fortune

ou la ſupériorité de leurs forces a
du triomphans, de ne point abuſe
leurs ſuccès en prolongeant les n
inſéparables de la guerre. L'exe
de l'Aventurier du Nord, doit
mais effrayer les Princes : cherc
les imiter, c'eſt courir la carriér
tyrans.

Un Prince, dont l'ame ſenſi
cherche à faire le bonheur de ſes
ples, s'arrête au milieu de ſes
quêtes, propoſe à ſon ennemi d
rendre la juſtice que celui-ci lui
fuſée avant l'ouverture de la gu
s'il le ſatisfait, il dépoſe les arme
devient les délices du monde. Un
verain qui ſacrifie ſes droits, pou
curer la paix, jouit de l'eſtime u
felle, pourvu toutefois qu'un ſac
trop précoce, n'enhardiſſe point l
lence de ſes ennemis, & ne les e
pas dans une nouvelle guerre, qu
défection totale, auroit éloignée

CHAPITRE VII.

Des Financiers.

LE nom de *Financier* eſt toujours odieux, parce que l'exercice de ſes fonctions roulant ſur la perception des impôts; mot terrible aux yeux du peuple, il porte la déſolation dans le ſein des Villes & des campagnes : d'ailleurs, les mœurs des *Traitans* du ſiécle dernier laiſſent toujours une idée aviliſſante des Financiers. Envain l'eſprit philoſophique & l'urbanité d'un tems plus éclairé ont adouci la férocité des Fermiers ; on croit ſe retrouver encore dans ces jours orageux, où le Cardinal Mazarin payoit quinze ſols pour en emprunter cinq.

Les dépradations commiſes dans l'intérieur du Royaume, les vols exercés avec une ſorte d'impunité ſur les frontieres & les pirateries des Traitans des Armées, ſont toujours imputées au Miniſtre chargé de réprimer ces excès :

il faut appaiſer le peuple quand il ſe plaint avec juſtice ; le punir, quand il eſt rebelle, & le dédaigner, quand ſes clameurs n'en ſont qu'un chanteur indiſcret.

Quand M. le Cardinal Mazarin avoit mis un impôt nouveau, il demandoit à ſes créatures ce qu'on diſoit dans Paris : on répand, lui répondoit-on, des couplets atroces contre votre Eminence ; *tant mieux*, reprenoit le Cardinal, *s'ils cantent la canſonnette, ils pagaront* ; on voit que ce Miniſtre connoiſſoit aſſez notre nation pour lui rendre mépris pour mépris.

Un Miniſtre chargé de la partie des impots, ſe manqueroit eſſentiellement, s'il s'imaginoit que les Vaudevilles d'un peuple qui chante du même ton ſes victoires & ſes défaites, put le juſtifier aux yeux des Nations ; mais avant de paſſer au Chapitre des Impoſitions qui ſuivra celui-ci, parlons de ceux qui les perçoivent par état.

Quels ſont aujourd'hui les Financiers ! Cette queſtion paroît fort ſimple ; mais nous venons de faire enfer-

mer au donjon de Vincennes M. le Marquis de Mirabeau, qui n'a pas voulu la concevoir, ou du moins qui a cru se juſtifier, en rejettant l'opprobre du terme ſur la perſonne même du Roi.

Nous avons en France trois ſortes de *Traitans*, connus autrefois ſous le nom odieux de *Partiſans* : les uns perçoivent dans toute l'étendue du Royaume les droits du Prince, moyennant une ſomme convenue qu'ils lui rendent annuellement ; les autres entreprennent pendant la guerre & pendant la paix, la ſubſiſtance des troupes : les derniers, enfin, ſont des eſpeces de furets qui, ſaiſiſſant avidement les circonſtances, donnent des plans d'impôts, des projets & des Edits, dont le but général eſt de ſoulager foiblement le Prince en ruinant le peuple, & en s'enrichiſſant ſoi-même. Voilà trois ſortes d'hommes que je connois fort ; les Fermiers-Généraux n'ont fait autrefois des gains immenſes, que par l'inattention & le défaut de calculs des Miniſtres chargés de veiller à cette partie ; s'ils avoient ſu reſtreindre ces Financiers, ſeulement à quinze pour cent de béné-

fices, ils auroient arrêté ce luxe inſolent, qui inſulte à la miſere publique, & fait entrer chaque année dix millions de plus dans les coffres du Roi, que quarante hommes engraiſſés des beſoins de l'Etat, ſe partagent, pour les étaler aux yeux de l'univers, indigné de ces Palais faſtueux, qui le diſputent à la magnificence de Verſailles. On dit tous les jours que les Fermiers-Généraux ne peuvent être coupables de malverſation, parce qu'ayant un Traité avec le Prince, ils ne perçoivent que les droits qui leur ſont accordés par cet Acte.

Il faudroit plus de tems que les affaires du Roi ne m'en laiſſent, pour diſputer à fond cette objection ſpécieuſe; je ne veux point parler ici ni de l'extenſion des droits, ni des abus dans la perception : je dirai ſeulement que, ſi ces Traitans étoient réduits à un gain honnête, le peuple payeroit dix millions de moins par année, & cet objet important mérite de fixer les réflexions du Miniſtre. J'avoue que les circonſtances ne permettent pas une innovation actuelle; mais le bail

des Fermiers une fois éteint, on peut, lors du renouvellement, modérer le luxe de ces hommes déja fort riches, faire le bien du Prince & du Sujet; le bonheur de la nation eſt ſous la main du Contrôleur-Général : il ne faut que des circonſtances heureuſes pour l'opérer : je me référe ici à ce que j'ai dit dans le Chapitre relatif au choix des Miniſtres.

A l'égard de cette claſſe des Traitans, chargés ſous le nom de Munitionnaires & d'Entrepreneurs de la ſubſiſtance des Armées & du détail des Hôpitaux, ſi j'en excepte la partie des vivres, dont j'ai toujours été fort content, je ne vois ailleurs que malverſations & rapines; c'eſt contre ces horreurs que je me propoſe de ſervir à la paix par l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice dont j'ai déja formé le plan. C'eſt à ce Tribunal, pour lequel je nommerai au Roi des Sujets capables, que tous les hommes qui ont été chargés directement ou en ſous ordres du moindre Traité concernant le ſervice des Armées actuellement en campagne, viendront ren-

dre un compte exact de leur geſtion. Celui qui ſera convaincu d'avoir fait manquer le Soldat en malverſant, ſera pendu & ſes biens confiſqués au profit de Sa Majeſté : les autres délinquans ſeront condamnés à d'autres peines corporelles & pécuniaires, ſuivant l'exigence du cas & la qualité du délit. On pourra même traduire à la Chambre de Juſtice ceux qui ont régi quelques parties du ſervice au nom du Roi ; je puis en excepter le Sr. d'Hauteville que M. de Montmartel m'a donné pour l'adminiſtration des fourages, ſon travail me plaît & je le crois honnête-homme.

La politique, outre notre impoſſibilité réelle, ne nous permettant point de payer les Traitans de nos Armées à fur & à meſure de leur fourniture, on continuera à devoir au moins un tiers à chacun d'eux, & ce dépôt reſtant entre les mains du Roi, ſervira de peine dans les cas d'exaction.

Je finis par ces *Faiſeurs* de projets, qui fatiguent inceſſamment leur imagination pour aſſouvir leur avidité.

Tout impôt eſt onéreux, & quand

celui qu'on vous propoſe ; doit plus valoir au Traitant qu'au Roi, on doit le rejetter avec indignation. Depuis que j'ai pris connoiſſance des affaires du Royaume, on m'a préſenté deux mille projets, dont les auteurs auroient dû aller aux galeres, ſi je n'avois craint qu'une juſte ſévérité n'éloignât des perſonnes honnêtes qui avoient des vues droites.

CHAPITRE VIII.

Des Impôts.

ON dit que la France eſt plus foulée par les impoſitions que les autres Etats de l'Europe ; le tableau que je vais préſenter, donnera, au moins pour l'avenir, des idées contraires.

Dans les Républiques (j'en excepte celles de Veniſe & de Gênes, où le peuple, ſous l'emblême illuſoire de *la liberté*, * vit dans un honteux eſclavage) il ne ſe leve aucun impôt que

* Sur la porte des priſons de Gênes, ſur les fers des galeriens, on lit ces mots gravés en gros caracteres : *Libertas.*

par le conſentement unanime de la Nation. Les Anglois jouiſſent du même avantage ; le droit d'aſſembler le Parlement réſide ſeul dans la perſonne du Roi : les Membres des différens Corps de l'Etat réunis, Sa Majeſté expoſe ſes beſoins, & c'eſt d'après les délibérations de la Chambre Haute & des Communes qu'on lui accorde ſes demandes, qu'on les modifie ou qu'on les refuſe.

Dans les Royaumes Monarchiques, le Souverain a la liberté d'impoſer ſur ſes ſujets telles ſommes qu'il juge à propos ; privilege qui n'eſt pernicieux aux peuples que lorſqu'ils ſont gouvernés par un Prince capable d'abuſer de ſon pouvoir par avarice ou par ambition.

Les Orientaux, malheureux ſans reſſource, n'ont d'exiſtence que celle que leur Maître veut bien leur prêter ; victimes de la cupidité, ou du caprice d'un Sultan, un Turc, le plus honnête homme de la terre, n'eſt jamais ſûr de conſerver ſes jours, ni les biens qu'il a légitimement acquis : le fatal cordon, ou un exil éternel met le Grand-Seigneur en poſſeſſion du prix de ſes tra-

vaux, de façon qu'un Muſulman qui fait cas de la vie, devroit ſe condamner à une paiſible médiocrité, qui le mît à l'abri de l'inſatiabilité du deſpote.

Les Princes d'Allemagne, qui forment une claſſe ſubalterne dans le Gouvernement deſpotique, regardent leurs ſujets comme on regarde une bête de ſomme; plus elle porte, plus ils en tirent de profit.

Je vais rentrer maintenant dans l'ordre des différentes claſſes des Souverains, & peſer ce qu'ils peuvent & doivent faire pour l'avantage de leurs peuples, & je finirai par démontrer que, ſi on ſavoit *impoſer* à propos en France, le Prince en ſeroit plus riche, & la Nation plus heureuſe.

La tyrannie de ces Républicains, qu'une nobleſſe chimérique rend injuſtes & orgueilleux, a été tolerée pendant ſi long-temps, que le peuple opprimé ſouffre moins par un reſpect forcé, que par une preſcription de ſervitude qui l'enchaîne.

Veniſe, jadis reine des mers, eſt ajourd'hui une petite République, qui marie ſa miſere préſente avec le ſou-

venir de ſon antique ſplendeur ; un noble Vénitien croit être l'égal des Monarques. Nous avons vu cette République faſtueuſe prétendre illuſtrer un de nos Rois, en le créant, lui & ſes ſucceſſeurs, *Nobles Vénitiens ; Caricature* Italienne, plus digne du mépris dont l'Allemagne la couvrit, que des louanges dont quelques Auteurs voulurent la charger.

Veniſe, deviendoit encore recommandable, ſi le nombre trop étendu des Nobles de la République & de *Terre Ferme*, ne compoſoient preſque la moitié de la domination, de ſorte que le peuple fournit, pour ainſi dire, ſeul aux charges communes. Malheur à ceux qui repréſentent & qui murmurent ; il eſt moins imprudent d'attaquer la Religion & ſes myſteres que d'y fronder les motifs d'un impôt.

On parle toujours avec exclamation de la Banque de cette République, tréſor immenſe, j'en conviens, mais dont les richeſſes enfouies ſont comme perdues pour l'Etat, puiſque leur circulation ne dépend preſque que de la mauvaiſe intention de la Cour

Ottomane. Veniſe, en paix reſſemble à ces Traitans qui accumulent des tréſors, tandis que le peuple languit; tous ceux qui connoiſſent la Banque de Veniſe, diront que les intérêts de l'or, entaſſés dans les coffres de la République, mettroient la Nation à l'abri des impôts, ſi on ſavoit placer convenablement ces ſommes : qu'il ſeroit doux à un peuple de ne devoir que ſon obéiſſance à ſon Maître !

Ces tréſors, dira-t-on, ſont efficaces dans les temps critiques ; le caprice d'un Viſir peut faire armer le Grand-Seigneur, & la République ne ſçauroit avoir des coffres trop pleins pour défendre ſes poſſeſſions : vains raiſonnemens ! Entaſſer de l'or dans des coffres, ce n'eſt ni le moyen de garder, ni de maintenir des places : ſi les Vénitiens employoient par année la centiéme partie de l'intérêt des fonds verſés dans leur Banque, elle ſe garantiroit des incurſions qui peuvent la ménacer, parce qu'elle auroit des Généraux, des Soldats & des Marins inſtruits & diſciplinés. Mais tel eſt l'eſprit de ces petites Républiques,

elles n'éteignent l'incendie, que lorſqu'il éclate de tous côtés, & les maux préſens étant les ſeuls qui les touchent, elles ne veillent preſque jamais ſur l'avenir. Veniſe peut ſuffire à elle-même ; ſa ſûreté, ſa gloire & la félicité de ſon peuple dépendent de l'économie de ſes finances : mais l'indolence attachée au climat, & le génie peu communicatif de la Nation Vénitienne, écarteront toujours la connoiſſance immédiate des objets intéreſſans pour la République, & on aimera mieux laiſſer ſubſiſter un impôt onéreux, que de tirer des fonds plus conſidérables engloutis dans la terre.

Les Vénitiens ont un Conſeil où l'on traite des Finances ; mais ils nont point de *têtes financières*, parce que l'amour propre des Nobles, regardant le peuple comme un atôme mépriſable, dédaigne de veiller aux moyens de le ſoulager, & l'on parle des Finances dans le Sénat de Veniſe, comme un Traitant compte ſes écus ; c'eſt-à-dire, pour ſe rappeller les monumens de ſon oppreſſion, & le ſceau des calamités publiques.

Gênes, moins riche que Veniſe, eſt plus tyrannique, & le Cytoyen Gênois eſt par conſéquent plus malheureux que celui de Veniſe : j'avoue que l'État de Gênes eſt pauvre, & que les richeſſes de la République réſident ſeules dans les particuliers. Eclairciſſons cette derniere expreſſion, capable d'effaroucher les *Nobles*, & diſons que ſi on en excepte trente Négocians, tous les tréſors exiſtent dans les coffres *degli Signori Cavaglieri.*

Gênes tombera avant un ſiecle ; la mauvaiſe adminiſtration de ſes finances, ſa cruauté avec les Corſes, & le Vice-Général du Gouvernement entraîneront ſa chûte.

Mais s'il ſe trouvoit, me dira-t-on, un génie ſublime qui changeât la face de cette République, la prédiction tomberoit ; non, je dis de même, que celle que je vais annoncer, ſeroit encore plus certaine. Ce génie, ce mortel unique périroit aſſaſſiné ; c'eſt-là le ſort des grands hommes qui naiſſent dans les petites Républiques ; leur procurer un bien qu'elles ignorent, c'eſt innover, & toute innovation eſt un

crime auprès du foible & jaloux Républicain. Gênes, Veniſe & la Hollande même offrent plus d'un exemple de cet attentat.

Les Gênois ont une *Banque*, qu'on nomme *de St. Georges*, elle leur procura en 1746, l'avantage de les garantir d'un pillage, que l'animoſité du ſoldat auroit exercé avec fureur; trois millions de Gênouines, allant à plus de vingt-ſix millions de notre monoie, acquiterent les premieres dettes de la conquête. Il eſt vrai que toute la République fut ruinée par cette exaction; mais enfin elle paya, ſans qu'aucun impôt vint alors fouler le peuple. Ceux qui n'auront pas ſaiſi mon idée, voudront peut-être conclure de-là, qu'il eſt avantageux d'amaſſer de gros fonds; ma réponſe eſt ſimple: la Banque de Gênes avoit une activité continue dans le temps que les Autrichiens ſe rendirent maîtres de cette Capitale: les fonds dépoſés dans la Banque de St. Georges, rapportoient des intérêts conſidérables, & ce fut, (cas unique à Gênes,) les particuliers opulens, actionnaires de cette Banque,

qui fournirent à la République les moyens de ſatisfaire aux contributions impoſées par l'ennemi, & de ne point tirer ſur la partie miſérable de l'Etat, qu'on appelle *le peuple*.

Il eſt vrai que l'altération, ou pour mieux dire, l'extinction momentanée de la Banque, porta une atteinte fatale au commerce général, qui en eſt à peine relevé.

Le peuple Gênois, qui ſe dit *libre*, eſt livré à une ſervitude continuelle; il n'eſt pas même le maître de boire le vin, & de manger le pain qu'il ſouhaiteroit : la tyrannie du Sénat, ſous le prétexte mal-adroit de veiller aux beſoins des Citoyens, vend *journellement*, à un prix très-haut, un pain & un vin très-mauvais. L'Etat de Gênes n'a pas de bon vin, & preſque pas de bled; les François, excités par leur intérêt à y apporter l'abondance, ont amené ſouvent à Gênes des vins de Languedoc & de Provence, & des grains de Barbarie : le peuple vouloit courir au Port, mais retenu par les Edits du Sénat, il ne pouvoit ſe procurer ce qui lui manquoit. Un Ci-

toyen convaincu d'avoir acheté & même bû de ce vin, étoit contraint de payer une amende.

Tandis que le particulier étoit ainſi puni, les Nobles enlevoient le vin & & les bleds, qu'ils ne dépoſoient point au Magazin deſtiné à la ſubſiſtance du Public, mais qu'ils faiſoient ſervir injuſtement à leurs beſoins. Les impôts mis ſur ces denrées venues de l'étranger, tournoient au profit du Sénat qu'ils ruinoient. Ceci n'eſt point un paradoxe ; il eſt aiſé de ſentir que ſi la politique exige que vous impoſiez de gros droits ſur les marchandiſes ou denrées que vous avez en grande quantité, quoique vos voiſins viennent les apporter chez vous, cette même politique veut que vous facilitiez, par une exemption indéfinie, l'importation des choſes dont vous manquez.

Mettre des impôts ſur les ſubſiſtances néceſſaires à l'Etat, c'eſt être auſſi mal-adroit que cet avare chaſſant de ſa maiſon un homme qui venoit lui compter de l'argent ; d'ailleurs, il eſt à remarquer, comme je viens de le dire plus haut, que le pro-

duit de ces impôts, flattant ceux qui les perçoivent, coute beaucoup plus à l'Etat qu'il ne lui rapporte. Deux raiſons feront ſaiſir cette vérité. 1°. L'Etranger, laſſé de payer des droits onéreux, dans le tems qu'il croit être utile, peut abandonner ce commerce, & faire ſouffrir le pays qui l'a gêné. 2°. Si les impôts n'arrêtent point ſa courſe, il arrivera que le peuple payera en ſus du prix réel de la denrée, la valeur de l'impôt : il eſt bon de mettre des droits ſur les choſes de luxe, introduites dans un pays qui ne les connoît pas ; mais la prudence demande qu'on ouvre un paſſage libre aux ſubſiſtances & aux marchandiſes que la nature du climat & la ſtérilité du ſol, ne produiſent point chez vous. J'ai toujours lû avec peine les Ordonnances de nos Rois, qui attachent une taxe au profit du Prévôt de l'Armée ſur toutes les denrées qui ſe débitent dans les camps ; cet impôt n'eſt établi que pour l'avantage du Prévôt, & le détriment des Troupes, parce qu'il éloigne toujours l'abondance, & ſouvent le néceſſaire, ſans leſquels on

fait vainement la guerre. Je ne diſſimulerai point que j'aurois ſupprimé toutes ces taxes, lorque je commandois l'Armée du Roi en Provence, ſi Jeannet, que j'avois pour Prévôt-Général, n'avoit été un honnête homme, qui préfera le brevet de Colonel que je lui fis avoir, aux moyens odieux de s'enrichir.

Gênes, met des droits ſur le caffé qui entre, & ſur celui qu'on diſtribue en liqueur; un ſeul Citoyen a le droit de vendre celui-ci, & paye, pour ce privilége excluſif, cent livres par jour, monnoie du pays. Cette impoſition, contre laquelle on ſe récrie, n'eſt pas odieuſe, parce que le caffé eſt un breuvage que le luxe a tâté par curioſité, qu'il a conſervé par air, & que les Médecins ordonnent, parce que le Philoſophe Pourchot en a compoſé un petit Traité qu'il a rendu preſque eſſentiel à leur art.

Les droits qu'en France les gens prévenus, qualifient de Maltote, ſont ſi forts & ſi onéreux à Gênes, que le Sénat donne juſqu'à mille ſequins aux Miniſtres Etrangers qui veulent reſtreindre

treindre leurs prérogatives à leur propre beſoin, c'eſt à-dire, à ne faire entrer pour leur compte, que ce qui eſt exactement néceſſaire à l'entretien de leur maiſon.

Les Provinces-Unies forment une République puiſſante & heureuſe ; jamais on n'y entend la voix du peuple s'élever contre les impôts : il eſt vrai que le commerce & la liberté, qui ſont la baſe de la conſtitution de la Hollande, mettent le ſimple Citoyen dans une poſition aiſée. D'ailleurs la nature des contributions qui ſe perçoivent dans les Etats-Généraux, eſt un garant de la légitimité des impoſitions.

Les unes regardent la Province particuliere qu'on habite ; les autres touchent le corps entier de la République. Dans le premier cas, les Magiſtrats que la Ville s'eſt choiſis, taxent, veillent à la perception, & rendent un compte ſtricte : dans le ſecond cas, qui n'a lieu que lorſqu'il s'agit d'une guerre imminente, de la conſervation de la République, ou de quelques évenemens urgens, toutes les Provinces déliberent, & le refus d'une ſeule

arrête le concours unanime des autres. Je demande maintenant ſi dans de telles conjonctures, la Nation figurant toujours elle-même dans les comités, doit redouter la dureté des impôts?

L'Angleterre eſt preſque dans la même poſition; il n'y a jamais chez elle de taxe odieuſe, quoiqu'on en ait mis ſur la lumiere, & même quelquefois ſur l'air qu'on reſpire. Pourquoi ces impôts ſinguliers n'ont-ils rien de révoltant? C'eſt que la Nation les fixe, & tout peuple qui eſt aſſez heureux pour ſe gouverner lui-même, croit toujours ſe comporter avec une dignité qui aſſure ſon bonheur: d'ailleurs il eſt conſtant qu'il n'y a aucun ſujet de la Grande-Bretagne, qui, en payant un impôt, ne croie le lever; la Majeſté des Rois eſt une contagion répandue dans tout ce peuple, & le moindre des Citoyens de Londres, dit hardiment, *qu'il fait la guerre au Roi des François*, * *& que ſon commerce en ſouffre.* Que réſulte-t-il de toutes

* On ſçait que depuis l'an 1420, les Rois d'Angleterre abuſant de l'imbecilité de Charles VI, prirent le nom de Roi de France, &

ces obſervations ? Une propoſition ſimple ; les autres Nations ſont ruinées par les Edits burſaulx, & le peuple Anglois ſe ruine lui-même ; il n'en eſt pas moins vrai, que la confiance qui regne dans la Grande-Bretagne, facilite extrêmement la levée des taxes ; les papiers publics, qui ne ſont que des feuilles de chêne dans tant de pays, deviennent un or pur à Londres. La différrence eſt aiſée à ſaiſir ; dans un Etat Monarchique, le peuple n'eſt rien ; dans un pays libre, tel que l'Angleterre, la Nation eſt tout, & donne à ſes papiers le cours & la valeur réelle qu'elle y veut mettre. Je ſais qu'avec de pareilles facilités, un Royaume contracte néceſſairement des dettes immenſes ; mais qu'importe, s'il ſuffit à tous ſes beſoins ? D'ailleurs, c'eſt l'Etat qui doit à l'Etat, au lieu que dans une Monarchie, c'eſt le chef qui doit au membres, & qui impoſe ſur eux-mêmes, ſous le prétexte de s'ac-

ne donnerent aux Monarques Très-Chrétiens, que le titre de Roi des François, vaine formalité, qui veut cacher beaucoup de petiteſſe ſous un air impoſant, ridicule & faſtueux.

quitter, projet qu'il ne remplit pas toujours.

On voit avec peine, les impôts qu'on met ſur les ſubſiſtances les plus utiles au menu peuple; taxer l'entrée des grains, du porc, du bois & les viandes ordinaires, c'eſt agir avec une mal-adreſſe qui épuiſe le pauvre Citoyen, & rapporte peu aux Souverains; cette foule de Traitans & de Commis prépoſés à la levée de l'impôt, en abſorbent la meilleure portion.

Sur quelle partie faut-il donc impoſer dans un Etat Monarchique? Sur les objets qui, non-ſeulement, touchent le luxe; mais dont tout homme honnête peut ſe paſſer, ou qu'il eſt en état de payer.

TABLEAU

Pour les tems de guerre, & dont on diminuera les droits à la paix.

	liv.	ſols.
Toute piéce de gibier indiſtinctement, ...	0	12
--de Volaille, ...	0	6
Chaque bouteille de Vin étranger, ...	0	15

iqueur, ...	1	0
eur, ...	2	0
e livre de Caffé, . . .	0	15
hocolat, ...	1	0
ougie, ...	0	10
ière, ...	0	10
onfitures (autres que s Domeſtiques), . .	1	0
omage du pays, . . .	0	10
omage étranger, . .	1	0
oiſſons de Mer (*le ſalé* xcepté, ...	1	10
iviere (autre que celui ppellé *Poiſſon blanc*),	0	10
e cent d'Huîtres,	3	0
e once de galons d'or,	3	0
ent, ...	2	0
e aulne de Velours uni, iporte de quelle cou- , ...	5	0
elours façonné, . . .	10	0
anne, ...	3	0
luche de ſoie, . . .	5	0
ffe d'or, ...	20	0
ent, ...	8	0
ie, ...	2	0
eliſſe du pays, . .	2	10
eliſſe étrangere, . . .	7	10

--de Perſe fine, . . .	5	o
--d'Indienne étrangere, . . .	3	o
--de Drap fin (autre que celui *d'Elbœuf* & de *Carcaſſone*), ...	3	o
--de Drap fin d'Angleterre,	10	o
--de Pluche ratinée étrangere,	10	o
--de Dantelles du pays ou étrangere, ...	30	o
Pour un quatriéme Domeſtique chez un homme qui n'eſt pas titré, . . .	20	
Pour chaque Domeſtique qui excédera le nombre de dix, chez les Marquis, Comtes, Barons & Chevaliers, . .	15	
Pour chaque Domeſtique qui excédera chez les Ducs & Maréchaux de France, le nombre de ſeize, ...	10	
Pour chaque Domeſtique qui excedera le nombre de cinquante chez les Princes du Sang, ...	5	o

Quoiqu'on reſpecte trop l'eſpece humaine, pour qu'on affecte le mépris de comparer un laquais à un cheval,

la taxe impoſée ſur les Domeſtiques doit être également miſe *ſur les chevaux* ; ce n'eſt ici, ni l'homme, ni l'animal qu'il faut regarder, mais ſeulement le luxe.

Je n'ai point parlé du Tabac dans l'énumération que je viens de donner, parce que l'extrême intelligence des Fermiers-Généraux ne m'a pas même laiſſé la liberté de glaner ſur cet article eſſentiel. Le premier des Traitans, qui eut l'adreſſe populaire d'aller diſtribuer dans les campagnes des feuilles pulvériſées, fit la fortune de ſes camarades ; les Payſans voulurent avoir des ſenſations, le tabac en poudre réuſſit. Un autre Traitant jaloux de la gloire immortelle, & du profit plus durable que ſon illuſtre confrere avoit procuré à *la Compagnie*, s'aviſa de renfermer de ces mêmes feuilles dans un petit rond de terre cuite, allongé par un tuyau qu'on porte à la bouche après y avoir mis le feu. Cette opération, que les Fermiers de cet heureux tems regarderent comme le digne effort de l'eſprit humain, fut célébrée par des Poëtes maltotiers : la

vérité eſt que, l'imagination de ces Financiers, dont la ſuperfluité étoit le ſeul objet, les enrichit encore aujourd'hui. Je voudrois qu'une tête froide & ſenſée calculât le nombre des millions que l'impôt, dont j'ai donné la liſte, produiroient; elle verroit que les ſeules Villes de Paris, Lyon, Bourdeaux, Rennes & Toulouſe ſuffiroient pour ſoulager le peuple, & l'exempter de payer des impôts onéreux, non-ſeulement ſur ce qu'il mange abſolument pour vivre, mais même ſur la ſubſtance de l'élément qui fait cuire ſa chétive nourriture. Allons plus loin, & avec les impoſitions qu'il me reſte à propoſer, je délivre le peuple de toutes les taxes extraordinaires, & j'enrichis l'état par la population, qui eſt ſon premier patrimoine, & je change de pieux fainéans en des ſujets utiles.

Un Auteur moderne a dit: * *La Religion Catholique Romaine périra dans 500 ans*; elle périra faute de

* Penſées du Sr. Labeaumelle.

ſujets : cet Ecrivain, quoique Calviniſte, & par conſéquent ſuſpect, pourroit malheureuſement avoir prédit la vérité ; les Cloîtres qui ſe glorifient d'intéreſſer le Ciel pour le ſoutien de la Religion, la feront tomber par le nombre immenſe de Citoyens qui vont y cacher leur oiſiveté.

Puiſqu'il eſt décidé que les Rois ne peuvent, ſans l'autorité du Pontife, abolir le célibat des gens voués à l'Egliſe ; il faut du moins que tous les Solitaires des deux ſexes, qui augmentent, en quittant le monde, les charges publiques qu'ils partageroient avec le reſte de la Nation, indemniſent cette même Nation en payant un impôt au Souverain.

Ainſi tout homme qui entre dans un Cloître après l'âge de ſoixante ans, payera cent écus d'impôt en entrant, & le Monaſtere qui l'aura reçû, portera à ſa mort une pareille ſomme dans les coffres du Prince. Ceux qui feront des vœux avant l'âge de ſoixante ans, payeront ſix cens livres, & à ſa mort le Monaſtere en donnera autant. A l'égard des filles, celles qui feront des

vœux avant l'âge de quarante-cinq ans, payeront mille livres, les autres cinq cens livres, & les Couvens payeront pareille ſomme à leur mort.

J'ai deux motifs pour propoſer l'impôt ſur les Monaſteres; le premier eſt de rendre les Supérieurs difficiles ſur le choix des Sujets: le ſecond eſt, que recevant une dot de ceux qui y entrent, il eſt juſte que le Roi tire une légere partie de ce fond dont le gens de *main-morte* profitent au décès du reclus, qui dans le monde auroit partagé le poids de ſes concitoyens & payé des impôts à ſon Prince.

J'oſe appeller les dévôts les plus auſteres, & je leur demande s'il y a de l'injuſtice dans l'impôt que j'établis ici? Ils me diront peut-être que tous ces Ordres Religieux ſont utiles; je demanderai à quoi? Et je ferai voir qu'un petit nombre de Prêtres ſéculiers feront ſans peine, & avec une utilité plus grande, ce que font les Moines de toutes les Congrégations du monde; j'en excepte les Religieux de *St Jean de Dieu*, vulgairement appellés *Freres de la Charité*.

Parmi les impôts & redevances ſinguliéres des peuples Allemands à leur Souverain, il en eſt un établi dans plus d'un Etat, dont l'objet eſſentiel ſera regardé comme minutieux par ces hommes qui ne veulent rien approfondir.

De tous les impôts, dont ces Princes accablent leurs infortunés ſujets, je n'en ai trouvé qu'un ſeul de louable; encore dois-je dire que c'eſt moins l'amour du bien public, que celui de l'argent qui l'a imaginé. Tout Citoyen, dans pluſieurs Etats de l'Allemagne, eſt obligé de repréſenter chaque année un certain nombre de têtes de *moineaux*, eſpéces d'oiſeaux d'autant plus dangereux qu'ils joignent à l'inſtinct de prévoir les embuches qu'on leur dreſſe, l'art ſingulier d'épier la main du Cultivateur, & de lui ravir le prix de ſon travail en enlevant le germe du grain preſqu'au moment qu'il le ſéme: celui qui n'apporte point le nombre de têtes preſcrites, paie une amande.

Cet impôt ſur les moineaux eſt prévoyant; on devroit l'introduire partout. M. de Brou, Intendant de Nor-

mandie, accorde cinq ſols à tous ceux qui viennent apporter à Rouen une de ces têtes de moineaux; ce qui ſeroit une impoſition dans la Champagne & dans la Brie, doit être une gratification en Normandie. La nature du pays & la richeſſe des provinces conſtituent la différence, & M. de Brou l'a bien ſentie. Cet Intendant, dont on ne ſauroit trop louer les Ordonnances eſt digne d'être imité par ſes Collégues; mais on veut créer, & l'orgueil humain ſe révolte, quand il faut qu'il adopte un projet qu'il n'a pas conçu, comme ſi l'art de faire du bien n'étoit pas une gloire qui rejaillit ſur tous ceux qui y contribuent.

Les peuples de l'Allemagne les moins foulés, ſont ceux qui vivent ſous la domination des Electeurs *Eccléſiaſtiques*: ne croyez pas que la piété ou l'indulgence ait part à ce ſoulagement, il eſt l'ouvrage de la ſeule politique.

Un Electeur Eccléſiaſtique n'ayant point de ménagemens à garder pour ſes peuples, relativement à ſes ſucceſſeurs qui lui ſont inconnus, dévaſteroit ſes Etats pour ſatisfaire à ſa cupidité ou à

ſes plaiſirs, s'il étoit le maître d'impoſer des taxes ſur ſes ſujets. Que faire pour arrêter un déſordre qui n'auroit lieu que trop ſouvent? Le Chapitre d'où l'Electeur a été tiré, ne laiſſe au Prince que l'honorifique, & s'empare de ſes revenus & de l'adminiſtration de l'Electorat.

A Mayence, par exemple, le Prévôt, & le Chapitre de la Métropole, tiennent le timon de l'Etat, paient, ſur les revenus dont ils ont la geſtion, les troupes, la Maiſon de l'Electeur, ſa table, ſes équipages, & généralement tous ſes Officiers, avec une ſomme de deux cens douze mille livres, monnoie de France, qu'on lui accorde pour ſes menus plaiſirs de chaque année.

Le Chapitre en prenant ce parti, travaille pour le peuple & pour lui-même. En effet, le peuple qui n'a pas à contribuer à des fantaiſies diſpendieuſes & aux bienfaits dont ces Electeurs accableroient leurs familles, s'ils étoient maîtres d'écouter leur généroſité, vit moins malheureux que ſous les autres Souverains Allemands.

J'ai eu raiſon de dire auſſi, que le

Chapitre travailloit pour lui-même; parce qu'il n'y a pas un des Chanoines Capitulaires, qui n'ait l'eſpoir de ſuccéder à l'Electeur régnant, & dans cette idée, il eſt naturel de penſer qu'il mettra ſes ſoins à faire ménager des peuples, qui doivent pourvoir un jour au maintien de ſa dignité.

La fatalité attachée aux impoſitions des Princes d'Allemagne ſur leurs ſujets, provient d'une ſervitude perſonnelle; outre les taxes ordinaires & extraordinaires, trop ſouvent renouvellées, il y a encore un nombre infini de *corvées* qu'on eſt forcé de remplir, ſans que le Souverain admette aucun motif pour s'en diſpenſer, que de l'argent.

Abus exorbitant de l'autorité! Princes qui voulez vivre dans la mémoire des hommes, ayez le néceſſaire pour votre perſonne, l'agréable pour vos plaiſirs, & un ſuperflu honnête pour ſoutenir l'éclat de votre rang; mais n'allez pas vexer vos peuples en les ſurchargeant d'impôts odieux pour ſatisfaire à des paſſions frivoles, ou à des plaiſirs honteux.

CHAPITRE IX.

De la diſpenſation de la Juſtice.

LEs Loix Romaines ſont unes, mais elles ne ſont pas ſuivies par-tout; il ſemble que chaque Souverain ait voulu, dans l'idée de ſe ſingulariſer, renverſer le bon ordre établi en 434. par Théodoſe le jeune, & perfectionné par Juſtinien près d'un ſiécle après. Preſque tous ont fait des Loix adaptées à leur pays; dans le ſeul Royaume de France, il y a peu de petite Ville qui n'ait ſes uſages & ſes loix particulieres, rédigées ſous le nom de *Coutumes*.

Un poids, une meſure & une ſeule loi, diſoit Louis XI. Ce ſentiment, quant à la loi, n'eſt pas celui de M. le Préſident Hénault; mais les raiſons qu'il allégue pour renverſer ce ſyſtême, ſont plus de convenance que d'équité, & on pourroit les réfuter ſans peine. Un grand Prince n'a qu'à vou-

loir, les difficultés ſeront bientôt applanies.

Les Orientaux ſont ceux de toutes les Nations qui rendent plus promptement la juſtice civile; je ne parle pas de la criminelle: dans ce cas *voluntas Principis ſuprema lex eſt.* Le procès le plus compliqué ne dure pas une heure dans les Etats du Grand-Seigneur; il ſeroit à ſouhaiter qu'on prît un peu de cette célérité dans le reſte de l'Europe.

Les Allemands, qui aiment à s'appéſantir, & ſur le Droit Romain, & ſur le Droit Public, veulent compliquer les objets les plus ſimples, & pleins du deſir de briller & de gagner de l'argent, ont l'art ſçavant & malheureux d'éterniſer un procès, en convertiſſant les affaires, les plus unies, en queſtion de Droit, ou en queſtion d'Etat. Il n'y a pas de pays, ſans en excepter la France, où l'on brouille plus de papier que dans l'Allemagne; documens ſur documens, productions ſur productions, l'affaire ſe trouve enfin après vingt ans, en état d'être jugée; un plaideur injuſte

voulant éviter le coup qui va le frapper, apporte l'avis de ſix Profeſſeurs de l'Univerſité de Goëttingen, ou d'ailleurs, qui prononcent en ſa faveur. Cette piéce, qui devroit être aſſez indifférente aux Juges qui vont prononcer, eſt communiquée à la partie adverſe; elle doit y répondre, pour qu'elle ne ſoit pas ſenſée avouer que les Docteurs de Goëttingen ont raiſon, & ſon Avocat s'épanouiſſant pendant ſix mois ſur cette piéce érudite, la contredit enfin. L'autre répond, & ce manége litigieux, éterniſe la chicane & ſes ſuites affreuſes; une forme auſſi odieuſe de procéder, ruine les plaideurs; ils jettent les hauts cris: mais le Souverain, trop occupé ſans doute pour s'abaiſſer à réprimer ces abus énormes, & à faire du bien à ſes peuples, en parlent à ſes Miniſtres, qui en diſent un mot à leurs Commis, qui n'en parlent à perſonne; c'eſt ainſi que l'injuſtice ſe perpétue par la négligence d'un ſeul homme, qui n'eſt pourtant élevé au-deſſus des autres hommes, que pour veiller ſur leurs beſoins & les rendre heureux.

Le Roi de Pruſſe indigné de ces lenteurs, qui n'occaſionnent que des pirateries, a redigé lui-même un Code, digne de ſervir de modele à tous les Princes qui aiment la juſtice & leurs peuples; belle leçon à ces Souverains du ſecond rang trop occupés, oſent-ils dire, pour penſer à des miſeres de chicane! Frédéric a-t-il moins de temps à perdre qu'eux ? Le ſeul ſoin d'un Souverain, eſt de déraciner les abus qui ſe gliſſent dans ſa domination, & retarder cet ouvrage, c'eſt être comptable à ſes ſujets des maux qui en réſultent.

Il y a encore en Allemagne, une autre diſgrace attachée à ceux qui ont le malheur de plaider ; preſque tous les juges ſe laiſſent corrompre dans la perſonne de leurs femmes & de leurs enfans : car eux-mêmes ne veullent rien recevoir pour avoir la coupable audace de dire que leurs mains ſont pures. La cauſe de cette corruption doit provenir de deux choſes ; ou des foibles appointemens que le Prince donne aux perſonnes prépoſées pour rendre la juſtice, ou de la cupidité de ceux-ci. Dans ce dernier cas, un Sou-

verain ne ſçauroit prendre trop de précautions pour former un bon choix. Un Magiſtrat ſans probité, eſt un monſtre qui ſe livre à tous les excès ; l'innocence, la vertu, la vie & la fortune des Citoyens, ne ſont jamais en ſûreté avec un homme corrompu pour qui rien n'eſt ſacré : une vertu éprouvée, & des talens connus doivent conſtituer le juge. Celui qui confie les intérêts de ſes peuples à des hommes qu'ils ne connoiſſent point, doit répondre des injuſtices que ceux-ci commettent par ignorance ou par avarice. Il faut auſſi mettre un Juge à même de vivre décemment du profit de ſa place : ſi vous l'approché du beſoin, il eſt perdu ſans reſſource, & ſon défaut de probité entraînera peut-être la ruine de deux mille Citoyens qui voulant cacher leur miſere, déſerteront de la patrie & lui enleveront autant de Cultivateurs.

La diſtribution de la juſtice eſt trop lente en Italie ; à Rome le Juge ne prononce point, que la queſtion ne ſoit établie, & que les parties ne ſoient d'accord des faits. Cette précaution

eſt ſage ; mais comme les meilleures choſes peuvent toujours être altérées, il arrive que l'Avocat qui ſait par où il perdra ſa cauſe, voulant éluder ce moment, cherche des ſubterfuges, ſous le prétexte de ſervir ſon client ; mais en effet pour mieux le preſſurer encore.

Les Corſes, que l'on prend pour des Barbares, ont une juſtice très-bien reglée ; les écritures ſont bannies de leurs procès & une plaidoirie ſommaire éclaircit les queſtions les plus épineuſes. Les Avocats ayant plaidé, paſſent dans une chambre voiſine de celle de l'audiance ; le Juge qui eſt toujours ſeul, conſulte alors *l'Auditeur* attaché à ſon ſiége, & tous deux enſemble forment la ſentence que le Juge prononce enſuite. L'appel en eſt porté à un Commiſſaire Général qui prononce en dernier reſſort avec la même activité.

Les Génois veulent ſe piquer d'une régularité plus grande encore ; la connoiſſance qu'ils ont des paſſions de leurs ſujets, les engage à tirer leurs Juges des Univerſités les plus fameuſes d'Italie. Mille écus d'appointemens fixent

leur ſort ; ces hommes s'expatrient, arrivent à Gênes, où ils paſſent deux années à remplir les devoirs pénibles de leurs charges, ſans qu'il leur ſoit permis de lier le moindre commerce d'amitié, même de converſation avec perſonne. Les deux années expirées, ils retournent dans leur patrie, & de nouveaux Docteurs les remplacent ; ſi de pareils Juges ſont éclairés, comme on doit le croire, ils ne peuvent gueres commettre d'injuſtices. Cette maniere de décider un peu néopagite, devroit être plus étendue : les peuples s'en trouveroient mieux ſur-tout dans l'Allemagne, où il ſeroit facile & avantageux d'introduire de pareils Magiſtrats.

Notre Royaume eſt celui où il paroît que la juſtice eſt rendue avec plus d'appareil. Le Droit Romain, la Coutume de Paris, le Code *Louis*, les Edits & Déclarations des Rois & les Coutumes particulieres des différentes Villes, forment les Loix écrites ſur leſquelles on prononce dans tous les Tribunaux ; mais la multitude de ces Tribunaux énerve le plaideur : chaque juriſdiction eſt une eſpece de creuſet dans lequel

on fond l'or des malheureux. Il ne faudroit que deux ſeules juriſdictions en France & ailleurs, pour tous les cas indiſtinctement : le premier Juge, qu'on nomme Juge *Local*, & le Parlement eſt un Conſeil Souverain ſuivant qu'on voudra le nommer.

Un grand inconvénient en France, dans l'adminiſtration de la juſtice, réſulte de la longueur des procès par écrit; il en eſt que la ſeule intelligence humaine, ou ſi voulez, le gros bon ſens auroit pu vuider dans trois mois, ce qui dure depuis trente ans. Les Procureurs appellent ces procès-là des métairies, qu'ils tranſmettent par teſtament à leurs héritiers ; c'eſt à de pareils procédés que le Prince devroit veiller, en nommant dans chaque Province deux Commiſſaires, dont le ſeul ſoin ſeroit de parcourir les différentes Villes, écouter les plaideurs, & mettre fin aux lenteurs occaſionnées par les Miniſtres de la juſtice.

Un malheureux citoyen de Rome, qui ſollicitoit depuis vingt ans la déciſion d'un procès, alla ſe plaindre à Sixte-Quint des délais éternels qu'on

lui faiſoit eſſuyer. Celui-ci manda le Procureur, à qui il ordonna de faire terminer le procès de ſon Client dans trois jours ; il fut jugé le lendemain matin, & le Procureur pendu l'après midi. Action ſans doute trop cruelle ; mais le Pontife jugeant qu'il avoit dépendu de cet homme d'accélérer, voulut donner un exemple qui n'a pas aſſez frappé.

Il eſt vrai que la gradation des Tribunaux, eſt d'une étendue qui produit des longueurs indiſpenſables dans la diſcuſſion des affaires les plus ſimples ; ce motif doit déterminer les Souverains à donner une ample extenſion à la loi qui fixe tous les objets qui peuvent être jugés en dernier reſſort. cette précaution mettroit fin à beaucoup d'affaires déplorables, qui ruinent le plaideur infortuné.

Il arrive quelquefois chez nous que les Princes établiſſent, ſur-tout en matiere criminelle, une *commiſſion* pour juger, au mépris des Tribunaux établis, un homme ſoupçonné d'un crime. Cette façon de procéder eſt odieuſe, ce n'eſt point un triſte ſouve-

nir des malheurs arrivés au *Surintendant*, qui me fait parler ainſi; je n'écoute, en écrivant ceci, que la gloire de mon Roi & la dignité de ceux qui lui ſuccéderont, & je dis que les Souverains, jaloux de leur gloire, ne doivent jamais employer la voye de la commiſſion, quand bien même les membres qui la compoſeroient, ſeroient d'une intégrité à l'abri de la corruption. Les Juges qui ne ſont pas établis par la loi de l'Etat ſont toujours accuſés par le peuple de s'être vendus à la haine ou à l'indulgence du miniſtére: ce reproche eſt fondé, parce que, ſi l'on n'avoit pas l'envie de ſauver ou de perdre celui qu'on livre à la commiſſion, on n'intervertiroit point le cours ordinaire de la Juſtice. Les Princes, qui feront un peu d'attention à cette derniére remarque, ceſſeront d'établir de ces ſortes de commiſſions, ou ne connoîtront pas aſſez le prix de l'eſtime publique.

Il eſt à parler ici, ſuccinctement de ceux propoſés à la diſtribution de la Juſtice.

En Italie, en Eſpagne, & dans toute l'Allemagne

l'Allemagne le droit de juger ſe confere, par une commiſſion particuliere, à des hommes qui réuniſſent l'expérience aux connoiſſances utiles; en France toutes les charges de judicature ſont vénales, *omnia venalia Romæ.* Il faut cependant retrancher de ce calcul les places de Chancelier, de Premiers Préſidens & de Procureurs Généraux des Parlemens; cette vénalité a fait la matiere de pluſieurs diſſertations, dans leſquelles les uns prouvoient ſon utilité, & les autres s'attachoient à démontrer les inconveniens qui en réſultent.

Le métier que je fais ne me permet guere de prendre un parti dans le cas préſent: j'obſerverai ſeulement que le Miniſtre, qui agrée le ſujet pourvu d'un emploi, ne doit pas haſarder ſon conſentement: je voudrois, & je l'ai plus d'une fois propoſé à M. de Blancmeſnil, que perſonne n'entrât dans les Siéges ſubalternes, à moins qu'il n'eût ſuivi le Bareau pendant ſept ans, & qu'on ne pût obtenir une Charge de Conſeiller dans une Cour ſupérieure, qu'on n'eût fréquenté les Tribunaux avec fruit pendant douze ans. Cet ar-

rangement dicté par la raiſon, éviteroit bien des injuſtices occaſionnées par l'incapacité, & donneroit plus de confiance au peuple, qui voit aujourd'hui à regret des enfans aſſis nonchalament ſur ces Lys reſpectables, où nos Ayeux ne voyoient que d'illuſtres vieillards, dignes de la vénération de la patrie par leur expérience & par leur intégrité.

CHAPITRE X.

Des Loix néceſſaires & des Etabliſſemens utiles.

TOus les Souverains du monde ont publié des Loix, des Edits & des Déclarations pour la Police & la diſcipline de leurs Etats; mais il reſte encore beaucoup à faire à chacun d'eux: tel a une loi ſage établie dans ſon pays, qui manque d'un Edit ſalutaire exécuté chez ſon voiſin. On permet en Saxe le combat ſingulier du piſtolet: on le punit de mort en France, & on fait bien. Entrons dans un détail plus pré-

cis, & tâchons de démontrer que ceux qui jouiſſent du rang ſuprême, peuvent toujours avoir la douce conſolation de faire du bien.

De toutes les loix à établir, j'ai toujours penſé que celles qui regardent le luxe, devenoient les plus importantes, l'objet eſt ſeulement d'examiner avec un œil politique les pays où elles ſont néceſſaires.

La frugalité dans les repas & la ſimplicité dans les habits, occuperent le Légiſlateur de Lacedemone ; le ſage Licurgue connoiſſoit l'eſprit Républicain, & il ſavoit que la liberté & les mœurs étoient perdues, ſi les Lacédemoniens ſe livroient à la bonne chére & au faſte. Concluez de-là que les loix ſomptuaires doivent abſolument être admiſes dans les Républiques ; la Hollande a prononcé jadis ſur le luxe, des Loix, dont perſonne ne ſe ſouvient ; mais l'eſprit de modération & de tempérance qui regne dans cette ſage République, prévient l'Eſprit des Loix, & quelquefois en excéde la rigueur.

Les Vénitiens portent le noir en maſcarade, & les Génois avec déceñ-

ce. L'or, le galon, & les diamans ſont proſcrits dans ces deux Républiques hors les tems de *Villégiature*, où le luxe ſemble ſe venger pendant ſix ſemaines de la contrainte dans laquelle on le retient le reſte de l'année.

Ces Loix ne peuvent être qu'admirées : elles ſont d'autant plus ſagement établies à Gênes, que ce petit Etat a pluſieurs manufactures qui fourniſſent des étoffes de différentes eſpéces, bien capables d'exciter l'orgueil & le faſte. En Allemagne, où l'on ne fabrique point de ces bagatelles agréables & ſuperflues, ou de ces étoffes qui réuniſſent la nouveauté du deſſein à la richeſſe & au goût, les loix ſomptuaires ſeroient très-néceſſaires. L'habit de Gala de Berlin, eſt un uniforme d'un gros drap bleu, & cette conduite eſt ſage. Si le luxe des Cours de Ruſſie, de Vienne & de Dreſde, s'il eſt encore permis de parler de cette derniére Ville, l'introduiſoit ſeulement pendant deux mois à la Cour de Pruſſe, le Monarque n'auroit plus d'Officiers en état de le ſervir dans les temps critiques, où les coffres épuiſés

ie permetteront pas les payemens régu-
iers : d'ailleurs, ces vêtemens ſuper-
)es, & cette dorure éclatante, ne ſim-
)atiſent point avec l'adminiſtration
l'un Gouvernement militaire. En Fran-
:e, au contraire, & ceci a toujours été
:ontre mon avis, un Officier qui ſe
)réſenteroit en uniforme un jour de cé-
:émonie, ſeroit rebuté par l'Huiſſier
le la Chambre, & n'entreroit pas chez
ie Roi, pour lequel il vient de verſer
ſon ſang. Je voudrois ſupprimer ce fait
pour l'honneur de la nation Françoiſe ;
mais je dois être vrai. Le luxe eſt deve-
nu chez nous, un cinquiéme aliment.
L'eſprit faſtueux du peuple, la fauſſe
dignité des Grands, & l'opulence in-
ſolente des Traitans, veulent des palais,
des habits & des chevaux : ces fantaiſies
orgueilleuſes pouroient être ſuppri-
mées ; mais je demande qu'on les leur
paſſe, pourvu, toutefois, qu'on ſoit
exact à percevoir les droits que j'ai fixés
dans le Chapitre des Impôts. Pourquoi
les loix ſomptuaires nous ſeroient-elles
nuiſibles ? Parce que ce pays s'enrichiſ-
ſant par le luxe, doit donner l'exemple
de cette magnificence qu'il introduit

chez les autres Nations. Jamais les manufactures de Lyon, & les magasins de nos Artistes célébres en colifichets, n'auroient vendu une piéce d'étoffe, ou une tabatiére hors du Royaume, si les gens *d'air* de Paris, n'eussent donné le prix & la vogue à ces nouveautés : il faut étaler pour vendre, & ces *agréables* sont les *échantillons* des négocians.

Il y a, d'ailleurs, relativement aux loix somptuaires, une régle générale de laquelle il ne faut jamais se départir : le luxe qui perd un petit Etat, en enrichit un grand : les Souverains ne perdant pas de vue ce principe agiront en conséquence.

Malgré la sagesse des Edits publiés contre les duels, les combats singuliers, qui se renouvellent encore, sont rarement punis : prononcer une peine flétrissante contre un premier mouvement, ce seroit peut-être exercer une cruauté sur des gens d'honneur, dont le tempérament bouillant céde quelquefois à une vivacité déplacée. Mais tolérer des *duels* sous le titre illusoire de *rencontres*, c'est ouvrir une porte à la barbarie & à la destruction de l'espé-

ce humaine. J'avoue que le commerce des femmes & l'eſprit philoſophique, qui régne aujourd'hui, ont beaucoup diminué cette fureur de ſe tuer ; mais la manie de ſe battre n'étant pas encore éteinte en France & en Allemagne, je voudrois qu'on fît une loi qui deſhonorât celui qui inſulte grièvement, & le privât de ſes emplois : il faudroit auſſi que l'inſulté, qui, malgré la loi qui dégrade ſon ennemi, cherchant à ſe venger, eſſuya la même flétriſſure. Je crois que ce moyen, que je ſoumettrai tôt ou tard à la ſagacité de Meſſieurs du Conſeil, pourroit éteindre enfin la fureur des combats ſinguliers, ſur-tout ſi la loi que je propoſe, étoit exécutée avec la derniére ſévérité.

On a déja remarqué avant moi, que la loi qui défend de donner ou de vendre ſon bien avant l'âge de vingt-cinq ans, n'eſt pas d'accord avec celle qui permet de diſpoſer de ſa liberté à quinze. L'Etat des perſonnes eſt plus précieux que la fortune, & permettre à un enfant d'aller contracter aux pieds des Autels un engagement éternel

dont il ne connoît pas les conſéquences, c'eſt devenir ſon tyran plutôt que ſon protecteur. Il faudroit donc que les Souverains fiſſent une loi unanime, par laquelle il ſeroit défendu aux garçons d'entrer dans le cloître, ou de prendre les Ordres Sacrées dans le Clergé ſéculier avant trente ans, & aux filles de ſe lier par des vœux qu'elles n'euſſent vingt-cinq ans accomplis: à la réſerve de toutes celles qui ſont contrefaites & eſtropiées, & pour leſquelles un Monaſtére devroit être le ſeul aſyle.

Il ſeroit à déſirer auſſi, qu'on renouvellât dans toute l'Europe une Déclaration que Louis XIV. donna dans les commencemens de ſon régne, par laquelle on exemptoit de la taille pendant cinq années, tous ceux qui ſe marioient: la population facilitée par cette grace, produiſit des cultivateurs, & un nouveau réglement auſſi digne d'être imité que le précédent. Tout pere de famille, qui avoit dix enfans vivans, ne payoit rien pendant ſa vie, parce que les citoyens faiſant la richeſſe de l'Etat, il falloit favoriſer ceux

qui en procuroient. L'appas de l'exemption, pendant cinq années, favoriſoit les mariages, & un pere de famille qui n'attendoit plus que deux ou trois enfans pour ne rien payer pendant le reſte de ſa carriere, vivoit en honnête homme & n'alloit point porter ailleurs des déſirs qui affligent l'hymen.

Les Princes inſtruits de leurs vrais intérêts doivent ſe hâter d'admettre une loi dont l'effet ſalutaire eſt de peupler & d'enrichir leurs Provinces.

Il y a peu de pays où l'on n'ait publié des loix très-ſévéres contre les jeux de hazard, & contre ceux qui, ſéduits par une ſordide avarice, prêtent leurs maiſons à cette troupe d'oiſifs; mais, ou ces loix ont été mal exécutées, ou elles ne ſont pas aſſez rigoureuſes: le jeu, qui depuis trente ans, a ceſſé d'être l'amuſement des perſonnes honnêtes, eſt devenu le métier honteux d'une foule d'avanturiers, dont les mains auſſi dangereuſes que ſi elles étoient armées d'un piſtolet au coin d'un bois, attentent à la fortune des citoyens: je le dis à regret; il n'eſt

p. eſque plus de joueurs de bonne foi.

L'Italie & l'Allemagne, mais ſurtout le Piémont & la Saxe, ſont des régions fertiles en ſublimes eſcrocs, qui, courant les Diettes, les aſſemblées d'Etats, les fêtes de Cour, les Armées & les Bains, vont mettre impunément la bonne-foi à contribution: ces malheureux errans n'ont fait que trop d'Eleves en France & en Eſpagne. Pour éxaminer ces vers rongeurs, il faut une Loi très-ſévere, qui flétriſſant ſans diſtinction tous les joueurs, faſſe enfin rentrer la bonne-foi dans le commerce de la ſociété. Les Romains prononcerent de très-grandes peines contre les joueurs aux jeux de haſard, avilis & dégradés dans la République; ceux qui donnoient à jouer, étoient maltraités au point qu'ils devoient, au terme précis de la Loi, rembourſer tout l'argent qu'on avoit bien ou mal perdu chez eux.

Ces Loix ſubſiſtent encore, mais l'exécution en a été négligée, de maniere que les déſordres provenans des jeux de haſard, augmentent tous les jours; le ſeul moyen d'y mettre un

terme, eſt de faire exécuter à la derniere rigueur, une Déclaration par laquelle tous les Souverains flétriroient les joueurs des jeux de haſard, en leur faiſant abatre le pouce droit, & en marquant d'un fer chaud, la joue gauche de tous ceux qui auroient ouvert leurs maiſons à ces hommes pernicieux.

Cette punition, ſans doute très-rigoureuſe, produiroit deux avantages; le premier ſeroit de faire ceſſer les jeux de haſard, & de faire ceſſer les friponneries dans la Ville où la peine a été infligée; le ſecond, d'empêcher que ces joueurs ne s'introduiſiſſent ailleurs.

Ceux qui diront que cette Loi eſt trop cruelle, n'ont qu'à réfléchir ſur le nombre immenſe des familles ruinées par les jeux de haſard, ſur les vols & ſur les aſſaſſinats qui en réſultent, & ils me trouveront trop indulgent.

Il en eſt des Loix utiles, comme des établiſſemens: on n'y pourvoit guere qu'on n'en ait ſenti la néceſſité annoncée par quelques accidens; les crimes les plus affreux naiſſent de cette indo-

lence ; l'Italie, la France. le Midi de l'Allemagne, le Portugal & l'Eſpagne perdent chaque année une quantité immenſe de Citoyens, détruits par la honte criminelle de leurs meres.

Dans les Etats du Roi de Pruſſe, aucune fille ne ſe rend coupable d'un attentat auſſi révoltant ; un établiſſement que tous les Souverains devroient avoir, ſauve à la fois l'honneur de la mere, & la vie de l'enfant qu'il rend à la patrie.

Il y a dans Berlin une maiſon deſtinée à recevoir les filles enceintes, elles y entrent avant que leur groſſeſſe paroiſſe, & le plus grand ſecret couvre cette démarche : elles y ſont traitées avec tous les ſoins que leur ſituation exige ; elles accouchent : ſi l'enfant qu'elles mettent au monde, eſt un garçon, on leur donne 50 écus, elles en emportent 10 quand ce n'eſt qu'une fille.

Voilà un établiſſement digne d'être imité ; il épargne à la fois des crimes & des ſujets. Que de familles arrachées à l'opprobre : que de filles garanties du dernier ſupplice, & d'inno-

centes victimes rendues à la patrie, ſi une maiſon auſſi utile étoit connue dans l'Italie & dans la France. A Paris il y a un Hôpital où les filles peuvent aller dépoſer les fruits de leur incontinence ou de leur amour : mais outre qu'on ne les reçoit, pour ainſi dire, qu'au moment de l'accouchement, & qu'on les congedie peu de jours aprés, le myſtere n'eſt pas obſervée, & la crainte de l'éclat les éloigne d'un aſyle où le ſecret eſt violé.

Peut-il arriver qu'un Prince de l'Allemagne ou de l'Italie ſoit aſſez peu jaloux de ſa gloire & de ſes intérêts, pour ne pas ſacrifier le ſuperflus de ſes revenus à un établiſſement auſſi néceſſaire. Ces Souverains ne voudroient-ils point toucher à leurs fonds annuels ? Eh bien, qu'ils diminuent ce qu'ils appellent leurs plaiſirs, en congédiant quelques uns de ces malheureux Italiens, qu'un vil intérêt a privés en naiſſant des droits de l'humanité. Les appointemens de deux de ces Muſiciens ſuffiroient pour faire un fond à la maiſon que je propoſe : quel eſt le cœur aſſez barbare pour préferer une

riette à la vie de vingt Citoyens.

Aucune mere ne fera périr ſon fils, quand on la mettra à l'abri de la honte : or, il n'eſt qu'un moyen pour la garantir de l'opprobre qu'imprime un préjugé ineffaçable ; c'eſt l'adoption du projet dont il s'agit. Mais ces ſortes d'aſyles, me diſoit un demi-dévot, ont leurs inconvéniens. Une fille, certaine de trouver une maiſon honnête, & des ſecours de toute eſpece, ſe livre ſans diſcretion à ſes goûts, & la corruption ſuit.

On répond à cela, qu'une fille qui affiche le libertinage, eſt punie par la Police, & ne peut être dans le cas de celles qu'on ſuppoſe ici ; d'ailleurs quand il ſeroit vrai que ce plan enhardiroit les filles, & les engageroit à être moins ſeveres avec leurs amans, s'il n'en réſultoit pas une édification pour le Public, il en réſulteroit du moins un bien politique pour l'Etat, qui ne ſçauroit avoir trop de Citoyens.

Je deſirerois auſſi que la mere ou le tuteur d'une fille qui s'eſt deshonorée, ſubit une amende comme con-

plice du déſordre de ſa fille ou de ſa pupile ; cette peine que les Souverains devroient introduire, amélioreroit l'éducation des enfans, parce que ceux à qui ils appartiennent, redoutant la honte d'une punition publique, veilleroient de près à la conduite de la fragile jeuneſſe. Vérité inconteſtable ; les crimes des enfans ſont toujours l'ouvrage de la facilité ou de l'indolence des parens ; ainſi la juſtice devroit leur en faire partager les peines.

Les Peres ſont reſponſables de leurs enfans quant aux effets civils ; pourquoi ne voudroit-on pas qu'ils le fuſſent relativement aux effets moraux ? Le premier ſoin des parens doit ſe porter ſur les mœurs de leur famille, s'ils négligent d'y veiller ; ils ſont coupables de tous les déſordres qui réſulteront toujours d'une mauvaiſe éducation.

Un pere eſt condamné par la loi à payer les vitres que ſon fils aura caſſées ; l'eſprit du Légiſlateur a été d'engager les peres à ſuivre de près la conduite de leurs enfans ; la même loi ne devroit-elle pas punir un pere,

une mere dont le fils ſe dégrade par des actions indignes, & la fille ſe deshonore par l'indécence de ſes mœurs ? Le même eſprit auroit dû animer le Légiſlateur ; s'il a voulu faire une diſtinction du cas où les peres doivent payer pour leurs enfans, ou ceux-ci pour eux-mêmes, il a eu tort, & c'eſt aux Souverains à ſuppléer à la loi, en affermiſſant les bonnes mœurs ſi eſſentielles à la ſûreté du Prince, à la gloire de l'Etat & à l'honneur des familles.

Un établiſſement, preſque auſſi utile que le précédent, ſeroit une maiſon honnête, gouvernée par un Gentilhomme malheureux, & par conſéquent ſenſible aux maux qu'il a ſouffert ; il auroit ſous lui des adminiſtrateurs d'un rang ſubalterne : cet aſyle néceſſaire à la ſocieté, à la Nobleſſe indigente, au Négociant infortuné par la faute d'autrui, & au citoyen miſérable ſans être criminel, ſeroit le refuge de cette eſpéce de *pauvres*, qu'on nomme *honteux*, ſoit qu'ils ne fuſſent pas nés pour cette ſituation déplorable, ſoit que

des diſgraces étrangeres les euſſent réduits à cette affreuſe extrêmité.

Je voudrois que les fonds de cet établiſſement ne coûtaſſent rien, ni au Prince, ni aux ſujets : il n'y a pas une Communauté Religieuſe qui ne diſtribue tous les jours des aumônes conſidérables à cette foule de fainéans miſérables par oiſiveté & ſouvent criminels par les ſuites de ce vice. Ces aumônes font vivre dans le brigandage des hommes qui deviendroient utiles, ſoit en labourant la terre, ſoit en ſervant dans les Armés ; ſupputez ce que dans chaque Ville d'une Province, il en coûte à ces Monaſteres pour ces aumônes dangereuſes, & vous formerez de ce revenu un établiſſement ſolide dans la Capitale où l'on raſſemblera les pauvres Gentilshommes qui n'aviliront plus leur nom & leur poſtérité, en offrant aux regards d'une populace toujours inſolente, le ſpectacle d'un malheureux qui va mendier des ſecours auſſi humilians que des refus. Un Négociant qui a été dans l'opulence, & qu'une banque-

route de ſes correſpondans réduit à la miſere, ira cacher ſa honte & trouver un pain de conſolation dans cet aſyle. Il en ſera de même de tous ceux, qui, nés dans une condition honnête & au-deſſus de la lie du peuple, manqueront du ſimple néceſſaire par la faute des autres.

Cette maiſon, qui ſera une décharge pour l'Etat, deviendra la retraite de quantité de reſpectables infortunés qui béniront le Prince & la Patrie. A l'égard de ce tas de miſérables mendians dont j'ai ſupprimé les aumônes, on s'en débarraſſera en les faiſant travailler de force dans ces Hôpitaux établis dans preſque toutes les Villes policées.

On ne peut abandonner les établiſſemens qui ſont le principal objet de ce Chapitre, ſans veiller ſur le ſort des défenſeurs de la patrie ; je crois qu'il ſeroit à propos de ſupprimer l'Hôtel des Invalides, & d'y tranſporter notre École de la Nobleſſe Militaire. Le bénéfice de la loterie, & le produit de l'impôt, que nous avons mis ſur les cartes, ſuffiroient

alors à l'entretien de ces jeunes Gentilshommes, & le Roi n'auroit point de nouveaux ſecours à demander à ſes peuples pour la conſtruction de cet Hôtel. Les Invalides ſuffiroient pour contenir tous ces éleves dont on pourroit aiſément augmenter le nombre, du bénéfice qui reviendroit au Roi par la ſuppreſſion de cet Hôtel des Invalides ; mais que faire de ce vieux ſoldat, de ce malheureux bleſſé? Le placer, non pas dans un Cloître comme on a fait autrefois en France, ou dans un Hôtel particulier comme on fait aujourd'hui, mais dans des Bourgs & dans des Villages. Comment y vivroient-ils ? Qui feroient-ils ? Habillés par le Souverain, ils vivroient au moyen de leur ſolde, & exerceroient, les jours de Fêtes & de Dimanche, tous les jeunes payſans deſtinés à remplir la Milice, ou les *recrues Provinciales* que je viens de propoſer au Roi. Cette jeuneſſe, formée par les évolutions militaires, & familiariſée à la longue avec le ſervice, viendroit à l'Armée ſans repugnance, & vaudroit bientôt de *vieux ſoldats.*

On peut faire deux objections contre mon projet, 1°. Que deviendront ces vieux militaires, quand ils tomberont malades? 2°. Que ferez-vous des eſtropiés, ſi vous n'avez pas un aſyle où ils puiſſent trouver place?

Dans la répartition que je fais des ſoldats invalides, je les mets proportionément à leur nombre dans les differens Villages du Département: le ſoldat encore actif y eſt nourri au moyen de ſa paye que je donne aux Maires & Echevins, qui ſont obligés d'en avoir ſoin dans tous les temps; quant aux eſtropiés, je les place également dans un Boutg ou Village; la Communauté, qui jouit de ſa paye, ſera tenue d'en prendre ſoin.

Par cet arangement, qu'on trouvera bon ſi on veut en péſer toutes les parties, le Roi & ceux qui l'imiteront, jouiront de trois avantages; ils placeront le militaire qui ne peut plus faire campagne: ils acquéreront des ſoldats tous formés, & ils épargneront ces ſommes immenſes que l'adminiſtration d'un Hôtel ou d'un Hôpital particulier conſommeroit.

A l'égard des Officiers, ils auront ur penſion de retraite qu'ils man-:ront où ils voudront, pourvu que s Cours plus exactes qu'autrefois, ne sréduiſent pas à demander l'aumône ı à chercher une place dans la maiſon :s *pauvres honteux.*

Preſque tous les Princes de l'Eu-›pe ont fait des loix contre les vaga-onds & les gens ſans aveu, qui vi-ants ſans patrie & ſans biens, cou-:nt le monde pour en trouver. On :s punit, & c'eſt agir ſagement ; ıais on pourroit tirer un avantage éel de ces coureurs, au lieu de les ouetter & de les banir comme on ait en France & en Allemagne. Il audroit ſe contenter de les retenir endant dix ans pour les employer, ans les flétrir, aux travaux publics : ils feroient à peu près le métier que ont les galeriens en Italie & dans l'autres pays. On les occuperoit au léfrichement des terres, aux fortifi-:ations, au balayement des places & les jardins publics, à l'arroſement & à la propreté des rues, & enfin à

tous les ouvrages qui ont rapport à l'utilité ou à l'embéliſſement de la patrie.

Les Souverains Allemands, qui adopteroient cet établiſſement, ſoulageroient leurs ſujets accablés par les corvées, & les troupes veilleroient à la ſûreté générale en retenant des vagabonds qui commencent par demander l'aumône, & qui finiſſent par maſſacrer ceux qui les refuſent.

Des Militaires, orgueilleux d'un rang qui les honore à juſte titre, vont ſe récrier contre ce que je viens d'avancer plus haut, & ils diront ſans doute que le ſoldat eſt fait pour combattre l'ennemi de ſon Maître, & non pas pour livrer la guerre à des voleurs & à des aſſaſſins. Je répondrai à ces Meſſieurs, que le plus cruel ennemi de l'État eſt un voleur de grand chemin, qui attente non ſeulement à la fortune, mais à la vie de tous les paſſans ; en confiant aux troupes la garde des chemins publics, on ſe débarraſſera de tous ces gens de la Maréchauſſée, preſque tous mariés, ti-

mides & ſuſceptibles d'être aiſément corrompus. Ces hommes ſont mépriſés, j'en conviens; la pluparts achetent leur emploi, l'exercent mal, & ſe laiſſent ſéduire; mais un Grénadier intrépide, qui agit ſous les yeux d'un Officier reſpectable, eſt à l'abri des ſoupçons, & l'honore en veillant au maintien du repos public & à la ſûreté de ſes concitoyens.

Les eſprits délicats, qui voudront réfuter mon projet, doivent réfléchir auparavant, qu'il n'y a jamais de honte à pourſuivre des ſcélerats; l'ennemi le plus à craindre eſt celui qui habite dans l'État; l'arrêter & le combattre ne ſera jamais un opprobre aux yeux de vrais citoyens. Je fais plus de cas d'un ſoldat qui amenera dans les priſons un aſſaſſin redoutable, que s'il avoit pris un Général priſonnier.

Il n'y a, je le dirai toujours, aucune honte à venger la liberté publique & à punir le crime, & ſi les Souverains congédioient leur Maréchauſſée diſpendieuſe, pour laiſſer la chaſſe des brigands à leurs ſoldats,

il n'y auroit plus que de ces grands voleurs qu'on connoît & qu'on ne punit point, & la communication de l'Europe ſeroit tranquille dans tous les temps.

FIN.

HISTOIRE

DE

DAME LA MARQUISE

POMPADOUR.

TRADUITE DE L'ANGLOIS.

PREMIERE PARTIE.

A LONDRES,

Aux dépens de S. Hooper, à la tête de César.

M DCC LIX.

✓ 1. Name

L'HISTOIRE DE MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR.

PREMIERE PARTIE.

L'Hiſtoire d'une perſonne qui a joué & qui joue encore dans le monde un rolle auſſi diſtingué que Madame Pompadour, a été regardé, depuis longtems, comme un des principaux objets de la curioſité. C'eſt pour la ſatisfaire, en quelque façon, que cette brochure ſe préſente au Public. On n'y a point fait les frais d'un

ennuyeux préambule pour prévenir le Lecteurs en ſa faveur. C'eſt à la manière dont le deſſein eſt exécuté, à fixer le degré d'eſtime qu'elle mérite.

Le Père de cette célèbre perſonne étoit Boucher aux Invalides & ſe nommoit Poiſſon. Peu de tems après ſon mariage, il fut mis en juſtice pour cauſe de viol; mais il eut le bonheur de ſe dérober à ſes rigueurs en prenant la fuite. Il ne fut pendu qu'en effigie. Il reſta hors du Roïaume jusqu'à ce que par l'entremiſe de Madame de Pompadour ou, du moins, en ſa conſidération il lui fut permis d'y rentrer.

Sa Mère qui étoit une des plus belles femmes qu'il y eut en France, ne s'abandonna point, en l'abſence de ſon mari à une vaine & inutile triſteſſe. Elle chercha à ſe conſoler de ſa perte, dans les bras de deux amans déclarés dont tout Paris ſavoit qu'ils l'entretenoient

Ce

Ces deux amans étoient Mr. Paris de Montmartel & Mr. le Normant de Tournean, employés tous deux dans les revenus de l'Etat. Quand une femme eſt capable d'agréer les ſervices de deux hommes à la fois, il eſt difficile d'imaginer qu'elle ſe faſſe un ſcrupule d'en mettre pluſieurs dans ſa confidence. Auſſi dit-on que Madame Poiſſon ne fut rien moins qu'avare de ſes faveurs.

Pendant l'éloignement de ſon mari, elle accoucha d'une fille qui eſt aujourd'hui la fameuſe Madame de Pompadour. Quelque compte qu'elle eut voulu faire, il ne lui auroit pas été poſſible de faire paſſer cet enfant pour un ouvrage de ſon mari. Meſſieurs Paris & le Normant prétendirent tous les deux à l'honneur d'en être les Pères. Quoiqu'ils fuſſent connus pour être ſes galans, des recherches un peu ſoigneuſes les auroient peut-être privés l'un & l'autre de l'hon-

neur auquel ils aſpiroient.

Cependant Madame Poiſſon donna i
la préférence à Mr. le Normant; &
ſemble qu'elle ne le fit pas ſans de tr
bonnes raiſons. Elle lui fit accroire qu'
étoit le vrai père de cet enfant; &
preuve qu'il en fut perſuadé, eſt, qu'
ſe chargea avec joïe de tous les ſoins q
la qualité de père lui impoſoit. Elev
ſous ſes yeux & ſous ſa direction, on
négligea rien de tout ce qui pouvoit
donner la plus belle & la plus parfa
éducation. La danſe, la muſique &
peinture l'occupérent tour à tour. E
y montra toujours des talens ſupérie
& ſes graces ajoutoient infiniment à
que ces beaux Arts ont de ſéduiſant.
n'avoit jamais rien vu de plus aima
que ſa perſonne ni de plus charmant q
la vivacité de ſon naturel. Quand mê
Mr. le Normant n'auroit pas été pré
nu de l'idée qu'elle étoit ſa fille, ſa bea

t

la peine même qu'il ſe donnoit à la
ner &, ſurtout, les ſuccès brillans
couronnoient cette peine, n'au-
nt pas manqué de lui inſpirer des ſen-
ens pour elle. Sa tendreſſe s'accrut
n tel degré qu'il ſongea de bonne
re à la placer, & d'une façon, qui
permit point de douter, qu'il en fai-
autant de cas, que ſi elle eut été ſa
légitime.

les charmes naiſſans lui firent faire
conquêtes & le jeune le Normant
ſtiolles, neveu de celui qui joue ici
perſonnage de père, ſe trouva de ce
nbre. Le libre accès & les liaiſons
mes qu'il avoit dans la maiſon d'un ſi
che parent, lui procurèrent très ſou-
it le plaiſir de voir la jeune Poiſſon.
e la vit pas impunément. Les attraits
uiſans qui brilloient dans cette beau-
à la première fleur de ſon printems;
graces répandues ſur ſa perſonne &

les perfections qu'elle avoit puiſées
la plus belle éducation poſſible,
vérent bientôt ſon cœur & lui
perdre ſa liberté. Comme ſes vu
voient rien que d'honnête, il ne
lut pas de grands efforts pour s'en
à ſon oncle, quoiqu'il déſeſpéra
tenir jamais le conſentement de
re, pour un mariage contre leq
avoit tant d'objections à faire.

Le tendre amour de l'oncle
jeune Poiſſon, le fit bientôt paſſe
ce qui le regardoit, ſur toutes
cultés qui ſembloient s'oppoſer à
ſion & aux vues du neveu. Il ne
ſoit donc plus que de gagner le
jeune homme; Mais, comme
prendre? La choſe n'étoit, aſſur
pas facile. Cependant on en vint
Les offres de Mr. le Normant q
mit de donner d'abord la moitié
biens au jeune époux & de lui en

e moitié après ſa mort, inſpirérent
ère le parti qu'il devoit prendre. Il
gnit que ces avantages ne paſſaſſent
: la fille en queſtion, dans une autre
ille; & cette crainte jointe aux vives
ances, aux ſollicitations preſſantes
ſon fils, fit qu'il écouta & qu'il ac-
:a la propoſition. Ainſi ce jeune
ple fut uni par les liens du mariage;
oilà Mademoiſelle Poiſſon devenue
lame d'Eſtiolles.

ne paroit pas, qu'on ait trop con-
: ſon cœur dans toute cette affaire.
le Normant d'Eſtiolles n'avoit rien
revenant. Il étoit petit & ſa figure
: malheureuſement tournée ne pou-
guères en impoſer. Cependant,
eſt des qualités qui puiſſent remplir
: un homme le vuide d'un mérite per-
:l, & faire impreſſion ſur le cœur
ıe fille, il eſt ſûr qu'il avoit ſujet d'eſ-
:r de s'en rendre maitre. Chez lui la

qualité de mari ne fit aucun tort à celle d'amant. Ses biens étoient conſidérables & le mettoient en état de faire de groſſes dépenſes: Il n'épargna rien, ni en parures ni en divertiſſemens, pour prouver à ſon épouſe juſqu'à quel point il l'aimoit. Quoique ſes charmes fuſſent plus que ſuffiſans pour inſpirer de la jalouſie à un amant, mais ſurtout, à un mari amoureux & fait comme lui; il lui accorda pourtant toute la liberté qu'elle pouvoit déſirer. Il eut ſoin de raſſembler & d'entretenir dans ſa maiſon, la plus belle compagnie qu'il y eut dans tout Paris; compagnie dont elle fit toujours le principal ornement, tant par ſa gaité naturelle que par les charmes de ſa beauté.

Parmi le grand nombre de perſonnes qui fréquentoient aſſidument la maiſon, il y en avoit pluſieurs qui y étoient attirés par des vues formées ſur Madame.

Les

Les mœurs galantes des François & la vivacité de Madame d'Eſtiolles, qui n'étoit pas une femme à rebuter perſonne, leur permirent bientôt de ſe déclarer, & ils ne ſe refuſérent pas longtems au plaiſir de la faire connoitre & de dévoiler ſes ſentimens.

De ce nombre étoit l'Abbé Bernis, aujourd'hui Miniſtre d'Etat & qui ſe verra bientôt décoré du chapeau rouge. On ne ſauroit douter que ſon amour pour cette Dame, n'ait jetté les premiers fondemens de ſa fortune; Car, quoiqu'elle ne jugeat pas à propos d'y répondre de la façon qu'il auroit ſouhaité; elle en conſerva toujours un ſouvenir reconnoiſſant lors qu'elle fut montée au faîte de la puiſſance. C'eſt elle qui le fit nommer Ambaſſadeur auprès de la république de Veniſe: C'eſt ſa faveur qui l'a placé au rang où il ſe trouve. Il étoit ſorti d'une famille inconnue du

pont

pont St. Eſprit petite ville du Languedoc ſur les frontières du Venaiſſin. Il ne ſe fit d'abord connoître que par quelques pièces de poéſie dont la plupart étoient à la louange de ſa belle Madame d'Eſtiolles. Quoiqu'on y trouve une aiſance & une naïveté qui les fait lire avec plaiſir, il eſt pourtant ſûr qu'elles ne lui auroient jamais procuré une place parmi les quarante, ſi ſa protectrice ne s'en fut mélée. Mais ſi ſes talens pour la poéſie n'étoient pas ſupérieurs, il en avoit encore moins pour les affaires. Le monde n'a point encore pu pardonner à Madame de Pompadour l'avancement trop rapide de ſon ancien galant, parceque s'il eſt facile de faire un Miniſtre, rien n'eſt plus difficile que de faire un homme d'Etat. Quoiqu'il en ſoit, lui & bien d'autres ſoupirérent pour une perſonne que la bon-homie de ſon mari ne génoit en aucune façon; mais lui &

vaux ſoupirérent envain. Le mon-
ıi, depuis qu'elle a ſu gagner la fa-
du Roi, ne l'a nullement épargné
les portraits qu'il en a faits, eſt
ś d'avouer, quelque grande que
ſa malice, qu'avant cette heureuſe
e, elle ne ſe permit jamais rien de
raire à la fidélité qu'elle devoit à ſon
ux, & qu'elle en reſta toujours
les bornes d'une ſimple galanterie.
eſt vrai, qu'elle ne renvoïa jamais
ımant tout à fait à vuide; mais les
:es faveurs qu'elle accordoit n'étoient
de conſéquence. Elle répondoit tou-
s à ceux qui étoient les plus preſſans,
u'il n'y avoit que le Roi ſeul qui put
. rendre infidèle à ſon mari ". Cette
ſanterie qu'on ne ſoupçonnoit pas
ɔir ſe réaliſer & qui fait tant d'hon-
r au proverbe Italien: *Veux tu de-*
r *Pape, perſuade toi que tu le devien-*
; faiſoit rire tous ceux qui l'enten-
nt.

On

On ne voyoit dans cela que du badinage; mais les meſures qu'elle prenoit n'en étoient pas moins ſérieuſes. Elle en vouloit au Roi, & la réſolution étoit priſe de ne rien oublier de ce qui pouvoit lui en faciliter la conquête. La chaſſe étoit, comme on ſait, un des plus grands divertiſſemens du Roi. Elle fit connoître à ſon mari le penchant qu'elle ſentoit pour ce plaiſir, & il fut bien éloigné d'y oppoſer la moindre remontrance. Elle ſe fit faire un habit dans ce gout fin & exquis qu'on admira toujours en elle, & tout fut préparé pour atteindre le but qu'elle s'étoit fixé. Elle accompagna le Roi dans toutes ſes parties de chaſſe, non pas comme appartenant à ſa ſuite, mais en qualité de ſpectatrice.

Elle prit à tache de croiſer le Roi & de le rencontrer le plus ſouvent poſſible; Mais elle eut la mortification de

ue toutes ſes démarches furent vai-
toutes ſes avances inutiles. Elle
pourtant trop facile à diſtinguer: ſa
, ſa figure donnoient trop dans la
pour que le Roi paſſat ſi ſouvent à
l'elle ſans la remarquer. En effet,
emarqua: il lui demanda même qui
toit; mais ce fut ſans laiſſer entre-
ucun amour ni aucun déſir.
e n'échappa pourtant pas à la vue
nte d'une rivale qui s'étoit telle-
emparée du cœur du Roi qu'il
alors inacceſſible aux impreſſions
ute autre belle. Cette rivale étoit
me de Mailly, une fille de la Mar-
de Nesle. Elle avoit obſervé que
me d'Eſtiolles étoit de toutes les
s, que ſes vues étoient dirigées
le Roi, & qu'elle cherchoit tou-
à étaler ſes charmes à ſes yeux. El-
it ombrage de ce que le Roi avoit
ndé après elle; &, pour renverſer
d'un

d'un ſeul coup tous les projets qu
pouvoit avoir formés & qu'elle
gnoit que ſa conſtance ne lui fit e
ter, elle prit le ton d'une favorite
rée. Elle lui fit ſignifier qu'elle n'
point de meilleur parti à prendre q
s'abſenter des parties de chaſſe du
Madame d'Eſtiolles qui ſe ſentoit
foible pour heurter de front Madan
Mailly, ſe crut obligée de ſe confo
aux ordres accablans qu'elle en avoi
çus. De cette façon toutes ſes b
prétentions s'éteignirent; au moins
quelque tems.

On ne trouvera pas mauvais que
rempliſſions le vuide qu'offre ſon hiſ
depuis ce moment là juſqu'à celu
l'affaire fut renouée, par un court
cenſément des amours du Roi de F
ce. Ce point nous a paru ſi néceſ
pour l'intelligence du tout, que
ne craignons pas même les repro
d

d'une digreſſion, en y fixant l'attention de nos Lecteurs pour quelques momens.

Louis XV. n'avoit que quinze ans lorſqu'il épouſa la Princeſſe Marie, fille de Stanislas Leczinsky Roi de Pologne & aujourd'hui Duc de Lorraine & de Bar. Elle avoit alors ſept ans plus que lui; &, quoique ce mariage ſe fut fait, comme ſe font tous les mariages entre perſonnes de ſon rang, je veux dire, ſans qu'on eut conſulté ſes inclinations & même ſans qu'il y eut quelqu'ombre de vraiſemblance qu'elles duſſent jamais le porter vers elle, il vécut longtems avec cette Princeſſe, en donnant le plus bel exemple de l'amour conjugal le plus parfait. La perſonne de la Reine n'avoit rien de ſéduiſant. La différence d'âge, quoiqu'elle ne fut pas exceſſive, étoit un point digne de conſidération. Cependant une nombreuſe ſuite d'héritiers

prouva assez l'union qui régnoit entr'eux, en même tems qu'elle sembloit devoir en assurer la durée. Le Roi, que le Cardinal de Fleury avoit élevé dans les maximes les plus rigides de la foi conjugale, fit assez l'éloge de son maitre en s'y tenant scrupuleusement attaché. La coutume s'y joignit & acheva ce que le devoir avoit commencé. D'ailleurs la Reine possédoit mille belles qualités, qui étoient plus que suffisantes, pour couvrir les légers défauts personels qu'on pouvoit y rencontrer.

Il y a apparence que le Roi fut longtems sans concevoir la moindre idée qui lui fut défavorable. Quelques courtisans indiscrets, assez laches pour oser espérer des vices d'un Roi ce qu'ils croyoient ne pas pouvoir attendre de ses vertus ; essayérent de le surprendre. L'indignation dont il païa leurs démarches, les chargea de confusion. Un

d'eux

ntr'eux lui faſoit un jour l'éloge des
armes d'une certaine Dame de la
our, dans l'intention de lui inſpirer
s ſentimens pour elle. Le Roi lui ré-
ndit: *Quoi? la trouvés vous plus belle que*
Reine? Cette réponſe inattendue le dé-
ncerta: Il lui fut impoſſible d'ouvrir la
uche. Une pareille conſtance n'étoit
s faite pour tenir toujours, contre la
ngereuſe force de l'exemple, au mi-
u d'une Cour corrompue. Cepen-
nt dix ou douze années s'écoulèrent,
is qu'on remarquat aucun dégout dans
Roi ni aucun penchant la à débauche.
On dit que l'âge & les nombreuſes
uches apportérent à la Reine une froi-
ur ou une indifférence dont l'amour ne
ccomodoit pas. La diſproportion des
nées commença à ſe faire ſentir de
us en plus. Mais, à voir l'eſtime que
Roi avoit pour elle, eſtime juſtement
e ſoit qu'il la conſidérat comme la

Mère d'un nombre d'enfans chéris, ſoit qu'il fit attention à ſon excellent caractère & à ſa pieté ſincère, on imagine aiſément que ce ne fut pas ſans combats & ſans une répugnance extrême, qu'il ſongea à ſe départir de ce qu'il lui devoit. Mais dès qu'une fois il eut franchi les barrières qui l'arrètoient, ſemblable à un fleuve qui déborde, il ſe répandit dans tous les champs de la volupté.

Cependant, quoique éloigné de la Reine il conſerva toujours pour elle l'eſtime la plus parfaite. Il eſt vrai, que ſa modération, ne lui permettoit que rarement de demander quelque grace, mais quoi qu'elle demandat, tout lui étoit accordé ſur le champ & de la manière du monde la plus flatteuſe. Sa conduite l'avoit rendue chère aux peuples : elle lui avoit même aquis l'amour de la Cour, où il n'eſt que trop rare, de voir rendre à la vertu, la

ice qu'elle mérite.

Lorsque le Roi commença à ſe laiſſer
er à ſes inclinations; qu'en décou-
nt ſes voluptueux déſirs, il prit le ton
n Maitre qui veut être obéï; le Car-
al de Fleury en fut bientôt informé.
t habile courtiſan connoiſſoit trop le
nde & le caractère de ſon éléve, pour
ire qu'il voulut ſe faire violence,
s un point, où il eſt ſi peu d'hommes
puiſſent ſouffrir la contrainte. Il au-
: ſouhaité, ſans doute, que les cho-
euſſent été autrement; Mais il crut
: la raiſon lui ordonnnoit, en ce cas,
flèchir & de montrer même ſous
in, l'objet vers lequel devoient ſe
ter les déſirs du Roi. Comme il ne
oit point encore fixé & que ſes incli-
ions vagues, tendoient au ſexe en
néral, il penſa que la plus facile, ſe-
t celle dont le Roi s'accomoderoit le
eux. C'eſt ce qui lui fit dire: *He!*

bien donc, qu'on faſſe venir la Mailly: Cela fut éxécuté. On cherha la Mailly: on la trouva; elle vint. Peu de Dames à la Cour de France ſe ſeroient défendu d'accepter le mouchoir ou, plutôt, de ne pas ſe le diſputer.

Le Roi la trouva ſi fort de ſon gout qu'il s'y tint longtems attaché; & aſſurément, elle le méritoit. Jamais maitreſſe d'un Roi ne tira moins de profit qu'elle de ſon amant. Elle étoit généreuſe juſqu'à l'excès. Elle ne demanda jamais rien pour elle même. C'étoit toujours ſur les autres que couloient les graces dont elle étoit le canal. Charitable, douce, affable & obligeante, on peut dire que le nombre de ſes vertus effaçoient entièrement la tache qu'elle avoit faite à ſon honneur.

Loin qu'elle ſongeat à le dépouiller, ce fut toujours avec une ſorte de violence qu'elle reçut les petits préſens que le

Roi

ui faiſoit. Un jour que le Roi lui
a une paire de chandeliers d'or, el-
prit à rire & dit, que ſa Majeſté
oit pas du oublier les mouchettes.
an trouvera dans ces paroles, un
age ſpirituel, bien éloigné de l'eſ-
'avarice. Quand le Roi ceſſa de la
elle ſe jetta dans la dévotion,
ut dans un couvent & y mourut
ouvoir payer ſes dettes. Tant elle
peu recueilli de fruits, d'un champ
ui offroit de ſi riches moiſſons.

Roi ne la quitta, que pour ſe jet-
ans les bras d'une de ſes ſœurs. El-
toient cinq, toutes filles de la Mar-
de Nesle, je veux dire: Mesda-
le Lauragais, de Mailly, de Vinti-
, la Tournelle & de Flavacourt.
furent toutes ſes maitreſſes ou ſuc-
ement ou en même tems, excepté
ame de Flavacourt, la plus belle de
s & pour laquelle le Roi avoit de

très grandes inclinations. Son m
retint dans l'ordre. Il eut l'impol
de lui dire, *qu'elle pouvoit, ſi elle jug
propos, lui jouer une infidélité; mais
n'étoit aucun Roi au monde, qui put l'
cher de lui bruler la cervelle, ſi elle s'
de le faire.* Cette petite exception
pécha pas le vieux Marquis de
leur père, de dire un jour, que, „
„ que le Roi avoit eu affaire à to
„ famille, il ne lui reſtoit plus qu
„ voir affaire à lui, pour rendre l
„ neur complet.

Madame de Vintimille qui fut
conde dans les amours du Roi, e
un fils que ſon mariage empécha d
découvert.

Madame de Tournelle qui la ren
ça, mourut, à ce qu'on dit, empo
née. Le Roi dans la groſſe ma
qu'il eut à Metz, céda aux inſtanc
ſon confeſſeur, qui lui interdiſoit

c

amerce avec elle. Mais cette réſolu-
n forcée ne dura que juſqu'à ſon réta-
ſement. Dès qu'il commença à ſe
ettre, il lui fit donner les plus fortes
rances d'un renouement prochain.
e ne ſurvécut que deux ou trois jours,
es belles promeſſes. Elle fut ſacrifiée
l'inquiétude de certaines perſonnes,
i craignoient de devenir les victtimes
ſon reſſentiment, ſi elle r'entroit en
veur.

Quant à Madame de Lauragais, elle
ut avec le Roi qu'un amour paſſager,
ndant qu'elle étoit dans la confidence
s intrigues amoureuſes de ſes ſœurs.
ilà donc des amours finies ou par la
rt ou pat le dégout qui nait de la
iſſance. Le tems qui ſuivit de près,
vit point le Roi livré à une maitreſſe
ticulière. Il voulut gouter les char-
s de l'inconſtance; & ſes changemens
nt aſſez voir qu'il n'étoit ni crouſtil-

leux ni délicat dans ſes choix. On lui amena des femmes de tous les états, ſans en excepter même celles qu'on déſigne ſous le nom de griſettes. Nous nommerions ainſi ces nymphes qui n'ont ſouvent pour toute parure, peut-être même pour tout bien, qu'un ſimple cotillon, un tablier raié & un mouchoir de couleur. Celui qui le ſervit le mieux dans ces occupations, fut le Duc de Richelieu. Il avoit un appartement à Verſailles, & dans les petits ſoupers qu'il donna au Roi, il eut toujours ſoin, de lui préſenter des perſonnes, qu'il croyoit devoir lui plaire.

Il ſe trompa pourtant quelquefois, & l'on en a deux exemples remarquables dans les fameuſes Mesdames de la Popelinière & de Portail. Le Roi ne les toucha point. La première lui parut trop affectée, quoiqu'elle eût beaucoup d'eſprit. Dans l'autre, quoique très bel-

elle, il trouva quelque choſe de trop ras, & de trop bourgeois. Le contraſte étoit d'autant plus grand que ſa parure étoit plus riche & plus élégante. Vêtue d'un ſimple jupon & d'un corſet, peut-être auroit-elle eu le bonheur de lui plaire.

J'ai donné à ces dames le titre de fameuſes. Ceux de mes Lecteurs qui en connoiſſent les raiſons, me pardonneront une courte digreſſion, en faveur de ceux qui n'en ſont point encore inſtruis.

Madame de la Popelinière étoit chanteuſe à l'Opéra. Elle fut enlévée au théatre par M. de la Popelinière Fermier général des Finances, homme par conſéquent très riche, qui l'épouſa. Elle crut, ſans doute, qu'elle ne pouvoit trop ſe hater de le punir de la folie qu'il avoit faite: elle ſe livra à la galanterie. Le Duc de Richelieu étoit à la tête de

ſes

ſes nombreux favoris. Il avoit loué chez un Tapiſſier, un appartement attenant au ſien, & il trouva moyen de pratiquer, par la cheminée, une porte de communication qu'une grande platine déroboit à la vue. Une malheureuſe diſpute ſurvenue entre Madame & ſa ſervante, découvrit le pot aux roſes, & le pauvre mari au lieu de cacher ſa honte en diſſimulant ſon chagrin, raconta l'hiſtoire avec toutes ſes circonſtances. A Paris les rieurs ſont rarement pour les époux malheureux. L'invention de la cheminée fut trouvée ſi belle, qu'elle attira une infinité d'éloges à Madame de la Popelinière à qui l'on en faiſoit honneur. Son nom en devint ſi fameux qu'on le donna à toutes ſortes de choſes. C'étoit alors la mode d'avoir des coëffures, des jupes, des éventails &c. à la popelinière; &, je crois bien, qu'on ne manquoit pas non plus de cheminées à la popelinière.

Quant

Quant à Madame de Portail, femme Préſident de ce nom, l'entretien 'elle eut avec le Roi, quoiqu'il ne fut s pouſſé auſſi loin qu'elle l'auroit déſi- , ce qu'elle attribuoit à l'excès d'un a- our reſpectueux qu'elle crut lui avoir piré, fit naître une avanture des plus vertiſſantes. Comme elle étoit jolie que, malheureuſement, elle joignoit ne grande ſimplicité une vanité extrê- e; elle étoit dans la forte perſuaſion 'elle avoit fait la conquête du Roi & e le défaut ſeul d'une occaſion favora- e l'avoit empéché de lui en donner es preuves convaincantes. Elle ſe ber- oit dans cette raviſſante idée, lorſqu'à n bal en maſque, elle découvrit un omme qui par ſes airs, ſa taille & ſa oix, reſſembloit ſi fort au Roi, qu'on eut facilement lui pardonner ſa mépriſe. Après avoir ôté ſon maſque, elle ſe mit le pourſuivre & à l'agacer. Cet hom-

me,

me, qui étoit de la Garde du Roi, la connoiſſoit très bien: il profita de ſon erreur. Il remporta ſur elle tous les avantages qu'il put déſirer. Rien ne lui fut refuſé. Le Coup fait, elle rentra toute en déſordre dans l'aſſemblée, mais en même temps très ſatisfaite de l'accolade qu'elle croyoit avoir reçue du Roi. Mais ſa joïe ne fut pas de longue durée. Le Garde du Corps qui ne ſe tenoit pas obligé de reconnoitre une faveur, qui ne lui étoit pas deſtinée, & qui trouvoit la pièce trop belle, pour ne pas la divulguer, la ſuivit de près dans la ſalle du Bal, & conta, à tout venant, ſa bonne avanture. On trouvera un très joli détail de cette hiſtoire, dans *les bijoux indiſcrets*.

Quelque tems après, la même perſonne fut envelopée dans une bien plus vilaine affaire. On l'accuſa d'avoir, de concert avec ſon cuiſinier & ſon portier,

tier, aviſé aux moyens d'empoiſonner ſon mari. Cette accuſation ne fut point ſoumiſe à un examen rigide, dont l'iſſue lui auroit pu être fatale. Le mari même conſentoit à étouffer entièrement l'affaire. Mais Madame de Pompadour lui en vouloit. Elle ne pouvoit pas lui pardonner d'avoir nourri des vues ſur le Roi. Elle prit donc parti contre elle & obtint une Lettre de cachet, qui la renfermoit dans un cloître, à cauſe des ſoupçons qui étoient à ſa charge. L'amour ſe chargea de ſon élargiſſement.

Il y avoit chez Madame de Pompadour, un Marchand de vin très riche, nommé d'Arboulin. Il avoit été amoureux de Madame de Portail avant ſon malheur. Il crut que ſon état préſent, la rendroit plus favorable à ſa paſſion, qu'elle ne l'avoit été dans ſes beaux jours. C'eſt ce qui l'engagea à employer ſon crédit auprès de Madame de Pompa-

dour,

dour, qui, ſatisfaite de ſon triomphe, ne voïoit plus rien de redoutable dans une pauvre femme ainſi terraſſée. Elle obtint encore la liberté de Madame de Portail, qui, ſéparée enſuite, de ſon époux, recompenſa les bons ſervices de ſon libérateur, en vivant publiquement avec lui.

Telles étoient les deux perſonnes qui eurent, & l'honneur d'être préſentées au Roi, & la mortification d'en être refuſées. Quand il eut ainſi taté de tout, en voltigeant, pendant quelque tems, d'objet en objet, il conçut un dégout ſubit pour ces ſortes de petites courſes amoureuſes. Il trouvoit que, bien loin de donner de la vivacité à ſes plaiſirs, elles ne faiſoient que les corrompre. Un ſoir, qu'il alloit ſe mettre au lit, il s'en ouvrit à Binet ſon valet de chambre du jour. Il lui fit connoitre, qu'il étoit las, de voir tous les jours de nouveaux viſa-

: ſans pouvoir trouver une ſeule per-
: digne de le fixer. Il lui demanda:
l'en connoiſſoit aucune, qui put ré-
re à ſes déſirs & qui eut aſſez de mé-
pour l'enlever à l'inquiétude dé-
ınte du changement.
net charmé de la confidence que lui
t le Roi, l'aſſura qu'il connoiſſoit
ɔerſonne, qui ne manqueroit pas de
ɔlaire; que cette perſonne étoit ſa
ıte & qu'elle avoit toujours nourri
lus tendres ſentimens, pour la per-
ɔ de ſa Majeſté. Cette reponſe é-
ffa la curioſité du Roi: il lui deman-
ui étoit cette perſonne? Et qui au-
ce pu être que Madame d'Eſtiolles,
ırd'hui Madame de Pompadour? Bi-
:acha de lui rappeller à l'eſprit, qu'il
it vue dans ſes parties de chaſſe &
s'étoit informé d'elle Le Roi s'en
uvint très bien. Il avoua même,
lors, elle lui avoit plu autant que

perſonne puiſſe plaire, malgré l'attach
ment qui le retenoit auprès d'une am
Il ajouta, qu'il ſeroit charmé d'avoir
entretien ſecret avec elle & qu'il le ch
geoit, de lui en ménager l'occaſion. I
net chargé de ces inſtructions, ſe ren
dès le lendemain chez Madame d'Eſſ
les & lui fit le récit de ce qui s'étoit p
ſé. Elle accepta la partie avec un e
preſſement, égal à la grandeur de ſa
ye & tout fut réglé, ſur le champ, p
paſſer la nuit hors de chez elle, ſans
ſon mari en prit ombrage.

A l'heure marquée, elle ſe trouv
rendez-vous. Le Roi paſſa la nuit a
elle & la renvoya le lendemain au ma
avec aſſez de froideur. Il fut même l
tems ſans en parler à Binet. On im
ne bien quel dut être le chagrin du
fident & le dépit de la maîtreſſe. A
s'être repoſée avec tant de confia
ſur le pouvoir de ſes charmes, êt

ite à croire que la jouiſſance, n'a fait
: le cœur du Roi, aucune impreſſion
nble de faire renaitre des deſirs.
elle diſgrace!
Plus d'un mois s'étoit écoulé dans cet-
indifférence, lorſqu'un ſoir, le Roi
dreſſant à Binet, lui demanda en
t, ce que faiſoit ſa parente & ce
elle penſoit de lui. On devine bien
lle fut ſa réponſe. Il lui dit qu'elle
s'occupoit que de ſa Majeſté; qu'elle
ſongeoit qu'à elle; que ſon image é-
: continuellement préſente à ſes
x, juſques dans les rèves du ſommeil.
Pour parler franchement, lui dit le
Roi, je craignois qu'elle ne fut com-
ne les autres, je veux dire livrée à
'ambition ou à l'intérêt, paſſion bien
noins noble & beaucoup plus con-
lamnable que l'ambition. D'ailleurs
e peux bien dire qu'elle m'a plu..
ſe voulois auſſi voir, quel effet pro-

„ duiroient ſur elle, les marques appa
„ rentes de mon dédain.

Binet étoit trop bon courtiſan, & l'in
trigue, où ſon intérêt perſonnel ſe trou
voit engagé, lui étoit trop chère, pou
na pas donner au Roi toutes les aſſura
ces capables de rallumer ſa paſſion & d
lever tous ſes doutes. Il lui fit rema
quer en particulier, que l'intérêt, ce
vile paſſion des ames mercenaires, a
roit d'autant moins d'apas pour elle
qu'elle ſe trouvoit des plus à ſon aiſe.
quoi il ajouta, que toutes les appare
ces, le portoient à croire, qu'elle n'
moit dans le Roi, que ſa ſeule perſon
& que, toutes les autres conſidération
n'entroient pour rien dans ſa paſſio
„ Hé! bien, dit le Roi, ſi cela eſt,
„ ſerois fort charmé de la revoir," l
choſe ne rencontra point de difficult
Le Roi la vit; & cette ſeconde entr
vue eut des ſuites bien différentes de
pr

ière. Elle ſut le captiver de façon,
n'attendit qu'avec une impatience
me, le moment qui la livreroit de
eau à ſes déſirs. Dès lors il la vit
s les nuits, juſqu'à ce qu'enfin la
nête fut achevée & qu'il ne vécut
ue pour elle.

ut le monde croit que ces heureux
s furent, en partie, dus aux in-
ions de ſa mère. Cette femme ini-
ans tous les myſtères de la galante-
rompue dans le métier de l'amour,
loit, en perfection, l'art de plai-
Ses leçons furent ſecondées dans ſa
par les plus heureuſes diſpoſitions
elles. Madame Poiſſon mourut
de tems après avoir vu la faveur de
le ſolidement établie. Peut-être la
grande joïe qu'elle en eut, contri-
elle à abréger ſes jours.

adame d'Eſtiolles ne pouvoit paſſer
le nuits hors de chez elle, ſans que

cela ne donnât de l'inquiètude
ri. Encore moins pouvoit-il n
larmer, en la voyant mettre à
les égards & ne plus garder au
ſure. Il ne tarda guères à êt
de ſon malheur & de celui qu
l'auteur. Comme il aimoit tro
me pour vouloir la partager av
re, cette découverte fut un
de foudre pour lui. Bien ré
s'en pas tenir là, il commença
le ton d'une perſonne offenſée
de la puiſſance d'un mari. C
que hâter l'exécution des meſ
voit pris le Roi avec Madame
les. Fière d'une protection qu
aſſurée, elle leva hardiment l
& après avoit arboré le pavil
mi, elle ne craignit point d'a
cher un aſile à Verſailles. I
d'Eſtiolles abandonné ainſi de
ſe, jetta les hauts cris & rempl

de ſes plaintes. Il alloit tout tenter ur la faire revenir à ſon devoir, lorſ- il reçut une lettre de cachet qui le re- uoit à Avignon.

Forcé d'obéïr, il ſe rendit au lieu de n exil. Là, toujours éperdument a- oureux de ſa femme, il ſe livra à des nſports ſi violens, qu'il en eut une fiè- e, qui fit craindre pour ſes jours. Il a échappa pourtant, graces à la force ſon tempérament & aux vives remon- ances de quelques amis, qui parvin- nt à lui faire ſentir, toute la ſotiſe u'il y auroit, à vouloir renoncer à la ie, pour une ingrate épouſe, qui, bien oin de pleurer ſa mort, ſeroit la premiè- e à s'en réjouir. Douze mois paſſés à vignon, donnèrent le tems à la réfle- ion, de faire ſon effet: Il ſe calma. Il ravailla enſuite à ſe faire rappeler à Pa- is, ce qu'il obtint aiſément, ſur la pro- eſſe qu'il fit, de laiſſer aller les choſes

comme elles alloient, d'être content de tout & de ne plus ſonger à revoir ſa femme. A cette grace, ſi c'en eſt une, on ajouta d'autres avantages aſſez conſidérables pour le contenter, ſi tant eſt, que les biens & les richeſſes, puiſſent réparer la perte d'une perſonne qu'on aime. Les emplois dont il fut révétu, lui raportoient plus de quatre cens mille Livres par an, outre qu'on lui accordoit tout ce qu'il demandoit pour ſes amis. Quoiqu'il ne vit jamais ſon épouſe, il entretint pourtant toujours un commerce de Letters avec elle. Autant elle avoit aimé auparavant les ſpectacles; autant lui étoient-ils alors indifférens; au moins n'y aſſiſtoit-elle que très rarement. Quand elle avoit envie d'y aller, elle ne manquoit pas d'en informer ſon mari, afin d'éviter de s'y recontrer enſemble. Deux raiſons l'y déterminoient. L'une étoit de ne pas attirer les regards cu-

t des ſpectateurs ſur la conduite
tiendroit en pareil cas. L'autre
t être la honte de voir un mari
avoit ſi cruellement outragé.
retour à Paris & oubliant, peu à
nfidèle qui avoit ſi mal païé ſa ten-
, d'Eſtiolles ſe crut en droit de
ıer, où bon lui ſembleroit, le con-
ıent des déſirs qu'il ne pouvoit
ıtisfaire d'une façon légitime. Il ſe
l'autant plus aiſément à cette idée,
e flatoit par là, de faire diverſion
ıuleur & de s'étourdir ſur les réflé-
accablantes qui venoient s'offrir à
ſprit. Sa réſolution priſe & ſon
le débauche une fois formé, il s'y
corps perdu. Ses grands biens le
ient ſuffiſament en état de ne rien
ı à ſon gout. Auſſi entretint-il
:e de maitreſſes; & les femmes de
ı, furent celles qui retirérent le
rand profit de ſon eſpèce de divor-

ce forcé. Il ſe flatoit que tous ſes déréglemens ſeroient mis ſur le compte de ſon épouſe, qui en effet, en étoit la cauſe première. Peut-être un eſprit de vengeance le porta-t-il à les multiplier juſqu'à l'excès.

En ce tems là, Madame d'Eſtiolles qui avoit ainſi quitté ſon mari & une fille encore enfant qu'elle en avoit eue, n'étoit occupée, qu'à reſſerrer de plus en plus, les chaines qui lui attachoient ſon amant. Fine & ruſée comme elle étoit, elle l'eut bientôt étudié, & profitant de ſes connoiſſances, elle s'y prit ſi bien, que le Roi déſeſpéra de retrouver jamais, une perſonne avec laquelle il put paſſer des jours auſſi tranquilles & auſſi heureux. Elle avoit découvert le foible du Roi, en remarquant, que, de tous les moyens de plaire qu'elle avoit à ſa diſpoſition, il n'y en avoit point de plus ſûr que celui de lui paſſer le tems.

Les Rois, bien plus que le reſte des hommes ſont expoſés à devenir la proie de la triſteſſe & de l'ennui. La malheureuſe facilité qu'ils ont à ſe procurer des divertiſſemens; l'empreſſement extraordinaire d'une foule de courtiſans uniquement occupés à les faire naître ſous leurs pas, en épuiſent bientôt le fond. La ſource tarit. Le mal eſt ſans remède. De là vient qu'on les voit à peine au milieu de leur carière, que déjà la plupart de leurs paſſe-tems ont perdu le mérite de la nouveauté. Il faut avoir l'eſprit bien inventif, pour en déterrer qui ayent le bonheur de les ſatisfaire; & plus encore, pour rendre les charmes de la nouveauté à ceux que la jouiſſance a déjà rendu fades & inſipides, en ſachant les manier avec art, les diverſifier avec gout & les préſenter toujours ſous une forme nouvelle. A ces deux égards, Madame d'Eſtiolles étoit, ſans contre-

dit,

dit, la perſonne qu'il falloit au Roi. Son impatience naturelle, augmentoit l'ennui mortel qui le dévoroit dans ſes inoccupations & le faiſoit ſoupirer après des paſſe-tems: pouvoit-il s'addreſſer mieux qu'à elle pour parvenir à remplir le vuide affreux dont l'idée le tourmentoit?

Aux graces les plus touchantes de ſa perſonne, ſecondées de tout ce que l'éducation peut donner de plus charmant, elle joignoit cet art ſi néceſſaire dans les Cours, l'art de badiner agréablement. Son adreſſe ne manquoit jamais de donner du prix aux plus petites bagatelles. Perſonne n'avoit tant de graces qu'elle, à raconter une hiſtoire ou les petits évenemens de la Cour & de la Ville. Elle chantoit; Elle jouoit en maitre de la plupart des inſtrumens. Elle danſoit avec ces airs & cette légèreté de Nymphes, dont elle avoit toute la délicateſſe & tou-

te

te l'agilité. Mais elle excelloit ſurtout dans l'art de deployer ſes perfections toujours à propos & de ne les faire paroitre ſur les rangs, qu'au moment favorable où elles pouvoient être mieux ſenties. Sa penétration alloit juſqu'à découvrir le moment où chacune d'elles ceſſeroit d'être agréable. Elle ne l'attendoit pas. Déjà les décorations étoient changées, qu'on n'étoit point encore revenu de la ſurpriſe & de l'admiration qu'elles avoient excitée. Jamais l'ennui n'eut affaire à un ennemi ſi redoutable. Partout il couroit devant elle, ſans ſonger à lui diſputer l'honneur, des victoires aſſurées, qu'elle remportoit ſur lui & qui mettoient ſon mérite dans tout ſon jour. Avec tant de talens pour plaire, ſoutenus du gout le plus exquis, pouvoit-il ſe faire qu'elle ne devint pas l'oracle de la Cour, en y jouant le perſonnage d'un nouveau

Pétronius Arbiter? Nul divertif
n'étoit réputé tel, s'il n'étoit mar
çoin de ſon invention, ou s'il
mérité l'honneur de ſon appro
On vouloit, que tout fut à la Pomp
Aux petits ſoupers, que le Ro
tant, & dont on a ſu bannir ce
cérémoniel a de génant; au mil
quelques perſonnes choiſies, qui
lors ſes amis bien plus, que ſes
dépouillé de tous les dehors impo
la Majeſté roïale, il ſe livroit to
tier au plaiſir de la voir animer
troupe voluptueuſe & y répandr
prit de gaité. Elle étoit l'ame &
de toutes ces petites parties.
mot, le Roi avoit tant de raiſo
croire, qu'elle étoit néceſſaire a
heur de ſes jours, que ſon cœur r
tit jamais les approches de l'incon

L'impreſſion de ce qu'il lui devo
toit ſi forte, que rien ne lui couto

cher, quand il s'agiſſoit de lui en donner des preuves. On a vu les Bourbons dépenſer beaucoup en magnificence; L'amour eſt auſſi parvenu quelquefois à en faire des prodigues; Mais la générosité ne fut jamais une de leurs qualités. Louis le bien aimé ne fait point exception à ce caractère général de ſa famille. Naturellement porté à l'épargne, on ne la point vu recompenſer en Roi, les faveurs de ſes maitreſſes. C'eſt à Madame d'Eſtiolles & à ſes puiſſantes influences qu'il étoit réſervé, de lever les écluſes de ſa libéralité, & d'en faire couler les eaux fertiles & abondantes ſur ſoi & ſur les ſiens.

Il lui donna d'abord un Marquiſat avec le titre de Marquiſe de Pompadour.

Son père, qui ne l'étoit apparemment, que parcequ'il avoit épouſé ſa mère, après avoir obtenu ſa grace, avoit été mis à ſon aiſe pour le reſte de ſes jours.

Son

Son frère, qui n'étoit digne d'attention que parcequ'il étoit ſon frère, au moins du côté contre lequel la médiſance ne peut former aucun doute, fut fait Marquis de Vandiére. Les courtiſans par un léger changement de mot, le nommoient toujours M. le Marquis d'avanthier. Cette raillerie piquante fut cauſe que, bientôt après, il prit le titre de Marquis de Marigny; la bonté du Roi l'ayant mis en état d'acheter le Marquiſat de ce nom.

Il avoit été fait auparavant Directeur & Ordonnateur général des Batimens, jardins, Arts & Manufactures du Roi, poſte important, dont les finances ſont des plus conſidérables. Toutes ces dignités ne lui donnoient pourtant aucun mérite, ſurtout quand on venoit à jetter les yeux ſur les circonſtances qui les lui avoient procurées. Le bon vieux Poiſſon ſon père ne pouvoit s'empêcher de

„ pour ce qui eſt de ma fille, elle
de l'eſprit, elle eſt belle & mérite
en les égards du Roi; mais, qu'il
ſſe tant pour un butor tel que mon
s Charles, c'eſt, ma foi! impar-
onnable.

eſt vrai que le Roi lui même, mal-
ſa rendreſſe pour ſa ſœur, ne pou-
ſe défendre de ſe moquer de lui.
lques Courtiſans parloient un jour,
a préſence, de la promotion prochai-
des Chevaliers de ſes Ordres. Ils
mérent quelques uns de ceux qu'ils
oient devoir être honorés du cordon
, & le jeune Poiſſon étoit du nom-

Non, dit le Roi, *c'eſt un trop petit on pour le mettre au bleu.* Cette ſaillie ouvoit guères venir d'un autre que Roi, & jamais on n'auroit penſé à la ſerver à la mémoire, ſi un autre que , l'avoit dite.

Madame de Pompadour avoit ſu met-

tre le Roi dans le goût de donner. Il en contracta l'habitude. Il n'eſt pas rare de voir des gens donner par coutume. Cette coutume eſt d'autant plus néceſſaire vis à vis des perſonnes de baſſe extraction, que, ſans cela, on perd auſſitôt tout le mérite de ce qu'on a déjà donné. Ici, un préſent en amenoit un autre & le dernier n'étoit que le garant de celui qui devoit le ſuivre. Quand on fait attention à la diſproportion immenſe de ces prodigalités & de l'objet ſur lequel elles tomboient, on eſt plus porté à les prendre pour une foibleſſe de l'amour que pour les marques de la vertu royale de la libéralité. C'étoit un fleuve dont les eaux aquéroient plus de force de l'étroiteſſe de leur lit & ſe précipitoient enſuite avec plus de véhémence.

Elle pouvoit, à ſon gré, diſpoſer de ſa bourſe; & elle en diſpoſoit impitoyablement. Outre les ſommes immenſes qui

ui en ſortoient, pour fournir aux dé-enſes du train de vie où elle l'avoit mbarqué; elle en tiroit de plus gran-es encore pour elle même. Cet argent, oint à ce qu'elle a retiré de la vente de protection, de la diſtribution des harges & des emplois, de mille autre oyens encore que la puiſſance royale emettoit dans ſes mains, lui a fait, des icheſſes ſans nombre. Une partie ſe rouve, dit-on, dans les principales ban-ques de l'Europe: Le reſte eſt plus ſen-ible, puiſqu'il a été employé en bati-mens & à l'achat de pluſieurs terres.

A Paris, elle acheta un palais, près les Thuileries, nommé l'Hotel d'E-vreux. Ne le trouvant pas digne d'elle; elle le fit abattre pour en élever un nou-veau à ſa place. Ce fut pour les pari-ſiens un crevecœur terrible, que de voir le palais d'un prince, dans les mains d'une maîtreſſe du Roi, & d'une

maitreſſe tirée de la lie du peuple. Quand on ota l'enſeigne où étoit écrit le nom de l'ancien hotel, pour y appendre celui de Madame de Pompadour, les murs du palais furent couvert de paſquilles, de chanſonettes envénimées & de ſatyres piquantes, qui féſoient aſſez connoitre les ſentimens de la nation. Une circonſtance vint augmenter la rage du peuple: elle éclata. Le Cours eſt un lieu où la nobleſſe & les perſonnes de diſtinction ſe promenoient en caroſſe, comme cela ſe pratiquoit autrefois à Londres, dans le Hydepark. Pour aggrandir les jardins de l'Hotel, on prit un morceau de cette belle promenade. Cela fut regardé comme un vol fait au public &, quoique autoriſé par le conſentement du Roi, la populare s'attroupa & tomba ſur les ouvriers chargés d'élever la muraille qui devoit enclore ce terrain. On fut obligé de recourir à la garde

pour les mettre à couvert de toute in-
e ultérieure.

.e palais qu'elle avoit à Verſailles, é-
magnifique. Elle ne l'avoit pas a-
té, pour elle même: logeant au cha-
u, elle n'en avoit pas beſoin; mais il
oit loger ſa nombreuſe ſuite.

Outre cela, le Roi lui donna à vie le
ıteau royal de Creſſy. Il y avoit de
ıdécence à faire un pareil uſage d'un
ırceau des biens de la Couronne.
ıut en murmura. Ce n'étoit pas tout.
adame de Pompadour s'aviſa un jour
ıvoir une maiſon de plaiſance, auſſi-
t le Roi donna les ordres de la fai-
batir. Cette magnifique maiſon qui
: ſur la route de Verſailles près de Sé-
& de Meudon, fut nommée Belle-
e, à cauſe de la vue charmante qu'of-
ent les environs délicieux où elle ſe
ıuve & qui, probablement, avoient
ıté la cupidité de la favorite. Pour y

faire des jardins, pluſieurs propriétaire
ſe virent tyranniquement forcés, de cé
der leurs terres au prix qu'on voulut
mettre. Cette oppreſſion dut néceſſairement mettre le comble à la ſenſibilité
d'un peuple, qui déjà, ne voyoit qu'ave
le plus grand regret, les ſommes terr
bles qui lui étoient prodiguées.

Il devoit y avoir des difficultés pre
que inſurmontables à prendre toujours
à ſuccer, pour ainſi dire, ſon amant ju
ques au ſang, ſans décéler un eſpr
mercenaire, livré au plus ſordide int
rêt. Cependant le génie ſupérieur de
Pompadour n'en rencontra aucune. A
vec un caractère inſinuant, capable
ſe plier à tout; avec des talens propr
à faire fortune au théarre & à la cou
que lui coutoit-il pour prendre quel c
ractère, elle vouloit? certes, beaucou
moins qu'il n'en coutoit à découvrir qu
tout étoit ſuppoſé, tout emprunté. So

art étoit trop caché, pour qu'il put être découvert & manquer ſon coup. Sans paroître jamais rien demander, elle obtenoit toujours tout. Jamais on ne parvint à jouer mieux le déſintéreſſement en faveur de l'intérêt. Mais, ſi elle aimoit le Roi, ou ſi elle ne ſe diſoit pas l'aimer, plus qu'elle ne l'aimoit en effet; n'y avoit-il pas une baſſeſſe d'âme, inconue à la vraïe paſſion, à mettre continuellement une perſonne aimée à contributions, à profiter de ſa foibleſſe pour en obtenir des choſes capables de ternir ſa gloire & de perdre ſa réputation? Elle ne pouvoit s'excuſer en prétendant cauſe d'ignorance. La connoiſſance des motifs qui la féſoient agir; les cris perçans du peuple, qui devoient néceſſairement venir juſqu'à elle, lui diſoient trop le mal qu'elle lui féſoit, pour croire qu'elle n'en ſavoit rien. Mais ſon cœur étoit ſans pitié comme

il étoit ſans amour. Elle n'avoit de compaſſion qu'autant qu'il en falloit pour ſauver les apparences; & ſi elle avoit eu de l'amour, cette belle paſſion n'auroit pas manqué de s'oppoſer à ſes vues: elle lui auroit laiſſé moins de liberté à employer la ruſe. A l'entendre parler, tout dans elle étoit ſentiment, tout n'étoit qu'amour. Quelque uſé que ſoit ce manteau, elle s'en couvroit pourtant toujours avec ſuccès. C'eſt que l'amour propre de la perſonne vis à vis de laquelle on s'en enveloppe, ne manque jamais de lui faire illuſion. Les Rois ſont, de tous les hommes, ceux qui ſont le plus ſujets à cette ſorte d'éblouiſſement. On diroit qu'ils ne ſont nés que pour devenir les dupes de la flatterie. En fait d'amour, ſur tout, rien n'eſt ſi facile que de leur en impoſer, parceque fiers & jaloux du rang qu'ils occupent, il ne leur arrive que trop d'attribuer à leurs méri-

ès perſonnels, les heureux ſuccès qui ne ſont dus qu'à leur dignité.

Le Roi continua de s'enlacer de plus en plus avec Madame de Pompadour. Il s'étoit accoutumé à elle & les bienfaits dont il la combloit achevoient ce que la coutume ne pouvoit faire. C'eſt une des ſingularités du cœur humain que celui qui donne, augmente toujours, en donnant, les degrès de ſentimens qu'il a pour la perſonne qui reçoit. On le remarquoit ici. Plus la Pompadour recevoit, plus devenoit-elle chere aux yeux du Roi. Verſailles eſt, comme on ſait, un des plus magnifiques palais de l'Europe; mais il eſt à proportion le moins habitable. On croiroit que ſa magnificence n'a pu ſubſiſter qu'aux dépens de ſa commodité. Rien, en effet, n'eſt plus incommode que la diſtribution des chambres dont le nombre eſt encore très médiocre. La Reine même & Meſdames

de France y ſont à l'étroit & les principaux officiers de la Cour s'y voyent réduits à habiter les Entre ſoles. Pour les appartemens de Madame de Pompadour, ils étoient au rès-de chauſſée, immédiatement au deſſous de ceux du Roi à qui ils ne le cedoient pas. Un eſcalier dérobé conduiſoit de ſon dortoir à celui du Roi, de façon qu'ils pouvoient ſe joindre ſans être obligés de traverſer aucune autre chambre.

Tant de marques de diſtinction devoient néceſſairement attirer, à la perſonne qui les recevoit, une infinité d'ennemis. N'y eut-il eu que l'envie; dans une Cour cette paſſion étoit capable de produire elle ſeule, un effet pareil &, peut-être même, un plus grand, ſi quelques mérites perſonnels venoient à donner plus de force à ſon venin. Mais ici, l'envie n'avoit pas même beſoin de s'en mêler; on avoit des motifs très fondés

de

de mécontentement. Paſſons ſur le ſcandale: il ne pouvoit pas être des plus grands, à une Cour accoutumée de longue main à ces ſortes d'événemens. Mais pouvoit-on y voir ſans indignation une famille auſſi vile qu'inconue, prendre le pas ſur la nobleſſe la plus diſtinguée & être comblée de bienfaits ſans nombre? Tout en gémiſſoit; & les fidéles du Roi, ceux qui avoient le plus d'attachement pour lui, étoient les premiers à faire connoitre leur dépit. Les courtiſans même, cette lache foule qui n'a pas un ſentiment en propre, puiſque eſclave du maitre qui la gouverne, elle n'oſe penſer autrement que lui; les courtiſans dis-je, malgré que leur orgueil s'allie ſi aiſément avec la baſſeſſe, ſe crurent offenſés de ramper aux piés d'une idole imaginaire qui, peu de temps auparavant, s'étoit vue placée ſi au deſſous d'eux. Mais craignant d'ouvrir la bouche ils cherché-

rent

rent à ſe venger en redoublant de mépris & de haine contre elle & contre ſa famille. En un mot, le mécontentement étoit général & peu s'en fallut, que Madame de Pompadour n'en devint la victime. L'événement qui ſembloit devoir la perdre & qui fit alors beaucoup de bruit, eſt trop digne d'attention pour qu'on le paſſe ſous ſilence. En voici quelques particularités.

Il y avoit une certaine Madame Sauve, femme d'un Commis au bureau de Mr. d'Argenſon Secrétaire d'Etat au département de la guerre. Cette femme étoit en ſervice chez Madame d'Allard Gouvernante du Duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, qui alors n'étoit qu'un enfant. Un jour, que ce jeune prince devoit être expoſé à la vue du peuple qui accouroit en foule pour le voir, elle ſe trouva de ſervice. L'Enfant fut mis dans un berceau & poſé dans l'enceinte d'un grillage,

e, pour le garantir de l'incommodité ou u danger qu'une foule trop empreſſée fé- oit craindre. Quand le monde ſe fut reti- é, Madame Sauve s'approcha du berceau k, en levant le Prince, elle jetta un grand ri, cauſé par un paquet cacheté, qu'el- le dit y avoir trouvé. Ce paquet étoit adreſſé au Roi, qui le reçut des mains de Madame d'Allard, à qui elle avoit eu ſoin de le remettre auſſitôt. On l'ouvrit. Outre quelques grains de blé, qui fé- ſoient alluſion à la diſette qui régnoit a- lors, on y trouva une lettre remplie de plaintes ameres contre le Roi, contre ſon gouverment &, ſurtout, contre ſa vie ſcandaleuſe avec la Pompadour. On y menaçoit même d'un nouveau Ravail- ac, s'il ne changeoit de conduite & s'il n'avoit plus de ſoin de ſes peuples.

Quoique cela mit le Roi dans la plus groſſe colère, il fut bien moins ſenſible au contenu de la lettre, qu'à la manière dont

dont elle lui étoit parvenue.

La Pompadour ſavoit que M. d'Argenſon nourriſſoit contre elle la haine la plus mortelle. Il avoit eu l'indiſcrétion ou la franchiſe de dire hautement ce qu'il penſoit à ſon déſavantage, & ce n'étoit que par une eſpéce de miracle, qu'en dépit de ſon pouvoir, il étoit parvenu à conſerver & ſes emplois & les bonnes graces de ſon maitre. Ses ſoupçons tombérent d'abord ſur lui, & elle ne manqua pas de s'en ouvrir au Roi. Elle avoit des indices ſuffiſans pour accréditer ces ſoupçons. La haine d'Argenſon étoit ouverte. Madame Sauve n'étoit pas ſeulement la femme d'un de ſes commis; mais on la ſoupçonoit encore d'être ſa maitreſſe. En un mot, elle parvint à rendre la choſe ſi plauſible, que le Roi, crut de bonne foi, avoir pénétré le myſtère. Il alla juſqu'à donner des marques non équivoques de ſa vive ſenſibilité à ſon Miniſtre d'Argenſon.

Mais

Mais en mettant ce Miniſtre en diſcrédit, elle faillit à ruiner elle même ſa fortune. La Reine, les Miniſtres, preſque toute la Cour, prirent parti contre elle. Il n'y avoit qu'une voix, que toute l'affaire n'étoit qu'une ruſe de ſa politique; qu'elle même, par ſes agens, avoit fait le coup, pour perdre un innocent, qui n'avoit d'autre crime, que celui de ne pas mieux penſer d'elle, qu'elle ne le méritoit. Ces cris auſſi forts qu'unanimes, ébranlérent la conſtance du Roi, malgré la partialité extrême qu'il avoit pour elle. Madame Sauve qui avoit trouvé le paquet, ou du moins, qui diſoit l'avoir trouvé, fut ſoigneuſement & rigoureuſement examinée. Les réponſes qu'elle fit, ne ſervirent qu'à rendre la choſe plus obſcure & plus impliquée. Quand on lui demanda, comment il étoit poſſible, qu'on eut pu mettre ce paquet, dans un berceau enfermé dans l'en-

l'enceinte d'un grillage & à côté duquel elle étoit, ſans qu'elle remarquat la perſonne qui l'avoit fait; elle répondit, qu'au moment où elle croyoit que ce paquet avoit été gliſſé, elle s'étoit ſentie preſſer la main; mais que, dans la foule elle avoit regardé cela, ou comme l'action d'une perſonne qui cherchoit à s'approcher du berceau, le plus près qu'il fut poſſible, ou qui s'accrochoit à tout ce qu'elle trouvoit, dans la crainte d'être renverſée. Elle ajouta, que quand même elle auroit eu lieu de redouter quelque choſe d'extraordinaire, le mouvement avoit été ſi rapide & la preſſe ſi grande, qu'il ne lui auroit pas été poſſible de diſtinguer perſonne.

On lui repliqua, qu'une circonſtance auſſi ſingulière que celle, de ſe ſentir preſſer la main, ne pouvoit lui donner trop d'inquiétude; qu'au défaut d'une préſence d'eſprit ſuffiſante pour démêler

perſonne qui l'avoit fait, elle au-
t du crier & demander le ſecours de la
ıtinelle, choſe qu'elle avoit négligé de
re.

Cependant, tout alloit bien, ſi ſa
nduite, n'avoit pas ſervi, à confirmer
ı ſoupçons qu'on avoit contre elle. La
ıit même, du jour où cela s'étoit paſ-
, elle dit à ſa ſervante en ſe couchant:
ıe la perſonne, qui avoit gliſſé le pa-
ıet dans le berceau, ne ſeroit point
ntente qu'elle ne l'eut fait mourir, par-
qu'elle devoit vivre dans la crainte
ntinuelle de ſe voir, tôt ou tard, dé-
uverte & arrêtée. Mais qu'elle vou-
t l'arracher à toute inquiétude à cet é-
rd, & ſe ſouſtraire elle même, à l'an-
ıiſſe qui la tourmentoit, en ſe donnant
mort. La ſervante employa toute ſon
ɔquence, pour la faire renoncer à un
reil deſſein, & Madame Sauve fit ſem-
ant de ſe rendre à ſes remontrances.

Mais dès qu'elle fut ſortie, elle avala du poiſon. La doſe n'étoit pas aſſez forte pour lui donner la mort; peut-être ne la cherchoit-elle pas.

Cependant, quel que fut le poiſon qu'elle avoit pris, il ne fut pas entièrement ſans effet. Les cris qu'elle pouſſa, firent accourir la ſervante, qui, voyant ce que ſa maitreſſe avoit fait, mit l'alarme dans toute la maiſon. D'abord on eut recours aux remèdes. Le contre-poiſon qu'on lui fit prendre, auroit rendu inutile un poiſon beaucoup plus fort que celui qu'elle avoit avalé: ainſi ſa vie fut miſe en ſureté. Mais on remarqua quelque choſe de ſi outré dans ſes comportemens, tant de chimagrées, que cela prêta une nouvelle force, aux ſoupçons qui étoient à ſa charge. Elle fut arrêtée & conduite à la Baſtille, d'où elle n'eſt jamais ſortie. On ignore quel examen, elle fut obligée de ſubir dans cet-

cette priſon, quels tourmens on lui fit ſouffrir, quel éclairciſſement on en tira; ſi on l'a fait mourrir ou non. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que, dès lors, on n'a plus entendu parler d'elle.

Son mari s'étoit ſauvé au premier bruit de ſon ſaiſiſſement; Mais il ne tarda guères à revenir, après s'être ſuſiſament juſtifié. Il eſt à croire que Mr. d'Argenſon étoit entièrement inocent, puiſque l'orage qui le menaçoit, ſe diſſipa ſi vite & qu'il regagna la première confiance du Roi.

Peut-être eſt-ce faire violence au ſoupçon, que de le faire tomber ſur Madame de Pompadour. Mais ſi elle étoit coupable; on ne peut attribuer la ſuppreſſion du procès de la Sauve & la faveur qu'elle continua d'obtenir, qu'à l'aſcendant extraordinaire qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi, aſcendant qui ne lui laiſſoit ni le vouloir de la punir, ni le pouvoir de

l'abandonnner. Cependant, une pareille foibleſſe où l'injuſtice a tant de part, eſt ſi incroyable, qu'on ne peut réſiſter à l'envie de la croire inocente.

Cet orage n'ayant fait que l'ébranler pour l'affermir d'avantage; il ne fût pas plutôt paſſé, que le Roi en fut plus amoureux que jamais. Bientôt toute la Cour reſſentit l'influence, qu'elle avoit, dans tout ce qui ſe féſoit. Nul écart n'étoit plus ſévèrement puni que la moindre marque d'un manque de reſpect à une perſonne, que le Roi ſe féſoit un plaiſir d'honorer.

Ainſi, elle avoit toutes les raiſons du monde de triompher & de ſe féliciter, d'avoir ſu choiſir l'unique ſûre voye qui s'offroit, de captiver le Roi & de s'en aſſurer la conquête. Il ſeroit à ſouhaiter, que pour le bonheur de l'humanité, ſon ſecret fut plus connu & ſon exemple plus ſuivi, qu'il ne l'eſt, ſans pourtant qu'on

en abuſât. Quelque grand què
: danger auxquels les hommes ſe-
alors expoſés; les femmes en pro-
ent infiniment & leurs deſſeins ſe
ent toujours courronnés par d'heu-
uccès.

ſecret conſiſtoit uniquement à ſai-
ıneur du Roi & à prendre à tache,
conformer en tout. De là venoit,
ne trouvoit, nulle part, de plaiſir
grand que dans ſa compagnie. Ce
ni la grande beauté ni le grand eſ-
ui conduiſent à ce but. C'eſt plu-
ne ſage diſcrétion, qui oſe ſacrifier
)mplaiſance, un eſprit perſonnelle-
intéreſſé qui, ſurtout dans des ba-
es, dans de petits caprices, dans
tes paſſions, préfére toujours ſa ſa-
ion particulière à celle des autres.
)areil ſacrifice, donnera toujours
vantages & plus grands & plus ſoli-
que cette opiniatreté ſi ordinaire

à vouloir tout faire à ſa tête.

Fidèle à cette maxime, Mada
Pompadour avoit fait l'heureuſe
rience de ſa ſolidité. A peine avo
vécu, quelques années, avec le
ſur le pié d'une maîtreſſe, qu'elle f
ſe hors d'état de remplir, ce qu'
garde ordinairement comme le poi
ſentiel de cette condition. Un dé
ment auquel ſon ſexe eſt ſujet, vi
taquer avec tant de force, que pou
ter les dangereuſes ſuites qui n'é
que trop à craindre, le Roi, de l'a
ſes médecins, fut obligé de rompr
commerce voluptueux avec elle.
que dur qu'il put lui paroître, de r
cer à ſes tendres embraſſemens,
eut pourtant point de déſir qui
contre l'idée du mal de ſa maitre
contre la crainte de ſe reſſentir
ſuites.

Quel triomphe pour la Pompa

Dans l'état critique où elle ſe trouvoit, elle eut le plaiſir de voir, que ſa faveur, étoit fondée ſur quelque choſe de plus ſûr, que les attraits paſſagers de ſa perſonne. Elle put connoître alors, combien avantageux il lui étoit, d'avoir ſu lier ſon eſclave de tant de chaines, que, même en briſant celle qui paroiſſoit la plus forte, il n'en étoit pas d'un ſeul pas, plus près de ſa liberté. Toute la Cour &, ſans doute elle même, s'étonnoit de la voir poſſéder encore le cœur du Roi, dans des circonſtances qui, naturellement, ne pouvoient que lui inſpirer de l'indifférence ou du dégout. Cependant bien des motifs pouvoient concourir à lui faire garder ſes fers. Sa paſſion dominante pour les paſſetems qui ne pouvoit trouver plus de ſatisfaction qu'auprès d'elle; le cercle ordinaire dans la conduite des princes, où l'on remarque que la faveur produit les préſens, ces

préſens une nouvelle faveur & ce nou
degré de faveur de nouveaux pré
la coutume; un certain eſprit de c
diction, qui ſe plait à tromper les ra
mens d'autrui; l'extraordinaire
choſe; & plus encore, peut-êtr
faux orgueil du cœur humain qui
niatre dans l'erreur, parcequ'il cra
donner, en y renonçant, une pre
ſa foibleſſe. Toutes ces foibleſſe
c'en ſont toutes, expliquoient a
paradoxe moral, pour qu'on ne s'
plus de le voir encore dans le
Bien loin d'avoir formé le projet
mettre en liberté, il ſembloit qu'i
que chérir d'avantage ſon eſclava

M. de Maurepas fut un des pr
qui ſe laiſſa tromper par les appa
Il en fut auſſi une des première
mes. Outre qu'il étoit Miniſtre
il avoit encore l'honneur d'être d
avant dans les bonnes graces du

voit, pour ainſi dire, été élevé avec lui, & à peine étoit-il majeur qu'on l'employa déjà dans les affaires. Un jour de fête à la Cour, Madame de Pompadour préſenta au Roi un bouquet de roſes blanches. Cela fût raconté avec quelques autres nouvelles du jour, à M. de Maurepas, lorſqu'on étoit à l'habiller. Il en rit & ſe prit à dire: „ qu'il s'étoit bien „ imaginé, que tôt ou tard, Madame „ de Pompadour feroit au Roi, cadeau de „ *fleurs blanches*." Cette alluſion qu'on trouvera, peut-être, indécente, fut relevée avec empreſſement par quelques perſonnes qui ſe trouvoient préſentes, & elle courut toute la Cour. La penſée fut miſe en vers, & on les attribua à M. de Maurepas. Aucun outrage ne pouvoit être plus ſenſible à la Pompadour. Sa colère fut extrême & le Roi partagea ſa ſenſibilité.

M. de Maurepas perdit en même tems

ſa charge & ſa faveur; & ſelon toutes les apparences, il les perdit pour toujours; car, il n'eſt aucun point, où le caractère du Roi, ſoit mieux décidé, qu'en celui de ne retourner jamais, à ceux qu'il a une fois abandonnés. L'exemple de Chauvelin peut fournir une preuve bien parlante de ce caractère roide & inflexible. Cet habile Miniſtre, que le Roi lui même eſtimoit fort, fut diſgracié par complaiſance pour le Cardinal de Fleury. Il eut beau montrer, dans la ſuite, qu'il n'avoit aucun tort; il ne parvint jamais à rentrer en grace.

Renvoyer Mr. de Maurepas, étoit une choſe trop ſérieuſe & de trop grande conſéquence, pour qu'on ne cherchat pas à colorer cette conduite. On n'oſoit déclarer les vrais motifs qu'on avoit eus; ainſi on prétexta quelques malverſations, quelques négligences dans le département de la Marine, où il occupoit

la

la charge de Miniſtre & de Secrétaire d'Etat. Le peuple qui accordoit, qu'il pouvoit bien y avoir du vrai dans cela, ne fit que murmurer d'avantage, en voyant, que des motifs auſſi puiſſans n'avoient pu faire, ce qui venoit d'être réſervé à l'animoſité de la Pompadour. D'ailleurs, il eſt très vrai, qu'à la Cour, on eſt bien moins expoſé à devenir la victime de ſes crimes que de ſes vertus, & haïr la Pompadour étoit regardé comme une vertu.

Maurepas ne fut pas le ſeul, qui donna l'exemple du danger qu'on couroit à l'offenſer. M. de Reſſelier, Chevalier de Malthe & Officier dans la Garde du Roi, fut encore plus malheureux. Il avoit fait un quatrain contre elle, où la foibleſſe du Roi étoit ſi peu ménagée, qu'on auroit pu dire, avec raiſon, qu'il avoit été puni pour avoir mal parlé de ſa Majeſté, ſi dans cette occaſion, le Roi

ne s'étoit pas fait un mérite auprès de ſa maîtreſſe, de n'avoir vengé que ſa querelle particulière. Le contenu de ce quatrain revenoit à dire: „ qu'un Roi, qui „ s'abaiſſoit juſqu'à trier, la perſonne „ du monde la plus vile, pour l'honorer de ſon amour, ne pouvoit être ſuſceptible que de baſſeſſe.

On ſoupçonna d'abord le Chevalier Reſſelier d'en être l'Auteur. Sur ce ſoupçon on choiſit le moment, où il n'étoit point au logis, pour envoyer une garde dans ſa maiſon. On fouilla dans ſes papiers. On y trouva ce qu'on cherchoit. Un brouillon chargé de biffures & écrit de ſa main, dépoſa contre lui & ſervit à prouver, qu'il étoit l'Auteur de la pièce en queſtion. Si l'on n'y avoit trouvé qu'une copie miſe au net, quoique écrite de ſa main, elle n'auroit rien prouvé contre lui. Il auroit toujours pu s'excuſer en diſant que ce n'étoit qu'une ſimple co-

copie. Mais, un original & un original biffé, féſoit une preuve qu'il n'étoit guères poſſible d'éluder. Il fut condamné, pour le reſte de ſes jours, à la cage de fer au mont St. Michel; punition mille fois plus grande que le dernier ſuplice. Cette cage eſt un lieu où le priſonier ne peut ni ſe tenir debout ni s'étendre. Il ne lui reſte de poſition à prendre, que de s'aſſeoir & de reſter continuellement aſſis.

Il paſſa ſept années dans cet incomode & malheureux état. Les inſtantes prières de l'ordre de Malthe ne lui procurérent d'autre ſoulagement qu'un échange avec l'étroite priſon du chateau Pierre en Ciſe, où, du moins, il lui étoit permis de faire uſage de ſes membres. Il n'avoit pas été longtems dans ſa nouvelle priſon, que, le croira-t-on? Madame de Pompadour ſe piquant de grandeur d'ame, lui procura ſon élargiſſement avec

vec la permiſſion de retourner à Malthe. Il ne perdit que le poſte qu'il avoit occupé dans l'armée. On dit généralement, qu'avant de quiter le Royaume il s'en fut auprès de Madame de Pompadour, pour lui faire ſes remercimens. Ce pas, s'il l'a fait, le rend preſqu'indigne de la pitié que ſes ſouffrances n'ont que trop méritée.

Nous avons dit que Madame de Pompadour devenue Invalide, ſe trouvoit hors d'état de faire le ſervice de l'amour. Cela ne l'empêcha pas de concevoir de la jalouſie du Roi; tant elle étoit peu diſpoſée à ſe rendre juſtice à elle même. Un coup d'œil, un regard, la moindre marque qu'une perſonne lui plaiſoit, tout l'inquiétoit; & quoiqu'elle cherchat à diſſimuler ſon chagrin, elle en laiſſoit toujours entrevoir quelque choſe.

Quand Madame de Brionne vint, pour la première fois, à la Cour; on

crut

crut que ce n'étoit pas ſans deſſein de plaire au Roi. Il ne lui fut pas poſſible de détourner les yeux de deſſus ce charmant objet, &, en ſoupant, il dit avec quelque tranſport, en préſence de la Pompadour, que jamais il n'avoit vu une ſi belle perſonne. Cette déclaration la jetta dans la plus cruelle inquiétude, &, pour s'oppoſer de bonne heure, aux ſuites qu'elle redoutoit, elle eut ſoin de faire inſinuer ſous main, au Prince Charles de Lorraine, (ce n'eſt pas le frère de l'Empereur) que la vertu de l'Epouſe de ſon neveu, couroit le plus grand danger. Le Prince qui étoit un vieux rigoriſte ſur le point de l'honneur, n'eut aucun repos qu'il n'eut perſuadé Mr. de Brionne ſon neveu, de faire quiter inceſſamment la Cour à ſon épouſe.

On a vu dans le cours de cette hiſtoire, Madame de Pompadour occupée à remplir ſes coffres forts, avec toute l'a-

vi-

vidité qui eſt naturelle à l'état dont le Roi l'avoit tirée, je veux dire à la femme d'un Financier. Elle auroit cru n'être ſatisfaite qu'à demi, ſi elle s'en fut tenue là. Il falloit encore qu'elle trahît la baſſeſſe de ſon origine, par cet orgueil & cette vanité à laquelle, *il eſt ſi* facile de la reconnoître. Elle avoit trop d'eſprit pour qu'elle ignorat ce qui étoit contre elle; elle n'en avoit pourtant pas aſſez, pour voir que le titre de maîtreſſe du Roi, bien loin de rien couvrir, ne féſoit que donner plus d'éclat à tout ce qui étoit à ſa charge. Elle ne remarquoit pas, qu'en ſe donnant tant de peines à ſe placer, dans un point qu'elle croyoit trop au deſſus du mépris, elle ne travailloit, qu'à donner un ſignal plus ſûr, auquel tout le monde ſe raſſembleroit. Ou ces réfléxions étoient au deſſus de ſa portée, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, elles étoient contraintes

à

plier devant la petiteſſe naturelle de
ſes paſſions.

On n'auroit jamais fait, ſi on vouloit
apporter toutes les preuves qu'elle a don-
nées d'un orgueil, qui, tant de fois,
s'eſt vu l'objet de la riſée de la Cour, &
en particulier de ceux des courtiſans,
qui montroient le plus de complaiſance
à s'y conformer. Quelques exemples en
feront foi. Nous nous attacherons à
ceux, qui donnant le plus dans la vue,
ſont plus capables de ſurprendre.

Rien n'eſt plus propre à faire connoî-
tre la haute idée qu'elle avoit d'elle mê-
me, que le cérémoniel qu'elle avoit in-
troduit en ſa faveur. Dans la chambre
où elle recevoit ſes viſites lors qu'elle é-
toit à ſa toilette, elle ne voulut jamais
ſouffrir une ſeule chaiſe outre ſon fau-
teuil. C'étoit une grace particulière
qu'elle féſoit au Roi, quand il venoit la
voir, que de lui en faire donner une.

Pour les Princes du ſang, les Ca
naux & quelques autres perſonnes d
première diſtinction ; n'oſant s'aſſeoi
vant eux ſans leur offrir une chaiſe, pa
qu'elle ne croyoit pas pouvoir le faire
punément ; elle les recevoit debout &
s'aſſeyoit qu'au moment où ils ſe retiroi

Mais le Marquis de Souvre étan
jour à ſa toilette & ne trouvant poin
chaiſe, il s'aſſit ſur un des bras de
fauteuil & continua à l'entretenir co
auparavant. Madame de Pompadou
rageoit de cette familiarité. Dans
ès de ſa fureur elle alla ſe plaind
Roi de l'outrage qu'elle avoit reçu.
Roi ſaiſit la première occaſion qui ſe
ſenta d'en parler à M. de Souvre.
„ foi !" lui dit le Marquis, „ j
„ diablement las, & ne ſachant où
„ ſeoir, je me ſuis aidé comme j'ai
Cette réponſe cavalière fit rire le
& comme il avoit le bonheur d'êtr

pèce de favori, l'affaire en reſta là, ns cela, une triſte expérience n'auroit s manqué de lui apprendre, qu'on ne ſſied pas impunément ſur les bras du teuil de la Pompadour.

Elle vouloit trancher de la grande inceſſe & avoit un Gentilhomme à ſon vice. Elle choiſit un jeune homme ne des meilleures & des plus ancien- s famille de Guienne, nommé Dinvil-

Cela mit le monde dans l'embaras de cider, lequel des deux l'emporteroit, la vanité de la maitreſſe ou de la baſ- e du jeune homme.

Elle avoit un maitre d'hotel nommé llin qu'elle ne crut pas digne de la rvir ſans être décoré du cordon de elque Ordre. Peu de Princeſſes ſe- ient tombées, ſur une ſemblable idée, ais elle étoit d'une autre pate que cel- à qui les droits du ſang donnent cet- éminente qualité. Elle conçut nonſeu-

lement cette idée; Mais ſon crédit auprès du Roi, vint encore à bout de la mettre en exécution. Collin fut fait Maitre des Comptes de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis.

Cet ordre a été inſtitué en faveur des Officiers de terre & de Mer, qui ſe ſont diſtingués par leur valeur ou par l'ancienneté de leurs ſervices. Collin ſimple domeſtique & rien de plus, n'avoit parconſéquent aucune qualité qui put l'y faire entrer. Il eſt vrai, que cette charge de Maitre des Comptes ne le féſoit pas Chevalier de St. Louis; Mais elle produiſoit à peu près le même effet, en lui permettant de porter la croix & toutes les autres marques de l'Ordre. Ainſi Madame de Pompadour, aux yeux de qui les dehors valoient toujours la réalité, avoit la ſatisfaction de voir derrière ſa chaiſe, les apparences d'un Chevalier de St. Louis avec ſa croix brandillante

ſerviette ſous le bras. Quand elle au-
t voulu jetter un ridicule ou un mé-
s ſur l'ordre, elle n'auroit pu s'y
eux prendre. C'eſt ainſi, que le Gou-
nement, pour mettre en diſcrédit la
e de la Chine, ordonna autrefois que
boureau ſeroit obligé d'en porter,
que fois qu'il pendroit quelqu'un.
Sa vanité croiſſant toujours avec ſon
dit; il n'y avoit plus rien qui put la
tenter que les honneurs du Louvre.
s honneurs conſiſtent principalement à
ndre le tabouret, à s'aſſeoir en pré-
ce de la Reine, à lui être préſentée
ir en recevoir un baiſer. En cela con-
ſiſte la cérémonie d'inſtallation.
l y avoit une très grande indiſcrétion
la part de Madame de Pompadour,
aire une pareille demande. Elle ne
oit pas ignorer les ſentimens de la
ine à ſon égard, & elle pouvoit aiſé-
t ſoupçoner qu'elle ne la verroit pas

d'un bon œil. Cependant un excès de complaiſance ne permit pas à cette vertueuſe Princeſſe, de rien faire contre les volontés du Roi. Tout céda au crédit ſupérieur de la candidate: tout; juſqu'à l'étiquette de la Cour qui n'accorde guères cette prérogative qu'à des Ducheſſes. Contre les objections que ſa qualité de Maitreſſe du Roi pouvoit oppoſer à ſes prétentions, qui s'autoriſoient, ſans doute, de l'exemple de Madame de Monteſpan qui avoit obtenu les mêmes honneurs de Louis XIV. on allégua qu'il n'y avoit plus rien de criminel dans ſon commerce avec le Roi; que tout ſe réduiſoit à un amour platonique; à une communication de la raiſon & du ſentiment. Il ne ſe trouva perſonne d'aſſez impoli, pour dire, que ſa continence étoit trop peu volontaire pour pouvoir être alléguée en ſa faveur.

Tout ne fut pourtant pas également

ſatisfaiſant dans ſa réuſſite. Au milieu de ſon triomphe, elle eſſuya une de ces mortifications auxquelles la vanité eſt ſi ſujette, & qui font tant de plaiſir dans les Cours, lorſque le ſort les y fait naître.

Elle fut préſentée au Dauphin pour en être embraſſée ſelon les loix du Cérémoniel. Le Dauphin qui la déteſtoit, en lui préſentant une joue pour la baiſer, lui fit de la langue & donna encore quelques autres marques, du ſouverain mépris, qu'il avoit pour elle. La Pompadour ne put le remarquer; mais elle ne tarda pas à l'apprendre. Elle penſa en crever de rage, & dans ſon tranſport elle courut chez le Roi, pour lui en faire part. Elle lui conta la manière ignominieuſe dont elle avoit été reçue & ne manqua pas de la repréſenter, ſous les traits les plus hideux & ſous les couleurs les plus noires, que la paſſion lui pu ſu-

gérer. Elle finit par faire entendre, qu'elle étoit réſolue de quiter la Cour, plutôt que de s'y voir expoſée à de ſemblables avanies.

Le Roi entra en une groſſe colère contre le Dauphin. Il crut que manquer de reſpect à la Pompadour, c'étoit lui en manquer à lui même: il épouſa cette querelle. Le lendemain, que le Dauphin s'apprêtoit à lui venir faire ſa cour; il reçut ordre, de ſe rendre à ſon Château de Meudon. La Reine, les Miniſtres, preſque toute la Cour, priérent pour lui; le Roi reſta inflexible. Il ne voulut point entendre parler d'accomodement, qu'à condition, que le Dauphin iroit, en perſonne, chez la Pompadour & nieroit publiquement ce qui étoit à ſa charge. Le Dauphin ſe ſoumit. Il déclara en préſence de pluſieurs perſonnes: „ que ce qu'on lui avoit rap-„ porté, étoit faux; & qu'il n'avoit

„ rien

„ rien fait, de ce qu'on lui avoit impu-
„ té. " La Pompadour reçut cette déclaration comme auroit pu le faire la Princeſſe la plus gracieuſe: elle y répondit avec la même vérité, qu'elle n'avoit ajouté aucune foi à tout ce qu'on lui avoit dit à ce ſujet. Tel fut le dénouement de cette comique ſcène. Le Dauphin fut blamé de s'être abaiſſé à un tel point; Mais ceux qui le blamèrent, ne firent peut-être pas réflexion, à la double obligation que lui impoſoit ſa qualité de fils & de ſujet. S'il y avoit de la faute dans cette démarche, elle étoit, ſans contredit, beaucoup moins grande dans celui qui obéiſſoit, que dans celui qui l'avoit ordonnée.

La Pompadour ayant ainſi réuſſi à obtenir les honneurs du Louvre; elle ne fut pas encore ſatisfaite. Enflée de ſes ſuccès, elle en devint plus entreprenante. Elle crut pouvoir employer ſon cré-

dit à faire de nouvelles tentatives. *Elle* ſe mit en tête d'être Dame du palais de la Reine; honneur qui n'eſt accordé qu'aux Dames les plus diſtinguées par leur naiſſance, par leur rang, & par leurs dignités. La Reine s'étoit rendue ſans réſiſtance, dans l'affaire des honneurs du Louvre; mais elle auroit du avoir perdu toute ſenſibilité, pour voir avec indifférence, qu'on la forçat de recevoir dans ſa maiſon, une perſonne qui lui étoit ſi déſagréable. Cependant elle ne fit d'autres remontrances, que celles qui pouvoient ſe concilier avec ſa condeſcendance extrême aux volontés du Roi; remontrances qu'elle croyoit ſuffiſantes, puiſqu'elles tenoient également à la conſcience & à l'honneur du Roi, comme au ſien propre.

Laiſſant donc à côté, toutes les autres raiſons qu'elle avoit, raiſons très juſtes, mais par là même, plus capables de déplai-

plaire; elle ſe contenta de repréſenter avec une courageuſe douceur; „ qu'il y „ auroit trop d'indécence pour elle, à „ accorder cette place, à une perſonne, „ qui, vivant dans une ſcandaleuſe ſé„ paration de ſon mari, n'oſoit pas mê„ me s'approcher des autels, pour y re„ cevoir la communion; qu'elle, pour „ ſa perſonne, ne trouvoit rien à redire „ à l'inocence de ſon commerce & de „ ſes liaiſons avec le Roi; mais que ce„ la ne réparoit nullement la brèche „ qu'elle avoit fait à ſa réputation, puiſ„ que, malgré qu'elle fut mariée, elle „ vivoit comme ſi elle ne l'étoit pas, „ ſans remplir aucun des devoirs d'une „ femme, qui ne doit être que dans „ la maiſon de ſon mari; Elle ajouta; „ que ſa Majeſté pouvoit ordonner ce „ que bon lui ſembleroit, qu'elle ſe fe„ roit toujours un devoir d'obéïr; mais „ qu'elle eſpéroit, que lui même auroit

„ trop

„ trop d'égards pour ſa famille Royale,
„ pour lui faire un affront pareil; que
„ la place en queſtion exigeoit un hon-
„ neur trop peu équivoque & trop déli-
„ cat, pour qu'on la donnat à une ex-
„ communiée, qui n'oſoit pas même
„ prétendre au bienfait général de la
„ communion des Paques.

Le Roi qui, d'un côté, ſe féſoit un ſcrupule de déſobliger la Reine & de renverſer l'ordre une fois établi; mais qui, de l'autre ne pouvoit ſe reſoudre à donner un refus à Madame de Pompadour, fut dans un embarras cruel ſur le parti qu'il prendroit. Il ne voyoit aucun jour à lever l'objection de la Reine, dont il ſentoit tout le poids & toute la force.

La Reine s'y tenoit fortement attachée, d'autant plus, que c'étoit la ſeule qu'il étoit impoſſible de mal interpréter. La malice la plus décidée n'auroit

qu,

pû, quelque effort qu'elle eut fait, lui prêter les moindres apparences de jalousie, bien loin d'y trouver les moindres veſtiges d'une offenſe.

Madame de Pompadour elle même, malgré la fécondité de ſon génie, ſe crut ſans reſſource vis à vis d'un obſtacle qui lui paroiſſoit inſurmontable. Et que faire? en effet. En continuant de vivre dans une ſéparation d'abord criminelle & encore déſordonnée, elle n'oſoit aller à l'Autel. Deux raiſons preſſantes lui défendoient d'en approcher: la crainte d'en être repouſſée d'une façon peu agréable, ou bien le déplaiſir d'entendre le monde crier à la profanation; & quelle profanation! la plus criminelle & la plus impardonnable de toutes les profanations; une profanation inſpirée par l'orgueil & exécutée par l'irreligion.

Ce chemin étoit donc bouché à ſes eſpérances. Vouloit-elle retourner à ſon

ma-

mari, à un homme de peu d'importance? Cette démarche ne l'aidoit point. La ſimple femme d'un d'Eſtiolles ne pouvoit point aſpirer à l'honneur d'être Dame du palais.

La honte qu'elle eut d'un coup manqué qui, déjà connu des courtiſans, le voit fait un plaiſir extrême à ſes ennemis, n'augmenta pas peu ſon chagrin & ſon inquiétude. Le Roi y prit toute la part poſſible; La Cour en eut toute la joye imaginable.

Cependant quelque inſurmontable que parut l'obſtacle qui dérangeoit ſes vues; Madame de Pompadour trouva enfin moyen de le lever. Elle fit à ſon mari d'Eſtiolles une lettre en ſtyle de Madelaine, dans laquelle elle l'aſſuroit: „ qu'elle a„ voit pleuré l'injuſtice dont elle s'étoit „ rendue coupable envers lui, & qu'el„ le ſe repentoit ſincérement de tous „ les déréglemens de ſa vie.". Je reconnois

bois mon tort, „ lui disoit elle, & „ je veux le réparer. Déjà le point ca„ pital de ma faute a cessé; il ne me res„ te plus que d'en faire cesser les appa„ rences; ce que je sophaite ardem„ ment. Je suis résolue d'éfacer par „ ma conduite à venir, ce qu'il y a eu „ d'irrégulier dans ma conduite passée. „ Reprenés moi: Vous ne me verrés „ plus occupée qu'à édifier le monde par „ l'union où je vivrai avec vous, autant „ que j'ai pu le scandaliser par ma sépa„ ration.

Tandis qu'elle étoit à écrire cette lettre, le Prince de Soubize se rendit chez d'Estiolles & lui fit connoitre: „ qu'en „ quelques heures, on lui remettroit u„ ne lettre de Madame de Pompadour; „ qu'à la vérité, il lui étoit libre de fai„ re ce qu'il voudroit, & qu'on ne pré„ tendoit nullement forcer sa résolution, „ qu'au contraire on vouloit que sa ré-

„ pon-

„ ponſe fut entièrement libre; mais
„ qu'il lui conſeilloit, en qualité d'ami,
„ de ne point accepter les offres conte-
„ nues dans la lettre; que s'il le faiſoit,
„ il ne manqueroit pas de déſobliger le
„ Roi; qu'ainſi il devoit bien ſonger à
„ ce qu'il feroit.

Pour donner plus de poids à ce conſeil, il lui remit une ordonnance du Roi portant augmentation dans ſes droits de Finance. Cette augmentation étoit très conſidérable

D'Eſtiolles, en qui le tems & la réflexion, étoient enfin venus à bout, d'éteindre ſa trop forte paſſion pour ſa femme; D'Eſtiolles, qui rendu à la raiſon, avoit au moins changé ſon amour en indifférence, ſi tant eſt, qu'il n'y ait pas fait ſuccéder le mépris; D'Eſtiolles, qui ne devoit pas ignorer ce que tout le monde ſavoit, je veux dire, que l'état de ſon épouſe, la lui rendoit auſſi inuti-

le;

, qu'elle l'étoit au Roi; D'Eſtiolles ıfin, répandu dans un cercle de mai- eſſes, auroit été bien embraſſé de la re- endre, quand même on auroit fait ɔins d'inſtances & quand même ſon re- s n'auroit pas été ſi bien payé. D'ail- urs, peut-être étoit-il bien aiſe d'avoir ıe bonne occaſion de ſe venger en relque façon du Roi, en lui laiſſant ſur s bras le meuble inutile ou incommo- e qu'il lui avoit volé; dans un tems, ù il pouvoit dire avec raiſon, qu'il n'a- ɔit pas voulu le ravoir.

Il ne ſe défendit contre ce qu'on exi- bit de lui, qu'autant qu'il le faloit, ur accroitre le mérite de ſa complai- ſe & pour ſauver les trop fortes appa- es de ſon mépris, envers une per- ſe dont il pouvoit tout eſpérer & craindre. En un mot, le Prince de ize eut lieu d'être très content du ſuccès de ſa commiſſion.

Mr. d'Eſtiolles reçut, ainſi qu'on le lui avoit dit, la lettre de Madame de Pompadour, & il y répondit conformément aux inſtructions qu'il avoit reçues.

D'abord il la félicitoit, „ d'être revenue à des ſentimens plus dignes d'elle." Il lui témoignoit, enſuite, „ l'excès de la triſteſſe où l'avoit plongé ſa „ ſéparation d'avec lui." Il diſoit, „ que la playe qu'avoit fait cette ſéparation étoit trop profonde pour qu'elle „ put jamais être guérie; qu'il oublioit, „ pourtant, volontiers ſon tort, & le „ lui pardonoit ſincérement; mais que „ ſa réſolution étoit priſe de ne plus habiter avec elle; qu'il ne la romproit „ jamais, & qu'elle auroit tort de s'y attendre.

Quoique conçu dans les termes les plus meſurés, les plus polis & les plus reſpectueux, le refus étoit clair & auſſi clair qu'on pouvoit le ſouhaiter.

Mu-

Munie de ces pièces juſtificatives, d'une copie de la lettre qu'elle avoit faite & de la réponſe de ſon mari; elle s'en fut en inſtruire tous ceux qui prenoient part à ce qui la regardoit. „ Elle n'é-„ toit plus dans le tort..... Elle avoit „ péché, il eſt vrai; mais elle s'étoit „ auſſi repentie. On ne pouvoit plus lui „ reprocher de ne point vivre avec ſon „ mari, puiſqu'il n'avoit pas tenu à el-„ le d'y retourner. Elle s'y étoit offer-„ te; mais elle avoit été refuſée." Au lieu d'un Evêque, elle en trouvoit alors vingt, diſpoſés à lui accorder indulgence plénière & à la conduire eux mêmes aux Autels de l'agneau imolé pour y participer aux myſtères de la religion.

Ce manége où la religion étoit ſi évidemment jouée, ne trompa, à la vérité, perſonne; mais il eut tout ſon effet. L'obſtacle principal qui l'empêchoit de marcher à la ſuite de la Reine, fut levé

& cette Princeſſe accoutumée à céder ne fit plus aucune oppoſition. Elle ſe contenta de dire en riant : „ Il ne me „ convenoit pas d'alléguer mes raiſons ; „ & vous vous êtes autoriſé de mon ſi- „ lence pour m'oter mon prétexte."

Tout ce qu'il y avoit de bien intentionné à la Cour, ſoupiroit de cette nouvelle preuve de la puiſſance & de l'ambition ſans bornes de la Pompadour. Cependant il faut avouer, qu'elle ſe comporta toujours envers la Reine, avec tout le reſpect & toute la ſoumiſſion qu'elle lui devoit.

Il ne lui étoit pas poſſible d'en agir autrement. Elle connoiſſoit les ſentimens du Roi, & ſavoit, par conſéquent, que ſa délicateſſe iroit infailliblement juſqu'à s'offenſer de la moindre ombre d'une inſulte faite à la Reine, ſoit d'une façon ſoit d'une autre. Elle n'ignoroit pas que toute ſa faveur ne la mettroit point à

cou-

couvert de ſon juſte mécontentement, ſi la Reine venoit à porter des plaintes contre elle; Elle le ſavoit & elle agit en conſéquence. L'art valant ici la nature, elle ſe fit un mérite de ſon intérêt & de ce qui, à parler juſte, étoit bien plus la vertu du Roi, que la ſienne propre.

On a déjà dit, qu'avant ſes amours avec le Roi, elle avoit eue une fille de Mr. d'Eſtiolles. Elle ſe nommoit Alexandrine, & le Roi avoit tant d'amour pour elle & lui en donnoit tant de preuves, que cette enfant l'appelloit aſſez naturellement ſon papa. Il en eut tant de ſoin qu'il ſongea, de bonne heure, à la marier. C'étoit un des plus beaux partis de l'Europe.

Le Duc de Fronſac, fils du Duc de Richelieu, fut le premier ſur qui le Roi jetta les yeux. Il en parla au Pére qui, trop bon Courtiſan pour dire ſans détour qu'il n'en vouloit point, répondit

au Roi avec indifférence „ qu'il étoit o-
„ bligé de demander là deſſus, le con-
„ ſentement de la Maiſon de Lorraine
„ dont il deſcendoit par ſa Mère."

Une pareille réponſe ne pouvoit être regardée, que comme un beau refus. Cependant il ne paroit pas que le Roi beaucoup trop juſte, en voulut jamais du mal au Duc. Il continua d'avoir part à ſa faveur, &, peut-être en fut-il plus eſtimé pour avoir ſu réſiſter aux appas d'une grande fortune, en rejettant un méſalliage.

Quant à cette Demoiſelle, elle reſſembloit à Madame de Pompadour à plus d'un égard. Elle étoit très jolie, des plus vives & tiroit beaucoup de fierté de la faveur de ſa Mère. Cette faute étoit peut-être moins celle d'un enfant, que celle des flateurs qui l'environnoient.

Elle fut miſe en qualité de penſionaire au Couvent de l'Aſſomption de N. D.

où

où elle fut élevée. En ce tems là, s'y trouvoit Mademoiſelle Charlotte de Rohan-Soubize, fille du Prince de Soubize aujourd'hui mariée au Prince de Condé, & quelques autres jeunes filles de la première diſtinction. Soit ignorance, ſoit haute idée de ſa perſonne, Alexandrine d'Eſtiolles s'aviſa un jour de diſputer le pas à cette Princeſſe. On lui eut bientôt remontré ſon tort. Mais quand Madame de Pompadour l'apprit; comme ſi elle n'eut pas voulu paſſer tout à fait condannation contre elle, elle répondit ſimplement: *Elle a manqué de politeſſe.*

Cette Alexandrine mourut vers l'année 1754 dans le même Couvent. Les petites véroles l'emportèrent à l'âge de treize à quatorze ans, dans le tems que ſa mere négocioit pour elle, un mariage avec un des Princes de la maiſon de Naſſau.

Un cœur livré tout entier à l'orgueil,

à la vanité & à l'avarice, n'eſt jamais guères ouvert aux impreſſions de la nature. Ce ſeroit lui faire trop d'honneur que l'en croire ſuſceptible. Le Roi prit toute la part imaginable à cette perte & elle fit ſemblant d'y être ſenſible; Mais les tracaſſeries & les mouvemens bruyans de la Cour, lui firent bientôt oublier ſa douleur. Si quelque choſe a été capable de la toucher, c'eſt que cette mort lui enlevoit les moyens de *juſtifier*, en quelque façon, aux yeux du monde & aux ſiens propres, ſa trop grande paſſion à amaſſer des tréſors. Elle ne pouvoit plus dire, qu'elle avoit un enfant, en faveur duquel elle théſauriſoit. Quoique privée du prétexte dont ſe ſervent ordinairement ceux que la ſoif de l'or maitriſe, pour colorer leur conduite & maſquer ce qu'elle a d'odieux & de criminel; elle n'en alla pas moins ſon train. La perte de ſa fille, ne ſervit qu'à mettre

tre en évidence qu'elle étoit avare par avarice, puiſqu'elle ne refuſoit à ſa paſſion, rien de tout ce qui pouvoit la flatter.

Le marquis de Marigny ſon frère & l'héritier préſomtif de ſes richeſſes immenſes, éteindroit plutôt en elle l'envie d'aquérir que de lui prêter quelques motifs, ſi elle ne féſoit pas tout ce qu'elle fait, pour ſe contenter elle même. Car rien de plus certain que le mépris qu'elle a pour lui. Par l'incapacité naturelle où il eſt de ſe changer & par l'impoſſibilité de mettre à profit les avantages qu'elle lui procure, en en uſant comme il faut & en lui en féſant honneur, il répond trop mal aux vues de ſa vanité, pour qu'elle puiſſe l'aimer.

Avec la mortification continuelle de le voir expoſé aux railleries de la Cour & aux inſultes de l'Univers, elle a encore celle de ne pouvoir attribuer le mépris

dont il eſt couvert, qu'à un vuide de mérite qui n'eſt que trop réel & trop évident. Elle avoit la foibleſſe de croire que ſa fortune lui féſoit des envieux; quoiqu'il fut très vrai, que, ce qu'elle prenoit pour de l'envie, n'étoit qu'un mélange de mépris & de chagrin dans ceux qui féſoient attention à l'origine de ſa puiſſance & à l'abus qu'elle en avoit fait. Elle auroit ſouhaité ardemment, de pouvoir rapporter à cette cauſe le diſcrédit où étoit ſon frère. Mais, voyant l'impoſſibilité de le faire avec quelqu'ombre de raiſon, elle a pris le parti de ſe ranger du côté de ceux qui s'en moquent, plutôt que de faire tort à ſa pénétration en le défendant.

Cependant, on croit généralement qu'il ſera ſon héritier univerſel, ou du moins, qu'il héritera de la plus grande partie de ſes biens. La raiſon qu'on a de le croire eſt qu'elle n'aime perſonne que

soi même, si tant est qu'il n'y ait pas de l'incongruité à dire; que la sotte passion qui la maitrise, est un vrai amour de soi. Son frère l'emportera sur tous les autres, uniquement parcequ'il est son frère & que cette qualité peut encore prétendre à vaincre l'indifférence extrême qu'elle a pour tout autre que pour soi.

Afin de diminuer la honte du mauvais emploi de ses biens, par l'espérance d'en voir naitre des enfans qui en soient plus dignes, elle a déjà fait plusieurs tentatives pour le marier. Mais jusques ici elles ont toutes été inutiles. Elle est trop délicate dans le choix d'une épouse, & cette trop grande délicatesse s'oppose à ses vues. Peut-être viendroit-elle bien à bout de trouver parmi une noblesse pauvre ou inconue, quelques personnes en qui l'idée de la grandeur, des richesses & de la faveur, auroit bientôt vaincu leur repugnance pour un mésalliage.

Mais

Mais cela répondroit peu aux vues de Madame de Pompadour. Elle veut non-seulement que la famille où elle placera son illuſtre frère, ſoit de bonne nobleſſe; elle prétend encore qu'elle ſoit riche, & auſſi diſtinguée par ſon rang que par ſes emplois. De telles familles ne ſe trouvent pas auſſi facilement qu'elle veut bien ſe l'imaginer. Peu; très peu ſont tentés de s'expoſer au ridicule qu'une alliance pareille leur apporteroit immanquablement.

En attendant M. de Marigny paſſe ſes jours dans le célibat; mais il eſt à ſouhaiter qu'il ne les y finiſſe pas. L'Europe ne pouroit aſſez déplorer l'extinction totale de l'illuſtre maiſon des Poiſſons.

Fin de la première partie.

L'HISTOIRE
DE
MADAME LA MARQUISE
DE POMPADOUR.

SECONDE PARTIE.

intaiſie & qu'il
r cela. Il ne
e la nature put
omme l'aſſura
lle dont il avoit
nais encore qu'il
ifficulté, à diſpoſer
iroit. Cela excita
ut-être, naître des
Il dit: qu'il
e fut ce que
tort ou

monde crut ſon cœur dégagé de tous les liens qui l'avoient retenu juſqu'alors aux piés de ſon idole. On vit alors le beau ſexe empreſſé à lui offrir ce qu'il avoit de plus accompli & de plus capable de le captiver. Une foule de beautés qui briguoient la conquête de ſon cœur, tachérent tour à tour d'atirer ſes regards. Un grand nombre de courtiſans travailloient à l'envi, à lui préſenter quelque objet qui put le charmer.

Un de ceux que cette noble émulation échaufoit le plus, un jeune homme de naiſſance, fit voir au Roi, un portrait en miniature qui avoit été fait dans cette vue. C'étoit celui d'une jeune fille extraordinairement belle; plus belle mille fois que tout ce qu'on peut imaginer de plus beau. Concevoir de l'amour à la vue d'un portrait, eſt une choſe qu'on trouve dans tant de Nouvelles nouvelles, dans tant de Romans, qu'on craindroit

de

le donner à cette hiſtoire, les airs d'une ſiction, ſi l'on diſoit que le Roi devint amoureux d'avoir vu le portrait en queſtion. Mais il ne ſauroit paroitre incroyable, qu'en examinant la régularité de ſes traits & la beauté de ſon coloris, il ait dit, que ce ne pouvoit être qu'un portrait de fantaiſie & qu'il ne le regardoit que pour cela. Il ne pouvoit pas s'imaginer que la nature put offrir un original ſi beau.

Le Gentilhomme l'aſſura, non ſeulement, que la fille dont il avoit vu le portrait exiſtoit, mais encore qu'il ne trouveroit aucune difficulté, à diſpoſer d'elle comme il lui plairoit. Cela excita ſa curioſité & fit, peut-être, naitre des déſirs dans ſon cœur. Il dit: qu'il ſeroit charmé de la voir, ne fut ce que pour ſe convaincre s'il avoit tort ou non. C'en fut aſſez dire au Gentilhomme qui, ſur le champ, ſe mit en devoir de la faire venir.

Cette jeune fille qui avoit à pe
torze ans, ſe nommoit Murph
étoit née en France; mais ſes p
toient Irlandois d'origine. O
peine à imaginer, un état plus
une ſituation plus délabrée, q
où ſe trouvoit ſa famille. La pl
de preuve qu'on en puiſſe don
que ſa ſœur ſervoit d'original à
mie de Peinture & qu'elle mê
deſtinée à lui ſuccéder dans ce
tion.

Le Roi ne l'eut pas plutôt a
qu'il dit hautement, que bien
l'avoir flatée, ſon portrait ne
pas même rendu la juſtice qu'e
toit. Sa beauté raviſſante, la
de ſon teint qu'on ne comparer
roſe que pour flater cette belle fl
graces enfantines, une douce
qui eſt naturelle à ſon âge & qu
timent ſupérieur de ſa préſence

encore plus grande, l'innocence qu'il y ſoupçonoit; on dit qu'il l'y trouva; tout concouroit à faire naitre des déſirs, & rien ne s'oppoſoit à leur ſatisfaction. Un Roi qui ſoupire pour une pareille beauté, n'eſt pas réduit à ſoupirer longtems.

Il fit connoitre ſes intentions: on s'y conforma. Elle n'étoit venue que dans le deſſein de ne lui rien refuſer; elle ne refuſa rien. Quel repas pour lui! un repas apprété des mains de la nature, un repas beaucoup trop bon pour un Roi; puiſque dans ce rang, il en eſt ſi peu qui ne ſe ſoient gatés le gout par les faux rafinemens de la Cour & qui ne ſe ſoient mis hors d'état de recevoir les vraies & pures impreſſions d'une beauté, dont les charmes ſont relévés par la ſimplicité. Aſſez malheureux pour ne rencontrer, nulle part, la vérité, on les voit courir, toute leur vie, après l'erreur & la fauſſeté. Tout les trompe:

tout leur en impoſe; mais c'eſt ſu
en fait de maitreſſes, qu'ils ſont ſu
devenir les dupes d'autrui. Rien
plus ordinaire, que de leur voir pr
les ruſes & les coups de main de la
cité, pour les marques aſſurées d'u
fait amour; l'affectation ennuyante
ſotte éducation, pour une nature
gée; les habits riches, les bijoux,
& tout le dénaturé des parures, po
attraits bien plus ſéduiſans que les
mes de la nature toute nue. Nou
rons bientôt que, dans le cas de la
Murphy, cette réfléxion n'eſt pas
rement déplacée.

Elle étoit devenue la petite ma
du Roi; puiſque l'eſſentiel de la
monie avoit été exécuté à la grand
des deux parties. Cependant, il
aucune envie de la produire à la
malgré qu'il fut très perſuadé que
beauté donnoit les rangs, elle oc

roit, ſans doute, le trone d'une Impératrice. Il craignoit avec raiſon, que ſon peu d'expérience dans le monde, trop de rudeſſe dans ſes manières, trop de ſimplicité dans ſes réponſes & une admiration outrée de tout ce qu'elle voyoit, parceque tout lui étoit nouveau ſingulier & extraordinaire; ne l'expoſat aux railleries & aux huées des courtiſans. D'ailleurs on ne pouvoit guères s'attendre que le paſſage ſubit de l'obſcurité la plus grande au comble du luſtre & de la ſplendeur, ne la fraperoit pas d'éblouiſſement. Dans les Cours on trouve bien des objets propres à faire tourner la tête: on en rencontre peu qui touchent le cœur. La vie privée dans laquelle il vouloit retenir ſa nouvelle maitreſſe, étoit pour cette jeune beauté une faveur de plus. Avec le tems il pouvoit, s'il le jugeoit à propos, la faire paroitre en public & l'expoſer au grand jour; ſans qu'il eut à rodouter

les inconvéniens qu'il appréhendoit alors, puiſqu'elle n'y parviendroit que ſucceſſivement & par dégrés.

Pour ce qui eſt de Madame de Pompadour, on peut bien croire que, dans l'état où étoient les choſes, le Roi ne pouſſa pas la délicateſſe juſqu'à ſe faire quelque violence, pour dérober cette intrigue à ſa connoiſſance. Cependant on a dit que cela étoit arrivé, & il ſemble qu'on ne l'a pas dit à tort.

Il s'agiſſoit à préſent, de trouver un lieu à l'écart mais à portée, où le Roi put ſe rendre ſans incommodité & ſans danger d'être vu, & où elle put être confiée aux ſoins de perſonnes aſſurées. Un lieu pareil étoit difficile à trouver; mais ſa bonne amie Madame de Pompadour le tira d'embaras. Elle ajouta encore à cette faveur, le mérite de faire ſemblant d'ignorer le ſervice qu'elle lui rendoit.

Il ne ſe paſſoit rien; le Roi même ne faiſoit pas un pas, qu'elle n'en fut auſſitôt informée par les émiſſaires qu'elle avoit ſoin de tenir toujours aux aguets. Elle fut donc bientôt inſtruite de ſes nouveaux mouvemens. Elle devoit néceſſairement, s'attendre à quelque choſe de pareil; & rien ne pouvoit être moins capable de l'inquiéter, que le choix qu'il avoit fait d'une jeune fille ſans uſage du monde, pour ſe paſſer le tems d'une façon où elle ne lui ſervoit plus de rien. Au moins n'avoit-elle aucun coup de tête à craindre de ſa part. Ce choix paroiſſoit ſi propre à lui ôter toute inquiétude au ſujet d'un commerce du Roi avec une autre qu'elle, qu'on en vint à croire, qu'elle même y avoit eu part, que tout s'étoit fait ou à ſon inſtigation ou par ſon entremiſe.

Mais il y a apparance qu'on lui fit tort en ce point. Elle étoit trop ruſée &

ſon expérience étoit trop grande, pour qu'elle eut pu travailler à donner une maitreſſe à ſon amant. C'auroit été s'expoſer à trop d'inconvéniens. La conſéquence étoit claire & des plus faciles à tirer. Si cette maitreſſe avoit le bonheur de lui plaire & de fixer ſon attachement: c'en étoit fait de ſa faveur; elle la perdoit ſans reſſource. Si par contre, elle n'avoit rien qui put le toucher, elle devoit s'attendre à eſſuier les plus ſanglans reproches. D'ailleurs elle ne pouvoit ſans bleſſer tous les égards & ſa propre délicateſſe, offrir & employer ſes ſervices dans une pareille affaire. Elle prit un bien meilleur parti. Elle ferma les yeux ſur tout ce qui paſſoit & fit comme ſi elle ne ſavoit de rien.

Tel étoit le plan de ſa conduite. Lorſqu'on lui apprit l'embaras où étoit le Roi, à ſe procurer une maiſon particulière pour ſa nouvelle maitreſſe, elle cher-

chercha l'occaſion de lui faire connoître qu'elle étoit laſſe d'une petite maiſon qu'elle avoit aimée autrefois. C'étoit une demeure ſolitaire qui avoit été batie pour elle quelques années auparavant. On en avoit murmuré, parceque la place de ce batiment ainſi que des jardins, avoit été priſe du parc de Verſailles, ſur la route de St. Germain. Elle pria ſa Majeſté de vouloir la débareſſer de cette maiſon & d'en diſpoſer à ſon gré & ſelon ſon bon plaiſir; mais elle ſe garda bien de laiſſer rien entrevoir de la connoiſſance qu'elle avoit du beſoin où étoit le Roi d'une telle maiſon.

Si cette offre où l'on prenoit à tache de taire les motifs qu'on avoit de la faire, n'étoit pas une choſe arrêtée pour ſauver les apparences: le Roi ne pouvoit pourtant pas croire que la Marquiſe de Pompadour ignorat une choſe qui déjà n'étoit plus un myſtère à la Cour. Auſſi

lui tint-il compte, ou du moins, fit ſemblant de lui tenir compte & de ſa bonne diſpoſition à l'obliger & de ſa prudence à l'obliger d'une façon ſi ſatisfaiſante. Un autre moins prévenu, moins préoccupé que lui, n'auroit trouvé dans toute cette conduite qu'une ruſe, qui encore n'avoit pas le bonheur d'être des plus fines.

Il accepta l'offre qu'elle lui fit ſi à propos; d'autant plus que rien n'étoit plus propre à remplir ſes vues, que cet endroit là. On le nommoit ordinairement l'hermitage de la Pompadour, & l'imagination ne peut rien ſe repréſenter de plus charmant. Par tout le champêtre y avoit été conſervé; mais on l'avoit embelli, de tous les charmes dont il eſt ſuſceptible.

La maiſon en elle même n'avoit rien de brillant. Elle étoit petite & reſſembloit en quelque façon à la maiſon d'un fer-

fermier avec une ménagerie derrière. Mais il règnoit un gout exquis dans l'intérieur. Tout ce qui devoit ſervir à l'uſage ou à l'ornement étoit d'une propreté à enchanter & ſe diſtinguoit ſur tout par la noble ſimplicité qui y brilloit. On n'avoit épargné aucun embéliſſement eſſentiel. On y trouvoit tout. Rien n'en avoit été exilé, que ce qui ne pouvoit s'accorder avec ſa deſtination. Tout y portoit l'air de la campagne. Les tableaux, ouvrages des meilleurs maitres, n'y repréſentoient que des païſages, des jeux, des fêtes, des divertiſſemens champètres. De petits tableaux de bergers & de bergères, diſtribués avec élégance étoient ci & là entremélés, d'un vieil hermite qui ſervoit à en relever la beauté. Toutes les chambres étoient tapiſſées en fine perſe, ce qui avec les meubles du même gout, leur donnoit un air vif & riant qu'on ne pouvoit trop admirer.

rer. Les jardins ſans être ſoumis
froides règles d'une trop exacte pr
tion, offroient dans leur variété, u
gularité inſenſible. On y voyoit u
quet de roſes, avec une ſtatue du
d'amour au milieu. Des berceau
myrthe & de jaſmin, y fourniſſoien
ombre agréable qui invitoit à s'y
repoſer. Les plattes bandes, quoi
les ſemblaſſent y être diſpoſées ſa
dre, offroient chacune, des fleurs
eſpèce différente. La jonquille, l
let, la violette, la tubereuſe, n
doient à un certain éloignement l
deurs particulières qui les font chér
qui venant à ſe mêler enſemble form
une athmoſphère embaumée, da
quelle l'odorat reſpiroit la vie & le
ſir.

A chaque côté de la porte du ja
qui donnoit dans le parc, on déco
des arcades ouvertes qui diſpoſé

ond & proportionément étagées formoient deux ſortes d'amphitéatre dont la ſurface couverte de fleurs, ne pouvoit être plus agréablement diverſifiée. Les terraſſes, les pièces d'eau, les allées de verdure, tout ſe trouvoit dans cette petite étendue de terrein, ſans que rien s'embaraſſat. En un mot, on n'y avoit oublié aucune des beautés que l'art vole quelque fois à la nature ſans qu'elle s'en apperçoive.

En vérité, rien n'étoit déplacé dans cette aimable ſolitude que Madame de Pompadour à qui elle appartenoit. Nouvelle bergère d'Arcadie, elle y apportoit toujours une affectation ridicule & outrée. Elle féſoit ſemblant de vouloir ſe paſſer le tems aux petites occupations de la campagne, & elle y jouoit la ſervante aux vaches. Il eſt vrai pourtant qu'elle s'y délaſſoit des fatigues de la Cour, & qu'elle ſembloit y oublier pour

un

un tems ſa grandeur, comme elle avoit oublié à la Cour ſa première petiteſſe.

Ce ſéjour tranquille qui, pour le gout, étoit préférable mille fois à la magnificence de Verſailles où l'on voit le vrai plaiſir ſe perdre dans une foule d'apparences trompeuſes ou dans la deſagréable immenſité des appartemens; ce ſéjour, dis-je, fut celui de la jeune Murphy. Sa perſonne & ſon caractère aſſortiſſoit infiniment mieux avec l'arrangement général de cette maiſon, que la propriétaire qui venoit de l'abandonner. Le Roi s'y rendoit auprès d'elle, chaque fois qu'il en avoit le loiſir ou quand ſa paſſion l'ordonnoit. A l'ombre d'une vie privée qui ajoutoit infiniment aux charmes de la jouiſſance, il y paſſa des momens qu'il auroit pu nommer, avec raiſon, les plus voluptueux de ſa vie, s'il avoit été en état de connoître tout le prix de ſon bonheur. Mais, un trop

long

long uſage de mets apprêtés à la Pompadour avoit tellement émouſſés ſes organes qu'il ne trouvoit plus de gout à un repas ſi ſimple, ſi ſain & ſi capable de flater les ſens.

L'Eſprit eſt, ſans doute, une qualité eſſentielle, & on lui doit des égards lors même que la jeuneſſe & la beauté ſont ſur leur retour, ou qu'elles ne ſe trouvent pas dans le degré le plus capable de plaire. Mais il doit ſe faire un devoir inviolable de ne s'exercer jamais d'une manière dangereuſe & criminelle, comme il n'eſt que trop ordinaire que cela arrive. Sans cela, bien loin d'être un mérite, il n'eſt digne que de reproches & de mépris. La jeune Murphy, cette aimable créature n'en avoit beſoin que d'autant qu'il lui falloit de ſon ſel pour la préſerver de la fadeur. A ſon âge il n'étoit pas néceſſaire qu'elle fit preuve d'eſprit. C'étoit aſſez qu'elle en fit eſ-

pé-

pérance. Or elle la faiſoit tant par ſa vivacité que par la facilité qu'elle montroit à comprendre d'abord tout.

Qu'on en faſſe la comparaiſon avec la Marquiſe de Pompadour: Qu'on mette ſes charmes vis à vis les attraits d'une coquète, auxquel l'art préta en même tems la puiſſance de ſéduire le Roi & le moyen de déplaire au monde; on ne trouvera point de difficulté à décider, ſur lequel de ces deux objets, devoit tomber le choix d'un homme de gout. La beauté raviſſante de cette jeune créature, ſa jeuneſſe fleurie, ſon innocence non feinte, ſa franchiſe naturelle; tant de choſes ſi capables de remplir toute la capacité d'une ame vraiment voluptueuſe qui, outre cela, pouvoit encore s'ouvrir une nouvelle ſource de plaiſirs en formant ce bel objet; & en le mettant en état de plaire dans tous les cas & à tous les égards; tant de choſes, dis-je, ſe perdoient malheu-

heureuſement pour un homme qui ne ſentoit plus les impreſſions de la pure nature, parcequ'il avoit vécu trop longtems ſous le charme de l'art, charme qu'il ſembloit être hors d'état de rompre. Car la faveur de la Pompadour ne ſouffrit point d'un événement ſi propre à la détruire. Au contraire, elle ſembla y profiter, & l'on vit cette ſéduiſante perſonne, fière du pouvoir qu'elle avoit aquis, jouer l'indifférence dans un cas qui ſembloit ne devoir lui offrir que de l'inquiétude.

Le Roi en agit toujours à ſon égard, comme s'il s'étoit cru dans l'obligation de réparer quelque tort qu'il lui auroit fait. On dit même que, de peur que la découverte de ſes nouveaux engagemens, ne fut regardée comme une inſulte, il pouſſa la délicateſſe juſqu'à les taire devant elle. Au moins le monde n'apprit-il jamais qu'il eut fait cette ou-

verture; & cela revient, à peu près, au même.

Il continua pourtant quelques mois, à rendre ſes fréquentes viſites à la jeune Murphy. Elle menoit une vie ſi retirée, que très peu de Dames de la Cour avoient accès auprès d'elle. Encore ne fut ce pas impunément qu'elle en vit quelques unes; tant les amitiés & les liaiſons des Cours ſont dangereuſes! L'exemple ſuivant va le prouver en même tems qu'il fera voir le dévoument entier du Roi pour ſa chère Pompadour.

Dans un de ces momens deſtinés au plaiſir, où badinant avec ſa belle maitreſſe avec toute cette liberté qui doit naître d'un commerce auſſi étroit que celui qui les uniſſoit; dans un de ces beaux momens la jeune Murphy lui demanda avec un ſourire moqueur: *à quels termes en êtes vous donc avec votre vieille femme?* Le Roi perſuadé qu'elle n'avoit pas fait cet-

te

deſſion de ſon propre mouvement,
it outré au vif. Il fronça le ſourcil,
iordit les lèvres & en la fixant d'un
ſévère, il lui ordonna de déclarer
le champ qui étoit la perſonne qui
it incitée à lui parler ſur ce ton. La
re enfant penſa mourir de peur de
farouche qu'elle voyoit prendre au
Elle ſe jetta à ſes piés & accuſa,
balancer, la perſonne qui lui avoit
ces paroles à la bouche.
'étoit Madame la Maréchale d'E-
. Cette Dame avoit vécu longtems
la plus étroite liaiſon avec Madame
ompadour. Mais amitiés de femmes
urent guères. Il ſurvint quelques lé-
s brouilleries qui les déſunirent ſans
ir. La Maréchale qui, par complai-
e pour le Roi, avoit d'abord lié con-
ance avec Mademoiſelle Murphy,
ut la faire ſervir à ſa haine contre la
padour. C'eſt dans cette vue qu'el-

le lui inſpira la demande qu'elle fit au Roi. Cette demande étoit d'autant plus capable de jetter un ridicule ſur l'ancienne favorite, qu'elle prenoit toutes les apparences de la plus pure vérité dans la bouche d'un enfant qui la fit dans l'innocence de ſon cœur, & ſans prévoir aucune des dangereuſes ſuites qu'elle auroit. La première de ces ſuites fut, que d'abord Madame la Maréchale reçut ordre de quiter la Cour & de ſe rendre dans ſes terres.

Quant à la jeune Murphy, le Roi étoit, ſans doute, trop juſte, pour la punir d'une indiſcrétion, ou pour ne pas pardonner à ſon inexpérience & à la foibleſſe de ſon âge, d'avoir ſervi d'inſtrument à l'offenſe qu'il avoit reçue. Mais comme ſa beauté & les plaiſirs qu'elle donnoit au Roi, plaiſirs auxquels la jouiſſance n'avoit déjà que trop fait perdre de

leur

leur vivacité, n'étoient guères plus que rien, vis à vis de la paſſion & du gout qu'il avoit pour la Pompadour, on peut regarder cet accident, ſinon pour la cauſe, au moins pour l'époque de la réſolution qu'il prit de l'abandonner. Cette réſolution trouva d'autant plus d'entrée chez lui, qu'il s'y ſentit encore déterminé par une autre circonſtance, je veux dire, par la groſſeſſe de Mademoiſelle Murphy.

Cela paroitra ſingulier à ceux qui ne connoiſſent pas l'averſion qu'a le Roi pour des enfans naturels qui, de ce droit de naiſſance, ne manquent jamais de vouloir tirer & leurs noms & leurs rangs. Cette averſion venoit des troubles qu'avoient excités, ſous ſa minorité, les prétenſions des enfans naturels de Louis XIV. Pour en prévenir le renouvellement & ſe dégager d'une Maitreſſe qui lui étoit devenue indifférente, il lui cher-

cha un mari. Il le voulut de naiſſance mais, en même tems, aſſez pauvre pour n'écouter que ſon intérêt, ſans faire réflexion à la honte d'une pareille alliance. Les avantages de ce mariage étoient aſſez conſidérables pour lui inſpirer ces ſentimens. Un entretien plus que ſuffiſant, pour lui, pour ſa femme & pour l'enfant dont il devoit ſe dire le père, outre ce qu'il pouvoit raiſonnablement en attendre à l'avenir ; voilà ce qui lui fut offert & ce qui le détermina. Une des conditions du mariage fut, dit-on qu'il auroit ſoin de retenir toujours ſon épouſe à la campagne & qu'il ne lui permettroit point de venir à la Cour. Cette condition devoit paroître une faveur à l'épouſe, ſi tant eſt qu'elle ait eu aſſez de pénétration pour en connoître tout le prix.

Ainſi finirent les amours de la belle Murphy. Le triomphe que la Pompa-

dour

jour avoit remporté ſur la Maréchale d'Etrées, lorſqu'elles tendoient à leur fin, ne fut pas capable de ſatisfaire cette cruelle favorite. Elle étendit ſa fureur vengereſſe juſqu'à ſon mari, homme de mérite & un des plus grands Généraux qu'ait la France. Au fond de ſon cœur, elle déteſtoit le Maréchal de Richelieu, non ſeulement parcequ'elle étoit convaincue qu'il ſe féſoit un honneur, de nourrir pour elle le plus ſouverain mépris; mais auſſi, parcequ'en travaillant, comme elle, à paſſer le tems au Roi, il étoit parvenu, comme elle, à s'inſinuer dans ſes bonnes graces & à s'aſſurer de ſa faveur. Cependant l'idée qu'ils pouvoient ſe rendre l'un à l'autre de très bons & de très mauvais offices, les engagea à prendre tous les dehors d'une conſidération & même d'une amitié réciproque. Cette convention d'intérêt ſubſiſtoit depuis quelque tems, lorſque la hai-

ne d'un côté & l'envie de l'autre, vint reſſerrer d'avantage les nœuds de leur alliance. Le Maréchal d'Etrées étoit le triſte objet de cette haine & de cette envie. L'effet que cela produiſit, fut qu'on le rappella dans le tems qu'il étoit occupé à pourſuivre une victoire qu'il vit bientôt couronnée des ſuccès les plus brillans. Le Maréchal de Richelieu qui lui ſuccéda dans le commandement, perdit tout ce que ſon prédéceſſeur avoit gagné, en moins de tems qu'il n'en avoit mis à le conquérir.

On a dit généralement que ce dernier Commandant en Chef, en reconnoiſſance du ſervice que lui avoit rendu Madame de Pompadour, chercha à récompenſer ſa bienfaitrice d'une manière auſſi ſatisfaiſante pour ſon avarice, que le rappel de M. d'Etrées l'avoit été à ſon eſprit vindicatif. Cette recompenſe conſiſtoit à fermer les yeux ſur l'irrégularité du tra-

fic

u'elle féſoit de toutes les places dans
ırtie des fourages. Elle nommoit In-
lans, commis & généralement tout
ui étoit dans ce département; & el-
ıommoit toujours ceux qui avoient
né le plus, ſans s'informer ſi c'étoient
les plus dignes d'être prépoſés à ces
lois.

)n raconte qu'après avoir mis bas le
mandement de l'Armée en Allema-
, le Maréchal d'Etrées, de retour à
our fut des plus aggracieuſés du Roi
ne put s'empécher, de lui rendre la
ce que méritoient ſes ſervices. Il lui
ourtant entendre, qu'il ſeroit char-
de le voir aller chez Madame de Pom-
our. Le Maréchal ne s'oppoſa point
: déſir: il y alla. Elle avoit fait ſon
ge à tout ce que la douceur à de plus
ieux & la fauſſeté de plus trompeur.
l'abordant il fit une perſonde révé-
e & voici ce qu'il lui dit: „ C'eſt

„ par ordre du Roi mon maitre que j
„ viens vous faire ma révérence. Je ſu
„ parfaitement au fait des ſentimen
„ que vous avez pour moi : Mais j'ai tr
„ de confiance en la juſtice du Ro
„ pour que je me croye obligé de les
„ douter." A peine avoit-il achev
que, ſans attendre une réponſe, il re
gna la porte & ſortit.

Le ſacrifice d'un ſi brave Général d
des circonſtances auſſi critiques, avoi
té précédé de celui d'un des princip
Miniſtres du Roi. M. d'Argenſon Sé
taire d'Etat devint la malheureuſe v
me du génie malfaiſant, qui préſid
toutes les délibérations de la Cou
Verſailles.

Lorſque le parricide Damiens eut
cuté en partie contre la vie du Ro
plus lache, le plus noir & le plus
me de tous les deſſeins ; attentat pou
quel on ne pouvoit point trouver d

aſſez grand, ſi celui qui l'avoit
is étoit en uſage de raiſon; mais
ne pouvoit non plus trop excuſer,
oit le malheur affreux d'en être pri-
ors de cet attentat, on crut la pla-
ucoup plus dangereuſe qu'elle n'é-
1 effet. Toute la Cour pleuroit d'a-
la mort du Roi: Lui même la
it certaine. On imagine aiſément
en cet accident cauſa de mouve-

n n'étoit plus naturel que de pen-
que Madame de Pompadour ne
roit pas d'accourir au premier
, pour témoigner à ſa Majeſté, tout
s de la douleur que lui cauſoit un
ment ſi tragique: on réſolut de lui
dre ſa préſence. L'Evêque qui aſ-
le Roi, eut ſoin de lui faire un
conſcience de cette affaire; & M.
enſon, charmé d'avoir une occa-
e ſatisfaire ſa haine & ſa ſenſibilité

par-

particulière, le ſoutint de toutes ſes forces. Madame de Pompadour vint ſe préſenter à la porte du Roi; mais elle eut la mortification de voir qu'on la lui ferma au nez. C'étoit grand dommage. Les Courtiſans perdirent par là une des plus belles ſcènes qui ait jamais été repréſentée. L'imagination ne feroit que de vains efforts, pour peindre de tête, le beau, le ſublime qu'auroit offert la réalité en cette rencontre, ſi on lui avoit permis d'entrer. Le ton tragique, l'envie de paroître grande & élevée dans la douleur, la tendre crainte, la peur, l'angoiſſe qui trop forte pour être exprimée, auroit encore eu peine à ſe faire connoître par quelques ſons mal articulés & ſans ceſſe entrecoupés de ſanglots; tout cela auroit immanquablement fourni à la Cour le plus riche des paſſe-tems dont elle ſe vit cruellement privée. Elle même gémiſſoit de n'avoir pu étaler ſes

con-

torſions; mais en en gémiſſant, il bien probable qu'elle ſongeoit à ven- , s'il étoit poſſible, l'affront qu'on avoit fait avec tant d'audace.

La bleſſure ſe trouva bien différente ce qu'on l'avoit cru; & dès le lende- in on ceſſa de s'inquiéter de ſes ſuites. bout de deux ou trois jours, le Roi eſque guéri, fut viſible & reprit ſon emier train de vie. Une de ſes pre- ières viſites fut chez Madame de Pom- dour qui le reçut de la façon du mon- la plus propre à faire pitié. Ses yeux lorés, ſon viſage couvert de larmes, nonçoient une déſolation qui ne pou- oit pas manquer de produire l'effet u'elle en attendoit. Après l'avoir féli- ité ſur ſon heureux rétabliſſement, el- ſe repandit en plaintes amères, ſur la nduite qu'on avoit tenue à ſon égard. lle finit par dire : „ que puiſqu'il lui étoit défendu de le voir, dans le tems

„ que

„ que ſon devoir l'exigeoit le plu
„ que lui même en avoit le plus be
„ elle ne pouvoit faire mieux que
„ retirer à tems, pour ôter à ſes
„ mis la maligne joye de lui faire e
„ un pareil outrage.

Cette menace de ſe retirer; m
qu'une femme ne fait guères que
elle eſt aſſurée de n'être pas priſe a
eut tout l'effet poſſible ſur l'eſprit d
Réſolu de lui donner la ſatisfact
plus éclatante & de lui accorder ce
le n'auroit ni pu ni oſé demand
commença par exiler le trop co
tieux Evêque, avec trois ou
Courtiſans qui avoient été les pl
preſſés à lui defendre l'entrée. M
genſon fut diſgracié & obligé de
mettre de ſa Charge. On croiroit
lui féſant ſuccéder le jeune Mar
Paulmy d'Argenſon ſon neveu, i
intention d'adoucir un peu la doul

diſgrace ; mais il n'en eſt effective-
ent rien. Le neveu ne reſſembloit point
l'oncle. Le Roi étoit content du pre-
ier ; puiſqu'il avoit toujours tenu en-
ers la Pompadour, une conduite dont
le n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre. Le
cond au contraire, n'avoit fait aucun
yſtère, du mépris qu'il avoit pour elle.
lle n'attendoit que l'occaſion de lui fai-
e porter la peine de ſes ſentimens ; &
ucune ne pouvoit être plus favorable
ue celle ci.

M. de Paulmy d'Argenſon n'a pas oc-
upé longtems la place de ſon Oncle. La
orce des circonſtances vient de l'en
haſſer, pour avoir montré trop de zèle
i ſervir la haine de Madame de Pompa-
lour contre M. d'Etrées. Sa faveur n'a
ou le garantir ; tant il eſt vrai que, dès
u'une fois les choſes ont pris un train
nal réglé, la faveur même des perſon-
es les plus puiſſantes n'eſt plus d'aucune

uti-

utilité. Cela arrive ſurtout quand tout eſt dirigé par le caprice d'une femme telle que la celèbre Marquiſe. S'oppoſer à ſes vues, la contredire; c'eſt le moyen ſûr de trouver la diſgrace. Suivre aveuglément ſes volontés c'eſt s'expoſer au même danger, parceque les ſuites d'une action ſont toujours miſes ſur le compte de ceux qui la font, rarement de ceux qui l'ordonnent. Tel étoit préciſément le cas du jeune Paulmy d'Argenſon. Il tomba pour avoir voulu obéir. Secondé de M. Ronille il pouſſa la complaiſance pour Madame de Pompadour juſqu'à prendre le parti de M. de Maillebois contre le Maréchal d'Etrées. Ce dernier s'étant juſtifié de la façon qu'il l'a fait, on fut forcé de les ſacrifier tous les deux aux cris & à la vengeance d'un peuple, qui fait ſouvent la loi au pouvoir le plus deſpotique, en l'obligeant de temporiſer & de garder les meſures qu'il ſemble preſcrire. Mais

Mais, ce qui a le plus étonné le monde eſt, que M. de Machault Garde des ſceaux fut démis de ſa charge en même tems & je crois, le même jour que le ſieux d'Argenſon. Il étoit à la tête d'un parti oppoſé à ce dernier Miniſtre & chacun ſavoit qu'il féſoit avec Madame de Pompadour. Il eſt vrai qu'il montra quelque chaleur dans les repréſentations qu'il fit au ſujet des dépenſes exceſſives qu'engeoient les petits ſoupers du Roi auxquels avoient été joints les appartemens de plaiſir. Il auroit voulu qu'elles fuſſent plus modérées, ou qu'à l'exemple de celles du Grand couvert, on les mit ſur un pié fixe, auxquel on fut obligé de ſe tenir. Cependant, un prétexte auſſi vain de ſa démiſſion, que celui d'avoir déplu au Roi & à la Pompodour ou à la Pompadour & au Roi par la liberté de ſes remontrances, n'auroit fait impreſſion ſur perſonne, ſi on ne s'en étoit ſervi a-

vec un air myſtérieux, qui annonç
qu'on étoit au fait du ſecret de la C

Ceux qui trouvent plus de plaiſir à
profondir les choſes qu'à gliſſer né
gemment ſur leurs ſurfaces, croyoi
trouver dans ces exemples oppoſés
diſgrace, la preuve la plus parlante
cette fine politique qu'on a toujours
tée à Madame de Pompadour. Peut-
ces conjectures trop ſubtiles n'ont-
aucun fondement réel. Si cela ét
elles ne manqueroient pas d'apprét
rire à ceux qui ſont au fait de tou
qui s'eſt paſſé. Cependant le fond
a fourni matière à ces conjectures,
remarquable; il eſt ſi propre à pei
une partie du caractère François,
quand même les conſéquences qu'
voulu en tirer à l'égard de la Mar
de Pompadour, ſeroient fauſſes, o
roit toujours moins de profit à le
mer qu'à en détailler les circonſt
principales.

l eſt peu de perſonnes qui n'aient en-
du parler des querelles du Clergé e-
le Parlement de Paris. Mais, peut-
n'eſt il pas également connu, que
ſujet de ces querelles eſt le plus vain
tous les ſujets. Il eſt ſi vain, qu'on
le la peine à le croire des François,
lgré leur gout décidé à traiter ſérieu-
ent des bagatelles & à leur donner
r de choſes d'importance. La célé-
diſpute du Liliput de Swift, en la
nant en un certain ſens, eſt, à par-
à la lettre, d'une importance bien
grande. Décider ſi un œuf vient à
ouvert par le cul plutôt que par ſa
te, eſt au moins une choſe dont la
ère utilité eſt ſenſible & dont, par
ſéquent, on peut faire quelque uſa-
dans la ſociété. Mais ces ſubtilités
Métaphyſique, que Janſénius s'aviſa
méler avec les matières de religion &
depuis ſa mort, ont cauſé un ſchiſ-

me ouvert en France, tant dans l'Egli-
ſe que dans l'Etat; ces ſubtilités, dis-je,
ne ſauroient être plus inutiles, plus vai-
nes, plus ridicules. D'ailleurs elles
ſont toutes de nature à ne pouvoir être
ſoumiſes à l'examen de la raiſon humaine,
qui eſt beaucoup trop foible pour oſer
percer dans ces myſtérieuſes ténébres.
Celui qui les tira du creux de ſon cer-
veau, le Clergé qui s'y oppoſa, le Par-
lement qui les adopta, ignoroient tous
également, ignorent encore & ignore-
ront toujours de quel côté eſt le droit.
Et, quand même on viendroit à bout de
s'en convaincre, il n'en réſulteroit pas
le moindre avantage pour l'humanité,
dont on trouble inconſidérément le re-
pos, par l'opiniâtreté à combattre ou à
défendre ces ſaintes vétilles. On ne ſa-
roit nier, il eſt vrai, que le Parlement
ne combatte pour la bonne cauſe, puiſ-
que ſon activité ne tend qu'à défendre

les

peuples, contre la tyrannie du Cler-
qui veut, malgré qu'on en ait, for-
tout le monde à recevoir la conſtitu-
Unigénitus.

Mais cette activité, quelque louable
elle ſoit dans ſon principe, mérite-
: bien plus d'éloges dans ſon aplica-
n, ſi, au lieu de s'attacher aux billets
confeſſion, qu'on exige des mou-
s; tyrannie qui ſe détruiroit bien-
d'elle même, puiſqu'elle n'eſt ap-
yée que ſur la déraiſon la plus notoire;
dis je, au lieu de s'attacher à ces ba-
les, le parlement tournoit ſes vues
rs les moyens de délivrer les peuples
l'oppreſſion de la cour en allégeant le
ids affreux des impoſitions qui l'acca-
nt. On n'auroit pas à lui reprocher
voir abandonné le corps pour courir
ès l'ombre, d'avoir perdu de vue une
ſe réelle, pour s'occuper ſans fruit
n être imaginaire.

Dans l'état actuel des choſes, il étoit naturel que les deux partis tinſſent les yeux, atachés ſur le Roi, qui ne pouvoit ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre, ſans que cela fut d'un grand poids, malgré que le Clergé refuſat de le reconnoitre pour juge compétent dans cette matière. C'eſt, dit on, à un preſtolet Italien qui devenu canoniquement vieux, ſe voit exalté au ſiège Apoſtolique ſur le retour de l'enfance, qu'apartient la déciſion de cette querelle. Qu'on juge ſi un tel homme a droit de prétendre à une infaillibilité qui n'apartient qu'à Dieu ſeul.

Il étoit pourtant très important que le Roi ſe déclarat; & cette importance même ne fésoit que l'embaraſſer d'avantage ſur le parti qu'il devoit prendre.

Permettoit-il que le Clergé l'emportat ſur le Parlement: il étoit à craindre que ce corps reſpectable oubliant le vain ob-

jet

jet qui fixoit alors ſon attention, ne fut-ce-que par vengeance, ne prit le parti de s'occuper de choſes plus importantes, en ſongeant à ſoulager les peuples & à leur ôter une partie du fardeau ſous lequel ils gémiſſoient.

Il eſt vrai, le Parlement de Paris n'a ni la dignité, ni le pouvoir de celui de la Grande-Brétagne; mais le ſeul nom de Parlement emporte avec ſoi, juſques dans les Etats où ſes privilèges ſont le plus impitoyablement violés, un ſon toujours capable de flater l'oreille du peuple. Le pouvoir d'examiner tous les arrêts rentiers émanés du Conſeil du Roi & de les légitimer en y apoſant le ſceau de l'enrégiſtrement, formalité abſolument néceſſaire quoique pure formalité; le droit qui lui a été conſervé de faire des repréſentations à ce ſujet, ſont des circonſtances qui, jointes à la conſidération qu'il s'eſt acquiſe dans l'eſprit du

peuple, ſervent à donner un très grand poids à ſes opinions.

Si, d'un autre côté, ſa trop grande partialité laiſſoit au Parlement à faire rentrer le Clergé dans l'ordre: il avoit tout à craindre du ſoulevement d'un Corps redoutable, qui n'a que trop gagné d'aſcendant ſur l'eſprit d'une populace tumultueuſe. Car, quoiqu'elle ne ſe ſente pas naturellement portée à favoriſer le triomphe du Clergé ſur le Parlement, il n'en eſt pas moins ſûr, qu'à la moindre apparence d'une perſécution, elle ſeroit prête à ſe livrer aux inſtigations de ſes boutefeux, en ſe laiſſant aller à une révolte générale. La religion eſt en danger! ce ſeroit le cri de guerre; & où en ſeroit-on alors? La foible raiſon ne peut rien contre les fureurs de la ſuperſtition.

D'ailleurs, le grand objet du Roi étoit, de tirer de l'argent, tant des Ec-

cle-

cléſiaſtiques que des Laïques, & en favoriſant un parti plus que l'autre, il couroit riſque de perdre ſon empire ſur tous les deux.

L'alternative étoit cruelle & le choix bien difficile à faire. Auſſi le Roi ne ſavoit-il plus de quel bois faire flèche. C'eſt à la ruſe de Madame de Pompadour qu'il étoit réſervé, de le retirer de peine; du moins le public lui en fait honneur. Elle conſeilla au Roi de donner le manteau au vent, de tenir une juſte balance entre les deux partis, en ne ſe déclarant ni pour l'un, ni pour l'autre & en ſe réſervant de jetter le poids de ſon influence dans le baſſin qui en auroit le plus beſoin. En attendant, il devoit avoir ſoin de ne leur pas ôter l'os pour lequel ils ſe diſputoient, afin de leur laiſſer un divertiſſement auquel ils paroiſſoient ſi attachez. Ce dernier point avoit en vue, de faire accroire qu'on touchoit au fond de la

queſtion, ſi tant eſt qu'un être phantaſtique en ait un, ſi le Roi venoit à interpoſer ſon autorité. Quelque peu conſidérable qu'il fut, pour ſe mettre au fait ou d'une querelle regardée comme un paſſe-tems ou des motifs qui engageoient la Cour à la laiſſer ſubſiſter; la ſuite *juſtifia* aſſez, l'effet qu'on s'en étoit promis. C'auroit été un miracle, ſi cela n'étoit pas arrivé. Tous ceux qui connoiſſent tant ſoit peu ce que c'eſt que l'eſprit de parti, ſavent, que partout le même, il s'attache d'autant plus fortement à ſon objet, que cet objet même eſt plus vil & moins important. Il arrive même ſouvent qu'en pareil cas, on ne ſauroit l'excuſer en diſant qu'il eſt aveugle ou qu'il ignore qu'il y a d'autres objets bien plus dignes de ſon attention & qu'il ne ſauroit négliger ſans crainte de les voir périr.

Que Madame de Pompadour ait été l'au-

l'auteur de ce coup de politique; c'eſt une choſe qu'on a bien des raiſons de croire. Que cette idée ait été miſe en exécution : c'eſt une choſe certaine. Le Parlement d'un côté, l'Archevêque de Paris de l'autre, furent ſucceſſivement exilés. Cet événement & quelques autres de même nature, fait aſſez voir, que le Roi s'étoit mis ſur le pié de donner le manteau au vent. Mais rien ne le prouve mieux de même que la part qu'avoit Madame de Pompadour dans cette affaire, que le congé qui fut donné à Machault ſon favori, en même tems qu'on lui ſacrifioit d'Argenſon. M. d'Argenſon étoit le Chef du parti Eccléſiaſtique & M. Machault lui ſéloit contre, en ſoutenant le Parlement. Afin que le Clergé ne prit pas trop d'ombrage de la diſgrace de ſon défenſeur, le Roi qui étoit réſolu de tenir toujours un juſte équilibre, ſe crut obligé de renvoyer un

Mi-

Miniſtre qui en favoriſant la cauſe du Parlement, pourroit être dangereux aux gens de l'Egliſe. Il eſt à croire que, ſans le conſentement de Madame de Pompadour, cela n'auroit pas eu lieu; mais elle ne ſe fit aucun ſcrupule de ſacrifier un ami, plutôt que de ſe priver des douceurs de la vengeance en ne perdant pas un ennemi. Comme l'un ne pouvoit ſubſiſter ſans l'autre ou du moins ſans bleſſer le ſyſtème de neutralité auquel tout étoit adapté; on ſoupçonne avec raiſon qu'elle fut la première à le propoſer.

La différence de la conduite qu'on tint à l'égard de ces deux Miniſtres, fait aſſez ſentir la différence des motifs qu'on avoit, en les privant tous les deux de leurs emplois. M. d'Argenſon fut renvoyé, ſans aucune de ces marques de bonté, qui ſervent un peu à adoucir les rigueurs d'une diſgrace. On ne fut pas trop ſenſible à ſon malheur. Outre qu'il avoit quel-

que chose d'austère & de rebutant ; caractère étoit dur & on le recon- oit pour un des plus grands Zéla- s du pouvoir arbitraire. Cela fit n ne fut pas trop fâché de lui voir er des revers, malgré qu'on fut haïssoit la Pompadour. M. Machault erva une grosse pension, & on lui rda ce qu'on appelle les honneurs taires. Comme il avoit plus de pro- que son rival ; on le plaignit d'avan- ; & la protection qu'il accorda tou- s au Parlement, servit à effacer ce n pouvoit trouver à redire, à ses plaisances pour la maîtresse du Roi. ous avons remarqué, que tout le de étoit dans la pensée que la Mar- e de Pompadour avoit conseillé le . Cette pensée eut pour elle, les es qu'elle devoit naturellement a- ; c'est à dire, qu'elle fut haïe des s partis. L'un & l'autre sentirent qu'ils étoient

étoient devenus les jouets de ſon ambition, ſans qu'elle eut aucuns égards ni pour l'un ni pour l'autre. Ceux même qui n'avoient embraſſé aucun parti &, en général, tous ceux qui aimoient le Roi & l'Etat, n'admirérent pas trop le plan qu'on avoit ſuivi. Ils trouvoient dans ce ſyſtème, beaucoup plus de la ruſe d'une femmelette que d'une prudence male & courageuſe. Ils avouoient que l'invention en étoit belle & qu'il étoit bien conduit, pour parvenir au but qu'on s'étoit propoſé, de dépouiller le peuple avec facilité; mais, du reſte, ils ne le regardoient que comme un palliatif dangereux qui, bien loin d'ôter le mal, ne féſoit que l'entretenir dans une fermentation couverte, qui bientôt, produiroit une nouvelle éruption, beaucoup plus violente que les premières. D'ailleurs, il ſembloit honteux au Roi d'avoir, pour des raiſons trop intéreſ-

ſées,

ſées, négligé de rétablir une paix, qu'on ne pouvoit trop ſe hater de faire, ſi l'on avoit eu le bonheur des peuples à cœur, autant que leur argent. Parlons franchement. En regard de la décence, cette conduite n'avoit rien de plus élevé, que celle d'un friponneau, qui va partout ſemer de petites haines & de petites diſputes, pour les mettre à ſon profit.

Dans ces circonſtances, tous les états, toutes les Claſſes du peuple s'accordoient à haïr Madame de Pompadour. Les Pariſiens ſur tout, ne manquoient jamais aucune occaſion de lui donner les marques les plus ſenſibles de leur haine. Toutes les fois qu'elle alloit à Paris, la populace couroit en foule derrière ſon caroſſe, en l'accablant de reproches & d'injures. Les choſes en vinrent à un tel excès que, depuis quelques années, elle n'a plus oſé y retourner, ſi ce n'eſt incognito.

Les

Les provinces ſuivent l'exemple de la Capitale. La nation entière la déteſte, & l'on peut en donner bien des raiſons.

Le peuple aime rarement les maitreſſes de ſes Rois. Il croit que le rang ſuprême qu'ils occupent, leur fait un devoir inviolable de la décence & du bon exemple; qu'ils ſont entièrement inexcuſables lorſqu'ils en donnent un mauvais. Cela arrive-t il? Son mécontentement éclate: il fait tomber toute l'amertume de ſa haine, ſur la perſonne qu'il regarde comme l'auteur du déréglement. Il ne s'attend pas à avoir des Rois, ennemis de la galanterie: peut-être même ne le ſouhaite-t-il pas. Mais il voudroit que cette galanterie ſe renfermat dans de juſtes bornes & qu'elle ne bleſſat pas les règles de l'honnêté. Sans cela, il ne manque jamais de les charger de leurs propres écarts & de tous ceux, dans leſquels il voit donner, ceux qui les imitent & dont

le

bre ne ſauroit être plus fort.
é ce motif général de haine, il y
t pluſieurs autres qui l'aigriſſoient
iculier contre la Marquiſe de Pom-

La baſſeſſe de ſon origine & ſa
de femme mariée qui, enlévée de
ſon époux, étoit retenue en dépit
oit qui fut toujours regardé com-
é. Le conſentement poſtérieur &
u mari ne reparoit pas le mal. Il
it, tout au plus, l'abus d'un pou-
ſpotique, ou ſa propre lacheté.
ourtant apparence, que pluſieurs
evérent ici contre la conduite du
ue parcequ'il ne leur avoit pas
leurs épouſes.
lus, ce n'étoit qu'avec un déplai-
rème qu'on voyoit la Reine &
nes de France, obligées de ſe
ter d'un entretien réglé quoique
tionné à leur rang, tandis que la
ſe ſe rouloit dans des richeſſes

immenſes & qu'elle pouvoit diſpoſer, [illegible] ſon gré, des graces du Roi & des [illegible] de l'Etat. Le même chagrin ſe faiſoit [illegible] ſentir quand on réfléchiſſoit à la dépen[illegible] dance ſervile qui attachoit tout à ſes vo[illegible] lontés. Les Miniſtres les plus habiles, [illegible] les plus grands Généraux de l'armée, [illegible] toient tous ou villement ſoumis à ſes or[illegible] dres, ou injuſtement ſacrifiés à ſa vani[illegible] & à ſa vengeance. Elle pourtant, cet[illegible] vile perſonne, avoit été tirée de la fan[illegible] ge d'une manière également criante [illegible] impardonnable. Elle prouvoit ſans ce[illegible] par ſa conduite, qu'elle prenoit fauſſe[illegible] ment l'art de gouverner le Roi, pour ap[illegible] lui de commander ſon Royaume.

Mais un des plus grands reproche[illegible] qu'on eut à lui faire, étoit le trafic inf[illegible] qu'elle faiſoit des charges & dont tout[illegible] profit étoit pour elle. Ce trafic tendo[illegible] viſiblement à la ruine de la nation, q[illegible] dès lors, n'étoit deſſervie que par des [illegible]

je

niquement occupés à retirer tout le
: poſſible de leur achat. Il ſembloit
le eut expoſé tout le royaume en
& qu'elle fut prête à le donner au
er enchériſſeur.

effet, on a porté contre elle une
ation qui ne prétendroit pas à l'hon-
d'être répétée ici, ſi avec les richeſ-
u'elle a & dans un tems où la véri-
mble s'être fixée chez les antipodes
vraiſemblance, on pouvoit dire
choſe, qu'elle eſt abſolument in-
ble.

a dit & l'on dit encore, qu'elle a
acheter du Roi de Pruſſe la princi-
de Neufchatel, province de la Suiſ-
que les négociations ont été enta-
, conduites & finies à ce ſujet; que
nt a été payé à ce Monarque dans
ems de guerre avec la France, ce
e peut être regardé que comme une
e de trahiſon; qu'enfin on s'eſt ré-

ſervé de rendre le contrat publi
que les circonſtances le permettr
On ne ſauroit trop dire que les pr
manquent pour établir cette accuſ
Mais, quoiqu'il en ſoit, on allégue
motif de cet achat, que Madame de
padour connoiſſant & la haine q
s'eſt attirée & le danger auquel elle
expoſée, ſi le Roi, venant à mour
laiſſoit à la merci de ſes nombre
puiſſans ennemis ; elle a pris la ſag
caution de ſe ménager un aſile a
Son intention ſeroit, apparemment
prendre le large au premier bruit
maladie dangereuſe du Roi & de ſe
rer dans ſon domaine. Mais qui
privée, comme elle eſt, d'enfans
l'eſpérance d'en avoir, elle ne s'e
laiſſée gagner par l'exemple de Flo
ſi elle n'a pas réſolu d'imiter cette
bre Romaine, en acquérant à la Fr
une province qu'elle peut laiſſer à ſa

Cependant, quoiqu'il ſoit très vrai que l'ambition, la vanité & la ruſe entrent eſſentiellement dans ſon caractère; on auroit tort de croire qu'à travers ces triſtes décombres, on ne voye briller aucune vertu, ni aucune apparence de vertu. C'eſt envain, qu'on voudroit imaginer, qu'elle ſoit venue à bout de tout ce qu'elle a fait, ſans aucun mérite, ſans aucune belle qualité qui ait pu parler en faveur de ſes mauvaiſes, les couvrir & les aider plus efficacement à parvenir à leur but.

D'abord il eſt inconteſtable que, malgré ſon induſtrie à trouver matière à reproches, le monde n'a pu lui imputer aucune de ces galanteries groſſières, que le ſeul nom de maitreſſe du Roi fait déjà ſoupçonner & dont on s'attendoit, peut-être, à voir cette hiſtoire remplie. Mais la vérité porte avec ſoi un plaiſir trop vif & trop ſublime, pour qu'on ne ſe con-

ſole pas aſſément de s'être trompé dans ſes conjectures. Hors la chute que lui a fait faire le Roi, on ne ſauroit lui reprocher d'avoir fait tort à ſa vertu. Elle n'en eſt pourtant pas meilleure, pour tout cela. Elle peut, il eſt vrai, s'en faire honneur devant ſon amant; mais le monde ne l'en eſtimera jamais d'avantage. On ſait trop que ce n'eſt ni à une inſenſibilité naturelle, ni à la crainte des ſuites d'une vie déréglée, qu'elle doit cette chaſteté; mais plutôt aux paſſions inté-reſſées, dont elle étoit le jouet. Ces paſſions la maîtriſoient de façon qu'elle étoit devenue inſenſible aux mouvemens de l'amour & même incapable de la galanterie; qu'on prend ſi ſouvent pour l'amour dont elle uſurpe inutilement le nom. Ce ſont pourtant des inclinations ſur leſquelles la nature, cette puiſſante mère de toutes les deux, a un empire bien plus réel que ſur les penchans

minels qui l'entrainoient. On lui pardonneroit encore, ſi elle avoit pu ſe ſervir du prétexte qu'elle aimoit le Roi; mais il eſt peut-être le ſeul, qui lui faſſe l'honneur de la croire capable de l'aimer, ou d'en aimer un autre qu'elle même.

On a déjà dit qu'elle poſſédoit toutes les perfections, tous les talens propres à plaire. Aſſez heureuſe pour avoir apporté, en naiſſant, le plus bel eſprit, elle eut ſoin de le cultiver; &, ce qui fait ſon éloge, elle l'aima, ou fit ſemblant de l'aimer dans les autres. Malgré toutes ſes baſſeſſes, elle n'avoit pourtant pas cette baſſeſſe indigne, mépriſable & pourtant ſi commune des Mécénes de nos jours, qui, à l'aide de quelques dehors gracieux, ſe vantent, de l'aimer & de trouver des charmes à l'encourager. Ces ſoi diſans Mécénes, quand, après bien des peines, on eſt enfin parvenu à ébranler leur vanité, & à leur inſpirer

de la générosité; ou quand leur caprice ou la bonne disposition où ils se trouvent, les portent à la bénéficence, ne repandent jamais leurs bienfaits qu'avec une si fastueuse basseſſe & un étalage si arrogant de leur grandeur, qu'on auroit bien plus de raisons de les regarder comme des affronts que comme des marques de faveur. Elle par-contre, qui savoit quel profit on peut retirer d'un commerce avec des personnes qui se distinguent par leur esprit & par leur savoir, ne fut ce que celui de se perfectionner & de gouter dans leur aimable conservation le plaisir qu'on y puise, plaisir infiniment préférable à mille autres motifs que la mode ou la coutume inspire: Elle, dis-je se fit toujours un honneur de les flatter, de les protéger & de leur rendre des services réels, dans toutes les occasions.

Le Roi n'avoit jamais passé pour aimer les savans & le silence universel qu'ils

qu'ils ont gardé ſur ce point, le condanne tacitement. Il prouve, au moins, que le peu de cas qu'il en a fait, a mérité leur mépris ; car le vrai eſprit ne fut jamais ingrat. On pourroit plutôt l'accuſer de donner dans l'extrémité oppoſée, comme les flatteries outrées qu'on a payées aux Auguſte & aux Louis XIV. en ſont foi. Le mérite de Madame de Pompadour ne fut donc que plus grand d'avoir ſu le forcer dans ſon dégout pour les ſavans & lui inſpirer des ſentimens plus favorables.

Afin de ne pas employer toujours ſon credit, d'une façon criminelle, elle obtint à M. Crébilon le père une penſion de ſix mille livres. Elle en procura une autre à Mademoiſelle de Luſſan, ſavante diſtinguée. Elle ſoutint & avança Marmontel. Elle fut toujours bien avec Voltaire. La conduite qu'elle tint envers l'Abbé le Blanc, qui s'eſt fait en particulier

connoitre chez nous par ſes Lettres *ſur* les Anglois, où il montre aſſez qu'il ne les a point connus, n'eſt pas des plus belles. Elle l'avoit engagé à ſuivre, en qualité de Mentor, le Marquis de Marigny ſon frère, dans ſon voyage d'Italie. Le peu de ſavoir vivre du Marquis, mit bientôt la méſintelligence entr'eux. Ils retournérent en France, fort peu ſatisfaits l'un de l'autre. La Sœur, beaucoup trop ſœur en cette occaſion, mit les choſes ſur un tel pié, qu'au lieu des graces dont elle avoit flatté ſes eſpérances, l'Abbé le Blanc ne trouva partout que des refus. Elle le recompenſa pourtant à la fin ; mais d'une façon, qu'on auroit pu prendre pour une marque de mépris, plutôt que pour une marque d'eſtime. Il fut fait Hiſtoriographe des batimens du Roi, & parconſéquent placé auprès de ſon illuſtre frère qui en étoit Surintendant. Cette charge eſt tel-

le

le qu'on ne ſauroit guères en imaginer de moins importante ou de plus vile, ſi l'on excepte celle d'Hiſtoriographe de Madame de Pompadour. On auroit pourtant eu mauvaiſe grace à lui faire des reproches ſur la petiteſſe de ſon emploi; puiſque le peu de cas qu'on féſoit de ſa perſonne, n'en laiſſoit pas moins ſubſiſter toute la grandeur des obligations qu'il avoit ſu mériter.

Mais enfin il faut lui rendre juſtice. Sa bénéficence envers les ſavans, quel qu'en ait été le motif, mérite inconteſtablement les plus grands éloges. La libéralité qu'elle inſpira au Roi en leur faveur, eſt un trait qui embellira toujours ſon hiſtoire. Toujours on la louera de lui avoir appris à connoître un de ſes principaux devoirs, qui eſt de recompenſer le mérite. On reconnoîtra ce qu'on a reconnu juſqu'ici, que l'honneur principal de cette conduite lui appartient de plein droit; puiſque

puiſque tout ſemble accréditer le ſoupçon, que ſans elle, on ſe ſeroit vainement attendu à quelque choſe de pareil. La protection qu'elle accorde aux ſciences qu'elle aime; elle l'accorde auſſi aux beaux Arts qu'elle chérit. La muſique, la peinture, la ſculpture, l'architecture eurent toujours le droit de lui plaire & de prétendre à ſa faveur. Il paroit d'abord ridicule, qu'elle ait donné à ces Arts, un Directeur d'un gout auſſi mauvais qu'eſt le Marquis de Marigny. Mais trop clairvoyante pour ignorer ce qui manquoit à ce frère, & trop juſte pour n'y pas ſupléer autant qu'il dépendoit d'elle; on l'a vu ſe charger elle même de ſes fonctions. Tous les Maitres qui féſoient profeſſion des Arts dont nous avons parlé, s'adreſſoient à elle; & aucun d'eux ne cherchoit à ſe diſtinguer, qu'elle ne l'encourageat puiſſament. Outre qu'elle ſe rend elle même dans les ate-

rs de ceux qui travaillent aux Arts
niques, elle a encore ſoin d'y me-
le Roi, à qui elle fait connnoitre
nérites d'un chacun & les recompen-
dont ils ſont dignes. A pluſieurs
tr'eux, elle a obtenu des penſions,
logemens au Louvre & d'autres a-
ages de la même nature. Les tapiſ-
s des Gobelins & celles de la Savo-
e, ont eu ſurtout une très grande part
bénignes influences.
lle ne manque pas de faire ſonner
es ces attentions auſſi haut qu'elle
; d'autant plus qu'elles ſont d'une
té réelle. Elles ſervent à elle même,
a mettant aux yeux du Roi dans le
beau jour, puiſqu'il doit néceſſaire-
t remarquer & ſa capacité & l'envie
lle a de faire honneur. Elles ſervent
à la nation qui, ſans contredit, en
e un profit conſidérable. Les Rois
ecompenſent jamais les talens, qu'on
ne

ne voye bientôt ſortir de leur ſein, des grands hommes en tous les genres. Les arts protégés produiſent toujours d'habiles artiſtes. Cela arrive, en particulier, dans ceux qui ont pour objet ou les choſes de gout, qui embelliſſent un païs & y attirent une utile foule d'étrangers; ou celles qu'une magnificence outrée, un luxe exceſſif a rendu néceſſaires. Où en ſeroit un païs où les beſoins ſe ſeroient ainſi multipliés, ſans qu'il trouvat chez ſoi, les moyens de les ſatisfaire? Forcé d'avoir recours à l'étranger; il lui enverroit ſes tréſors; & bientôt, il ſe verroit tombé dans la plus exceſſive pauvreté.

Malgré tant de choſes qui étoient à ſa louange, Madame de Pompadour ne ſembloit pas devoir être exceptée de la règle générale, que le vrai bon gout ne ſe trouva jamais où il n'y a point d'élévation dans les ſentimens, point de nobleſ-

ſe

& dans l'ame. Elle ne put réſiſter au torrent du génie François qui l'entraînoit vers les bagatelles & les faux rafinemens du gout. Si elle ſoutint les arts dont la réalité marche à l'égal de leur beauté, elle fut toujours diſpoſée à favoriſer ceux qu'une élégance *féminine* ou une vaine curioſité retiennent à leurs gages. Colifichets, nouvelles inventions de modes, bimblotage, bijoux, décorations de chambres pour les différentes ſaiſons de l'année, meubles dans un gout nouveau, en un mot toutes les couteuſes babioles d'une prodigalité fertile en inventions, partageoient ſon approbation & ſa faveur avec les nobles productions des talens. Telle une femme, qui ſourit également à un homme d'eſprit & à un fat, ſans qu'on puiſſe dire auquel des deux elle donne la préférence. En cas de doute, le monde eſt peu porté à prendre le melleur ſens: Au contraire;

il ſaiſit toujours le plus mauvais. Il n'a point démenti ces ſentimens vis à vis la Marquiſe de Pompadour. Croyant que ces deux caractères ne ſont point de nature à s'unir dans un même ſujet, il a oſé ſoupçonner, que le plus mauvais lui appartenoit réellement & que l'autre n'étoit qu'emprunté. Selon lui, il ne devoit ſervir qu'à couvrir les défauts du premier, de peur qu'ils ne fiſſent tort à la réputation qu'elle avoit d'être femme de bon gout.

On a dit que Madame de Pompadour avoit le gout exquis. Mais comme on a remarqué qu'il ne peut guères s'allier à une petite ame, à un cœur double & à une affectation outrée de prérogatives déplacées: on parleroit peut-être mieux, ſi l'on diſoit qu'elle a une imagination extraordinaire. On en pouroit fournir bien des preuves; Mais une ſeule nous ſuffira.

Elle

Elle étoit à Bellevue ce lieu enchanté
ue le Roi lui avoit fait batir à ſi grands
aix, cette voluptueuſe demeure où l'art
condoit l'invention & où la magnifi-
ence féſoit honneur à l'art. Un jour
ue le Roi y alla la voir, elle le reçut dans
n appartement à l'extrémité duquel s'ou-
rit une porte briſée qui offrit un par-
erre à ſa vue. C'étoit au cœur de l'hy-
er. Il y apperçut avec ſurpriſe des rangs
le pots à fleurs. Tout y fleuriſſoit en ſe
peignant des plus belles & des plus vi-
es couleurs du printems ; Tout exha-
oit les parfums exquis donc la nature a
nrichi les fleurs qu'il voyoit. Ce ne pou-
ouvoit pourtant être que l'illuſion d'un
oment. Ces fleurs où l'art avoit ſi bien
éuſſi à contre faire la nature, n'étoient
ue de porcelaine, & l'odeur qu'elles
épendoient, venoit de ce que chacune
'elles avoit été arroſée de l'eſſence qu'on
n tire. Cette tromperie plut au Roi ;

mais les Courtiſans en prirent occaſion de dire, qu'il n'étoit rien dans la nature ni hors d'elle, que Madame de Pompa ne vint à bout de ſoumettre au deſpotiſme de ſon art.

Cette idée que toute ſa conduite devoit naturellement inſpirer, avoit tellement prévalu, qu'on la portoit dans toutes ſes actions juſques dans celles qui en étoient le moins ſuſceptibles. Le tribut même de triſteſſe qu'on lui voyoit payer quelquefois au ſentiment de la nature n'étoit pas capable de lui faire l'honneur qu'elle auroit mérité, quand même ce n'auroit été qu'une ſimple attention à ſauver les apparences du devoir & de l'humanité. On croyoit toujours que la ruſe en abuſoit pour tromper le monde, & la faire parvenir plus facilement aux vues de ſa duplicité.

Il y avoit longtems qu'elle étoit la Sultane favorite, lorſque Mr. le Normant

'ourneau qui, en ſa qualité de père
ɔmtif, avoit pris tant de ſoin de ſon
ation, fut attaqué d'une appoplexie
le mit au tombeau. A la première
elle du danger où il étoit, elle ſe
it en diligence à Eſtiolles. Cette
d'où ſon mari avoit tiré ſon nom,
rtenoit à M. le Normant & il s'y
voit lorſqu'il tomba malade. Elle le
va ſans ſentiment, ſans vie, ſans eſ-
nce. Les tranſports douloureux aux-
s elle s'abandonna, avoient, ſelon
es les vraiſemblances, rien d'affecté,
d'emprunté. Il y auroit eu une in-
bilité trop grande, une ingratitude
noire, à contempler, d'un œuil ſec
rein, le trépas d'un homme, dont
oins à l'éduquer, avoient jetté les
emens d'un bonheur qu'elle regardoit
tel, quoiqu'il fut peu digne d'en-

Elle s'y arrêta quinze jours, pour
er l'excès de ſa triſteſſe & elle eut

ſoin d'en informer M. d'Eſtiolles, ;
qu'il ſe gardat d'y venir.

On ne ſauroit s'empêcher de ren
quer ici, en paſſant, qu'elle eut touj
pour M. Paris de Montmartel, de
gards qui n'étoient rien moins que c
muns. Et, en effet, elle auroit eu g
tort d'entreprendre quelque choſe,
tre un homme dont elle n'étoit pas
qu'il ne fut pas ſon père. Outre la
de poſſibilité de l'être, puiſqu'il e
vec Madame de Poiſſon le même
merce que M. de Tournean; on re
noit généralement qu'elle lui reſſe
parfaitement de viſage. On dit qu'
fert aujourd'hui de premier Miniſtre

Quant à M. d'Eſtiolles ſon mari,
en l'épouſant en dépit de toutes l
montrances, avoit fait ſon premier
plus ſolide bonheur; la conduite q
le tint à ſon égard, depuis ſon r
d'Avignon où elle l'avoit fait exiler

t à trouver ſon tombeau, ne juſti-
: trop le mélange de jour & d'om-
'offre ſon portrait. On ne ſauroit
ıe la force de cette dernière, n'o-
premier, preſque tout l'éclat qu'il
)it avoir. Eloignée de ſa perſonne,
ıontra, il eſt vrai, quelque reſte
ıe pour lui; mais les marques qu'el-
donna, portoient ſi viſiblement
reinte de ſa vanité & de ſes dehors
ıeurs, qu'elle en perdit preſque
e mérite. Il n'y avoit pas juſqu'à
de ſes actions, dont le but le plus
mblable étoit de lui faire ſatisfac-
qui ne portaſſent les caractères du
guiel d'une maitreſſe du Roi, bien
ıue les ſignes d'un reſte de tendreſſe
un mari outragé, qu'elle avoit ſujet
aindre encore, malgré qu'elle ſe vit
ıchée derrière la grandeur & la puiſ-
; Car le crime eſt toujours crain-
Mais quel que fut le motif de ſes

actions ; on pouvoit être assuré qu'elle
avoient toutes une teinture de ruse, jus
qu'à celles que leur nature en rendoit l
moins susceptibles. Il en étoit d'elle
comme de ces menteurs de profession
qui ont contracté l'abominable habitud
de ne jamais dire la vérité, fut-ce dan
les choses les plus indifférentes.

Il s'étoit jetté, comme on l'a dit, dan
la débauche & il étoit toujours entou
du rebut des filles de joye. Madame d
Pompadour scandalisée d'un désordre pa
reil & d'autant plus scandalisée, qu'el
en étoit elle même la cause ; crut qu'el
y pourroit remédier, en lui donnant u
ne Maitresse d'un certain rang, qui s
le fixer. Elle lui fit recommander so
main une de ses créatures, ou du moi
une personne qui étoit à ses gages. C
toit Madame de la Mothe, Veuve d'
Officier de Cavalerie. Il donna dans
panneau sans s'en douter. Leurs amou

furent ſi réelles, qu'on ne tarda pas à en avoir des marques certaines. Madame de la Mothe fut enceinte & elle lui fit une fille.

Mais le pauvre M. d'Eſtiolles n'étoit pas fait, pour être plus heureux en maîtreſſe qu'en femme. Il découvrit qu'elle lui étoit doublement infidèle, en partageant ſes faveurs avec un autre & en épiant toutes ſes menées qui, ſur le champ, étoient raportées à ſon épouſe. Ce dernier point le facha ſur tout. Il ne pouvoit ſouffrir qu'une femme qui n'avoit plus aucun droit ſur ſa perſonne, nourrit encore l'attention déplacée, d'avoir l'œil à ſa conduite. Il renvoya ſa maîtreſſe; mais il fut obligé de ſouſcrire aux volontés de ſa femme, en lui féſant une groſſe penſion. Pour l'enfant, Madame de Pompadour avoit bien des raiſons de le regarder pour le ſien, puiſque, en effet, il auroit dû l'être. Elle en eut tout

le ſoin imaginable ; mais en même tems, elle employa en ſa faveur, toute la ruſe qu'on a toujours remarquée dans toutes ſes actions.

On ſait que les loix & les coutumes de France, ne ſont rien moins que favorables aux enfans illégitimes. Celui de M. d'Eſtiolles ne pouvoit échaper à leurs rigueurs, ni en regard de la tache de ſa naiſſance, ni par raport aux autres points qui tiennent plus particulièrement à l'utile. Pour la ſouſtraire à ces déſagrémens, Madame de Pompadour eut ſoin de chercher un Gentilhomme de bonne nobleſſe & pauvre. Elle le trouva. La première queſtion qu'on lui fit, fut de demander, s'il ne ſeroit pas content qu'on lui donnat cent mille écus. Sa réponſe fut conforme aux circonſtances où il ſe trouvoit. Là deſſus, on lui fit connoitre les conditions auxquelles on vouloit les lui donner. Ces conditions étoient de ſe chercher

her une femme qui lui plut & qui fut d'une famille aſſortiſſante à la ſienne; de le faire marier en préſence de l'Egliſe; le conduire avec ſon épouſe l'enfant de M. d'Eſtiolles ſous le dais de la cérémonie; de l'y reconnoitre pour le leur, en le déclarant tel & né de leur commerce avant d'avoir été épouſés en face d'Egliſe.

Cette formalité eſt une eſpéce de légitimation des batards qui ſont nés des deux parties contractantes. Il eſt ſouvent arrivé qu'on en a vu trois, quatre ou même plus, qui accompagnoient leurs parens en allant recevoir la bénédiction ſacerdotale. Ils acquéroient par là tous les droits d'une naiſſance légitime. Mais il y a de la fourberie, à en uſer ainſi, avec des enfans qui, réellement, n'appartiennent pas à ceux qui les préſentent. Le menſonge eſt d'autant plus décidé, qu'on leur enjoint expreſſé-

ment de déclarer à la face de Dieu & du peuple, que ces jeunes créatures ſont des fruits de leur tendreſſe.

Cependant la grandeur de la ſomme offerte, fit taire le ſcrupule que pouvoit inſpirer cette action. La condition fut acceptée : la cérémonie eut lieu & l'enfant de M. d'Eſtiolles ſe vit conſtitué dans tous les droits d'une naiſſance légitime & noble. Elle prit le nom de la famille où elle venoit d'être reçue, & le crédit de Madame de Pompadour, la mit en état de jouir de toutes les prérogatives de ſon rang.

Dans la ſuite elle lui procura une chanoinie à Remiremont. Celles qui veulent y entrer ſont obligé de faire preuve de nobleſſe du côté paternel & du côté maternel. On les y reçoit à tout âge, & quoiqu'elles ſoient tenues de ſe ſoumettre à la régularité de la vie monaſtique, elles ne renoncent point au monde & ne

font

ſont aucun vœu. Il leur eſt permis de ſe marier quand il leur plait. Comme cette enfant eſt le ſeul, qu'on ſache, de M. d'Eſtiolles ; on croit aſſez raiſonnablement, qu'elle en recueillera la riche ſucceſſion. A ce compte là c'eſt un des plus beaux partis qu'il y ait en France.

Au reſte, il ne faut pas oublier de dire que bien des gens rirent & qu'un plus grand nombre ſe ſcandaliſérent, d'une cérémonie qui tenoit ſi fort à la profanation. Mais le doigt d'une Marquiſe de Pompadour en couvroit toute l'irrégularité. Une autre preuve que la ruſe ſe méle de toutes ſes actions, ſe trouve évidemment dans la manœuvre qu'elle employa, pour engager ſon mari à répondre à ſes intentions, dans un cas qui ſembloit lui tenir fort au cœur. M. d'Eſtiolles logeoit avec Madame de Baſchi ſa ſœur, à l'Hotél de la Valière, en chambres locantes. La vanité de Madame de Pompa-

dour

dour ſe trouvoit offenſée, de ce que ſon frère n'avoit pas une maiſon en propre. Elle auroit voulu lui en voir une, qui répondit à la dignité & à l'importance qu'elle croyoit attachée à la qualité d'un mari de la maitreſſe du Roi. Elle ne ſavoit comment s'y prendre, pour l'engager à en acheter une, qui fut capable de la ſatisfaire.

Quoiqu'ami décidé du plaiſir, d'Eſtiolles ne l'étoit pas des groſſes dépenſes. Il ne fut jamais libéral dans les choſes même qui étoient le plus de ſon gout. Bien loin de là; il montra toujours une avarice extrême. Ainſi elle ne pouvoit guéres ſe flater, qu'il conſentit à débourſer une ſomme auſſi grande que celle qu'il lui falloit, pour ſe procurer une belle maiſon. Elle auroit pu donner cet argent, & peut-être auroit-elle fait ce ſacrifice à ſa vanité, ſi elle n'eut trouvé dans ſon génie, le moyen de parvenir à

ſon

ſon but, ſans faire aucun domage à ſa bourſe.

Il y avoit un officier des Finances, créature de M. Machault, qui lui étoit entièrement dévoué. Il ſe nommoit Bouret. Quoiqu'il eut commencé avec peu; il étoit parvenu à acquérir de grands biens. C'étoit un homme d'eſprit & qui aimoit le plaiſir. Il avoit bati à Paris une des plus belles maiſons; & il n'avoit rien omis, de tout ce qui en pouvoit rendre l'ameublement magnifique. Un ſeul appartement lui avoit couté plus de huit mille livres. Tout juſqu'aux volets, y étoit de vieux lacq. On y voyoit un grand cabinet plus remarquable par ce qu'il avoit couté, que par le gout qui y régnoit, dont les deux planchers, les murailles & les portes étoient plaquées de fines glaces de miroir. Les intervalles en étoient couverts par des guirlandes de fleurs, peintes ſur le verre, de la main

main des plus habiles maitres de Paris. Cela ſuffit pour donner l'idée d'un batiment, où tout ſe trouvoit en proportion.

Bouret, qui connoiſſoit combien Madame de Pompadour ſouhaitoit que ſon mari fut logé dans une pareille maiſon, lui offrit la ſienne, & ſon offre fut acceptée ſur le champ. Elle concerta enſuite avec lui, les moyens de ſurprendre M. d'Eſtiolles & de l'engager à agréer la propoſition qui lui en ſeroit faite.

Ce M. Bouret ſoupoit un jour avec M. d'Eſtiolles chez Madame de Baſchi ſa ſœur, en compagnie de quelques autres Dames. Ayant fait tomber le diſcours ſur les déſagrémens & l'incommodité des maiſons de louage, il offrit à M. d'Eſtiolles celle dont on vient de parler, avec tous ſes ameublemens. Celui-ci répondit qu'il étoit hors d'état de lever une auſſi grande ſomme, que celle qu'il lui fau-

faudroit, pour acheter un batiment d'un ſi grand prix. Il employa toutes les raiſons propres à le perſuader, en luiſéſant entendre qu'il étoit prêt à la lui laiſſer au plus bas prix. Tout cela ne féſoit aucune impreſſion ſur M. d'Eſtiolles, qui croyoit, que le prix ſeroit toujours plus haut que ce qu'il auroit envie d'en donner. Enfin M. Bouret vint à bout de remporter quelqu'avantage ſur ſon irréſolution, en propoſant de laiſſer à Madame de la Mothe qui étoit préſente, la fixation du prix qu'il lui en donneroit. M. d'Eſtiolles devoit naturellement croire, qu'elle le réduiroit à une médiocrité dont il auroit lieu d'être content. Il ne ſe trompoit pas, s'il le crut; puiſque Madame de la Mothe qu'on occuſoit d'un commerce ſecret avec Bouret, avoit été miſe au fait de toute l'affaire, & ne manquoit pas d'inſtructions ſuffiſantes, pour porter un jugement qui put plaire à M. d'Eſ-

d'Eſtiolles. Elle fixa le prix de cette belle maiſon à cent mille livres, quoi qu'avec les meubles qui y étoient, elle valut au moins un milion.

Bouret fit l'étonné à l'ouïe d'un prix, qui n'étoit, en effet, qu'une bagatelle. Mais il ajouta que, puiſqu'il avoit donné ſa parole de s'en tenir au jugement de Madame, il ne vouloit pas lui faire l'affront d'y manquer. D'Eſtiolles qui ne pouvoit rien ſoupçonner de myſtérieux dans cela, eut aſſez de baſſeſſe pour profiter d'une déciſion, qui mettoit tout l'avantage de ſon côté, & toute la perte du côté du vendeur. Le marché fut conclu & le contrat ſigné & révétu de toutes ſes formes. C'eſt, dira-t-on, pouſſer trop loin la complaiſance pour Madame de Pompadour, que faire un marché à telle perte; mais Bouret ſavoit bien ce qu'il féſoit. Trois ou quatre jours après il en reçut un brevet d'af-

fai-

faires dans les Poſtes, qui lui valoit cent mille livres par an.

Ainſi finit la comédie. Elle ne méritera, peut-être, l'attention des Lecteurs, que parcequ'elle porte avec ſoi la preuve la plus claire, que les places les plus conſidérables du Royaume, étoient ſoumiſes à la vanité & au caprice de cette perſonne.

On pouroit encore rapporter ici un très grand nombre d'exemples ſemblables; mais nous nous défendons de les entaſſer, de peur qu'on ne nous ſoupçonne d'avoir rempli cette hiſtoire des contes du Pont-neuf, ou des hiſtoriettes qu'ont puiſé les laquais dans les antichambres, pour les répandre parmi le peuple.

Nous ne craignons point qu'on nous faſſe un crime, d'avoir raconté l'hiſtoire de Madame de Pompadour, ſans obſerver l'ordre des tems, ſans égard pour la Chronologie. Une pareille exactitude

nous a ſemblé déplacée dans une hiſtoire telle que celle ci ; & nous ſommes très perſuadés qu'il y a peu de gens qui oſent en diſconvenir. On auroit bien plus de raiſons de craindre la cenſure, ſi l'on s'y étoit pris autrement.

Au reſte on ſe flate de n'avoir omis aucun trait hiſtorique qui puiſſe ſervir à faire ſortir le vrai caractère de Madame de Pompadour, & à donner au lecteur une juſte idée de cette fameuſe perſonne. Si on ne s'en flate pas à tort : voilà notre but rempli ; nous voilà contens. Quant à la ſureté des anecdotes, on s'en rapporte hardiment à ceux qui ſont au fait des particularités de ſa vie. Ils ne manqueront pas de ſentir ce qu'on ſent d'ailleurs ſi difficilement, qu'en ami ſincère de la vérité, on a toujours travaillé à la ſaiſir, en dépit même des difficultés qui ſembloient la dérober aux pourſuites les plus empreſſées. Ils ſeront forcés d'avouer

que

que la meſure du vrai, eſt ici beaucoup plus forte que celle du faux ou du ſuppoſé; & un lecteur équitable pardonnera toujours celui ci, s'il exiſte, en faveur du premier.

Mais revenons à nos moutons. Il eſt très ſûr que Madame de Pompadour, placée dans le point de vue, d'où elle jettoit par tems quelques regards ſur ſon mari d'Eſtiolles, devoit le trouver bien petit, en comparaiſon de la grandeur dont elle ſe voyoit environnée. En effet, elle croyoit lui faire bien de l'honneur d'avoir encore l'œil ſur lui & ſur ſa conduite, & cette idée, lui fit toujours prendre vis à vis de lui, les airs de la protection la plus décidée. Cependant elle le redoutoit encore. Connoiſſant le pouvoir que lui donnoit ſur elle ſa qualité de mari, elle craignoit que le tems n'amenat des circonſtances, où il lui fut permis d'exercer ce pouvoir; elle trem-

bloit qu'il ne la forcat, un jour ou autre, de rentrer dans les règles. Quoique ſa ſoumiſſion aux volontés du Roi, ne lui permette pas de le voir; elle lui écrit toujours; mais ſur le ton d'un ami puiſſant, qui ne ſe ſent pas trop aſſuré contre un ami foible. Tout ce qu'il déſire, elle l'obtient pour lui, pourvu que cela puiſſe ſubſiſter avec les meſures qu'elle eſt obligée de garder, envers la faveur du Roi.

Lui parcontre ſe croit abſolument libre; & bien loin de ménager ſon épouſe, il en parle à ſes amis, avec le dernier mépris. Il la connoit à fond, & puiſque l'amour qui l'aveugloit autrefois, ne l'empéche plus aujourd'hui de voir, ni de réfléchir ſur ce qu'il a vu; il ſe rappelle continuellement à l'eſprit & ſa noire ingratitude & ſes ruſes trompeuſes.

Le public qui les juge tous les deux avec

vec impartialité, ne manque pas de la condamner. Et comment ne le feroit il pas? Il voit qu'il n'y a qu'un eſprit aveuglé par les preſtiges d'une ſotte vanité ou d'un fol orgueil, qui n'ait pas pu prévoir que la réuſſite des criminels deſſeins formés ſur le cœur du Roi, au grand dommage d'un époux trop bon, lui refuſoit, même au ſein de la proſpérité, l'honneur d'un triomphe ſatisfaiſant. Il voit que ce n'étoit qu'un mauvais marché, un troc où ſa perte paroiſſoit évidemment, puiſqu'elle échangeoit le repos de l'innocence contre l'inquiétude du crime & l'honneur contre la honte. Il voit enfin qu'elle auroit été infiniment plus reſpectable en ſa qualité d'épouſe de M. d'Eſtiolles, qu'avec le titre peu impoſant de maitreſſe d'un Roi, titre qu'elle ne ſauroit même juſtifier, en diſant qu'elle ſe ſentoit de l'amour pour lui.

Certes, il faut que, ſi elle n'étoit pas

assurée d'avance de la foiblesse du Roi, elle ait eu bien mauvaise grace à priser les sacrifices qu'elle lui fésoit de sa reconnoissance, de son devoir & de sa réputation ; puisque se les étant ordonné à elle même, ils ont dû lui couter si peu. Mais sont-ce des sacrifices ? si c'en sont, il est certain, qu'elle ne les a pas faits à sa passion pour le Roi : c'est plutôt aux viles passions de la vanité, de l'intérêt & à d'autres encore, qui rempliſſent toute la capacité de son ame, qu'elle les a offerts. L'amour n'y est entré pour rien. Cette noble passion, fuit la compagnie odieuse de celles que nous avons nommées. Elle n'habite point un même cœur avec elles. Elle ne leur sert point & elle ne s'en fait point servir. Non. L'amour qui peut s'abaisser à les servir, ou même à joindre ses services aux leurs, est un amour trompeur. C'est un fourbe dont il faut se défier.

Ce-

Cependant Madame de Pompadour régne ; & la durée de ſa puiſſance a été aſſurée par l'événement même, qui devoit la détruire, je veux dire, par la ceſſation d'un commerce de volupté ſenſuelle entre elle & le Roi. Les premiers momens d'incertitude ſur l'effet, que produiroient dans les ſentimens du Roi la perte d'un motif ſi puiſſant d'amour & d'attachement, furent des momens dangereux pour elle. Mais ces momens paſſés, rien ne pouvoit plus l'inquiéter. Au contraire; elle avoit tout à eſpérer d'un caractère, toujours diſpoſé à prendre la foibleſſe de l'opiniatreté, qui n'eſt qu'une paſſion fondée ſur d'autres paſſions, pour la vertu de la conſtance, qui ne peut avoir d'autre fondement que la vertu.

Voilà donc Madame de Pompadour raſſurée contre la crainte, que pouvoit lui inſpirer autrefois l'idée que la jouiſ-

ſance eſt le tombeau du plaiſir & de l'amour. Je dis de l'amour. Oui l'amour, lors même qu'il eſt le plus heureux, n'eſt jamais aſſuré qu'il ne reſſentira pas, plus ou moins, le dégout qu'entraine après ſoi la ſatisfaction des déſirs, dégout qui ſemble être particulièrement fait pour les hommes & en quoi conſiſte l'ingratitude ordinaire de la jouiſſance. Mais outre les raiſons de crainte, que pouvoient lui inſpirer l'idée de la ceſſation totale des plaiſirs phyſiques de l'amour; il en étoit encore d'autres dont elle ſe voit également délivrée. Comme celles ci ont une liaiſon fort étroite avec ſa fortune, on ne trouvera pas mauvais, qu'on s'attache ici à les détailler.

Dans les païs Catholiques, il eſt deux periodes de la vie, où l'on ne ſemble être fait que pour ſentir toute la force de la Religion qui y règne. Le premier eſt celui de l'enfance & de la jeuneſſe, où

l'ame

l'ame entièrement molle & pliable, reçoit ſans reſiſtance, toutes les impreſſions qui lui viennent du dehors, & donne ſon aſſentiment à tout ce qu'on lui propoſe comme des vérités ſacrées. Il y en a qui le ſont en effet, comme par exemple l'idée d'un être ſuprême & la néceſſité de la religion. Mais ces vérités reſpectables, ſoumiſes à des ſubtilités ſophiſtiques, ſe trouvent bientôt mélées avec l'erreur & les vains phantomes de la déraiſon. Ces erreurs, ces abſurdités, bien loin de tenir contre l'aproche de la raiſon, ne trouveroient pas même accès chez des enfans, ſi l'on ne débutoit d'abord par les introduire dans ces compagnies où l'on fait profeſſion de les regarder comme une partie eſſentielle & inſéparable. Cette tendre jeuneſſe les reçoit avec tout le zèle, tout l'enthouſiaſme & toute la ſimplicité qui eſt naturelle à la foibleſſe de leur âge. De là vient que

les couvens de deux ſexes ſont toujours peuplés de ces triſtes victimes de leur propre crédulité.

Le ſecond période eſt le déclin de la vie. Dans ce période les foibles reſtes d'un corps chancélant, ne ſemblent plus faire aucun effort qu'à ouvrir les portes du deſtin, pour jetter des regards timides & pleins d'inquiétude dans l'abime d'une vie à venir. Ces triſtes momens ſont livrés aux aſſauts des préjugés de l'enfance, qui reviennent faire ſentir toute leur force. Ces préjugés, partie vérité, partie menſonge, ont été ſucés indiſtinctement & ſans ſoupçonner, en aucune façon, qu'on ait poſé ſur des contrevérités, les fondemens du ſalut ou de la damnation. L'âge viril eſt venu, ſans donner à la raiſon cette force male & courageuſe, ſeule capable de les éclairer & de les aprofondir pour ſéparer le faux d'avec le vrai. De là eſt venu que plu-

pluſieurs ſe ſont imaginé, que le parti le plus ſûr étoit de les adorer tous, puiſque ils ne pouvoient point nuire, ſi tant eſt, qu'ils ne puſſent point aider. Plus la foi eſt grande plus le mérite eſt grand: ainſi parlent ces gens; & ſur la foi de cet axiome, ils ſe laiſſent aller ſans réſiſtance au vent qui les pouſſe. Vains propos! cauſe de tant de conſtance, d'entétement & d'opiniatreté dans l'erreur. Eſt-il donc indifférent à la ſageſſe divine d'être adorée par la folie?

A ces périodes de la foibleſſe de l'ame, qui, dans ce premier & dernier Acte de la vie humaine répond toujours exactement aux foibleſſes du corps, on en peut encore joindre un troiſième ou l'on retrouve les mêmes foibleſſes de l'ame & du corps, mais qui eſt commun à tous les âges: C'eſt le tems des maladies. Ces tems ſont ceux du triomphe de la ſuper-

perſtition, & la double foibleſſe de l'homme en eſt ſi évidemment la cauſe, qu'elle choiſit pour objet particulier de ſes conquêtes le ſexe qu'on honore pour cela de l'épithéte de dévot.

On peut remarquer qu'à l'égard du premier période le rang qu'occupent les princes, les expoſe aux plus violens aſſauts de la ſuperſtition, parcequ'elle prévoit tout l'avantage qu'elle pourroit retirer à l'avenir, des heureux ſuccès qu'elle auroit ſur eux. Mais ce même rang, à parler en général, les defend dans la ſuite de la ſéduction de ſes preſtiges; puiſqu'avec l'uſage d'une raiſon plus éclairée, les occupations de leur état, l'étalage de leur puiſſance & les diſtractions de leurs divertiſſemens, ils viennent facilement à bout de lui impoſer ſilence. J'ai dit: à parler en géneral. C'eſt, que je prévois bien qu'on m'objectera, qu'il y a eu des exceptions & qu'il y en

x peut-être encore aujourd'hui. Telle eſt l'exemple d'un Prince, qui a fait perdre à une nation entière, les eſpérances flateuſes qu'elle avoit conçues de lui, par cela ſeul qu'il a été confié trop tôt aux impitoyables ſoins de ces meurtriers de la raiſon & du bon ſens, des Jéſuites & des bigots. S'il étoit vrai que leur zèle également cruel & intéreſſé, eut jetté dans ſon cœur les dangereuſes ſemences qu'on y ſoupçonne, le monde verroit bientôt les Janſeniſtes & les conſtitutionaires, pleins d'un ſaint acharnement les uns contre les autres, troubler l'Etat par leurs ſanglantes querelles, comme il le fut jadis, par celles des Calviniſtes & des Papiſtes. Alors on auroit bien raiſon de dire, que cette nation ne ſemble faite, que pour prouver beaucoup mieux que les exemples des particuliers, que le plus grand eſprit peut fort bien s'allier avec la plus grande folie.

Ce premier période n'eſt plus à craindre pour l'amant: ainſi nous n'en parlerons pas; Pour le ſecond: il va le commencer; mais peut-être n'eſt-il pas plus redoutable que le premier. Dans un commerce expoſé aux remords de la conſcience, à proportion que le feu de la jeuneſſe & des paſſions s'éteint, la puiſſance de Madame de Pompadour auroit, ſans doute, tout à craindre; mais ce commerce ne ſubſiſte plus. Les Rois ſeroient bien plus heureux, ſi aimant leur devoir comme ils devroient l'aimer, leurs Directeurs faiſoient ſervir le libre accès qu'ils ont auprès de leurs perſonnes, à leur remettre ſans ceſſe ſous les yeux, les obligations du rang qu'ils occupent. Ils le font dira-t-on. Oui; mais comment? Au lieu de puiſer dans l'amour même de l'Etre ſuprême, cette vraye ſource de tout ce qu'il y a de bon dans la religion ſoit ſpéculative ſoit pratique; au

lieu

lieu de chercher dans ces penchans qu'ont tous les hommes à ſe montrer bienfaiſans envers la ſociété, penchans où l'on découvre les traces ſenſibles de la divinité qui les a mis dans le cœur; au lieu dis-je de puiſer dans ces ſources pures, les preuves de leurs exhortations, ils ne cherchent qu'à les épouvanter par les peintures afreuſes dont ils battent leur imagination. Comme ils ſavent à n'en point douter, que la crainte a ſur le cœur de l'homme, un empire bien plus deſpotique que l'eſpérance; ils cherchent à l'exciter autant qu'il dépend d'eux, pour parvenir à émouvoir. Les démons, les ſuplices, les flammes éternelles de l'enfer: voilà les raiſons qu'allégue leur éloquence perſuaſive. Ces raiſons font impreſſion: elles ne manquent guères leur effet. Mais l'effet qu'elles ont, ne peut que tenir de la lacheté de la paſſion qui le produit. En

vain

vain voudroit-on le faire paſſer pour un hommage rendu à la divinité. Cet hommage ne vaut aſſurément pas mieux, que celui qu'on rend aux Indes à l'eſprit malin, & qui ſemble lui être dû à beaucoup plus juſte titre.

De ces ſources impures coulent la ſuperſtition, les vaines cérémonies d'un culte extérieur & toutes ces biſarres ridicules, auxquelles l'ignorance prête tant de vertu. De ces ſources impures coulent encore la violence qu'on fait aux conſciences, les perſécutions cruelles qu'on ne craint point de faire pour la plus grande gloire de Dieu; de ce Dieu même, dont on viole audacieuſement les droits, ſous le prétexte injurieux de les défendre; de ce Dieu même qui ne peut voir qu'avec horreur ces ſaintes barbaries, qu'exerce ou la foibleſſe ſecondée de la ruſe, ou la force qui ſert d'inſtrument à la ſuperſtition.

Quant

Quant au tems de maladie, la foibleſſe y fait trouver les mêmes dangers. Le Roi l'a déja éprouvé. Déja il a fait voir que la crainte n'a que trop d'empire ſur lui. Sans cette raiſon, auroit-il renvoyé comme il le fit, cette même Madame de la Tournelle qu'il avoit fait, quelque tems auparavant, Ducheſſe de Chateauroux? On a déja remarqué qu'elle fut congédiée dans la groſſe maladie, que le Roi eut à Metz; mais, comme pour convaincre le monde, que toute cette manœuvre, n'étoit que l'effet de la peur, qu'on lui avoit inſpirée, il ne fut pas plutôt hors de danger qu'il revoqua tous les ordres qu'il avoit donnés à ce ſujet. Démarche inutile; il étoit écrit dans le livre du deſtin, qu'il ne la reverroit plus. A peine avoit-elle reçu le meſſage qui lui annoncoit ſon bonheur nouveau, qu'elle fut enlévée au monde & à la tendreſſe du Roi, par une

mort ſubite, que les uns croyent l'effet d'un poiſon, & d'autres la triſte ſuite d'une trop exceſſive joye.

Cependant Madame de Pompadour ſemble n'avoir point à redouter cet écueil. Dans les termes où elle en eſt aujourd'hui avec le Roi, elle n'a point à craindre les remontrances que peuvent lui faire ſes directeurs. Il eſt vrai, que ces Meſſieurs ne négligent aucune occaſion d'exercer leur pouvoir ſpirituel. Il eſt encore plus vrai qu'ils ne l'exercent ſouvent que pour l'exercer, c'eſt à dire, pour en faire voir l'exiſtance réelle. Enfin il n'eſt perſonne qui doute, qu'ils n'employent le même zèle à bannir une maitreſſe du Roi de ſa préſence, qu'à chaſſer de ſes Etats des millions de ſes plus fidèles ſujets. Mais n'a-t-elle pas reçu l'abſolution formelle de ſes crimes paſſés? & l'innocence de ſon commerce préſent, n'eſt-elle pas un bouclier

lier capable de parer tous leurs coups ? On dira, peut-être, qu'ils nouriſſent une haine ſecrète contre Madame de Pompadour, pour avoir conſeillé au Roi, d'embraſſer la neutralité dans les querelles du Clergé avec le Parlement. Mais que pourroient-ils imputer à une femme, qu'aucun d'eux ne ſauroit empêcher de faire ſes Paques ?

La puiſſance de Madame de Pompadour, paroit donc fondée, à ne craindre aucune ſecouſſe, ni aucun ébranlement. Cependant on croit, qu'elle ſaura l'étayer encore d'avantage. Dans l'étude qu'elle a fait des inclinations & des foibleſſes du Roi, elle en a découvert une, dont elle connoit l'eſprit & ſaura l'amener à répondre à ſes vues. C'eſt une dévotion bigote, qui dans les premières circonſtances où elle s'eſt trouvée, auroit pu être dangereuſe à ſa faveur ; mais qui aujourd'hui ne ſervira qu'à l'affermir

de plus en plus, ſi, comme on peut aiſément le ſoupçonner, elle a aſſez d'adreſſe pour la bien manier. C'eſt là le point de réunion de toutes ſes vues; & l'on a remarqué qu'elle s'y tient fortement attachée. Déja, pour inſpirer au Roi un dégout de ces plaiſirs mondains, qui ont eu tant de charmes pour lui & qu'il ne ſauroit encore abandonner entièrement, elle a ſu emprunter des dehors d'une chaſteté affectée, ce qu'il lui en faut maintenant pour y réuſſir, ſans qu'on la ſoupçonne de rien. Si elle conduit ce projet à ſa fin, il eſt certain, d'un côté, qu'elle parviendra à ſe racommoder entièrement avec le Clergé; de l'autre, qu'elle trouvera dans ſon fond des reſſources ſuffiſantes, pour donner au Roi dans ce nouveau genre de vie, les paſſetems dont il eſt auſſi ſuſceptible que quelqu'autre que ce ſoit. Ainſi le monde aura un ſecond Tome de Madame de Maintenon

tenon, plus mauvais, ſans doute, que le premer, s'il eſt poſſible qu'il puiſſe l'être. A l'heure qu'il eſt; j'écris au milieu de l'été de l'an de grace 1758. ce que je prie mes lecteurs de ne pas oublier; A l'heure qu'il eſt, on n'a encore rien découvert qui puiſſe faire ſoupçonner, que le Roi ſoit las de ſe laiſſer gouverner, ou la maitreſſe en danger de perdre ſa puiſſance. Il n'eſt plus rien qui puiſſe la détruire, ſi ce n'eſt, peut-être, les meſures qu'elle prend elle même pour la conſerver & qu'elle outre ſouvent; ou bien les cris réunis d'un peuple entier, qui remettent ſans ceſſe ſous les yeux du Roi & le mal qu'il fait à ſes ſujets & le tort qu'il fait à ſa gloire, en ne réſiſtant point à ſes tentations.

La Reine, le Dauphin, toute la famille Royale, la déteſtent en proportion de l'amour qu'ils ont pour le Roi. Ce n'eſt qu'avec une douleur extrême qu'ils

apperçoivent à la tête de ſon hiſtoire, une femme dont toutes les actions décélent la vile origine ; une femme qu'on reconnoit aiſément pour la fille de Madame Poiſſon, à l'arrogance de ſa vanité, & pour la femme d'un Officier des finances, à ſon avide ſoif de l'or; une femme enfin, dont les paſſions prouvent démonſtrativement, qu'elle n'aime dans elle même que ſes paſſions, & dans le Roi, que la puiſſance de les ſatisfaire.

Je le repéte: il n'eſt pas un ſeul homme qui connoit tant ſoit peu l'amour, qui ne ſoit forcé d'avouer qu'on n'en trouve pas la moindre ombre dans ſon cœur. L'eſſence de cette belle paſſion s'y oppoſe: c'eſt impoſſible. Ou, ſi l'on pouvoit concevoir, un penchant qu'on put déſigner ſous le nom d'amour mercenaire; il en ſeroit de lui comme de ces fruits hatifs qu'on fait par art, il ſentiroit le fumier dont la chaleur l'auroit fait ſortir.

Elle

Elle ne s'eſt pas contentée d'avoir donné occaſion à des prodigalités ſans bornes, dont elle a retiré tout le fruit; elle le porte encore à faire les dépenſes les plus exceſſives en jeux, en plaiſirs & en divertiſſement. Quoique ſouverainement avare des biens qu'elle poſſéde, elle ne ſe refuſe pas à l'honneur d'en propoſer, d'en inventer & de régler tous ceux auxquels le Roi eſt naturellement porté. Ne devroit-elle pas employer plutôt ſon crédit à les reſtraindre & à les renfermer dans des bornes plus étroites? N'en doutons point: elle n'auroit pas manqué de le faire, ſi elle avoit pour lui les ſentimens qu'elle affecte & qu'elle allégue ſans preuve.

Elle eſt de toutes les parties de plaiſir : elle y ordonne tout. C'eſt elle qui eſt l'ame de ces fréquens & diſpendieux voyages que le Roi fait à Fontainebleau, à Marly, à St. Germain, à Choiſi, à la Meute &c. Dans ces voyages qui exi-

gent des ſommes immenſes & auxquelles on ne peut fournir, qu'en engageant les revenus de la Couronne, ou en les tirant par avance; où la nobleſſe qui l'accompagne eſt forcée de faire des dépenſes qui la ruine, ce qui n'eſt peut-être pas ſans deſſein, puiſque le dérangement de ſa fortune privée, la met en une plus grande dépendance de la Cour; dans ces voyages, tout eſt ſoumis à ſes caprices: tout eſt réglé par ſes volontés. Mais qu'y fait-on? On joue gros jeu; on chaſſe; on rit. On perd dans un dédale de diſtractions, le gout & la faculté de penſer à des choſes ſérieuſes. On néglige les affaires, qui ne figurent plus qu'en ſecond; & on les prive de l'attention qu'elles exigent, pour la donner toute entière à ce qui ne la merita jamais. Ces ſujets de mécontentement, ne ſont ni ſuppoſés ni outrés. Les plaintes, hélas! n'étoient que trop fondées. On ne voyoit

dans les affaires, que des créatures
Marquiſe, ou du moins des perſon-
lont elle avoit lieu d'être ſatisfaite.
oit-il y avoir de la grandeur d'ame
des Miniſtres, qui pour parvenir,
nt forcés de ſe plier lachement à une
ne ſoumiſſion?
ſt une choſe dont la certitude eſt
ée, qu'elle avoit entouré le Roi de
etites créatures, & qu'il leur étoit
du de lui rien dire, que ce qu'elle
it bien qu'il apprit. Aucune vérité
ſoit peu capable de contrecarrer ſes
ns, n'avoit le bonheur de venir à
eilles, ou, s'il arrivoit quelquefois
le y parvint ce n'étoit que par des
rs détournés, & ſous des dehors qui
échoient d'être reconnue. La Cour
t un jour un exemple qui la divertit

y a quelque tems que le Roi alla à
. C'étoit contre ſon ordinaire; car

il a conçu une répugnance extrême contre cette bonne Ville, à cause des outrages qu'elle a fait à Madame de Pompadour. Le peuple rassemblé suivit son carosse; mais d'une manière bien différente de la coutumée. Il ne crioit plus. *Vive le Roi!* L'air ne rétentissoit que de ces paroles accablantes: *du pain! du pain!* La garde même ne fut pas capable de l'intimider: Cette foule effrénée l'obligea de se retirer.

Le Roi fut piqué au vif de cet affront, & de retour à Versailles il s'en occupoit, avec une amertume mêlée de crainte. Une des créatures de la Pompadour prit la parole & lui dit: qu'il ne pouvoit assez s'étonner de la déraison & de l'injustice d'un peuple, qui crioit famine, assis sur un gros tas de blé; que le pain se trouvoit à un prix très modique qu'il étoit & qu'ainsi il n'avoit pas la moindre raison de se plaindre. Le brave Marquis de

Sau-

uvre, le héros de l'Hiſtoire du fau-
il, qu'on a vu dans la première par-
, ne put entendre cette contrevérité
ſens froid. Il prit ſes gans & ſon cha-
ıu & fit ſemblant de gagner la porte a-
: précipitation. Où allez vous? lui
a le Roi. „ Sire! répondit le Mar-
quis, ſi vous voulés me le permettre,
je vais de ce pas, faire pendre mon
coquin de Maitre-d'hotel, qui me fait
payer le pain une fois plus, que cet
honnéte homme là ne dit qu'il vaut."
la fit rire tous ceux qui étoient pré-
ıs; mais il ne ſembla pourtant pas que le
ɔi en fut touché, ni qu'il y fit réfléxion.
On a vu juſqu'ici que Madame de
mpadour n'eſt, à tous les égards, rien
ɔins que propre à être la Maitreſſe du
ɔi. Peut-être eſt-ce avec plus de droit
'elle joue la femme d'Etat? Mais non;
e s'y prend à faire pitié. Les petites
ſes & les petites paſſions ne font point

les

les grands hommes d'Etat. Mais elle n'eſt pas contente de faire malheureuſement la femme d'Etat, elle affecte un perſonnage encore plus grand & plus élévé. Elle veut trancher du deſpote & donner à la machine politique, le mouvement qui lui plait. Hélas! . . . Des conſeils pleins de baſſeſſe & toujours ſuivis ; des changemens faits ſans rime ni raiſon ; des Miniſtres diſgraciés, des Généraux congédiés : Voila les triſtes preuves qu'elle donne & de ſon pouvoir & de ſon vuide de pénétration.

Elle ne pouvoit revirer tout le ſyſtéme, renverſer l'ordre & ne ſuivre que ſes fantaiſies dans le remplacement des charges, ſans amener la nonchalance dans les affaires. Les perſonnages diſtingués par leur rang, leurs mérites & leur capacité furent renvoyés, ou ſe mirent eux mêmes à l'écart, n'ambitionnant plus des emplois qu'on ne pouvoit obtenir,

tir, qu'aux insultantes conditions, de se soumettre entièrement à une femme; & à quelle femme encore? à une femme, qui, jalouse d'un honneur, auquel elle n'avoit aucun droit de prétendre, croyoit toujours qu'on lui avoit manqué de respect, & ne s'occupoit qu'a couvrir sa petitesse d'une arrogance qui n'étoit que plus à la mettre à découvert. Ces circonstances ne pouvoient manquer de mettre tous les emplois en d'indignes mains, & d'en revétir ces laches caractères, dont le plus grand mérite étoit de n'en avoir aucun. En effet, nul mérite n'étoit reconnu & recompensé, que celui d'une aveugle soumission à ses ordres. Et quel merite, bon Dieu! que celui de se conformer en tout aux impérieux caprices d'une femme, qui sacrifioit & le Roi qu'elle gouvernoit, & le Royaume qu'elle deshonnoroit, aux passions dont elle étoit la victime!

Cela

Cela devoit néceſſairement étei
dans tous les cœurs l'amour du bien
blic, faire ſuccéder au zéle le rale
ſement le plus froid, & porter le dé
ragement dans tous les membres de
tat. En France, il eſt des milliers d'
mes, qui, dans leur enthouſiaſme
l'honneur du Roi, ſont toujours
de ſacrifier leur vie à l'eſpérance d'
nir ſa faveur. Mais ceux là même
leur ſuppoſant du ſentiment, ne saur
que regarder avec indifférence ou
mépris, des faveurs qu'on ne peut
nir que par Madame de Pompadour.
recompenſes les plus grandes &
mieux méritées, doivent perdre ſe
les ont d'ailleurs de piquant, à
par un tel canal. Il n'eſt rien de
rieux qu'elle puiſſe obtenir du Roi
un autre, ſi ce n'eſt la diſgrace.

Il ne peut ſe faire, que des déſo
auſſi affreux & dont les Suites fur

vivront éternellement dans les annales de la France, ne produiſent une fermentation générale. Auſſi la haine publique eſt-elle montée à un ſi haut degré de fureur, que, ſi la peſte ou la famine venoient à faire ſentir leur pouvoir deſtructeur, on ne manqueroit pas de chercher dans la Pompadour, la cauſe de ces redoutables fléaux. Même à l'heure qu'il eſt, on a tout à craindre des excès du mécontentement général. C'eſt pour cette raiſon qu'on ne la voit ſortir que très rarement ſans une eſcorte, de cent cinquante ou deux cens hommes à cheval.

Pour arrêter en quelque façon le murmure, la Cour ſe voit reduite à recourir aux plus foibles & aux plus triſtes reſſources du pouvoir arbitraire, en défendant à un chacun, de parler des affaires de l'Etat. Les Caffés & toutes les places publiques fourmillent d'eſpions privilegiés, qui ſont aux gages du gouvernement.

ment. Ces meſures empêchent à l
té le mécontentement de prendre l'
mais elles ſont bien éloigné de l'
dre. De la bouche elles le repc
vers le cœur où il acquiert toujou
de force, à proportion de la gèn
y ſouffre, & n'attend que l'occaſ
reparoître avec plus d'audace &
reur. Peut-être cette défenſe de
des affaires du tems, a-t-elle pou
de dérober à la connoiſſance du p
le mauvais état où les a mis cette
regence, qui veut enlever à ſes ſuj
qu'à la liberté de ſe plaindre. Ma
un effet qu'elle ne produira jamais
loin de là. En otant au peuple l
noiſſance d'un mal on ne lui en c
le ſoupçon; & ce ſoupçon toujour
le à ſe former des chimères, au li
mal réel en crée mille autres qui
maginaires.

Cependant, quoiqu'on ſoit pa

étouffer au dedans la voix dont on ne pouvoit plus entendre les lugubres cris: la force des circonſtances du dehors, n'en a pas moins produit un changement favorable aux vœux de la nation. Ce changement eſt l'admiſſion du Maréchal d'Etrées & du Marquis de Puiſieux ſon beau-père, dans le Conſeil du Roi. On ne peut que s'en étonner, vû la haine que Madame de Pompadour a pour eux. Mais dans des conjonctures pareilles la malice & l'envie ſont forcées de céder au mérite. Madame de Pompadour étoit trop fidèle à ſes premières maximes pour oppoſer des foibles obſtacles à une choſe néceſſaire; Elle a conſenti à tout, avec la meilleure grace du monde. Apparemment que les remontrances de ces braves Miniſtres mettront fin à toutes les dépenſes inutiles qu'exigeoient les tours fréquens, qui ſe féſoient dans les Chateaux & maiſons de plaiſance du Roi: Le dé-

[illegible] des Finances ne sauroit prêter plus de force à leurs représentations, qu'elle ne leur en donne aujourd'hui: Aussi a-t-on déja commencé dans la maison royale, à mettre tout sur un autre pié.

On a tout lieu de croire que les circonstances forceront enfin à l'épargne & que le gout de la dépense, que Madame de Pompadour fut toujours ou inspirer ou entretenir, n'aura plus désormais qu'un empire précaire sur le Roi. La folie ne sauroit prétendre à durer toujours; & rassée comme elle est, Madame de Pompadour sera non seulement disposée à tourner à tout vent; mais elle sera encore attentive à examiner le cours des nuages pour être toujours prête au premier changement.

Au reste elle ne renoncera à aucun point, qu'elle ne s'en fasse le plus grand mérite possible auprès du Roi. Elle ne fera que grossir son gout pour la dépense

&

on penchant naturel à la prodigalité,
ur rendre le ſacrifice qu'elle en fait &
is brillant & plus méritoire à ſes yeux.
e cette façon elle viendra toujours à
ut de conduire & de gouverner le Roi,
r les apparences mêmes qu'elle s'en
iſſe gouverner. Avec tant de ſoupleſſe,
ant de facilité à ſe plier à tout, il n'eſt
pas poſſible qu'elle manque ſon but. Elle
reſſemble à ces plantes rampantes, qui,
venant dans leur croiſſance à s'accrocher
à un arbre, s'entortillent autour de lui,
en prennent toutes les inflexions & les
courbures & lui enlévent ainſi ſa nourri-
ture, qui lui étoit deſtinée.

C'eſt ainſi qu'elle eſt parvenue à ſe ſou-
tenir, ſans qu'on ait remarqué juſqu'ici
aucun decher de ſa faveur. Depuis ſon
intrigue avec la jeune Murphy, le Roi
n'en a point encore eu d'autre. Il ſe
peut bien, qu'il ait ſenti quelques feux
paſſagers, qui l'ont porté de nouveau

vers ſes griſettes ; mais outre que ce n'a peut avoir été que des boutades, la choſe n'eſt rien moins que certaine & ne peut être d'aucune conſéquence pour elle.

Puiſque voilà l'Hiſtoire de la Marquiſe de Pompadour, amenée juſqu'au moment où nous vivons, & que ce qui reſtera encore à dire à ſon ſujet, eſt réſervé au tems à venir : il ne nous reſte plus pour contenter la curioſité des Lecteurs, que de donner une petite deſcription de ſa perſonne. Pour le faire, il faut d'abord diſtinguer deux tems différens : celui où la force de ſa beauté fit la conquête du Roi, & celui où elle vit.

Il y a quinze ans qu'elle règne en qualité de Maitreſſe du Roi, & elle pouvoit avoir vingt trois ans, lorſqu'elle parvint enfin à atteindre un but qu'elle & ſa mere diſoient hautement s'être propoſé. Son teint étoit naturellement très beau ; & quoique ſa conſtitution natu-

rel-

relle lui donnat un air trop languiſſant & à ſes lèvres une paleur qui auroit pu effaroucher l'imagination ; dans ſes yeux brilloit un feu parlant, qui animoit ſon viſage & aidoit à former le plus agréable mélange de vivacité & de tendreſſe. Pour relever ſon coloris, ou plutôt pour ſupléer à ce qui lui manquoit, elle ſe permettoient bien d'avoir recours au rouge; mais elle n'en mettoit qu'autant qu'il en falloit, pour le faire ſoupçonner. Ses traits étoient fins & délicats; ſes cheveux chatains, ſa taille de moyenne grandeur & ſa figure ſans défaut. Rien n'étoit mieux pris que ſon beau buſte. Elle le ſavoit & ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit donner du relief à ſes charmes. Elle inventa un négligé, qui fut mis à la mode, ſous le nom de robe à la Pompadour. C'étoit un habit preſque fait en forme de veſte turque, qui ſerroit le col & qu'on boutonnoit au défaut

du poignet. Comme il étoit adapté à l'élevation de la gorge & qu'il colloit ſur les hanches; il faiſoit paroître tous les agrémens de ſa taille en paroiſſant vouloir les cacher. Dans ſa perſonne, dans ſon coup d'œuil, dans ſes geſtes tout étoit vif & paſſionné. Peut-être même y avoit-il de l'excès; Car, en effet, on voyoit quelque choſe de ſi hardi dans ſes manières, elle ſe préſentoit avec un air ſi impoſant, qu'à la voir, on croyoit lui entendre dire: *Me voici.* Cependant on reconnoiſſoit généralement qu'elle étoit une des plus belles & des plus charmantes femmes de Paris.

Aujourd'hui, (en 1758); âgée qu'elle eſt d'environ trente huit ans, il n'eſt pas aiſé de dire ce qu'eſt ſon viſage. Enſeveli ſous une couche de blanc & de rouge de l'épaiſſeur d'un pouce, il eſt derobé entierement à la vue. Il eſt bien probable qu'elle a de très bonnes raiſons d'i-

d'imiter en ce point les Dames de la Cour, qui preſque toutes ſe ſervent d'un ſecret, qui couvre également & la beauté & la laideur de leurs viſages. Cette ſotte coutume met une ſi ridicule reſſemblance entr'elles, qu'on a bien de la peine à diſtinguer les phyſionomies, l'une de l'autre. On eſt au milieu d'elles, comme au milieu d'un troupeau de brebis. Le rouge brille avec tant d'éclat qu'on les prendroit pour des figurantes, qui vont danſer la danſe des Furies. En un mot, à les voir on eſt tenté de croire, qu'elles ne ſont pas contentes d'être chaſtes pour elles mêmes; mais qu'elles veulent encore inſpirer la chaſteté aux autres. C'eſt la ſeule raiſon, qu'on puiſſe donner de la manie, qu'elles ont de ſe platrer le viſage, d'arrêter par là l'effet de leurs traits & d'étouffer dans les hommes, tout autre déſir, que celui de les fuir.

Le

Le viſage de Madame de Pompadour n'eſt donc plus capable de fixer l'attention. Pour ce qui eſt de ſa perſonne même, outre le changement, que les années ont dû y aporter, le mal dont elle a été ataquée, y a produit une ſi grande maigreur, que tout appétit corporel doit néceſſairement ſe perdre à ſa vue. Ce ſeroit courir les riſques de mourir de faim, que de s'attaquer à un morceau ſi décharné. Ses embraſſemens ne ſauroient différer de ceux des ombres ſouterraines, qui attendent ſur les bords du Styx la barque fatale, qui doit les traverſer. Qu'on ajoute à ce portrait ſépulcral, la repréſentation d'un cœur embaumé de ruſe; on aura le vrai objet de la pitié & du mépris, le portrait naif & ſincère de la Marquiſe de Pompadour, telle qu'elle ſe préſente aujourd'hui au milieu de la grandeur, des richeſſes & de la faveur ſignalée du Roi, qu'elle a ſû captiver.
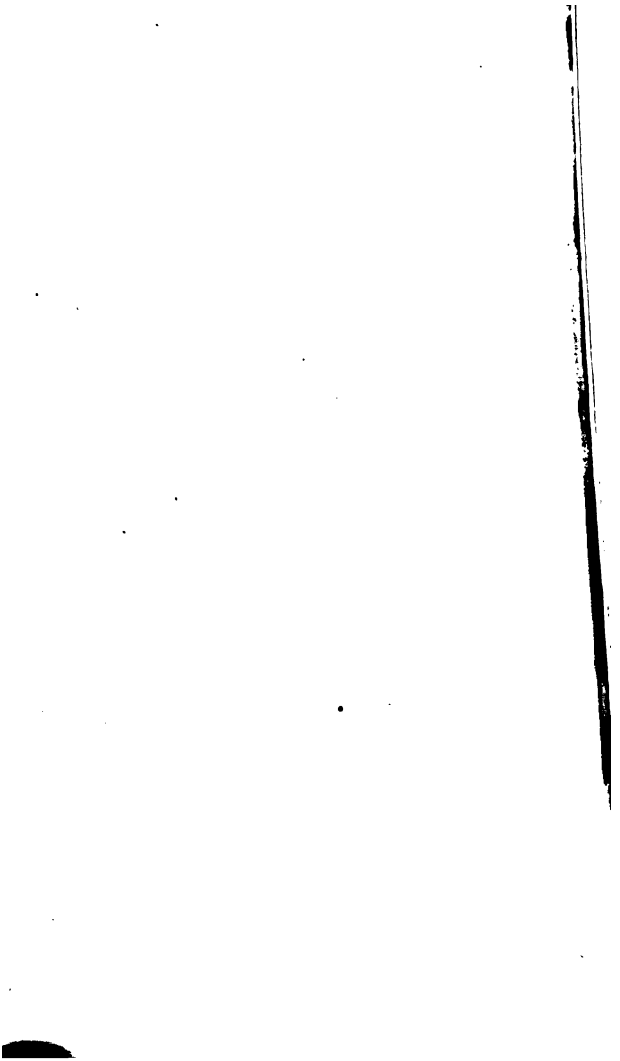
FIN.